

1890-1914 5104

FACULTÉ DE MÉDECINE

PROCÈS-VERBAUX

des Séances du Conseil



Pour obtenir un registre semblable rappeler le N°

RÈGLEMENTS  
CATALOGUES  
Statuts  
Lettres de mariage

**Fabrique de Registres**  
DE LAUSANNE

FOURNITURES  
de Bureaux  
et d'Écoles

# PAPETERIE PAUL MARCEL

20, Rue Grand St-Jean, 20

Tête de lettres  
ENVELOPPES  
CIRCULAIRES  
Faire part de deuil

**Imprimerie Commerciale**

ATELIERS DE  
Reliure  
et de réglure

Machines à numérotter et à perforer les actions, obligations, livres à souches, etc.



3

# Université de Lausanne.

---

## Protocoles des séances de la "Faculté de médecine"

---

Séance du 29 juillet 1890.

Président: M<sup>r</sup>. le Docteur Dufour.

Présents: M. M. de Céréville, M. Dufour,  
Merzen, Larguier, Löwenthal, Rabow,  
Rapin, Roux, Stilling, Bugnion.

Les professeurs récemment nommés  
se réunissent sur l'invitation du Conseil  
d'Etat pour constituer la faculté de médecine.

Constitution  
de la  
Faculté.

M. M. Dufour est élu doyen.

" de Céréville vice-doyen

" E. Bugnion secrétaire de la faculté.

Le reste de la séance est consacré à l'élabora-  
tion du programme des cours et de l'horaire  
des leçons pour le semestre d'hiver 1890-91.

progr: des cours  
et horaire pr:  
1890.-1891.

le Secrétaire:



Séance du 9 Octobre 1890.

Président: M<sup>r</sup>. M. Auzour.

Présents: M. M. de Lereville, Auzour, Herzen,  
N. Löwenthal, Rabow, Rapin, Stilling, Dugnon.  
M<sup>r</sup>. Languier s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet est lu et adopté.

La faculté adopte, avec quelques modifications, le projet de réglement élaboré par le Comité; elle décide toutefois de ne pas le faire imprimer pour le moment, afin de pouvoir le compléter si le besoin s'en fait sentir.

Prix des cours  
pratiques

Le prix des cours pratiques est fixé comme suit:

Cours de dissection (hiver entier)	Fr <sup>s</sup> . . . . .	70.-
Travaux anatomiques (semestre d'été, un après-midi par semaine)	" . . . . .	15.-
Travaux embryologiques (un après-midi par semaine)	" . . . . .	15.-
Technique du microscope	_____	10.-
Travaux histologiques (deux après-midi par semaine)	" . . . . .	30.-
Travaux au laboratoire de physiologie	_____	15.-
Travaux d'histologie pathologique	_____	30.-
Démonstrations d'anatomie pathologique et cours d'autopsies	_____	25.-
Clinique médicale	_____	50.-
Clinique chirurgicale	_____	50.-
Médecine opératoire (dont 5 f. au domestique de l'amphithéâtre d'anatomie)	_____	25.-
Clinique obstétricale	_____	25.-
Cours d'opérations obstétricales	_____	15.-
Clinique ophtalmologique	_____	20.-
Cours d'ophtalmoscopie	_____	10.-
Psychiatrie et clinique psychiatrique	_____	15.-



Location des microscopes: La faculté proposera en outre au Dépt. de l'instruction publique de prélever une taxe de location pour chaque microscope emprunté à l'un des laboratoires de la faculté. Cette taxe correspondra, pour un semestre, à 10% de la valeur de l'instrument.

La faculté décide de rédiger un plan d'études à l'usage des étudiants; la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La faculté proposera en outre à la commission universitaire de faire imprimer un tableau de leçons spécial à l'usage des professeurs et des étudiants en médecine.

Le Secrétaire:



Séance du 14 octobre 1890.

Président: M<sup>r</sup> M. Dufour, Doyen.

Présents: M. M. de Bienville, Dufour, Herzog, Larguier, Rabow, Rouy, Dugnon.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La faculté admet quelques modifications aux prix des cours fixés dans la séance du 9 oct. Le prix des cliniques de médecine et de chirurgie est abaissé à 37 f. 50.

plan d'études.

La faculté s'occupe ensuite de la rédaction du plan d'études. Elle se prononce en principe en faveur d'un plan d'études propédeutiques réparti sur cinq semestres, et d'un plan d'études professionnelles réparti sur cinq semestres à partir du propédeutique, soit 10 semestres pour le cycle complet des études médicales. Les cours propédeutiques seront arrangés toutefois de manière à pouvoir être suivis en 4 semestres, conformément à l'art. 6 du "Règlement général".

Le reste de la séance est consacré à l'élaboration du tableau des leçons.

Le Secrétaire:



7

## Séance du 9 janvier 1891.

Président: M. M. Dufour, doyen.

Présents: tous les professeurs de la faculté.

Le doyen donne lecture des sujets de concours proposés aux étudiants pour l'année 1891.

La faculté discute le règlement des grades en médecine; un projet élaboré par le bureau est de base à la discussion. La faculté décide d'adopter un "examen de doctorat" passé en une seule session et d'un caractère purement théorique, à l'instar du doctorat des universités allemandes. Les épreuves pratiques et les mémoires écrits, prévus par le projet, sont supprimés. Les médecins qui ont obtenu le diplôme fédéral Suisse sont dispensés des épreuves et tenus seulement à présenter une dissertation sur un sujet relatif aux sciences médicales. La dissertation pourra être présentée dans un délai de 2 ans au maximum, à dater des examens. L'impression en sera autorisée par le doyen, sur le préavis d'un professeur désigné à titre d'expert. Le candidat pourra être examiné sur le contenu de sa dissertation.

discussion relative au "Doctorat"

Le reste de la discussion est renvoyé à une prochaine séance.

Le Secrétaire:



## Séance du 14 janvier 1891.

Président: M<sup>r</sup> M. Dufour doyen.

Présents: M<sup>rs</sup> de Bérenville, Dufour, Serzys, Languier, Löwenthal, Rapin, Roux, Stilling, Augnier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

date  
des  
Exam. fédér:

La faculté décide, sur la proposition du professeur Augnier, d'adresser un vœu au Comité directeur au sujet de la date des examens fédéraux. Elle décide que les épreuves propédeutiques aient lieu au commencement du semestre d'hiver et du semestre d'été, soit, si possible, du 8-15 avril et du 15-20 octobre; quant aux examens professionnels, l'une des sessions serait fixée au 15 juin, comme c'est convenu, tandis que celle de mars serait supprimée et remplacée par une session supplémentaire au mois d'octobre. Les propositions seront transmises à M<sup>r</sup> le Dr Dind, président local.

"Volume"  
à l'occasion  
des Fêtes  
universitaires

Le doyen annonce que le Répt. de l'instruction publique a l'intention de publier un volume grand in-8<sup>o</sup>, de 4-500 pages, à l'occasion des fêtes universitaires du mois de mai. 100 pages environ seront réservées à la faculté de médecine. Les membres de la faculté sont priés de préparer leurs travaux pour le 15 mars.

Régl. du doctor!

Le reste de la séance est consacré à la discussion du règlement du doctorat.

La faculté décide que le candidat sera examiné sur le contenu de sa dissertation, par une commission de 3 membres, le doyen compris. Il remettra 150 exemplaires de sa dissertation à la faculté,  mois au plus tard après avoir reçu l'autorisation d'imprimer.

Le grade de docteur sera conféré en séance



de faculté.

M. Roux proteste contre l'article 44 du Règlement, qui oblige le candidat à se faire immatriculer à l'Université de Lausanne. Il voudrait supprimer cette clause, et préférerait que le droit de graduation fût plus élevé.

La faculté unanime estime que le droit de 200 francs fixé par le Règlement général, art. 46, est trop bas. Elle décide de faire en temps opportun une tentative auprès de M. le chef du département de l'instruction publique, pour porter le droit à 300 francs au moins, et pour changer le mode de répartition prévu par le même art. 46.

Le Secrétaire:

## Séance du 5 mai 1891.

Président: M. le Dr de Céréville vice-doyen.

Présents: M<sup>rs</sup> Bourget, de Céréville, Largier, Löwenthal, Rabow, Rapiin, Roux, Stilling, Sugnion.

L'ordre du jour amène la révision des épreuves imprimées du Règlement de la faculté.

M. Roux propose la suppression de l'art. 1 qui lui paraît superflu. La faculté décide de maintenir provisoirement cet article jusqu'à ce qu'on se soit entendu avec les autres facultés, de manière à donner une certaine uniformité aux divers règlements.

À l'article 11, la faculté décide, sur la proposition de M. Stilling, de supprimer la clause d'après laquelle les étudiants payaient

à propos  
du Régl. de la  
Faculté.



une finance semestrielle pour la location des microscopes.

Le prix des travaux d'histologie pathologique est fixé, d'accord avec le professeur Stilling, à 25 francs au lieu de 30.

Le prix du cours d'opérations obstétricales est fixé à f. 15; le prix de la clinique ophtalmologique, à f. 25.

L'art. 12, prévoyant des examens facultatifs et des certificats d'études délivrés par les professeurs à la demande des étudiants, est supprimé.

L'art. 21, (Règlement du doctorat en médecine) est modifié dans ce sens que le candidat doit obtenir une moyenne de 6 au minimum pour que son admission puisse être ~~admise~~ discutée par le jury.

L'art. 23 est modifié dans ce sens que la dissertation manuscrite doit être présentée au moment de l'inscription et non pas dans un délai de deux ans, comme l'autorisait le premier projet.

Enfin l'art. 29, la faculté décide de maintenir le chiffre de fr. 300, comme droit de graduation exigé pour le doctorat en médecine, et de proposer au Sénat universitaire, une modification dans ce sens de l'art. 46 du Règlement général.

Le Secrétaire:

Séance du 12 mai 1891.

Président: M. Dufour.

Présents: M<sup>rs</sup> Debienville, Larguier, Rabow,  
Rapin, Roux, Stilling, Dugrion.

admission de  
Privat-docents.

La faculté complète son Règlement en rédigeant un certain nombre d'articles relatifs à l'admission des Privat-docents.

ADMISSION

DE

Privat-docents à la Faculté de médecine

La Faculté fera dépendre son préavis (Régl. gén. art. 16) des conditions suivantes:

Le candidat au titre de Privat-docent doit être Docteur en médecine ou porteur d'un diplôme jugé équivalent.

Trois années au moins doivent être écoulées depuis qu'il a obtenu le grade de docteur ou le diplôme de médecin patenté.

Le candidat doit avoir publié quelques travaux établissant ses titres scientifiques dans la spécialité qu'il a l'intention d'enseigner.

Il doit présenter un mémoire d'habilitation inédit et en remettre un exemplaire imprimé à chacun des membres de la Faculté.

Une commission de deux membres, nommée par le doyen parmi les professeurs enseignants, examine les titres du candidat et le mémoire présenté.

Si le rapport de la commission est favorable, le candidat est invité à faire, devant la Faculté, un discours d'épreuve sur un sujet de son choix (durée 20 à 30 minutes).

La Faculté vote à huis clos sur l'admission du candidat et transmet son préavis au Recteur de l'université.

(Pour les autres conditions voir Régl. gén. art. 14-19).



"Privat-docentisme,"  
D. L. Secrétan.

M<sup>r</sup> le Doyen annonce que le D<sup>r</sup> Louis Secrétan désire être admis à l'Université à titre de Privat-docent pour les maladies du larynx et des oreilles; il dépose sur le bureau divers mémoires imprimés, présentés par le candidat. La faculté, tenant compte des titres scientifiques de M<sup>r</sup> Secrétan, décide à l'unanimité d'appuyer sa demande auprès du Département de l'Instruction publique.

La faculté prend diverses dispositions relatives aux fêtes universitaires projetées pour les 18-20 mai 1891.

Le Secrétaire :

### Séance du 14 juillet 1891.

Président : M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> M. Aulour Doyen.

Présents : M<sup>rs</sup> Bourget, Herzen, Languier, N. Löwenthal, Rabou, Rapin, Stilling, Bugnion.

2<sup>de</sup> dissertation  
Drobner

Le doyen annonce que M<sup>r</sup> Drobner de Lemberg lui a adressé une 2<sup>de</sup> dissertation intitulée : "Anatomisch pathologischer Beitrag zur Kenntniss der Herz affectionen bei Morbus Brighti dirovicius"; une commission composée de M<sup>rs</sup> Stilling et de Bèrenville a été chargée de l'examen. Sur le rapport défavorable de la dite commission, la faculté refuse cette 2<sup>de</sup> dissertation de M<sup>r</sup> Drobner.

dissertat:  
Melcher.

Une commission composée de M<sup>rs</sup> Rouy et Stilling est chargée d'examiner la dissertation de M<sup>r</sup> Melcher des Grisons, intitulée : "Beitrag zur Casuistik der Nierengeschwülste".

Congrès de  
Londres

Le Professeur Rapin accepte de représenter la faculté au congrès d'hygiène de Londres, du 10-17 août 1891, pour le cas où M<sup>r</sup> Nicolas

professeur d'hygiène n'accepterait pas ces fonctions.

La faculté adopte avec quelques modifications le projet d'horaire présenté par le Secrétaire de l'Université, pour le semestre d'hiver 1891-92.

Le doyen communique à la faculté, de la part du Département de l'instruction publique, une lettre de M.<sup>r</sup> le D.<sup>r</sup> Combe proposant la création d'une clinique pour les maladies des enfants, à l'Hôpital cantonal. Cette proposition paraissant susciter une opposition assez vive, la faculté décide de ne prendre aucune décision à ce sujet dans la séance de ce jour, et de renvoyer la discussion à plus tard.

Il est donné lecture d'une lettre de M.<sup>r</sup> le Prof. Krönlein, doyen de la faculté de médecine de Zurich, relative au plan d'études à conseiller aux étudiants suisses et plus spécialement à la durée des études de médecine dans nos universités. La faculté de Zurich estime que le nombre de 4 semestres admis par le règlement fédéral pour les études propédeutiques est devenu insuffisant ensuite de l'adoption du nouveau Règlement d'examens, et qu'il serait nécessaire d'exiger 5 semestres de préparation pour les études propédeutiques, et 5 semestres au moins pour les études médicales proprement dites, soit 10 semestres au minimum pour l'ensemble des études de médecine. M.<sup>r</sup> Krönlein invite les facultés suisses à rédiger leurs plans d'études suivant ces données, et à demander une modification du Règlement fédéral, dans le sens indiqué.

Après une courte discussion, dans laquelle tous les membres présents se déclarent d'accord à vu ces principes, la faculté décide d'appuyer la demande de M.<sup>r</sup> Krönlein, et

D.<sup>r</sup> Combe..  
clinique p<sup>r</sup> enfants.

proposition de  
M.<sup>r</sup> Krönlein  
tendant à modifier  
le nombre des se-  
mestres d'études.



de proposer à la faculté de Zurich de convoquer une conférence qui serait spécialement chargée de s'occuper de cette question, et dans laquelle les 5 facultés suisses se feraient représenter chacune par un professeur de la partie juridique et un professeur de la partie médicale proprement dite.

M. Roux ajoute qu'on pourrait profiter de l'occasion pour proposer d'exiger un séjour de quelque durée dans les hôpitaux, des candidats à l'examen professionnel.

révision des Règl<sup>ts</sup>  
des facultés.

Le doyen annonce que M. le Chef du Dép<sup>t</sup> a reconnu nécessaire de soumettre à une révision les règlements des diverses facultés, afin de leur donner l'harmonie et l'homogénéité désirables, et que l'impression des dits règlements sera, en conférence, renvoyée à plus tard.

Enfin M. Stilling informe encore la faculté, de la part du Département de l'instruction publique, que 100 pages ont été réservées à la faculté de médecine, dans le Recueil universitaire projeté, et que les auteurs<sup>13</sup> sont priés d'envoyer leurs manuscrits jusqu'au 15 novembre prochain, à M. le Professeur Guilleumier<sup>14</sup> désireux d'y insérer un mémoire.

Le Secrétaire :

Séance du 20 octobre 1891.

Président: Professeur M. Doufour Doyen.

Présents: M. M. Hind, Herzog, Löwenthal, Rabou, Rapin, Stilling, Dugnon.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté avec quelques modifications.

La faculté décide de donner un préavis favorable au sujet de l'immatriculation de M.<sup>r</sup> C. Kellenberg. M.<sup>r</sup> C. Kellenberg.  
Carl Kellenberg de Boire, lors même que cet être n'a pas terminé entièrement ses examens de maturité.

La faculté donne de même un préavis favorable au sujet de l'immatriculation de M.<sup>r</sup> J. Scemama. M. J. Scemama.  
Scemama de Giallechy (Bussière), étudiant de la faculté de Marseille.

Le doyen présente les épreuves du Règlement de la faculté de médecine, modifié par le Département de l'instruction publique. Il annonce que M.<sup>r</sup> le Chef du Dépt. a maintenant finance p.<sup>r</sup> l'admission au doctorat.  
à 200 francs, contrairement au vœu de la faculté, la finance à payer par les candidats au doctorat. Les objets d'étude et les prix des cours seront imprimés sous forme d'annexe au Règlement. Le Règlement adopté par la faculté au sujet de l'admission des Privat-docents, ne sera pas inséré à la suite du précédent, mais imprimé sur une feuille séparée, pour servir de base aux préavis que la faculté sera appelée à donner.

La faculté, jugeant inutile de prolonger son opposition relativement à la finance du doctorat, approuve le Règlement sous sa nouvelle forme.

M. M. Rouy et Stilling donnent un préavis favorable au sujet de la dissec-



3<sup>ème</sup> dissertat.

Drobner.

tation de M.<sup>r</sup> Meleher, (voyez séance du 14 juillet).

Une 3<sup>ème</sup> dissertation de M.<sup>r</sup> Drobner, intitulée: "Studien über antithermin" est renvoyée à une commission composée de M. M. Bourget et de Lécienville.

Les prof. Herzog et Dugniou se plaignent de la situation déplorable dans laquelle se trouve l'amphithéâtre d'anatomie, ensuite de manque de matériel, notamment de cadavres non autopsiés; la faculté décide de tenter quelques démarches pour parer à cet état de choses.

Le Secrétaire:

### Séance du 10 novembre 1891.

Président: M. le Professeur Ruffour, Doyen.

Présents: M.<sup>rs</sup> Bourget, de Lécienville, Dindo, Herzog, Languier, Löwenthal, Rabow, Rapin, Roux, Dugniou. M.<sup>r</sup> Stillings s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur le préavis défavorable de M. M. Bourget et de Lécienville, la Faculté refuse la 3<sup>ème</sup> dissertation de M. Drobner, "Studien über Antithermin"; elle décide en outre d'informer M. Drobner qu'il sera encore admis à présenter une 4<sup>ème</sup> et dernière dissertation, mais pas avant le 1<sup>er</sup> juin 1892.

Prof. Barde

"Hygiène des constructions,"

M. le Doyen annonce que l'Université a demandé notre préavis au sujet d'un cours sur l'hygiène des constructions, offert à la Faculté technique par le prof. Barde. La faculté décide de répondre qu'elle ne fait aucune opposition et verse avec intérêt la création de ce cours.

La faculté donne également un préavis favorable au Dép. de l'inst. publique, au sujet de l'offre de M. le Dr. Berdez, de faire un cours libre d'électrothérapie à la faculté de médecine.

La Faculté décide de déléguer M. N. Roux et Ktzen à la conférence des Universités Suisses convoquée à Berne le 14 novembre, sur l'initiative de la faculté de Zurich, pour s'occuper du plan des études médicales. Nos délégués reçoivent pour instructions de proposer un plan d'études réparti sur 10 semestres.

M. le doyen donne lecture de l'adresse qu'il a rédigée à la demande de M. le recteur, à l'occasion du Jubilé du Prof. Helmholtz, et qui sera remise au nom de l'Université de Lausanne au célèbre professeur de Berlin.

Dr. Berdez  
"électrothérapie"

Conférence à  
Berne.





La faculté, qui n'a pas été consultée en temps utile, accepte l'adresse par acclamation et témoigne son entière satisfaction à l'auteur.

Le Prof. Dugnon, profitant de la présence au milieu de nous, du Président des examens fédéraux de médecine pour le siège de Lausanne, émet le vœu que les examens propédeutiques aient lieu désormais au commencement du semestre d'été (10-20 avril) au lieu de mars, afin que les étudiants puissent profiter le plus longtemps possible du matériel anatomique, déjà si insuffisant, qui est mis à leur disposition. M. Hind répond qu'il fera son possible pour tenir compte de ce désir et transmettra la proposition du prof. d'anatomie au Comité directeur.

La Faculté décide de donner un préavis favorable au sujet de l'immatriculation de M. Hans Peter Hans Peter Turgensen, instituteur danois, qui n'a pas de certificat de maturité, mais paraît parfaitement en mesure de profiter de l'enseignement.

La faculté adopte également la demande de M. Galli Valerio, ancien élève de l'École vétérinaire de Milan, qui désire, en raison des certificats dont il est porteur, être dispensé des examens d'anatomie, histologie et physiologie prévus par le règlement du doctorat.

Enfin la Faculté décide, sur la proposition de M. de Bienville, de faire, par l'entremise de son doyen, de nouvelles démarches auprès du Préf. de l'instr. publique, au sujet de l'installation de la bibliothèque de la Soc. vaud. de médecine, dans le bâtiment de la Caroline, et de la convention à conclure entre l'État et la dite Société.

Le Secrétaire:

Examens propédeutiques.

M. Hans Peter Turgensen.

" doctorat "  
M. Galli Valerio.



Séance du 9 décembre 1891.

Président: Prof. M. Auzour.

Présents: M.<sup>rs</sup> de Berneville, Girod, Herzog, Larguier, Löwenthal, Rapin, Roux, Stilling, Segrino. M. Rabow a fait excuser son absence.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Stilling rappelle que les mémoires destinés au Recueil universitaire devaient lui être remis au 25 décembre; il espère toutefois qu'un délai sera accordé jusqu'à la fin des vacances de Noël.

La faculté décide de ne donner aucune réponse officielle à M.<sup>r</sup> Prober, qui a demandé un sujet de dissertation.

Le doyen informe la faculté qu'il n'a pas encore pu obtenir une audience de M. le Chef du Dépt. pour s'occuper de l'installation de la bibliothèque médicale, mais qu'il ne perd pas de vue cette importante question.

M. Stilling propose de demander à l'autorité que la faculté de médecine soit représentée désormais dans la commission de la bibliothèque cantonale. adopté.

M.<sup>rs</sup> Herzog et Roux font rapport au sujet de la réunion des délégués des universités suisses qui a eu lieu à Berne le 14 novembre, pour s'occuper du plan des études médicales. Il résulte de leurs informations que les 5 facultés de médecine sont d'accord pour adopter un plan d'études réparti sur 10 semestres; la seule difficulté d'exécution provient de ce que tous les gymnases n'ayant pas le même cycle d'études, une partie des étudiants commencent leurs cours en automne, tandis qu'une autre partie s'inscrit au printemps, ce

qui oblige à faire 2 plans d'études différents.

M. de Férenville propose de demander au comité des examens fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour que le programme annuel des examens soit affiché dès le mois d'octobre. M.<sup>e</sup> Dins répond que le retard dont on se plaint n'est pas de son fait, et qu'il transmettra volontiers cette demande au Comité directeur.

M.<sup>e</sup> Charbonnier, médecin à Dussigny, porteur d'un diplôme fédéral, désire obtenir le grade de docteur en médecine de l'Université de Louvain, et demande à être dispensé des épreuves orales. adopté.

La faculté accepte, sur le rapport favorable de M. M. Rabou et Languier, la thèse de M. Charbonnier, intitulée "crime et folie".

Le Secrétaire:

"doctorat",  
M.<sup>e</sup> Charbonnier.

## Séance du 13 janvier 1892.

Président: Prof. M. Dufour.

Présents: M.<sup>r</sup> Bourget, Dins, Herzen, Rapin, Roux, Bugnion.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le doyen annonce qu'il a transmis à M. le chef du D<sup>pt</sup> de l'inst. pub. le vœu émis dans la dernière séance, de voir la Faculté de médecine représentée à l'avenir dans la commission de la Bibliothèque Cantonale. Il est donné lecture du procès verbal de la conférence de Berne, ainsi que du plan d'études adopté par les délégués. Il ressort du compte-rendu que les 5 facultés de médecine sont d'accord pour adopter un plan d'études



réparti sur 10 semestres, dont 5 consacrés aux branches propédeutiques, et 5 aux sciences médicales proprement dites. Ce programme ne sera pas obligatoire, mais simplement remis aux étudiants à titre de conseil; il sera recommandé en outre aux élèves de préparat, dans la mesure du possible, à passer l'examen de sciences naturelles à la fin des deux premiers semestres et l'examen d'anatomie et de physiologie au bout des cinq premiers semestres. Ces principes étant posés, M. Herzog estime qu'il y aurait avantage pour les étudiants à suivre le cours de chimie physiologique dès le 4<sup>ème</sup> ou le 5<sup>ème</sup> semestre, en même temps que la physiologie proprement dite. M. Doucet se prononce dans le même sens. M. Roux faisant son cours de chirurgie générale en hiver, dans un cycle de 3 semestres, propose d'insérer cette branche dès le 6<sup>ème</sup> semestre. M. Find fait remarquer que le plan d'études ne mentionne pas la clinique et la polyclinique des maladies de la peau et des maladies vénériennes, et propose de combler cette lacune.

Le plan d'études adopté en principes à la réunion de Bern est adopté à l'unanimité par la Faculté. Des remerciements sont adressés à M. Fourvoisier rédacteur du procès-verbal, ainsi qu'aux deux délégués de Lausanne, M. M. Herzog et Roux, qui ont pris part à cette conférence.

Passant à un autre sujet, le Prof. Rabin expose à la Faculté, les conditions défavorables dans lesquelles se trouve l'enseignement de l'obstétrique, ensuite du manque de matériel. L'expérience des 2 premiers semestres prouve que la maternité actuelle ne renferme pas assez

de lits pour suffire, 3 fois par semaine, aux besoins de la clinique. M. Rapiu espère que l'agrandissement du pavillon de la maternité, dont les plans sont à l'étude en ce moment, passera en partie à cet état de choses, mais il estime qu'un autre moyen tout aussi essentiel de subvenir au déficit de matériel, serait de joindre l'enseignement de la gynécologie à celui de l'obstétrique et de remettre en conséquence au professeur d'accouchements, le matériel gynécologique qui est actuellement à la disposition du prof. de chirurgie.

M. Roux répond qu'il n'a pas recherché la situation actuelle, mais s'est borné à accepter les offres qui lui ont été faites; il ne fera d'ailleurs pas d'opposition de principe à la proposition de M. Rapiu, si la Faculté désire modifier l'état de choses existant, mais préfère, étant directement intéressé dans cette affaire, rester en dehors de la discussion.

L'heure étant avancée et l'assistance peu nombreuse, l'étude de cette question est renvoyée à une prochaine séance.

Le Secrétaire :



Séance du 2 février 1892.

Présidents: M. Delérenville, ensuite M. Dufour.  
Présents en outre: M. M. Bourget, Larguier, Löwenthal, Rabou, Auguin.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

"Privat-docentisme"  
D<sup>rs</sup> Eperou et  
Férey.

Le président informe la faculté que M. M. les D<sup>rs</sup> Férey et Eperou demandent à faire des cours d'ophtalmologie à l'Université à titre de "privat-docents".

La faculté décide de donner un préavis favorable à cette demande, à condition que ces Messieurs (M<sup>r</sup> Eperou plus spécialement) diminuent quelque peu l'étendue de leur programme et s'arrangent de façon à ne pas entrer en concurrence trop directe avec l'enseignement actuel. La faculté propose en outre que, vu les titres scientifiques qu'ils possèdent, M. M. Férey et Eperou soient admis au grade de "privat-docent", sans passer par les épreuves prévues par le règlement.

Le doyen dépose sur le bureau plusieurs exemplaires de 2 dissertations qui lui ont été adressées par la faculté de Bâle. La faculté décide de distribuer les envois de ce genre entre ses membres et de remettre le surplus à la Bibliothèque de l'École de Médecine.

"doctorat"  
M. Casimir Pottowicz.

M. Casimir Pottowicz, désireux d'obtenir le grade de docteur en Médecine de l'Université de Lausanne, demande à être dispensé de faire à nouveau les examens qu'il a déjà subis en Russie (Il dit avoir déjà adressé une demande dans ce sens, à la faculté, en janvier 1891).

La faculté se déclare favorable en principe à cette demande, mais réserve toutefois sa décision jusqu'à ce qu'elle ait pris connaissance des

certificats de Mr. Foltowilt.

Le doyen annonce que Mr. le Chef du Dép. de l'inst. publ. demande le préavis de la faculté au sujet de la création d'une polyclinique à l'Université de Lausanne; après une discussion approfondie, la faculté décide de répondre:

création d'une  
Polyclinique  
à  
l'Université.

1° Qu'il lui paraît désirable d'organiser la polyclinique au plus tôt (si possible pour l'ouverture du semestre d'été) afin que les étudiants ne soient pas privés plus longtemps de cette branche si importante de l'enseignement.

2° Qu'il lui semble indiqué de se servir à cet effet du Dispensaire central, moyennant entente préalable avec M. M. les médecins qui l'ont fondé, ainsi qu'avec la commune qui le subventionne.

3° Que la faculté propose à l'Etat de nommer un professeur qui dirigerait à la fois les polycliniques médicales et chirurgicales en se faisant aider par un ou plusieurs assistants.

4° Que la faculté propose de ne pas organiser pour le moment un service de visites médicales à domicile, afin de ne pas empiéter sur la clientèle privée des médecins;

5° Que la faculté verrait avec plaisir que certains médecins ou spécialistes de notre ville voulussent bien continuer à donner des consultations au Dispensaire transformé en polyclinique, moyennant entente amiable avec le nouveau professeur au sujet des heures de consultations, ainsi que de l'usage des médicaments et des instruments.

La faculté s'occupe ensuite de la demande du Prof. Rabin, tendant à ce que l'enseignement de la gynécologie soit réuni désormais à celui de l'obstétrique (voir le procès-verbal de la séance du 13 janvier 1892.).



Il est donné lecture à ce propos d'une lettre de Monsieur Rapiu, dans laquelle notre collègue se plaint d'arriver, faute de matériel suffisant, suspendre à plusieurs reprises sa clinique!

La faculté décide, après une courte discussion, d'appuyer la demande de M. Rapiu, auprès du Département de l'instruction publique.

L. e. Secrétaire:

### Séance du 24 février 1892.

Président:

Présents: M. Dufour, de Léoville, Hersen, Rous, Löwenthal, Rabou et Rapiu. M. Dugnon empêché se fait excuser.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil adopte le programme des cours qui seront donnés à la Faculté par M. le Dr. Eperon dans le semestre d'été. Voici leurs titres:

- 1° Des symptômes oculaires dans les maladies générales.
- 2° Théorie et pratique des anomalies de réfraction; examen de l'œil.

répartition de la  
finance du  
doctorat.

Le conseil décide de répartir le part de la finance qui lui est attribué pour chaque doctorat, comme suit: dix francs au Doyen, cinq francs pour chacun des professeurs qui examinent la thèse et le reste à distribuer par égales portions à tous les professeurs de la faculté.

M. le Doyen annonce que la conférence des Doyens est convoquée à Berné pour le 5 Mars prochain.

En réponse à une lettre de M. le Recteur, le

faculté pense qu'il faut s'abstenir pour le moment de faire des démarches diplomatiques dans le but d'obtenir l'équivalence des semestres avec les Facultés allemandes.

Elle admet de dispenser M. Piltowicz des examens suivants: anatomie, physiologie, histologie, matière médicale, anatomie pathologique, et fixe son examen de Docteur au mardi 1<sup>er</sup> mars.

La Faculté approuve qu'un professeur accepte la finance perçue sur des personnes (non immatriculés) faisant des travaux dans les laboratoires, et verse tout ou partie de cette somme à son crédit annuel.

pr. le secrétaire:

(signé) Dr. Rapin.



Séance du 15 mars 1892.

Président: Prof. M. Dufour.

Présents: M. M. de Fieville, Hind, Herzog, Langier, Rabow, Rapius, Roux, Bugnion.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La faculté après avoir entendu le préavis favorable de M. M. Roux et de Fieville, accepte la dissertation de M.<sup>e</sup> Basilio Peltowicz, de (Russie), sur l'entéroptose. L'auteur sera toutefois invité à revoir le style de son manuscrit avant de le faire imprimer.

Le président rend compte de la conférence des doyens des 5 facultés qui a eu lieu à Berne le 5 mars 1892, pour s'occuper du plan d'études, et donner lecture du projet.

Après une courte discussion, le nouveau plan d'études réparti sur 10 semestres est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire:

Séance du 5 avril 1892.

Président: Prof. Dugniow Secrétaire.

Présents: M. M. Bourget, Dugniow, Herzen, Larguier, Rabou, Rapiu, puis, vers la fin de la séance, M. Roux.

La faculté a été convoquée d'urgence à la demande de M. le Recteur, pour donner son avis au sujet du projet de règlement concernant les rapports des services cliniques avec l'Institut d'anatomie pathologique.

M. Duro, empêché d'assister à la séance, a fait savoir par lettre, qu'il accepte le règlement projeté.

Le président donne lecture du dit projet. M. Larguier estime que le règlement n'assure pas suffisamment aux professeurs de clinique, la possibilité de se renseigner sur les résultats des autopsies et étudier par eux-mêmes les pièces provenant de leurs services. Il propose à cet effet d'ajouter à l'art. 2, après les mots, "à l'occasion de celle-ci", "et" "des observations anatomo-pathologiques y relatives qui pourront être faites ultérieurement."

et en suite de l'art H:

"M. M. les chefs de service pourront utiliser"  
 "en vue de travaux spéciaux les pièces provenant de malades décédés dans leur division,"  
 "à condition de les restituer ensuite à la collection de l'Institut."

M. Herzen appuie ces propositions.

M. M. Bourget, Rabou, Rapiu, font remarquer qu'il est certainement désirable que le professeur de clinique puisse étudier les pièces provenant de ses malades, mais qu'il

à propos du  
 Règlement  
 concernant les  
 rapports des ser-  
 vices cliniques  
 avec l'Institut  
 d'anatomie patho-  
 -logique.



est difficile d'introduire une clause de ce genre dans le règlement sans empiéter sur les droits du professeur d'anatomie pathologique, et que l'art 4, bien que paraissant trop absolu, est la conséquence nécessaire du système de division du travail introduit chez nous, à l'instar de l'usage établi dans les universités allemandes. Le clinicien pourra toujours étudier les pièces moyennant entente amiable avec le pathologiste, mais on ne peut pas lui reconnaître de "droits" sur le matériel, car ses prérogatives cessent avec le mort de ses malades.

Le président propose d'ajouter à l'article en question: "M. M. les chefs de service pourront utiliser le matériel, moyennant entente préalable avec le professeur d'anatomie pathologique."

Après une discussion assez longue, la majorité des membres présents se rallie à la rédaction suivante de la phrase à ajouter à l'art. 4:

"M. M. les Chefs de service pourront toutefois, moyennant entente préalable avec le professeur d'anatomie pathologique, utiliser pour leurs travaux spéciaux les pièces provenant de malades décédés dans leur division."

Toutefois après une nouvelle discussion à laquelle prend part aussi M. Roux, la Faculté craignant que l'addition proposée ne donne lieu à de nouvelles difficultés, se trouvant d'ailleurs mal placée pour prendre une décision de ce genre en l'absence des principaux intéressés, décide de donner à Mr. le Chef du Département, la réponse suivante:

réponse à Mr. le  
Chef du Dép<sup>t</sup>. de  
l'instr. publique.

"Monsieur le Conseiller d'Etat, "  
"Conformément à votre demande, la "  
"Faculté de médecine s'est réunie le 5 avril, "  
"pour discuter le projet de règlement concer-"

«nant les rapports des services cliniques avec l'Ins-  
 titut d'Anatomie pathologique.»

«La majorité des membres présents approuve en  
 principe le règlement projeté; considérant toutefois  
 que la séance a lieu pendant les vacances de sorte  
 que les deux principaux intéressés n'ont pu être  
 entendus, la Faculté émet le vœu que M. Stilling  
 veuille bien surseoir à sa décision définitive  
 jusqu'à ce qu'elle soit au complet et ait pu fai-  
 re de nouvelles démarches en vue de l'entente  
 qu'elle désire. Agréés etc.»

«pour la Fac. de méd. Le Secrétaire: P. Dugnier»

M. H. Dufour (après son retour), Laignier & Roux  
 sont chargés de faire les dites démarches.

M. N. Löwenthal a fait savoir ensuite (12  
 avril) qu'il approuve le règlement projeté.

Le Secrétaire:



Séance du 24 mai 1892.

Président: M. M. Dufour.

Présents: M. M. Bourget, de Lérenville, Herzog, Rapius, Dupuis.

M. le doyen informe les membres présents que M. le chef du Dép. n'a pas donné suite à la demande qui lui avait été faite par la Faculté après la séance du 5 avril, de bien vouloir soumettre encore une fois aux professeurs intéressés, avant de l'adopter définitivement, le règlement relatif aux "Rapports des services cliniques avec l'Institut pathologique". En revanche, le Dép. a tenu compte de quelques modifications proposées par le conseil de santé et des Hospices. Vu le petit nombre des membres présents et la question n'ayant pas été mise à l'ordre du jour, la délibération est renvoyée à une prochaine séance.

Sur le préavis favorable de M. M. Bourget et de Lérenville, la dissertation de M. Galli Valerio, intitulée "Recherches sur l'exécution de l'urée et du chlorure de sodium dans différents états pathologiques" est acceptée par la faculté.

M. Galli Valerio sera admis à se présenter aux épreuves orales du doctorat, dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin. Conformément à la décision prise dans la séance du 10 novembre 1891, il sera dispensé des examens d'anatomie, histologie, et physiologie prévus par le règlement.

M. le doyen donne lecture du rapport de M. Roux au sujet d'une dissertation présentée à la Faculté par M. Dietrich de (Allemagne), intitulée "Extirpation des cancers supérieurs du rectum, d'après la méthode de Heineke". La commission chargée de donner un préavis était composée de M. M. Roux et

dissertation  
M<sup>r</sup> Dietrich.  
Voir p. 64.

Dint. La faculté décide après discussion de ne pas accepter cette dissertation dans sa forme actuelle, et d'engager l'auteur à revoir et à compléter son travail. M. Dint empêché, d'assister à la séance, fait savoir par écrit qu'il se range aux conclusions de M. Roux. La faculté décide en outre qu'il ne sera pas pris de décision pour le moment au sujet de la demande que fait M. Dietrich, d'être dispensé de l'examen d'anatomie et de physiologie.

Le doyen informe la faculté qu'il a reçu de M. Drobner, une 4<sup>ème</sup> dissertation intitulée: "Über Eisenbahnen psychosen". M. M. Rabow et de Lérenville sont chargés de faire rapport à ce sujet.

4<sup>ème</sup> dissert.:  
Drobner.

M. Rapin constate qu'il n'a pas encore reçu de réponse de M. le Chef du Dép. au sujet de l'installation d'un service de gynécologie à la maternité, et explique de nouveau que, dans les conditions actuelles, il ne dispose pas d'un matériel suffisant à remplir régulièrement ses leçons de clinique.

Le Secrétaire:

( Voir page suivante le Règlement concernant les rapports des services cliniques de l'Hôpital cantonal avec l'Institut pathologique. )



# Règlement

concernant les rapports des services cliniques  
de l'Hôpital cantonal avec l'Institut  
d'anatomie pathologique.

---

Article premier. Les autopsies de malades  
décédés à l'hôpital cantonal sont faites par le  
professeur d'anatomie pathologique. En cas d'empê-  
chement, celui-ci peut charger son assistant de cette  
opération.

---

Art. II. Le professeur d'anatomie pathologi-  
que est seul directeur responsable du service de  
l'Institut pathologique. Toutefois, les chefs de ser-  
vice ont le droit d'assister avec leurs étudiants aux au-  
topsies. Ils peuvent également faire prendre note  
sous dictée, ou faire faire, par un de leurs assistants  
et à l'Institut pathologique, un relevé du procé-  
verbal d'autopsie qui est dicté, à l'occasion de celle-ci,  
par le professeur d'anatomie pathologique ou  
par son remplaçant.

---

Art. III. Les autopsies ont lieu, dans la règle,  
aux heures de clinique des services intéressés, et  
autant que ces cliniques ont lieu dans la  
matinée.

---

Le professeur d'anatomie pathologique est  
avisé, chaque matin, par la Direction de l'Ho-  
pital cantonal, des décès survenus la veille  
et le jour même jusqu'à 4 heures du matin.  
L'heure à laquelle l'autopsie aura lieu est fixée,  
dans les limites déterminées par le premier ali-  
néa de cet article, par le professeur d'anato-  
mie pathologique, sur le préavis du chef de  
service intéressé. Lorsque celui-ci n'est pas  
donné avant dix heures du matin, le professeur

d'anatomie pathologique procède à l'autopsie  
à l'heure qui lui paraît convenable. En tous  
cas, le chef de service intéressé reçoit, avis par la  
Direction, de l'heure fixée pour l'autopsie.

Art. IV. Le matériel anatomique proven-  
nant des autopsies appartient au labora-  
toire d'anatomie pathologique. Le professeur  
d'anatomie pathologique forme, au moyen  
de ce matériel, la collection de l'Institut  
pathologique.

---



Séance du 30 mai 1892.

Président: M. M. Boufau.

Présents: M. M. Bourget, de Lénierville, Rapin, Roux, Duprion.

M. le Docteur  
Demierville  
comme profes.  
de polyclinique.

Le doyen annonce que M. le chef du Dépt. de l'inst. publ. nous a demandé un préavis (confidentiel) au sujet de la nomination éventuelle de M. le Dr. Demierville aux fonctions de professeur de Polyclinique.

La faculté décide de donner un préavis favorable.

Elle décide, en outre, de répondre à la lettre du Dépt. de l'inst. publ. dont il a été question dans la dernière séance, à propos du règlement des Arrivés. La réponse sera rédigée comme suit:

« Monsieur le Conseiller, »

« Nous avons l'honneur de vous accu- »  
« ser réception, bien qu'un peu tard, du Règlement »  
« sanctionné par le Conseil d'Etat sur les rap- »  
« ports à établir entre le Prof. d'anatomie-patho- »  
« logique et les chefs de service de l'Hôpital. »

« La faculté, tout en regrettant qu'il ne lui ait »  
« pas été possible d'émettre son avis sur un »  
« fonctionnement aussi important à la bonne »  
« marche des études, a pris connaissance de ce »  
« règlement, ainsi que des adjonctions intro- »  
« duites par le Conseil d'Etat. »

« Elle espère que néanmoins, avec de la bonne »  
« volonté, il sera possible de tirer un bon parti, »  
« dans un but didactique et scientifique, des »  
« ressources provenant des préparations ana- »  
« tomo-pathologiques. »

« Pour la faculté de médecine, »

« Le doyen: »

« Le Secrétaire: »

M. de Lérenville estime que le procédé dont a usé le  
Département (adoption du dit règlement malgré  
les réserves formulées par la Faculté) constitue  
une atteinte à nos droits.

Le Doyen communique à la Faculté le  
préavis de M. M. Rabou et de Lérenville, au  
sujet de la 4<sup>ème</sup> dissertation de M. Piesbner,  
(Über Eisenbahnpsychosen). Les experts ne s'étant  
pas mis d'accord, un 3<sup>ème</sup> membre est adjoint  
à la Commission, dans la personne de M. Bourget.

Le Doyen présente à la Faculté une dissertation  
de M. Douglas (anglais) sur le "Tuber dorsalis".  
M. M. de Lérenville et Stilling sont chargés de  
faire rapport.

dissertation  
M<sup>r</sup> Douglas.

Le Secrétaire:



Séance du 22 juin 1892.

Président: M. M. Auzour.

Présents: M. M. Sourget, de Feignville, Larquier, Rapiu, Bugnion.

La faculté accorde à M. Gall Valerio, le diplôme de docteur en médecine, ensuite des examens qu'il vient de subir, et de la présentation de sa thèse intitulée "Recherches sur l'excrétion de l'urée et du chlorure de sodium dans divers états pathologiques."

D'Eng. de la Harpe  
comme privat-  
docent.

Le Département demande le préavis de la Faculté au sujet de l'admission du Dr Eugène de la Harpe comme Privat-docent de "Balnéothérapie et de climatothérapie."

La faculté, vu les titres et les travaux publiés par M. de la Harpe sur ces matières, décide de donner un préavis favorable et de le dispenser des épreuves prévues par le Règlement.

dissertation  
M. Afrikian.

Le doyen présente à la faculté la dissertation de M. Afrikian de l'Arménie russe, intitulée "contribution à l'étude des thromboses veineuses symptomatiques de la fièvre typhoïde". M. M. Stilling et Aird sont désignés pour faire rapport à ce sujet.

M. Baillens, élève en médecine, présente à la faculté un travail intitulé "contribution à l'étude de la glande de Waarder", fait dans le laboratoire du prof. Löwenthal.

La faculté désigne M. M. Löwenthal et Bugnion pour examiner ce travail; elle propose au Rép. M. Bieler, comme 3<sup>em</sup> membre de la commission.

Le Secrétaire:

Séance du 28 juin 1892.

Président: M. M. Dufour.

Présents: M. M. Dufour, Ains, Herzen, Löwenthal, Rabow, Rapin, Dugnon.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Faculté prend connaissance du plan des études médicales adopté par les 5 facultés suisses, et décide d'en demander l'impression, afin qu'il puisse être distribué aux étudiants.

Le conseil passe ensuite au renouvellement de son bureau.

M. de Cèrenville est élu doyen de la Faculté à l'unanimité des votants.

M. M. Dufour doyen sortant de charge, devient vice-doyen, conformément à l'art 78 du Régl. général.

M. Dugnon est nommé secrétaire.

M. Stilling est nommé membre de la commission de la bibliothèque.

Dissertation de M. Afrikian: Sur le rapport défavorable de M. Ains et Stilling, la Faculté refuse la dissertation de M. Afrikian; le candidat sera invité à la revoir et à la compléter.

Dissertation de M. Douglas (Fobes dorsalis). Sur le rapport défavorable de M. M. de Cèrenville et Stilling, cette dissertation est également refusée.

A ce propos la Faculté décide de ne prendre à l'avenir aucune décision au sujet des dissertations, sans avoir consulté préalablement le professeur sous la direction duquel le travail a été fait.

Sur la proposition de M. Ains,

M. de Cèrenville  
est élu doyen de  
la Faculté.



la Faculté décide de faire une démarche auprès de la Faculté de médecine de Paris, dans le but d'obtenir l'échange des thèses.

Le Secrétaire:

---

Séance du 11 juillet 1892.

Président: - Professeur M. Gufour.

Présents: la faculté au complet.

Le doyen communique à la Faculté un avis du Tribunal de Tienne, nous informant que M. Grobner a été mis en accusation pour falsification d'un diplôme provisoire à lui délivré par l'Université de Louvain, et nous demandant diverses informations au sujet de ce personnage.

dissert:

M. Belkowski.

La Faculté adopte, sur le préavis favorable de M. M. Roux et Stilling, la dissertation de M. Belkowski, sur les "tumeurs du mésentère".

La séance est suivie d'un banquet chez M. M. Gufour.

Le Secrétaire:

Séance du 14 juillet 1892.

à l'hôpital.

Président: M. Dufour.

Présents: M. M. de Bénéville, Ains, Larquier, Nicolas, Rabou, Roux, Stilling, Augnier.

Le doyen présente à la Faculté le projet d'horaire qui nous a été transmis par M. le secrétaire de l'Université, pour le semestre d'hiver 1892-93.

Il annonce que les examens de doctorat de M. M. Belkowski et Pietrich ont été fixés au mardi 19 juillet. L'examen sera complet pour M. Belkowski; il portera sur la seconde partie seulement pour M. Pietrich.

La séance a été suivie d'une réunion des professeurs et des étudiants en médecine à la Brasserie de la Rosiaz.

L. E. Secrétaire.

N. B. M<sup>rs</sup> Belkowski et Pietrich se sont présentés aux épreuves orales le 19 juillet, mais ont été invités à remettre à plus tard la continuation de l'examen.



Séance du 12 Octobre 1892.

Président: Prof. M. Gufour Doyen.

Présents: M. M. Bourget, de Bienville, Demieville, Dino, Herzen, Larquier, Löwenthal, Rabou, Rapin, Roux, Dugnon.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Dr. Favre.  
dem: à être admis  
en qualité de  
Privat-docent:

Le Département de l'instruction publique nous demande un préavis au sujet d'une lettre de M. le Dr. Favre de Labaux de Fonds, qui désire être habilité comme privat-docent de médecine et chirurgie expérimentale et de bactériologie.

La faculté considérant qu'il n'y a pas trois ans écoulés depuis le doctorat de M. Favre et que le règlement est positif sur ce point, estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder cette demande pour le moment. Il sera répondu dans ce sens au Département.

Le même Département nous demande un préavis au sujet d'une lettre de M. le Dr. Berdez qui désire continuer, en qualité de privat-docent, le cours d'électrothérapie qu'il a fait le semestre dernier comme professeur libre, et qui a été suivi par 6 étudiants. La Faculté décide à l'unanimité de donner un préavis favorable.

La thèse de M. Afrikian est définitivement refusée.

M. le Doyen annonce que la séance d'ouverture des cours aura lieu le 26 octobre, dans la salle du G.<sup>d</sup> Conseil, et que les 6 professeurs de médecine, promus au rang de professeurs ordinaires auront à y prendre la parole.

Le commencement des cours

est renvoyé au lendemain de cette séance.

Le Secrétaire:

Séance du 11 novembre 1892.

Président: Prof. de Lérenville, Doyen.

Présents: M. M. Hins, Herzog, Larquier, Löwenthal, Rapin, Roux, Stilling, Duquoin.

Le procès-verbal de la séance du 12 oct. est lu et adopté.

M. le Doyen informe la Faculté que M. le Dr. Eug. de la Harpe sera prochainement présenté comme Privat-docent de climatologie et balnéothérapie.

M. le Dr. Rossier a adressé au D<sup>pt.</sup> de l'instruction publique une lettre dans laquelle il demande à être admis comme Privat-docent d'auscultation et de percussion.

"Privat-docentisme.  
Dr. Rossier.

Il présente un mémoire Thabilitation intitulé: "contribution à l'étude du cancer diffus de la ...". Sur la proposition de M. Stilling, qui a pris connaissance de ce travail, la Faculté décide de donner un préavis favorable.

Il est parvenu au bureau de la Faculté une lettre de M. Dongow secrétaire de l'Université, demandant s'il y a lieu d'encourager M. le Docteur Favie à donner un cours libre à l'Université. La Faculté estimant que la pathologie expérimentale, et la bactériologie sont suffisamment représentées



congrès médical  
Rome.

dans le programme d'enseignement, décide de donner un préavis négatif.

Le Doyen annonce que la Faculté de médecine est invitée à se faire représenter au congrès international de médecine qui aura lieu à Rome, en septembre 1893. La faculté décide de se faire représenter à ce congrès, si l'un de ses membres consent à entreprendre ce voyage.

M. Augnier propose que les examens fédéraux de médecine soient fixés aux dates suivantes:

Sciences naturelles : 13 avril et 12 octobre.

anatomie et physiologie : 18 " et 17 "

M. Duro répond qu'il tiendra compte de ce vœu dans la mesure du possible ;

en outre il demande qu'il soit fait une démarche auprès de la Commission de la Bibliothèque, pour que les dissertations médicales en dépôt à la cité, soient classées et remises le plus tôt possible à la Bibliothèque de l'École de médecine. M. Stilling qui représente la Faculté dans cette commission répond qu'il transmettra cette demande à ses collègues.

N. D. Les dissertations ont été dès lors placées dans la Bibliothèque de l'École de médecine.

Le Secrétaire :

Séance du 30 novembre 1892.

Président: Professeur de Cérenville Doyen.

Présents: M. B. Bourget, Hermiéville,  
Ains, Larguier, Herzew, Argnion.

Le procès-verbal de la séance du 11 nov.  
est adopté avec quelques modifications.

Le Doyen informe la Faculté que le Dr  
Rossiet, admis comme privat-docent d'aus-  
cultation et de percussion, a été installé au-  
jourd'hui en séance publique.

La Faculté prend connaissance d'une  
lettre de M. le Dr Bronardel Doyen de la  
Faculté de Paris. M. B. répond de la manière  
la plus aimable à la demande d'établir  
en relation d'échanges avec la Faculté de  
Lausanne, demande qui lui avait été adres-  
sée par cette dernière; il nous promet un  
exemplaire de toutes les thèses publiées à  
Paris à dater de 1892.

échange  
de thèses avec  
la faculté de  
Paris.

Le Doyen informe la Faculté que le  
Recteur a fait afficher, sur sa demande,  
un avis rappelant aux étudiants qu'ils sont  
admis à payer les finances d'études jusqu'au  
30 novembre, et qu'ils doivent faire signer  
leurs livrets par les professeurs, dès qu'ils  
se sont mis en règle avec le caissier.

La faculté s'occupe ensuite des privilèges  
accordés aux étudiants remplissant les fonc-  
tions d'assistants. M. Larguier propose que  
les assistants ne soient pas exonérés de  
toutes les finances de cours, mais seule-  
ment du paiement des cours pour lesquels  
ils remplissent ces fonctions.

M. Roux amende cette proposition; il  
désire que dans des cas spéciaux le professeur



intéressé puisse adresser une demande de dispense en faveur de son assistant. La proposition de M. Larguier amendée de cette façon est adoptée; M. le doyen expose ce point de vue à la commission universitaire.

" doctorat,  
M<sup>r</sup> F. Mercanton

et

M<sup>r</sup> L. Ferret.

M. le doyen communique à la Faculté deux demandes d'admission au doctorat:

La 1<sup>re</sup> est de M. Félix Mercanton de Lutry qui a présenté une dissertation intitulée:

"des carcinomes primaires multiples".

Les experts, M. M. Roux et Hirs donnent un préavis favorable. M. Mercanton, se basant sur l'art. 8 du Règlement du doctorat, demande à être dispensé de l'examen oral. adopté.

La seconde demande est de M. Louis Ferret de Rolle; il présente une dissertation intitulée: "contribution à l'étude du traitement de l'hydrocèle". Les experts, M. M. Roux et Stilling donnent un préavis favorable. M. Ferret désire également être dispensé de l'examen oral. adopté.

La faculté décide en outre de ne pas appliquer, dans le cas particulier, l'art. 14 du Règlement du doctorat, d'après lequel le candidat doit être examiné par 3 experts, sur le contenu de sa dissertation.

démission  
de M<sup>r</sup> Löwenthal.

M. le doyen informe la Faculté que M. Nathan Löwenthal prof. d'histologie a envoyé sa démission à l'université et au Département de l'instruction publique.

M. Burginon espère encore que notre collègue reviendra de sa décision. Après une courte discussion, la Faculté décide de renvoyer à une séance ultérieure la question du rem-

placement du professeur d'histologie.

M. Airo propose que l'horaire ou tableau des heures leçons soit examiné par la Faculté en temps utile, soit dans la dernière séance du semestre pour le semestre suivant.

adopté.

Le doyen invite les membres de la Faculté à lui transmettre leurs propositions éventuelles au sujet d'achat d'ouvrages ou de nouveaux abonnements par la Bibliothèque cantonale.

Il rappelle que la liste doit être présentée avant le 10<sup>o</sup> Dec. à M. le chef du Dép<sup>t</sup>.

A ce propos M. Largier recommande au doyen de prendre des mesures pour le classement des thèses médicales, dont nous possédons déjà une collection assez importante.

Le Secrétaire :



Séance du 19 décembre 1892.

Président: Prof. de Crenville Loyer.

Présents: M. M. Bourget, Dufour, Herzog, Rappin, Stilling, Auguin, Gind.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre est lu et adopté.

anniversaire  
Pasteur.

Il est parvenu à l'adresse de la Faculté une invitation de l'Institut de France à vous faire représenter à une cérémonie destinée à fêter le 70<sup>e</sup> anniversaire de M. Pasteur, le mardi 27 décembre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris.

Sur la proposition de M. Stilling, M. M. les prof. de Crenville et M. Dufour sont chargés de représenter la faculté à cette cérémonie.

Un projet d'adresse, présenté par M. Dufour, est adopté à l'unanimité.

« La Faculté de médecine de Lausanne,  
à Monsieur Pasteur, membre de l'Institut: »

« Monsieur et illustre Maître, »

« La Faculté de médecine de  
Lausanne, la plus jeune des Facultés d'Eu-  
rope, considère comme un grand honneur  
de pouvoir s'associer en ce jour à vos compa-  
triotés et aux corps savants de tous les pays,  
pour vous apporter le tribut de ses hom-  
mages respectueux. »

« Les sciences biologiques transfor-  
mées, élargies et précisées par vos grands travaux  
d'investigation, leurs méthodes épurées, disci-  
plinées, leurs applications multipliées pour  
le bien de l'homme appauvri au souffrant, »

« porteront votre nom à travers les âges. Mais  
 « nous, vos contemporains et vos disciples, nous  
 « considérons comme un privilège d'avoir pu  
 « saluer, au moment de leur apparition, cha-  
 « cune de vos découvertes, et d'avoir reconnu  
 « en elles les caractères des faits capitaux dans  
 « l'histoire de la science. »

« Vos travaux, comme dans ceux qui  
 « ouvrent un domaine inconnu, ont été le point  
 « de départ d'une quantité considérable de re-  
 « cherches, de découvertes et d'inventions, quelques-  
 « unes d'une importance majeure pour les sci-  
 « ences médicales. Elles-ci, au surplus, ont vu  
 « leurs méthodes de recherche modifiées et  
 « incontestablement améliorées par cette influ-  
 « ence souveraine qui, des laboratoires, est  
 « descendue dans les hôpitaux. En un mot  
 « l'agent morbide amoindri, les complications  
 « écartées, la puissance de nos moyens d'attaque  
 « considérablement augmentée, le domaine de la  
 « vie disputé à la mort par des moyens humains,  
 « voilà indigné, d'une manière trop succincte,  
 « la trace qu'aura laissée votre incomparable  
 « carrière. »

« Nous sommes heureux, Monsieur et  
 « illustre maître, de ce que vous puissiez être  
 « témoin de cette manifestation d'une reconnais-  
 « sance unanime; nous félicitons la France,  
 « votre patrie, qui a déjà tant fait pour les  
 « progrès humains, de pouvoir ajouter votre  
 « nom à ceux des plus illustres de ses enfants.  
 « Nous félicitons aussi la Franche-Comté,  
 « notre voisine qui fut votre pays natal. Mais  
 « comme les bienfaits qui découlent de vos  
 « travaux, franchissant les limites des états,  
 « ont profité à l'humanité tout entière, nous



« félicitons l'humanité elle-même. De géné-  
 « ration en génération elle vous gardera un  
 « souvenir reconnaissant. C'est donc en vous  
 « exprimant le respect de notre pays, la Suisse,  
 « dans la mesure où nous ~~avons~~ la représentons,  
 « qu'avec nos vœux chaleureux pour votre santé,  
 « nous vous assurons, Monsieur et illustre  
 « maître, de notre profonde gratitude. »

« Bureau de la Faculté, »

« Le Doyen : »

« Lausanne, déc. 1893. »

Le doyen rappelle que le prochain congrès mé-  
 dical aura lieu à Rome du 24 sept. - 1<sup>er</sup> oct. 1893,  
 et transmet aux membres de la faculté les invi-  
 tations personnelles qui lui ont été adressées  
 par M. Baragliano secrétaire du congrès.

M. le doyen invite M. M. les professeurs à lui  
 communiquer pour le 10 janvier au plus  
 tard le programme de leurs cours pour le  
 semestre d'été 1893, ainsi que les sujets de  
 concours proposés par eux.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Rostier qui  
 demande l'autorisation de faire un cours théorique  
 soit repetitorium de gynécologie pendant  
 le semestre d'été. Le Prof. Rapiin fait remar-  
 quer à ce propos qu'il serait disposé à se charger  
 lui-même du dit "repetitorium", mais qu'il n'a  
 pas adressé de demande dans ce sens à la Faculté,  
 parce qu'il n'a pas voulu entrer dans la place  
 par une porte détournée et qu'il lui paraît-  
 sait plus loyal de s'abstenir, jusqu'à ce que  
 la question pendante au sujet de l'ensei-  
 gnement de la gynécologie ait été tranchée.

En l'absence de M. Roux, qui avec M.

Rapin, est plus spécialement intéressé dans cette question, la Faculté décide de renvoyer la discussion à une prochaine séance.

H. Herzog annonce que les amis de H. le prof Schiff ont décidé de fêter le 70<sup>e</sup> anniversaire et la 50<sup>e</sup> année de professorat du célèbre physiologiste, en constituant un fonds destiné à publier une édition complète de ses œuvres. Cette publication comprendra un volume allemand et un volume français avec traduction des mémoires écrits en anglais et en italien. Des listes de souscription sont distribuées aux membres de la Faculté ~~et~~ disposés à prendre part à cette manifestation.

Le Secrétaire:



Séance du 13 janvier 1893.

Président: M. de Cienville doyen.

Présents: M. M. Fernierville, Gufour, Herzew, Larquier, Roux, Bugnion.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Cienville informe la Faculté que des circonstances de famille l'ont empêché de se rendre au jubilé de M. Pasteur, et qu'il a été remplacé par M. M. Gufour.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Strasser, doyen de la faculté de Berne, annonçant que la Direction (Vorst) des facultés de médecine Suisses a été transférée à Berne pour l'année 1893.

M. Strasser nous demande en outre si nous trouverions à propos que les Facultés suisses s'entendissent entre elles pour se faire représenter au congrès médical de Rome, par son ou 2 délégués.

La Faculté décide de répondre qu'elle préfère garder sa liberté au sujet des délégués à envoyer et qu'il suffit, à son avis, que l'entente s'établisse à Rome entre les délégués suisses.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Leclercq signalant à la Faculté une recrudescence des affections syphilitiques au sein de la jeunesse universitaire et nous demande si nous jugerions à propos d'inviter les étudiants à une conférence publique, où un professeur de médecine exposerait le danger de ce genre d'affection.

Après discussion, la Faculté se déclare contraire à une conférence publi-

que; il vaut mieux, à son avis, que les professeurs usent de leur influence individuelle pour combattre ce fléau.

La Faculté s'occupe ensuite de la demande de M. le Dr Rossier, privat-docent, qui désire être autorisé à donner un repetitorium théorique de gynécologie pendant le semestre d'été 1893. (voyez séance du 19 XII. 1892.)

Après une discussion à laquelle prennent part M. M. Roux, de Bienville, Larquier, Berniéville et Bugnion, la Faculté décide, par 3 voix contre 1 (et deux abstentions) d'accorder à M. Rossier l'autorisation demandée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Dr Spengler à Lausanne, demandant à être agréé à l'Université en qualité de privat-docent d'accouchement.

Privat-docent,  
M. le Dr Spengler.

Du l'absence de M. le prof. Rapiu, principal intéressé dans cette question, la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. le doyen communique la liste des sujets de concours proposés par les professeurs de médecine, pour l'année 1893.

La faculté s'occupe des mesures à prendre pour lutter contre la pénurie du matériel anatomique; après avoir entendu un rapport de M. Bugnion à ce sujet, elle décide, sur la proposition de M. Herzog, de faire une démarche pressante auprès de M. le chef du Département, pour parer si possible à un état de choses qui entrave la bonne marche de l'enseignement et menace de compromettre l'avenir de notre école.

Le Secrétaire:



Séance du 3 février 1893.

Président: Prof. de Léonville, doyen.

Présents: M. M. Bourget, Gemieville, Gint, Dufour, Herzew, Larguier, Rabow, Rapin, Roux, Stilling, Sugniow.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

Sur la demande de M. M. Belkowski et Dietrich, qui désirent subir de nouveau les épreuves du doctorat, la session d'examen est fixée au 14 février à 3h. M. Dietrich est dispensé des épreuves d'anatomie et de physiologie, ensuite de l'équivalence qui lui a été accordée.

Le doyen rappelle une lettre du Dr. Spengler qui demande à être agréé comme privat-docent d'obstétrique. M<sup>rs</sup> S. n'ayant pas présenté de travaux spéciaux et appuis de sa demande, la Faculté décide de renvoyer sa décision jusqu'à plus ample informés.

nelle répartition  
des cours entre  
M. M. les Prof<sup>rs</sup>.  
Bugniow  
et  
Löwenthal.

M. le doyen donne lecture des propositions faites par le prof. Bugniow à M. N. Löwenthal dans le but d'engager ce dernier à retirer sa démission et à continuer son enseignement à l'Université de Bâle. - D'après ce projet, rédigé avec l'assentiment de M. Löwenthal, M. Bugniow serait chargé d'une partie de l'enseignement de l'histologie spéciale, tandis que M. Löwenthal traiterait en retour quelques chapitres de l'anatomie descriptive et ayant désormais un nombre de leçons égal à celui de son collègue, obtiendrait une augmentation équivalente de traitement.

Projet de répartition pour Paris.

Prof. Bugnion.

Prof. Söwenthal.

Été 1893.

Anatomie chirurg. <sup>le</sup>	3 h.	Histologie spéciale	2 h.
Embryologie	3 h.	Anatomie: organes des	
Travaux embryologiques		seus (y compris l'histol.)	3 h.
1 après-midi.		Travaux histologiques	2 ap. midi

Hiver 1893-94.

Anatomie: articulations		Histologie générale	3 h.
muscles, mécanisme		Anatomie: ostéologie	2 h.
du corps humain	5 h.	Technique du micro-	
Dissection, tous les jours		scope	1 1/2 h.

Été 1894.

Comme pour l'été 1893.      Comme pour été 1893

Hiver 1894-95.

Anatomie: angiologie,		Histologie générale	3 h.
système nerveux (y		Anatomie: splanchnologie	
compris l'histologie)	5 h.	(y compris l'histologie)	2 h.
Dissection, tous les jours		Technique du microscope	1 1/2 h.

N.B. Cette répartition pourrait être modifiée tous les deux ans, ensuite d'entente entre les professeurs intéressés.

Lausanne le 8 janvier 1893.

(Signé) H. E. Bugnion prof.

Après une discussion à laquelle prennent part M. M. Rabow, Stilling, Herzog et Bugnion, la faculté décide à l'unanimité d'appuyer les propositions de ce dernier et de donner un préavis favorable au Dép<sup>t</sup> de l'inst. publ.

M. Rapiu présente à la faculté un rapport détaillé, dans lequel il expose la situation difficile qui est faite au prof. et obs-  
tétrique ensuite de l'insuffisance de la maternité, du petit nombre de lits dont

revendications  
de M. le Prof<sup>r</sup>  
Rapiu  
touchant l'ensei-  
gnement de



l'obstétrique  
et de la  
gynécologie.

il dispose, de l'absence de matériel gynécologique et surtout du fait que l'enseignement de la gynécologie, qui est sa spécialité principale a été joint à la <sup>chaire de</sup> chirurgie plutôt qu'à celle d'obstétrique.

Il explique qu'il n'a, à plusieurs reprises, pas eu le matériel suffisant pour faire sa clinique et déclare qu'il lui est impossible de continuer son professorat dans ces conditions. Plusieurs lettres adressées au sujet au Dépt. de l'inst. publique étant restées sans réponse, M. Rapiu estime qu'il est de son devoir de remettre le Conseil de Faculté, afin de connaître son sentiment au sujet de ses revendications et d'obtenir son appui auprès du Dépt. de l'inst. publ. si elle les reconnaît fondées et conformes à l'intérêt de l'enseignement universitaire.

M. Rapiu demande :

1° que le Prof. d'obstétrique soit chargé de l'enseignement théorique et d'une partie tout au moins de l'enseignement pratique de la gynécologie.

2° Que les cas de gynécologie ne soient pas répartis exclusivement dans les salles de chirurgie, comme ils l'ont été jusqu'ici, mais qu'une partie de ce matériel soit mise à la disposition, par la création d'un service de gynécologie annexé à celui des accouchements.

M. Rapiu explique que la création de ce service serait loin d'enlever au prof. de chirurgie tous les cas de gynécologie opérables; il pense au contraire qu'il est utile et légitime que le chirurgien continue à pratiquer des opérations sur l'abdomen et espère, d'après les assurances bienveillantes que lui a données

M. Roux, qui une entente amiable pourra intervenir sur la manière de répartir les cas dans les deux services.

Après une discussion à laquelle prennent part la plupart des membres présents, et notamment après avoir entendu M. Roux qui déclare ne pas faire d'opposition, la Faculté décide à l'unanimité (un vote M. Duro alleux) d'appuyer en principe les demandes de M. Rapiu.

Le doyen prie en conséquence M. le chef du département de l'inst. publ. de convoquer une conférence composée du doyen de la Faculté de médecine, du chef du bureau de police sanitaire, du professeur de chirurgie et du professeur d'obstétrique, pour s'occuper de cette question.

Le Secrétaire:



Séance du 11 mars 1893.

Président: M. de Léveville doyen.

Présents: M. M. Bourget, Hind, Dufour,  
Herzen, Löwenthal, Rabow, Rappin, Hugnin.

Le procès-verbal de la séance du 3 février est  
lu et adopté:

L'ordre du jour amène la discussion de la  
demande de M. Spengler qui désire être agréé  
comme Privat-docent d'obstétrique. M. S. n'ay-  
ant pas présenté de travaux spéciaux, la Facul-  
té décide, conformément au Règlement, de  
lui demander un travail d'habilitation prou-  
vant qu'il a fait quelques recherches scien-  
tifiques dans le domaine de l'obstétrique.

" doctorat "  
M. Siegrist.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Auguste  
Siegrist de Bâle (anc. assistant du Prof. Flüger)  
qui désire obtenir le diplôme de docteur de la  
Faculté de Lausanne, et présente à cet effet  
une dissertation intitulée " Beiträge zur  
Kenntniss vom wesen n. Sitze der Memi-  
wania Ophthalmica ".

Sur le rapport favorable du Prof. H. Dufour,  
la Faculté accepte cette dissertation et donne  
l'autorisation d'imprimer. M. Siegrist ay-  
ant fait son examen d'état à Berne (16 juillet  
1892) est dispensé des épreuves orales.

Le doyen donne lecture du texte proposé  
par la commission universitaire pour  
figurer sur les diplômes du doctorat.

Ce texte ne paraissant pas tout à fait satisfaisant, la Faculté décide de différer son acceptation jusqu'à ce qu'elle ait pris des informations sur ce qui se fait ailleurs.

Le doyen rend compte de la conférence qui a eu lieu le 17 février avec M. le Chef du Département de l'Instruction publique au sujet des demandes du Prof. Rapiu.

Le Chef du Dépt. a accordé la création, à l'hôpital, d'un service spécial destiné à combler le défaut de matériel des cliniques obstétricales, mais il n'a pas consenti à modifier les dispositions prises au sujet de l'enseignement de la gynécologie, de sorte que le prof. de chirurgie reste officiellement chargé de cette branche.

décision prise par le Dépt. de l'Instr. publique, au sujet des réclamations de M. Rapiu.

M. Rapiu se plaint de ce que le doyen n'a pas transmis au chef du Département, les vœux de la Faculté intacts et tels qu'ils avaient été votés. Se basant sur le procès verbal de la dernière séance, il soutient que la Faculté a demandé d'une manière positive, et après s'être assuré du consentement de M. Roux également intéressé :

- 1<sup>o</sup> Que le prof. d'obstétrique soit chargé désormais de l'enseignement théorique et d'une partie au moins de l'enseignement pratique de la gynécologie ;
- 2<sup>o</sup> qu'il soit créé un service de gynécologie d'une 20<sup>e</sup> de lits, comme annexe du service d'accouchement.

M. de Fieuville proteste contre les allégations de M. Rapiu. Il estime en effet que la Faculté ne s'était pas positivement engagée à soutenir les revendications du professeur d'obstétrique, mais seulement à



provoquer la réunion d'une conférence pour discuter cette question.

Le procès-verbal de la dernière séance auquel M. Rapiu fait allusion, ne lui paraît pas tout-à-fait concluant. Il s'est d'ailleurs heurté dès l'abord à une opposition si vive de M. le chef du Dépt., qu'il aurait été difficile de se mettre en travers.

Après quelques remarques de Prof. Dufour, qui ne considère pas non plus la Faculté comme engagée par son vote, et d'une courte réplique du Secrétaire, qui explique le sens du procès-verbal<sup>(1)</sup>, l'assemblée se sépare sans prendre de nouvelle décision.

Le Secrétaire :

<sup>(1)</sup> N. B.

D'après mon souvenir personnel, la Faculté avait décidé de soutenir en principe, c-à-d, dans la mesure du possible, les demandes de M. Rapiu vis-à-vis du Chef du Dépt.; toutefois comme le vote est venu après la lecture d'un long mémoire, et que M. Rapiu n'avait pas formulé des demandes à part d'une façon précise, il se peut que quelques membres de la Faculté n'aient pas saisi la portée de leur vote.

Le même.

Séance du 15 mai 1893.

Président: M. de Cereville, Doyen.

Présents: M. M. Bourget, Dufour, Herzew, Larquier, Rabow, Rapiw, Stilling.

Le Doyen consulte la faculté au sujet de la formule à adopter pour le diplôme du doctorat; faut-il y mettre le titre de la thèse?

M. Dufour ne trouve pas nécessaire que toutes les facultés adoptent la même formule. Si la faculté des lettres par exemple a intérêt à voir figurer le titre de la thèse dans le diplôme, la faculté de médecine pourrait, pour les titres de nature délicate, préférer en faire abstraction.

Il propose par conséquent de ne pas le mettre.

M. M. Herzew et Rabow expriment la même opinion. La faculté se range à cet avis.

Le Doyen demande ensuite si la faculté consentrait à être moins exigeante pour l'admission des étudiants étrangers à l'immatriculation; si le cas échéant elle se contenterait de certificats d'études préparatoires d'un degré inférieur à ceux que prévoit le règlement général.

M. Herzew appuie l'idée qu'il faudrait être très indulgent pour l'immatriculation, et très sévère pour les épreuves d'examen.

M. Dufour aimerait aussi qu'on interprêtât dans le sens le plus large l'admissibilité à l'immatriculation.

L'assemblée adopte cette manière de voir. Le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Recteur concernant le traitement des assistants. D'orénavant les assistants ne jouiront plus de la gratuité des cours et

"immatriculation"

traitement des assistants.



nomination de  
M. le Dr Berdez  
en qualité de  
Privat-docent.

laboratoires, ceux de leurs chefs exceptés.

Le doyen communique à la faculté une lettre du Département de l'Instruction publique, annonçant que M. le Docteur Berdez, après avoir présenté une thèse d'habilitation (La cellule nerveuse. - Étude histologique suivie de quelques recherches sur les cellules des Lémnosphères de la grenouille. Lausanne 1893; G. Bridel) est nommé privat-docent de médecine. -

Le doyen fait part à l'assemblée d'une seconde lettre du Département, refusant d's'occuper du catalogue des thèses envoyées par les différentes universités à la faculté de médecine.

M. le doyen propose de répartir les travaux de catalogue, de sorte que chaque professeur s'occupe de la partie qui concerne sa tranche.

Adopté. -

M. Herzew prie la faculté de recommander à la commission universitaire, comme très digne d'imprimé, un travail du Dr. Belkowsky, assistant du Laboratoire de physiologie, (sur le rôle de la bile et du suc brunerien dans la digestion stomacale.)

M. Belkowsky n'a pas pu présenter son mémoire, comme travail de faculté, en temps utile à cause de son examen.

La faculté se décide, vu la chaude recommandation de M. Herzew, à appuyer cette demande.

M. le doyen donne lecture des procès-verbaux des séances du 3 février et du 11 mars. Il demande si la faculté adopte le procès-verbal de la séance du 3 février.

discussion

M. Larguier dépose par écrit sur le

bureau, l'opinion qu'il a exprimée dans cette séance.

relative au  
procès-verbal  
du 3 février.

M. Dufour conteste la teneur du procès-verbal; il ne peut se rappeler qu'on ait voté les trois points qui y sont mentionnés spécialement; on a décidé en général de soutenir les demandes de M. Rapin pour que l'insuffisance du matériel de la maternité soit le plus possible compensée.

M. Stilling ne se rappelle pas qu'on ait parlé de l'enseignement théorique de la gynécologie. La faculté a émis le vœu que M. Rapin obtienne un service de gynécologie à l'hôpital qui lui permette de faire des leçons cliniques sur cette matière et de remédier ainsi à l'insuffisance de son matériel actuel.

M. Bourget adopterait le procès-verbal, mais il propose de l'envoyer à tous les membres de la faculté qui ont assisté à la séance du 3 février, pour leur demander leur avis par écrit.

M. Herzog déclare adopter le procès-verbal.

M. M. Dufour, Larquies, Rabou, Stilling ne l'adoptent pas.

M. Rapin fait sienne la proposition de M. Bourget.

La faculté ne s'oppose pas à son exécution et renvoie la discussion à plus tard.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars est ensuite adopté.

P.<sup>r</sup> le Secrétaire:

[signé] Dr H. Stilling.



Séance du 5 juillet 1893.

Présent: M. de Lérenville Doyen.

Manquants: M. M. Bourget, Hind,  
Löwenthal, Rabou.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai,  
rédigé par M. Stilling, est lu et adopté!

" doctorat "  
M. Dietrich.  
V. n° 32

Le diplôme de Docteur est accordé à M.  
Dietrich, ensuite des épreuves qu'il vient de  
subir.

" doctorat "  
M. César Matthey.

Le diplôme de docteur est aussi accordé à  
M. César Matthey sur la présentation d'une  
thèse intitulée "Contribution à l'étude de la  
chirurgie cérébrale et spécialement au trai-  
tement de l'épilepsie jacksonienne." Rap-  
port favorable de M. M. de Lérenville et  
Rabou. M. Matthey étant porteur d'un  
diplôme fédéral, est dispensé de l'examen  
oral.

" doctorat "  
M. F. Jaccoud.

Le diplôme de docteur est encore accordé  
à M. Fernand Jaccoud qui se trouve dans  
les mêmes conditions et a présenté une thèse  
intitulée "Recherches sur les modifica-  
tions des parois vasculaires qui survien-  
nent dans l'établissement de la circulation-  
collatérale." Rapport favorable signé par  
M. M. Stilling et Bourget.

" doctorat "  
M. Eug. Constantin.

Enfin le diplôme de docteur est encore ac-  
cordé à M. Constantin Eugène de Genève, sur  
la présentation d'une thèse intitulée: "Recher-  
che pratique de la réfraction oculaire au  
moyen du mouvement de l'image oph-  
thalmoscopique." et ensuite d'un rapport  
favorable de M. M. - Dufour et Herzog; M.  
Constantin sera toutefois invité à modifier  
et à compléter son travail sur quelques

pointé avant de recevoir l'autorisation d'imprimer.

M. Constantin étant porteur d'un diplôme fédéral du 10 juin 1886 est dispensé de l'examen oral.

Sur la proposition de M. Herzog, la Faculté décide et accepte le travail de M. Belkowski, sur "le rôle de la bile et du suc brunneien dans la digestion stomacale" bien qu'il n'ait pas pu être présenté dans le temps réglementaire et de le proposer à l'Université pour le prix de faculté de 1893.

La Faculté décide d'inviter les étudiants le 13 juillet à une soirée à Civalis.

M. Roux, craignant que cette soirée ne soit considérée comme la clôture officielle du cours, propose de la fixer désormais au milieu de novembre.

M. le doyen a fait une consultation auprès de tous les membres de la Faculté, au sujet du procès-verbal du 3 février qui avait, comme on sait, donné lieu à des divergences d'interprétation. Chaque professeur a donné son avis par écrit :

M<sup>rs</sup> Bourget et Rapin admettent le procès-verbal tel quel.

M<sup>rs</sup> Herzog, Rabow et Dupuis admettent le procès-verbal, mais reconnaissent que M. Rapin n'a pas formulé ses propositions d'une façon précise, ce dont est résulté le malentendu.

Enfin la majorité Dufour, Hamiville, Languier, Stillings, Roux, de Sérenville estime que le procès-verbal n'est pas exact et qu'ils se sont engagés à voter "pour une conférence" et non sur les propositions de M. Rapin.

M. le doyen communique le résultat d'une 2<sup>ème</sup> consultation qu'il a faite le 19 juin par voie de circulaire, dans le but de cor-

à propos du procès-verbal du 3 février.



maître l'avis des membres de la faculté au sujet de l'enseignement de la gynécologie.

Les questions posées étaient les suivantes:

- 1<sup>o</sup> Admettez-vous que les cas de gynécologie ne soient pas répartis exclusivement dans les salles de chirurgie comme on l'a fait jusqu'ici, mais qu'une partie de ce matériel soit mise à la disposition du professeur d'obstétrique pour la création d'un service de gynécologie annexé à celui d'obstétrique?
- 2<sup>o</sup> Admettez-vous que le professeur d'obstétrique soit chargé de l'enseignement théorique et d'une partie au moins de l'enseignement pratique de la gynécologie?

Réponse à la question: M. M. Fird, Dufour, Larquier, Stilling, Rabou, Nicolas, Rouget, Herzew, Bagniew admettent que le partage est désirable, et M. Roux est d'accord.

M. Darniéville estime qu'on ne peut pas répondre à la 1<sup>re</sup> question sans trancher la seconde; M. Cöventhal n'a pas répondu positivement à la 1<sup>re</sup> question; enfin M. Roux répond qu'il est prêt à un partage relatif du matériel, et consentirait à abandonner une des salles de femmes du service de chirurgie.

Réponse à la 2<sup>ème</sup> question:

M. Fird constate que M. Roux reste chargé de l'enseignement officiel de la gynécologie, mais que M. Rapiu pourrait développer son enseignement dans ce sens, grâce au petit service gynécologique qui lui a été accordé!

M. M. Stilling et Darniéville sont opposés au partage de l'enseignement entre les 2 professeurs. M. Rapiu ne pourrait en être

chargé que si M. Roux y renonçait.

M. M. Dufour et Larguier constatent que M. Roux étant le titulaire officiel, une répartition nouvelle de l'enseignement ne pourrait être établie qu'avec son consentement.

M<sup>rs</sup> Rabou, Nicolas, Bourget, Herzog, Löwenthal estiment, mais à un point de vue théorique (abstraction faite de toute question de personnes) qu'il est plus naturel de réunir l'enseignement de la gynécologie à celui de l'obstétrique.

M. Duguion estime qu'il est nécessaire que les étudiants puissent suivre un cours régulier de gynécologie; il demande, si après entente avec M. Roux, M. Rapiu ne pourrait pas être chargé de ce cours à titre de professeur suppléant.

Cette lecture est suivie d'une courte discussion sur le fond de la question.

M. Roux répète qu'il ~~est~~ est disposé à un partage relatif des cas de gynécologie dans le sens indiqué plus haut, il ne s'opposera pas non plus à ce que M. Rapiu fasse dès le semestre prochain, un cours théorique de gynécologie et demande au prof. d'obstétrique s'il serait disposé à un arrangement sur cette base.

M. Rapiu déclare accepter cet arrangement.

Le Secrétaire:



Séance du 8 novembre 1893.

Président: M. de Crenville doyen.

Absents: M. M. Bourget, Rapiu, Poup, Nicolas; M. M. Aind et Dufau assistent à la fin de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet est lu et adopté.

Le doyen annonce que le congrès médical de Rome est renvoyé en avril 1894; les professeurs qui désirent y prendre part sont priés de l'aviser en temps utile.

Le doyen fait circuler une liste de souscription qui nous a été adressée de Budapest dans le but d'ériger un monument au Prof. Semmelweis.

Le président annonce que l'art 110 du Règlement général concernant les prix des concours et de faculté a été modifié comme suit: "Art 110. 2<sup>ème</sup> §." Les étudiants porteurs d'un grade universitaire ou d'un diplôme perdent ce droit, à moins qu'ils n'aient acquis leur titre dans le semestre où ils ont déposé leur travail de concours ou dans le semestre précédent, s'il s'agit d'un prix de faculté.

M. Belkowski, auteur d'un travail sur le "rôle de la bile et du suc brunier dans la digestion stomacale" pourra bénéficier de ces nouvelles conditions. Les travaux devant être examinés par une commission de trois membres, dont un à choisir en dehors de l'Université, la Faculté propose au Dépt. de désigner à cet effet M. M. Herzew, Bourget et Combe D.

Le bureau de l'Université annonce que la proclamation des prix de concours aura lieu en séance publique le vendredi 22

décembre.

Il est donné lecture d'une lettre adressée par le prof. Rabow à M. le Chef du Dépt. dans le but de régler par une convention les arrangements à prendre au sujet de la clinique de psychiatrie.

M. Rabow, qui a comme on sait quitté sa place de médecin de l'asile, demande :

D<sup>r</sup> Rabow.  
clinique de  
psychiatrie.

- 1<sup>o</sup> de pouvoir se servir des malades de la plus classe pour les démonstrations cliniques;
- 2<sup>o</sup> de pouvoir disposer de l'une des salles de l'asile.
- 3<sup>o</sup> d'être autorisé à se servir de la Bibliothèque de l'asile.
- 4<sup>o</sup> que le 1<sup>er</sup> interne soit tenu de lui donner les renseignements nécessaires au sujet des malades qui serviront aux démonstrations.

M. le chef du Dépt. auquel cette lettre a été adressée n'a pas encore répondu.

La Faculté décide d'appuyer les demandes de M. Rabow, et de nommer le conseil universitaire de cette affaire; elle invite M. Rabow à commencer sa clinique, sans attendre la ratification de la dite convention.

Il est donné lecture d'une lettre du D<sup>r</sup> Collonges de Tichy qui offre à la Faculté divers ouvrages de balnéothérapie publiés par lui.

Le D<sup>r</sup> Perret a demandé au Dépt. l'autorisation de faire un cours libre sur les pansements. Le Dépt. requiert le préavis de la Faculté.

D<sup>r</sup> Perret  
cours libre de pansements.

Sur le préavis du Prof. Roux, préalablement consulté, la Faculté décide d'accorder la demande de M. Perret pour le semestre actuel (hiver 93-94) en faisant remarquer que ce cours est donné dans la règle par le chef de clinique chirurgicale.

M. Eugène Olivier porteur d'un diplôme



"doctorat,"  
M<sup>r</sup>. Eug. Olivier.

fédéral de juin 1893, désire obtenir le grade de Docteur; il présente à cet effet une thèse intitulée: "Etude sur le développement du cancer pancréatique" (tab. du Prof. Stilling). Cette thèse est adoptée, sur le rapport favorable de M. Stilling et de L'érenville. M<sup>r</sup>. Olivier est dispensé de l'examen oral.

"privat-docent,"  
M. le D<sup>r</sup>. M. Muret.  
r. f. 71.

M. le D<sup>r</sup>. Muret de Veroy demande à être admis comme Privat-docent d'obstétrique et de gynécologie; il présente à cet effet, outre son "curriculum vitae" divers mémoires relatifs aux branches indiquées et un travail de "habilitation inédit intitulé" des présentations transverses du sommet au détroit supérieur.

M. M. Rapiu et Roux sont chargés de faire rapport à ce sujet.

Le Secrétaire:

Séance du 20 décembre 1893.

Président: Prof. de Lérenville doyen.

Présents: M. M. Dufour, Herzog, Rabou, Roux, Stilling, Bugnon.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le doyen annonce que le travail de M. Belkowski a reçu le prix de faculté pour 1893.

Le Dr. Muret ayant satisfait aux conditions du Règlement, est admis comme privat-docent de gynécologie et d'obstétrique.

voir p. 70.

M. H. Cérésole, porteur d'un diplôme fédéral, demande le grade de Docteur, et présente à cet effet une thèse intitulée, "Contribution à l'étude de la craniectomie dans la microcéphalie et l'idiotie". Sur le rapport favorable de M. M. Roux et Dufour, cette thèse est admise. Le candidat est dispensé de l'examen oral.

"-doctorat."  
M. H. Cérésole.

A ce propos la faculté décide d'examiner à l'avenir les notes du diplôme fédéral et de n'accepter l'équivalence que pour les notes satisfaisantes.

Le doyen prie les professeurs de lui remettre le programme de leurs cours, ainsi que les sujets de concours proposés par eux.

Le doyen donne lecture d'une lettre du Dr. Berdez privat-docent qui demande l'autorisation de faire un cours en été 1894, sur "les localisations dans les centres nerveux avec exercices de diagnostic". Cette demande est accordée avec l'acquiescement des principaux intéressés (prof. de Lérenville et Bugnon.)

Dr. Berdez.  
autre cours.

Il est toutefois admis en principe que



tout Privat-Docteur, qui annonce un nouveau cours, doit préalablement s'entendre avec le titulaire. La Faculté se réserve le droit de refuser ou d'accepter la demande et cela pour un semestre seulement.

Le Doyen donne lecture de la convention conclue entre le Département de l'intérieur et le prof. Rabou, au sujet de l'utilisation, pour les cliniques psychiatriques, du matériel de Lery.

Quelques professeurs avaient fait une réserve au sujet de la clause C "à l'exception des malades que le Directeur estime ne pas pouvoir présenter". Le doyen annonce que le Dépt. de l'int. a en définitive maintenu la clause C, que nous ne pourrions guère obtenir d'avantage et qu'en cas de conflit le prof. de psychiatrie sera libre de recourir au Conseil de santé.

D'après le même projet le service des autopsies de Lery a été remis au Prof. Pansonié pathologique.

nouveau grade  
en médecine:  
"diplôme profes-  
sionnel de faculté"

La faculté adopte la convention.  
Le doyen présente, au nom du bureau de la Faculté, un projet de Règlement instituant un nouveau grade en médecine, "le diplôme professionnel de faculté", correspondant au diplôme fédéral, mais ne donnant pas le droit d'exercer en Suisse, plus spécialement destiné aux étrangers.

Commission  
d'immatriculation

Le doyen annonce à ce propos qu'une Commission d'immatriculation a été instituée; elle est composée pour 1893-94, de H. H. Brunnau, Jolliez et Rossier. Cette commission ayant demandé à chaque Faculté la révision de son Règlement pour l'obtention

des grades, le moment paraît opportun pour proposer l'introduction d'un nouveau grade.

Après une discussion à laquelle prennent part M. M. de Sérenville, Herzog, Roux, Dufour, Stilling et Augnier, ce projet de Règlement est adopté. Il sera transmis à la Commission universitaire pour être ajouté au Chapitre III de notre règlement de Faculté.

La question du sceau de Faculté est renvoyée au bureau.

Le Secrétaire:



Séance du 7 février 1894.

Président: Prof. de Beuville doyen.

Présents: M. M. Bourget, Herzew, Languiet, Stilling, Bugnion.

M<sup>r</sup> Muret,  
offre un cours.

Il est donné lecture d'une lettre du Dr. Muret qui offre de donner un cours de toucher vaginal. Ensuite d'entente avec M. Hind, ce cours pourrait se faire dans la division des femmes atteintes de maladies de la peau.

Les professeurs intéressés, M. M. Roux et Rapius s'étant déclarés d'accord, et le D<sup>pt</sup> de l'intérieur ne faisant pas d'objection, la demande du Dr. Muret est admise par la Faculté.

M<sup>r</sup> M<sup>l</sup> Chiari  
prés. une thèse.

M. Alex<sup>dre</sup> Chiari, de Milan, demande à subir les épreuves du doctorat en médecine. Il s'est fait immatriculer à cet effet à l'Université de Lausanne et nous adresse une thèse intitulée "du traitement de la Syphilis". (en italien) M. M. Hind et Herzew sont chargés de faire rapport.

Le doyen annonce qu'il a l'intention de fixer la réunion semestrielle des professeurs et étudiants au mercredi 22 février.

Le Secrétaire:

Séance du 16 mars 1894.

Président: M. de Léveillé doyen.

Présents: M. M. Bourget, Hemiéville, Herzeu, Duquion.

M. M. Languier et Stilling se font excuser.

Le procès verbal du 7 février est lu et adopté.  
La Faculté refuse la thèse de M. Chiani de Milan sur le traitement des maladies vénériennes, ensuite l'un rapport défavorable de la commission (M. Hurd et Herzeu).

M. Angelo Viaro, de Milan, D. S. en zoologie demande à subir les épreuves du doctorat en médecine à Lausanne; il désire être mis au bénéfice de l'art. du Règlement qui autorise la Faculté à accorder des équivalents.

"-doctorat,"  
M. Ang. Viaro.

Le D. S. Perret demande à faire un cours libre d'orthopédie en utilisant le matériel de M. Martin, mis à sa disposition par ce dernier. La Faculté admet cette demande pour le semestre d'été 1894, sous réserve toutefois de l'approbation de M. Roux, qui sera consulté à ce sujet.

M. le D. S. Perret  
p. un cours libre.

Le doyen annonce que l'adoption du Règlement relatif au Diplôme de médecine destiné aux étrangers a été retardée ensuite du départ de M. Ruffy et de l'entrée en fonctions de M. Ruchet. Il espère toutefois que ce Règlement pourra être présenté au Grand Conseil dans sa prochaine session.

Le doyen nous informe en outre que la commission universitaire s'occupe de la question du sceau de la Faculté et que M. M. Borel Juge fédéral et Bischoff peintre ont été consultés à ce sujet.

Sceau de la  
Faculté.

Le Secrétaire:



Séance du 16 mai 1894.

Président: Prof. de Bénéville doyen.

Présents: M. M. Gerniévillè, Serrew, Larquier, Nicolas, Rapiw, Roux, Dupuis.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M<sup>r</sup> Jules Gaillens

ass<sup>t</sup>. de M<sup>r</sup> le P<sup>r</sup> Roux

Il est donné lecture d'une lettre du Conseil d'Etat informant la Faculté que M. Jules Gaillens est admis comme assistant particulier du Prof. Roux pour le cours de médecine opératoire.

La Faculté décide après discussion et sur le refus du Prof. Nicolas, de n'envoyer aucun délégué officiel au congrès d'hygiène de Budapest.

La Faculté discute la question des équivalences à accorder à M<sup>r</sup> Angélo Viaro de Milan, candidat au doctorat. L'équivalence est refusée pour l'examen d'anatomie humaine, M<sup>r</sup> Viaro ne paraissant pas avoir disséqué pendant un nombre de semestres suffisant et n'ayant fait jusqu'ici qu'un examen sur l'anatomie des animaux domestiques. En revanche l'équivalence lui est accordée pour la physiologie, l'histologie et les branches médicales proprement dites.

équivalence  
des études pour les  
étudiants en médecine.

Il est donné lecture d'une lettre du Doyen de la Faculté de Zurich (Vorort pour 1894) proposant aux Facultés de médecine Suisse de faire une démarche auprès du conseil fédéral pour que celui-ci cherche à obtenir de l'Allemagne l'équivalence des études en faveur des étudiants en médecine, équivalence en vertu de laquelle les semestres passés en Suisse seraient comptés comme valables pour les étudiants allemands,

et les semestres passés en Allemagne pour les étudiants suisses.

Cette demande est appuyée par les Facultés de Bâle (Immermann), de Berne (Strasser) et de Zurich (Haab).

En revanche Genève /Piérost/ estime que l'intervention du Conseil Fédéral serait inopportune en ce moment. En effet l'équivalence est généralement accordée actuellement aux étudiants qui en font la demande et il se peut qu'une intervention diplomatique aggrave la situation, au lieu de l'améliorer.

La Faculté décide, après discussion, de ne pas prendre de résolution définitive à ce sujet, mais d'attendre le résultat de la conférence des doyens qui se réunira prochainement à Berne.

La Faculté de Zurich fait une 2<sup>e</sup> proposition d'après laquelle tout candidat en médecine serait tenu à un stage de 6 mois dans un hôpital, avant de recevoir son diplôme professionnel.

Berne, Bâle et Genève, bien que favorables en principe à cette proposition, estiment qu'elle serait irréalisable en pratique, le nombre des candidats en médecine qui se présentent chaque année étant environ 3 fois supérieur à celui des places d'assistants disponibles dans les hôpitaux.

Lausanne se range à cette manière de voir. M. Roux propose d'imposer l'obligation d'un stage dans les hôpitaux aux médecins militaires seulement. On profiterait de l'occasion pour demander au Conseil fédéral de donner plus d'importance au stage à l'hôpital et moins au service de caserne;



tandis que c'est l'inverse qui a lieu actuellement. Les jeunes médecins sont en effet constamment forcés d'interrompre leur internat pour aller manœuvrer sur les places d'armes.

La proposition de M. Roux, appuyée par la Faculté, sera soumise à la conférence des doyens. Nous demanderons en outre que les frais d'internat des médecins militaires soient supportés par la Confédération.

M. de Créville rend compte de la discussion qui a eu lieu au sein de la Commission universitaire sur le projet de diplôme destiné aux étudiants en médecine, étrangers. La Commission propose de désigner ce diplôme sous le nom de "diplôme de médecine".

titre p<sup>r</sup> étudiants  
étrangers.  
(Voir p. 80).

La Faculté estimant que ce titre pourrait faire supposer qu'il s'agit d'un diplôme conférant le droit d'exercer la médecine dans le Canton, maintient le titre qu'elle a proposé au début: "Diplôme professionnel de médecine".

Le doyen est prié de s'entendre à nouveau à ce sujet avec la commission universitaire.

finance d'examen  
pour les candidats  
au doctorat.

Pour ce qui est de la finance d'examen, la Faculté propose 200 f. si l'Etat consent à laisser la somme entière à la disposition des examinateurs, et 340 f. si l'Etat se réserve une partie de cette somme, conformément aux dispositions en vigueur pour les épreuves du Doctorat.

Le Règlement de ces examens fera l'objet d'un nouveau § à introduire après l'art. 22 du Règlement de la Faculté de médecine.

Le Secrétaire:

Séance du 27 juin 1894.

Président. Prof. de Bèrenville doyen.

Présents: H. B. Bourget, Duid, Dufour, Demieville, Herzog, Nicolas, Rapiu, Stilling, Guignou.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le doyen donne lecture d'une lettre des Facultés de Lyon invitant les prof. de l'Université de Lausanne à assister, au mois d'octobre prochain, à l'inauguration des Facultés des lettres et de droit, ainsi qu'au congrès universitaire qui aura lieu dans cette ville.

Il est donné lecture d'une circulaire de H. Paul sous Salwisberg, rédacteur des "Hochschulnachrichten", proposant à l'Université de Lausanne de coopérer à la publication de cette feuille. (sans participation aux frais).

La faculté décide de donner un préavis favorable à l'Université de Lausanne.

La Faculté adopte le nouveau projet de Statuts de l'Alliance universitaire présenté par H. B. Richet et Hodgson Pratt. Genève est désignée comme siège officiel de l'Alliance. L'Université de Lausanne sera représentée par professeurs et étudiants.

Alliance universitaire.

H. de Bèrenville fait rapport sur la réunion des Doyens des 5 facultés de médecine qui a eu lieu à Berne.

1<sup>ère</sup> question. Equivalence des études médicales avec l'Allemagne. Suite des renseignements favorables obtenus de Berlin, les facultés de Genève et Lausanne se rallient aux propos de Berne, Bâle et Zurich. Les facultés suisses proposeront à l'Allemagne d'accorder



tandis que c'est l'inverse qui a lieu actuellement. Les jeunes médecins sont en effet constamment forcés d'interrompre leur internat pour aller manœuvrer sur les places d'armes.

La proposition de M. Roux, appuyée par la Faculté, sera soumise à la conférence des doyens. Nous demanderons en outre que les frais d'internat des médecins militaires soient supportés par la Confédération.

M. de Bèrenville rend compte de la discussion qui a eu lieu au sein de la Commission universitaire sur le projet de diplôme destiné aux étudiants en médecine, étrangers. La Commission propose de désigner ce diplôme sous le nom de "diplôme de médecine".

titre p<sup>r</sup> étudiants  
étrangers.  
(Voir p. 80).

La Faculté estimant que ce titre pourrait faire supposer qu'il s'agit d'un diplôme conférant le droit d'exercer la médecine dans le Canton, maintient le titre qu'elle a proposé au début: "Diplôme professionnel de médecine".

Le doyen est prié de s'entendre à nouveau à ce sujet avec la commission universitaire.

finance d'examen  
pour les candidats  
au doctorat.

Pour ce qui est de la finance d'examen, la Faculté propose 200 f. si l'Etat consent à laisser la somme entière à la disposition des examinateurs, et 140 f. si l'Etat se réserve une partie de cette somme, conformément aux dispositions en vigueur pour les épreuves du Doctorat.

Le Règlement de ces examens fera l'objet d'un nouveau § à introduire après l'art. 32 du Règlement de la Faculté de médecine.

Le Secrétaire:

Séance du 27 juin 1894.

Président. Prof. de Bèrenville doyen.

Présents: M. M. Bourget, Dind, Dufour, Demieville, Herzog, Nicolas, Rapiu, Stilling, Dugnon.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le doyen donne lecture d'une lettre des Facultés de Lyon invitant les prof. de l'Université de Lausanne à assister, au mois d'octobre prochain, à l'inauguration des Facultés des lettres et de droit, ainsi qu'au congrès universitaire qui aura lieu dans cette ville.

Il est donné lecture d'une circulaire de M. Paul von Salvisberg, rédacteur des "Hochschulnachrichten", proposant à l'Université de Lausanne de coopérer à la publication de cette feuille. (sans participation aux frais).

La faculté décide de donner un préavis favorable à l'Université de Lausanne.

La Faculté adopte le nouveau projet de Statuts de l'Alliance universitaire présenté par M. M. Richet et Hodgson Pratt. Genève est désignée comme siège officiel de l'Alliance. L'Université de Lausanne sera représentée par professeurs et étudiants.

Alliance universi-  
taire.

M. de Bèrenville fait rapport sur la réunion des Doyens des 5 facultés de médecine qui a eu lieu à Berne.

1<sup>ère</sup> question. Equivalence des études médicales avec l'Allemagne. Suite des renseignements favorables obtenus de Berlin, les facultés de Genève et Lausanne se rallient aux propositions de Berne, Bâle et Zurich. Les facultés suisses proposeront à l'Allemagne d'accorder



l'équivalence, au moins pour tous 2 semestres d'études. M<sup>r</sup> les conseillers Laehenal est prié de conduire les tractations à ce sujet.

3<sup>de</sup> question. "Rendre un stage dans les hôpitaux obligatoires pour les médecins suisses."

La conférence décide d'attendre, pour se prononcer, le résultat de l'enquête commencée par le Département fédéral de l'intérieur dans le but d'établir le nombre total des places d'internes et d'assistants disponibles dans les hôpitaux.

Les propositions que le prof. Roux se proposait de faire au Dépt. militaire (dispenser les internes du service militaire) sont renvoyées à des temps meilleurs; les dispositions du Dépt. militaire paraissant peu favorables en ce moment.

"doctorat"  
M<sup>r</sup> Ed. de Rham.

M. Edmond de Rham présente à la Faculté une thèse intitulée "un cas de myélite cervicale diffuse ou sclérose latérale amyotrophique" et l'obtention du grade de Docteur. La Commission est composée de M. de Bèrenville et Stilling.

Le candidat, ayant passé l'examen professionnel à Bâle, est, sur sa demande, dispensé des épreuves orales. (La thèse est acceptée).

Grade pour  
étudiants étrangers  
(Voir p<sup>o</sup> 78.)

La Faculté adopte définitivement comme titre du nouveau grade destiné plus spécialement aux étrangers: "Certificat d'études médicales théoriques et pratiques délivré par la Faculté de Médecine de Lausanne." Sous cette forme le règlement de ces examens pourra être adopté par l'Université, sans qu'il soit nécessaire de modifier la loi sur l'instruction publique. Il s'agit en effet d'un simple certificat et non d'un diplôme conférant le droit d'exercer.

M. Stilling annonce que la Commission de la Bibliothèque cantonale a décidé l'acquisition des ouvrages suivants:

Zeitschrift für Geburtshülfe,  
 Deutsche Zeitschrift für Chirurgie,  
 Deutsches Archiv für klin. medicin  
 Index médical de Washington (gratis).

Renouvellement du bureau pour la période du  
 15 octobre 1894 au 15 octobre 1896.

Le Prof. Languier est nommé doyen,  
 Le Prof. Dind " " secrétaire,  
 Le Prof. Rabow " " bibliothécaire.

Renouvellement  
 du Bureau de  
 la Faculté.  
 1894-1895.

M. Herzog se fait l'interprète de la Faculté  
 pour remercier le bureau sortant de charge  
 du dévouement qu'il a apporté à l'accomplissement  
 de ses fonctions.

La réunion familière des professeurs et des  
 étudiants aura lieu à Civoli le 3 juillet.

Le Secrétaire :

Seance du 14 novembre 1894.

Président, M. le prof Languier, doyen.

Présents : M. Buzin, Herzog, de Ceruolle, Roux,  
 Semionte, Bourjel, Stelling, Dufour et Dind.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
 Le doyen donne connaissance d'une lettre de M. le prof Rapiin  
 réclamant contre l'heure choisie pour les séances de la  
 faculté. Après discussion l'heure actuelle (mercredi 5 h.)  
 est maintenue : pour donner satisfaction, dans le mesure du  
 possible à M. le prof Rapiin, on mettra à la fin de l'ordre  
 du jour de chaque séance les objets qui pourraient spé-  
 cialement l'intéresser. M. Rapiin pourra, dans la règle,  
 assister à la fin de la séance.

M. Huguet formule une demande d'épreuves de Doctorat Huguet  
 doctorat. La dissertation présentée, soumise à l'examen de  
 M. Roux et Buzin, ayant été jugée acceptable, le can-  
 didat est admis aux épreuves du doctorat.



Diplôme pour étudiants étrangers. Le Doucoff formule une requête tendant à ce qu'il soit admis aux épreuves en vue de l'obtention du diplôme à accorder aux étudiants étrangers en Suisse. Il est décidé d'autoriser le demandeur à se présenter à ces épreuves.

Chimie toxicologique (Le Brunner). Le Dr Brunner, professeur de chimie toxicologique à l'Université demande que l'on fasse son possible pour encourager les élèves <sup>en médecine</sup> à suivre le cours de chimie toxicologique.

Suivant l'histoire de cette affaire - fait par le Herzog - il ressort que cette demande a déjà antérieurement formé. Elle n'est guère justifiée au sens que les professeurs de la faculté n'ont jamais déconseillé la fréquentation de ce cours. Celui-ci figure au 1<sup>er</sup> semestre du plan d'études élaboré récemment par les facultés suisses. On ne saurait actuellement - nous sent - modifier celui-ci.

Le Roy propose d'insérer ce cours au I<sup>er</sup> semestre du dit plan d'études; en regard du cours de médecine légale on insérerait que ce dernier cours, laissant de côté la chimie des empoisonnements, ne traite que de l'anatomie pathologique et de <sup>leur</sup> symptomatologie. Cette proposition est admise, ainsi en sera donné à Le Brunner.

Immatrication. Dans les facultés; ~~convoit~~ d'immatrication. A ce sujet il y a, actuellement, conflit entre le recteur d'une part et la commission dite d'immatrication d'autre part. Le Dr Lerequille, traitant cette question, remarque que l'uniformité des conditions d'admission ne saurait être recherchée les intérêts des facultés étant, à ce sujet, fort différents. Dans cette question priment encore la parole M. le Doyen recteur, le Roy - qui désire la disparition de la commission dite d'immatrication -; puis le manière de voir de la commission est approuvée.

En ce qui concerne spécialement les Bulgares la faculté décide de les admettre dès la sortie de la 5<sup>e</sup> Cl. de leur gymnase.

Le Muret priv. doc. est autorisé à changer le titre de son

court.

On a encore donné au banquet qui doit prochainement fêter le 25<sup>e</sup> anniversaire de M. le prof. thod. Vullreumier et Sandreau.

Le doyen donne encore connaissance de la démission parvenue, concernant le congrès médical de Calcutta.

Il y a des procès qu'a soulevés - de la part des héritiers - le legs fait à l'Université par le L<sup>r</sup> Bonnard.

L'assemblée est levée à 6 h. 20

Le Secrétaire

J. R. R.

Séance du 22 Décembre 1894.

Président : M. L<sup>r</sup> Laroque, président.

Présents, M. Nicolas, Rapiin, Herzen, Gemenette, Stilling, Rabour, Bujucan, Bourget, Dupour, Gend.

Il est décidé, sur proposition du président, de convoquer le Président pour les épreuves du Doctorat, le 12 Janvier 1895, à la Huguette.  
Le candidat ayant, par erreur, fait imprimer sa thèse avant les épreuves orales, "L'imprimatur" lui est donné et dit accordé.  
Le candidat a la faculté de le dispenser de épreuves portant sur les branches dans lesquelles les témoignages fournis par lui nous paraissent suffisants pour fournir la preuve de connaissances suffisantes. Il est décidé de dispenser le candidat des examens d'Histologie, de Physiologie, d'Anatomie et de Pathologie générale.

M. Rochaz, médecin fédéral, présente un travail, sur le calcul appendiculaire, en vue de l'obtention du titre de Docteur. Cette demande est accordée. Le candidat est également dispensé des prestations promises et art. 14 du Règlement.

Doctorat Rochaz

Demande analogue de M. Barbey, médecin fédéral le Doctorat Barbey  
qui présente comme dissertation un travail, sur le Salicé et ses propriétés antiseptiques. Les décisions ci-dessus est également prise en faveur de M. Barbey.



Prix Ferdinand d'Anspach.  
trans. : M. Monay.

M. Monay, élève en médecine, demande à être admis, exceptionnellement à prendre ses inscriptions malgré empêché qu'il a été de le faire plus tôt par maladie. Cette demande est accueillie favorablement contre l'avis de M. Stelling et Deuvrière.

M. Rossier, par doc., donne à l. faculté, avis d'un changement apporté dans le titre de ses cours.

Avant est donné d'un communiqué en faveur de l'Université de Gand au sujet des faux en doctorat connus à son déshonneur.

M. Dufour vulteur, demande si un élève échoué aux épreuves de maturité peut néanmoins être immatriculé. Cela paraît possible sauf à attirer l'attention du personnel sur la situation insuffisante pour l'admission aux épreuves médicales fédérales.

Faut-il créer un Laboratoire d'Hygiène.

M. Nicolais, débrouillé de mettre sa responsabilité à couvert, demande si l'on ne devrait pas attirer l'attention de l'autorité compétente sur les laboratoires d'hygiène qui, par conséquent n'ont pas la sanction que les beaux traités, le sont, indispensables.

Sur proposition de M. Deud ou de voir de porter ces faits à la connaissance du département ; on exposerait simultanément les exigences de la médecine légale dans ce domaine.

L'agenda est fini à 6 h. 15

Le secrétaire

L. Deud

Séance du 6 Mars 1895.

Président : le Docteur Langer, doyen.

Présents : M. Brugnon, Herzen, Roux, Genuicelli, Stelling, Bouquet  
D'ud. Excusés : M. Nicolas et de Lereunlle.

M. le doyen communique le résultat des démarches faites Reciproité dans le  
par la faculté suisse auprès de l'autorité allemande, sur un domaine des lois  
de l'obtenir la validité réciproque des inscriptions : il n'est inscriptions en Allema-  
pas possible d'obtenir une réponse générale favorable, par que et en Suisse.  
contre chaque cas sera spécialement examiné et reu-  
vra, comme actuellement, une <sup>solution</sup> ~~réponse~~ favorable.

Demande de M. Derckhoff <sup>d'admission</sup> aux épreuves du doctorat. Le  
candidat devra obtenir des épreuves d'anatomie histo-  
-logie et physiologie. Il sera pris des renseignements auprès de la  
faculté libre de Lille où M. D. a subi des épreuves antérieures.

Derckhoff admission  
au doctorat?

M. Vazrazoff, admis aux examens pour être chirurgien (bat.  
gares) exprime le vœu d'être admis aux épreuves cliniques sans  
avoir à subir à nouveau les épreuves antérieurement faites à  
Genève. Ses épreuves de sciences naturelles n'ayant pas été faites  
la requête du candidat est repoussée. Lors des deuxièmes épreu-  
-ves inscrites dans le certificat d'études médicaux (appendice  
au règlement de la fac. de med. 1874) on tiendra compte de la  
demande de dispense formulée en ce jour.

M. Roux demande que la faculté s'associe aux publications Adressé au prof.  
qui sont adressées au Dr Sklifosowski prof. à St Péters. Dr Sklifosowsky  
bourg, & l'location du 15<sup>e</sup> anniversaire de son enseignement  
Il sera fait ainsi.

M. le doyen remarque combien sont abusivement lacon-  
ques et parfois incompréhensibles les annonces de cours qui pu-  
-blent les journaux. Il est autorisé à en faire la remarque  
au recteur.

M. Salmsky, directeur de l'Academische Rend à  
Munich demande que des correspondants soient désignés à  
qui se fait en la personne de M. Rabour et Herzen.

L'assemblée de faculté (étudiants et professeurs) aura lieu  
Samedi 9. III. 95

Le Secrétaire D'ud



A Monsieur le prof. D. Sklifosovsky, directeur de l'Inst.  
titul. médical de S. A. T. la grande duchesse Helena Pavlovna  
à St. Pétersbourg.

(Achévé).

Monsieur le professeur,

Au moment où le corps médical russe tout entier  
s'apprête à célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de votre remarquable  
entree en exercice, nous venons, au nom de la faculté de médecine  
de Louvain, vous exprimer nos sentiments d'estime et d'admiration.

Dès le début de votre carrière, vous avez consacré vos forces aux  
progrès de la science scientifique autant qu'au soulagement de l'hu-  
manité souffrante et c'est par vos mérites personnels seuls que vous  
avez conquis le droit d'instruire la jeunesse et de la guider dans  
des travaux.

Inspiré par un ardent patriotisme, vous avez su grouper les  
médecins russes en une association consacrée de sa force; ils  
pourront, grâce à votre initiative, travailler plus activement au  
développement de la science.

Promoteur infatigable, aidé par des triomphes plus hauts de  
spécialiste, vous avez travaillé dans tous les domaines de la chirurgie  
civile ou militaire les traits de votre prodigieuse activité. Vous êtes  
de plus tout désigné pour diriger une institution que les autres  
nations de l'Europe eussent à votre pays.

Nous saluons en vous le plus digne représentant de la chirurgie slave,  
le continuateur de Pirogoff, et nous faisons de vœux pour que vous  
puissiez, longtemps encore, servir à bon droit et de guide et de modèle.

Au nom de la faculté de médecine de Louvain  
(signé) L. Heyens. D. Prof. Lequien

Seance du 16 Mars 1845.

Présent, le L'empereur doyen.

Présents: Mlle Bouquet Dufour Herzien Rapsin Bugnon.  
Général de Duit.

Demande d'équivalence de la part de M. Serikoff. L'air aut Demande Serikoff  
renseignements reçus de Lille le dernier n'a point subi d'épreuve (équivalence d'épreuves)  
- nos jugements sur l'ensemble des ~~opérations~~ sciences anatomiques  
physiologiques mais seulement un examen de fin d'année.

La demande Serikoff est donc refusée <sup>soins pressants</sup>

Le doyen annonce qu'entraîné d'épreuves le Huguet a été promu Docteur Huguet  
docteur. Il annonce en outre que l'adresse votée en faveur  
de M. Sklifosovnsky a été expédiée.

Les professeurs doivent d'exposer à Genève en 1846 doi- Exposition de  
- faire connaître leur desiderata (espace) au doyen avant Genève  
le 20 Mars courant.

Rependant à une demande du bureau de l'Uni-  
versité la faculté, après discussion se déclare fa-  
-vorable à la publication d'un recueil de haraux à  
l'occasion de l'exposition nationale à Genève. Les  
prof. doivent de publier un harail tout prêt  
de faire connaître leur intention au doyen d'ici  
en 4 semaines. Il recense, à cet effet, un  
journalier spécial

Le représentant ad hoc  
(copie) S. Bugnon.



Séance du 24 Aout 1845.

Président. M. de L. Lacroix, f. Doyen.

Présents, M. Stilling, Demionille, Bouzjel, Rabour, Kerzeu, de  
Cereunille, Kapin, Bagnier, Roux, Dind.

Doctorat Wehrlin

M. Wehrlin demande l'admission au doctorat: il présente à  
cet effet un travail sur "Les propriétés du coumaron et leur va-  
leur thérapeutique". Les rapporteurs M. Bouzjel et de Cereunille  
sont favorables. M. Wehrlin porteur du diplôme fédéral de  
médecin est dispensé des épreuves orales et de la discussion  
orale de la thèse.

Exams du doctorat

et  
les médecins fédéraux

On discute à ce sujet la question de savoir si tous les por-  
teurs du Diplôme fédéral - ou seulement ceux dont les notes obtenues  
sont bonnes - peuvent être dispensés des épreuves du doctorat. On  
se rendra auprès des universités suisses pour le mode de faire  
suivre par elle.

M. Louis Sereetan prof. extra  
ordinaire.

Le doyen donne connaissance d'une lettre du Dr L. Sereetan,  
prof. doc., enlevant le vœu d'être promu prof. extraordinaire.  
M. de Cereunille, appuyant d'ailleurs la demande, s'informe des dis-  
positions réglementaires à cet égard. Le doyen constate qu'il n'en exis-  
te pas.

M. Stilling, favorable à la demande Sereetan, approuve à  
l'idée que nous, Faculté, soyons appelés à former prochainement sur  
les promotions de cet ordre. M. Bouzjel remarque que la  
demande, venant directement de l'intéressé à quelque chose  
d'insolite. Il redoute d'ailleurs, financièrement, la multiplication  
des chaires. Sans mettre en cause la personnalité du Dr-  
Sereetan - favorable d'ailleurs à la demande - le Dind estime  
que le département devrait, lui, <sup>réviser</sup> ~~déterminer~~ l'avis de la Facul-  
té: la marche inverse n'est pas normale.

M. Roux est d'un avis opposé: il rappelle d'ailleurs que ce  
n'est pas la Faculté qui ait proposé la promotion de M.  
Sereetan. M. Bouzjel soutient une fois mieux sa ma-  
nière de voir que combat le Dind. M. de Cereunille fait  
remarque que M. Sereetan, évoluant dans une douzaine

qu'il représente seul, peut sans aucun inconvénient être promu.  
Tel se serait passé le cas pour d'autres pairs desents.

Deux propositions ont été présentées.

M. Ducloux : faire savoir à la faculté qu'il doit adresser la demande au département, notes jointes devant être reçues par le dernier. Cette proposition est en non-voix.

M. Roux : le content de la faculté, pour la demande de la faculté, demandera au département la promotion de le dernier, au titre de prof extraordinaire. Adopté.

De cette commission inopportune une demande formulée par M. Ducloux et Hilling tendant à exiger du département la réglementation applicable aux cas analoges à celui qui l'a donné de discuter. On admet que le précédent actuel fera règle dans l'avenir.

Le secrétaire

D. Ducloux

Seance du 11 Mai 1895

Président M. Laguerre prof doyen.

Présents M. Hilling, Rabour, Rapiin, Rouquin, Ducloux.

Demande d'admission aux épreuves du doctorat formulée par Conelli. demande le Conelli. M. Hilling remarque l'absence de certificats d'accès au doctorat.

présente et propose que les épreuves entières soient exigées de ce candidat.

Après discussion sur ce point on décide de faire savoir à ce candidat que la dépense totale des épreuves orales ne peut

être accordée et ne peut porter sur les branches essentielles

(chirurgie, pathologie interne). La dépense sera + ou - étendue suivant la valeur de la dissertation : au contraire, à cet effet,

le rapport de M. le expert.

À une demande de M. Rabour concernant les mesures qui l'occupent pour s'assurer de l'identité des candidats on répond que la faculté est éclairée par l'immatriculation de M. Conelli.

M. Gustave Leresche, médecin fédéral, présentant une dissertation Doctorat Gustave sur la "régénération de la rate" demande à être l'écrit.  
admis au doctorat. Accordé, sans épreuves orales.

Le secrétaire

D. Ducloux



Séance du 12 Juillet 1895.

Président : le Larquier Ego

Présents : M<sup>l</sup> Nicolas, Semierle, Bouquet, Repin, Keizer, Rabow, de Courville Dind.

Doctorat Roux

Le Larquier annonce que sur demande du candidat les épreuves de M<sup>l</sup> Coulli vont remonter en Octobre. Elles se porteront sur la pathologie interne et externe l'anatomie et la physiologie. M<sup>l</sup> Roux, candidat au doctorat, présente une dissertation sur l'abcès du foie par ascaris louticoides, et demande - étant médecin fédéral - à être dispensé des épreuves. Sur rapport de M<sup>l</sup> de Courville et Bouquet le harait est accepté et la dispense accordée.

Doctorat Ego (M<sup>l</sup>)  
Demande de subir en  
2 sections les épreuves  
du doctorat.

M<sup>l</sup> Ego, auteur d'un harait sur le muscle des doigts et du propus demande à être admis aux épreuves du doctorat. Le candidat desire subir les épreuves en 2 sections. Le règlement étant muet sur ce point on décide de ne pas prendre de décision de principe à la suite de laquelle on serait d'ailleurs défavorable mais de décider o propos de chaque cas particulier, accueillant favorablement d'ailleurs ceux qui, comme celui de M<sup>l</sup> Ego, paraissent fondés. M<sup>l</sup> Ego subira les épreuves au complet mais en 2 sections. L'imprimatur de la dissertation sera accordé qu'après la 2<sup>e</sup> session (favorable).

Le Perret demande  
à être admis comme  
prof. doc. en Chirurgie.

On donne lecture d'une communication venant du département de l'Instruction publique à l'onneur de laquelle le Perret demande à être admis comme professeur de Chirurgie. M<sup>l</sup> Bouquet et Roux examineront le harait présenté sur le pied bot et rapporteront. La faculté décidera après réflexion.

Constaté par M<sup>l</sup> Dind sur l'opportunité de créer une 3<sup>e</sup> section d'épreuves professionnelles, la faculté donne un avis défavorable.

Le Secrétaire

J. Dind

Seance du 13 novembre 1895

Président : M. Larguer doyen.

Présents : MM de Cereulle, Duméril, Dufour, Rapié  
Roux, Boysson. Excusé le D<sup>r</sup> d.

Demande de M. Meyliersch élève de la faculté otto- Demande d'admission  
mane de Constantinople. M. M. demande à être admis au doctorat : Meyliersch  
au doctorat et dépôt d'une partie des œuvres. - nich.

Il est décidé de renvoyer toute décision jusqu'à l'examen  
des certificats d'études et jusqu'à présentation et appréciation  
de la dissertation du candidat.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Louette remerciant la  
faculté du diplôme qu'il a obtenu.

M. Klaus, médecin fédéral, présentant une dissertation sur doctorat Klaus  
le traitement des pseudarthroses par les gesso ossués, demande  
à être admis au doctorat. Rapporteur favorablement M. Duméril  
et Roux. La demande est accordée avec dépôt des œuvres.

Demande au D<sup>r</sup> Penel. Les rapporteurs du travail présenté : M. Demande au D<sup>r</sup> Penel  
Roux et Boysson donnent un avis favorable, à condition (voir document ?)  
toutefois que l'auteur complète la dernière partie de son  
travail. Cette correction faite et fera un discours d'épouse  
(Req. d'admission des prof. doctes).

M. Boysson prof., invité à prendre part à la conférence Demande de conf.  
scientifique de Yacht "Chazalie", demande un congé de formulé par M  
4-5 mois. Il propose comme remplaçant son ancien le prof. Boysson.  
assistant M. Théodore Domela Nieuwenhuis.

Considérant l'intérêt scientifique en cause la faculté accorde  
de la demande faite, un avis favorable auprès des  
autorités universitaires.

Sur demande de M. de Cereulle : faut-il donner une  
publicité au nouveau règlement relatif au Nouveau "Certificat  
judiciaires ? La faculté décide 1<sup>o</sup> d'afficher ce règlement au d'études.  
pilier de l'Université 2<sup>o</sup> d'insérer quelques annonces à  
cet effet dans le journal Hochschulnachrichten.

Le secrétaire

L. Gué



Séance du 28 Septembre 1895.

Président: M. L. S. Langner, doyen.

Présents: M. M. de Léremille, Rabour, Demesselle, Bugnion, Hezen, Dind.

Conflit Hezen - Loewenthal  
Préal - Rapports de leur  
l'enseignement.

M. le doyen expose que la situation de M. Loewenthal à Hezen a nécessité la convocation de la séance actuelle. Il rend compte des démarches qu'il a cru devoir, et les résultats obtenus par lui: Pour le département de l'Instruction publique et n'y rien de changé dans la situation de M. Loewenthal, laquelle est après sa maladie ce qu'elle était auparavant.

M. Hezen ayant d'autre part déclaré ne vouloir aucunement interrompre son enseignement, à ce semestre, dans les conditions où il a été donné au semestre précédent et peut en résulter une éventualité fort grave pour le cas où M. Hezen maintiendrait son point de vue. M. de Léremille expose tout le fait exposé par le doyen.

Celui-ci donne ensuite lecture d'une lettre de M. Hezen, au chef du département, et d'une semblable, au recteur. Dans ces deux épi-  
ches M. Hezen maintient son ancien point de vue (répété).

M. de Léremille remercie le doyen de son activité: il fait en outre ressortir que la solution de l'impasse dépend de M. Hezen seul. La faculté, elle, doit passer au donouement et recourir à cette affaire à la commission universitaire.

M. Dind appuie ce point de vue. La faculté ne peut faire plus et, en aucune <sup>manière</sup> ~~cas~~, ne doit engager sa responsabilité pour le cas où le rapprochement de M. Hezen et Loewenthal, devrait provoquer des conflits. Nous ne pouvons donc, de ce fait, pas même engager M. Hezen à reprendre les cours.

M. Hezen conteste le bien fondé de l'affirmation de chef de départ. de l'Instruction publique concernant l'absence de toute plainte concernée au sujet de l'enseignement de M. Loewenthal. Il estime d'ailleurs qu'on peut résoudre le conflit

1<sup>o</sup> en faisant savoir au départ. que la faculté estime que la réélection de M. Loewenthal n'est pas possible

Cette proposition n'est pas admise par le conseil.

La proposition de donner la cours de M. Loeventhal et Herges dans deux bâtiments différents. Le Herges demande à la faculté de faire dire cette proposition. De plus, suivant lui, le matériel d'enseignement d'histologie est plus facilement transportable que celui de physiologie et serait à M. Loeventhal à quitter l'école de médecine pour aller... ailleurs. Ce mode de faire serait favorable à M. Loeventhal, auquel échapperait la vue de l'objet de son désir et à M. Herges qui ne craindrait plus d'opinion et enfin à la faculté toute entière.

M. Brugnot appuie cette proposition.

Après une remarque de M. de Cereulle disant que cette séparation n'est que temporaire le conseil de faculté invite le doyen à présenter, dans le sens de la proposition 2, la suite à la commission universitaire au moment d'ailleurs sur la nécessité d'un prompt changement.

Le secrétaire

H. Blum

Jeune du 13 Janvier 1896.

Présidence de M. Larpueir, doyen.

Présents: M. Nicolas, Herges, Roux, Guéniot, Rabour, Stilling, de Cereulle, Louis Secretan, Deud.

Le doyen souhaite l'adhésion à notre nouveau collègue le Louis Secretan et lui fait savoir que le conseil de faculté n'est pour rien dans le retard qui a eu lieu la nomination au titre de professeur extraordinaire à ce lieu. M. Louis Secretan remercie le conseil de faculté de son bon vouloir: il fera tout son possible pour coopérer à la prospérité de l'Université de Lausanne.

Secretan

M. Angeloff demande à être admis au doctorat: Doctorat Angeloff  
il <sup>présente</sup> a été fait un rapport sur "Spécialité de ma-  
ladies de l'estomac et du foie par le boscopie". Il  
demande en plus à être dispensé de certaines branches de  
l'examen oral. Cette dispense n'est pas à accorder ni que les  
chirurgiens en cause ne figurent pas dans les branches d'examen.



Cas Bonelli.

M. Bonelli, lui aussi, demande à être affranchi au lieu-fili de certaines dépenses sans toutefois indiquer le but de cette démarche. Il sera invité à préciser celui-ci si son adresse connue.

Demanda de renseignements  
concernant le doctorat  
M<sup>lle</sup> Malaschkine,  
M<sup>lle</sup> Malaschkine,  
M<sup>lle</sup> Malaschkine et Smorosoff

M<sup>lle</sup> Malaschkine, M<sup>lle</sup> Malaschkine et Smorosoff, désirent-elles de subir ultérieurement les épreuves de doctorat ainsi qu'elles le font aujourd'hui, connaître les dépenses d'examen dont elles pourraient éventuellement bénéficier.

M. Hergue donne, sur la valeur des diplômes présentés par ces étudiantes, des renseignements défavorables. Il expose en outre que notre faculté paraît jouir, en Russie, d'un renom d'extrême indulgence. Il estime donc que nous devrions prendre des renseignements complémentaires - auprès de la faculté de Moscou, sur la valeur exacte des titres que peut valoir les étudiantes en cause.

M. de Léveillé informe, lui aussi, que nous devons, dans la mesure du possible, être plus exigeants de nos dépenses d'épreuves et nous les refuser rigoureusement.

Sur proposition de M. Helling - et sans de ce fait - le conseil décide que les 6 demanderesse, subiraient, au complet, les épreuves de doctorat.

Sans autre pièce à l'appui de Ch<sup>s</sup> Zimmer, médecin fédéral <sup>fait partie de</sup> l'intention d'acquiescer le doctorat.

Par circulaire émanant d'un comité d'initiative pour le Monument Pasteur les autorités universitaires sont invitées à coopérer à l'érection d'un monument en l'honneur de Pasteur. L'autorité universitaire d'étant déjà associée à cette œuvre le conseil de faculté estime n'avoir pas à faire davantage.

Lecture et envoi d'une circulaire émanant de la faculté de médecine de Berne. Elle est invitée les facultés suisses à demander directement - et sans retard - au Département fédéral de l'Intérieur, ~~sur~~ a été entendues <sup>au sujet</sup> dans la question de modifications que l'on va prochainement apporter au programme de maturité fédérale.

M. Hergue expose que nous devons nécessairement

être consultés. Peut-être pourrions nous nous adresser à ce sujet auprès de la Commission fédérale de maturité.

Le Doyen donne quelques renseignements historiques sur ces modifications : il considère comme acquis la demande que fait la faculté de Bonn, propose cependant de nous les soumettre, en termes réservés, par collegialité pure. Adopté.

Le doyen donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Réviseur de Règle-  
Coursier président du Comité directeur de l'Examen fédéral d'é-  
preuves de médecins. Cette lettre-circulaire expose les modifications proposées médicales-  
introduites, par le C. D., au programme des épreuves.

Elles portent sur les points suivants :

a. - Introduction obligatoire - dans les conditions à remplir pour être admis aux examens d'anatomie physiologie - de la fréquentation du laboratoire de physiologie. De plus, aux épreuves pratiques le candidat devrait faire une expérience physiologique.

Le Ruzen accorde la première modification et approuve la seconde ; le de l'assemblée est opposé, pour des motifs développés plus loin aux deux propositions. La même faculté émet un vote favorable à l'inscription des cours pratiques (Laboratoire) et décide qu'pour les épreuves que le candidat fera un travail écrit (comme actuellement) ou <sup>précisément</sup> une <sup>physiologique</sup> expérience <sup>pratique</sup>, à son choix - à la sur proposition de M. Rouy.

b. - Prescription de 40 semestres pour tout candidat aux épreuves professionnelles. La faculté peu enthousiaste de la fixation d'un nombre minimum, s'y soumet cependant en considérant que pratiquement cela ne change rien à l'état actuel et en ne voulant pas, d'autre part, rendre possible des comparaisons internationales (qui pourraient <sup>par l'absence d'un minimum en durée</sup> peut-être nuire) à nos <sup>peut-être</sup> étudiants de notre pays.

c. - Prescription d'un semestre de pratique, à la potrduniqua.  
- Cette exigence est admise.

d. - Prescription de fréquenter la pédiatrie (clinique ou pro-  
dinique). Cette demande est approuvée. Le refus, indépendamment des considérations ci-dessus s'appuie sur le fait qu'après :



Avec plus le remarquable M. Nicolas, de Grenille et Roux et Lergier. La pédiatrie n'est pas une spécialité : cet enseignement est donné constamment en pathologie externe et interne. Il y a peut être une méthode d'examen un peu spéciale, de modifications dans la pathologie : ces choses sont enseignées en clinique interne. Celle-ci démontre également les affections gynécologiques.

La multiplication de cours cliniques diminue le temps dont dispose l'étudiant pour l'enseignement de cliniques principales, l'empêche, après clinique, d'examiner de près les cas, de faire profit de ce qu'il vient d'entendre en <sup>consultant</sup> ~~consultant~~ personnellement sur le malade les faits démontrés par le professeur.

En outre nous n'avons pas de service hospitalier pour enfants : cette création n'apparaît pas possible actuellement. L'hospice de l'enfant ne fera pas, non plus, bénéficier l'université de son matériel.

2 - l'obligation de fréquenter la clinique dermatovénérologique. Cette exigence est admise sans discussion. Par contre, sur proposition de S. Duid, on estime que cette obligation

1° ne devrait pas figurer aux épreuves,  
2° ou, en tout cas, n'y figurer qu'à titre secondaire, peut être fondue avec l'ophthalmologie, dans les examens pratiques seulement.

3 - On rejette, dans les épreuves pratiques de chirurgie, la proposition faite d'admettre les opérations sur le vivant aussi bien que sur le cadavre. Ce refus tient non pas au rejet de la chose en soi <sup>qui le Roux admet et pratique</sup> mais porte sur l'inopportunité de l'inscrire dans un règlement.

Les considérations suivantes de tout fait pour et ont été discutées et adoptées soit à une grande majorité.

Il est remarqué que l'augmentation des épreuves marche probablement de pair avec <sup>une de</sup> l'une de nos facultés sœurs : Bien s'oppose à toute inscription régl.

maintien des <sup>disciplines</sup> qui leur font défaut et demande aux  
cours l'application des disciplines ou spécialités qu'ils  
ont créés ou développés dans son milieu.

A côté de ce point, qu'on saurait être celer dans notre  
rapport au Comité directeur ou après unanimité  
de voir combien forte est la tendance qui veut faire des nos  
étudiants en médecine - you des médecins praticiens ayant  
beaucoup réus parmi des malades - , mais <sup>plutôt</sup> des chimistes,  
des botanistes, des zoologistes de etc. Ces deux branches, et  
surtout le systématique zoologique et botanique ont de grandes prétentions  
ces spécialités sur lesquelles il est nécessaire d'attirer l'atten-  
tion des autorités compétentes. En résumé les études pré-  
médicales prennent trop de temps, les deux yeux n'en ont  
plus assez.

Ces considérations seront développées dans notre rapport. Les  
Sind les exposera en outre probablement au Comité directeur.

Le docteur  
S. H. H.

Séance du 8 Février 1895.

Président: M. Langner doyen.

Présents MM. Heizen, Louis Luntan, Rappin, Rabour, de  
Céroulle, Stilling. Absent.

Le doyen donne lecture d'une lettre du département  
ministère fédéral de l'Intérieur. Dans cette lettre, le ministère  
pendant à nos vœux concernant la révision de programmes fédéral entendra  
ministère fédéral de l'Intérieur. M. le conseiller fédéral les facultés de médecine  
Rappin donne l'assurance que les facultés médicales ne au sujet de la révi-  
seront, en temps utile, entendues à ce sujet. tion de la matière fé-  
dérale

M. Curchod, médecin fédéral à Bâle présente une  
demande d'admission au doctorat. A cet effet, il faut  
mit un rapport sur "Ein nach Trauma durch  
Expositionbehandlung gebillter Fall von Spina bifida" - Doctorat Curchod  
Les rapporteurs M. le Roux et Genninck, donnent un  
avis favorable. Une discussion s'engage sur le point  
de savoir si la disputation des épreuves orales doit



été accordé au candidat ou la faute moyennant ob-  
tenu par le Curchod aux épreuves professionnelles. La  
moyenne n'est pas et est vraie pas supérieure à 4, forte-  
ment abaissée par une branche professionnelle (l'aphyco-  
logie) qui, à ce moment (1884) faisait encore par-  
tie des épreuves professionnelles.

À l'occasion de cette discussion s'affirmé la déci-  
sion <sup>de</sup> la faculté de ne pas accorder forcément  
qq régulièrement, aux porteurs du diplôme le dirat  
de médecine la dispense des épreuves orales. Elle est  
accordée dans le cas particulier le diplôme obtenu  
par le Curchod dans les branches principales étant bonnes.

La faculté de médecine,  
comme titre, pourrait-  
elle porter à l'exposition  
de Genève - comme expo-  
sante?

La commission universitaire, par l'impulsion du di-  
recteur de l'Instruction publique, avait décidé  
que chacune des facultés de l'Université prendrait  
part à l'exposition de Genève. Et l'un index biblio-  
graphique devait en outre mentionner, en regard  
des noms de chaque professeur la liste de ses travaux.  
D'ailleurs, et en outre de certaines résolutions, la commission  
universitaire a rapporté sa décision. Reste à savoir  
si la faculté peut néanmoins jouer le rôle qui  
lui est incontesté et décisif; telle est la question à résou-  
dre sans retard?

Le Larguier remarque à ce <sup>propos</sup> rapport que si quelques  
membres ont répondu favorablement à ce sujet d'autres  
sont restés muets, quelques uns ont même fait une  
résistance à la proposition ne voulant nullement pren-  
dre part à un retard d'un point de vue douteux.

Après discussion on décide de s'enquérir, auprès de Bonn  
Bél et Zurich sur leur mes et le sujet et de prendre  
une décision dans la séance prochaine.

Le Amman est-il  
pourrait docent en  
médecine ou sciences

Le Stilling expose les conditions dans lesquelles il  
a consenti à voir le Amman annoncer un cours  
de pré. docent de bactériologie.

Il résulte des enseignements, données par le  
Stilling Larguier et Dind, que le Amman a été

le porteur d'une lettre du d'aparten. lui demandant au-  
 torisation de donner un cours de p<sup>ir</sup>. docent à  
 la faculté de médecine. N'étant point renseigné  
 sur l'exactitude de ce fait, n'ayant d'ailleurs jamais  
 été appelé à formuler une réponse sur une demande de  
 cette nature la faculté décide d'envoyer son doyen  
 à faire une enquête de cas échéant à l'égard de  
 cette situation irrégulière la commission correspondante.

Elle prend une décision <sup>rote</sup> analogie concernant. Appartient-il  
 une décision - parvenue indirectement à la cou. au départ de d'éc.  
 naissance du doyen - qui aurait prise le départ des du nombre  
 tement de ne plus accorder à la faculté de de p<sup>ir</sup>. docent?  
 médecine de de p<sup>ir</sup>. docent, celle-ci en ayant  
 suffisamment pour le moment -  
 Le secrétaire.

J. Guin

Séance du 15 Janvier 1876.

Président de M. Larpuein, doyen.

Présents: MM. Hilling, Huzen, Bourgel, Roux, Lecatand.,  
 Rabour, Nicolas, Rapin, de Cicouille et Dind.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Recteur M. Barre  
 Dupour exprimant ses remerciements pour le grand point  
 pris par les membres de la faculté au d'éc. qu'éc.  
 de la paper.

M. Hilling est rapporteur, donne au sujet de la doc. Doctorat de 4 Guin  
 titation doctorale de M. Guin sur "la régénération  
 du castellan" un rapport favorable. M. Guin sera  
 dispensé des épreuves orales - vu les notes obtenues aux  
 examens professionnels médicaux - et habilité d'actuer  
 sitôt les formalités supplémentaires terminées.

Le doyen communique au conseil une lettre de M. Garnier de la  
 le prof<sup>r</sup> Courvoisier p<sup>ir</sup>. du Comité directeur de examens double matière  
 médicaux général; celui-ci pose demande à la faculté suiv.  
 de donner son avis sur les propositions formulées par  
 la Commission suiv. de maturité. les propositions ser.



seul à la création d'une nature réelle, confiant au porteur le droit d'accueillir ou de refuser les demandes, doit accorder jusqu'à ce jour au bachelier es-lettres seulement.

Tu l'importance de la décision a rendu la discussion de cet objet est renvoyée à une séance ultérieure, laquelle aura lieu avant le 15 mars date ultime pour la notification de notre <sup>manière de voir</sup> décision à M. Courrother.

La faculté de médecine  
comme telle ne prendra  
part à l'exposition  
de Genève.

Ensuite de la décision prise dans la dernière séance de faculté et à été pris des arrangements avec des facultés sœurs de Bâle et Zurich: L'un des refus reçus que ni Bâle ni Zurich ne prendront part à l'exposition nationale de Genève. Bâle expose l'histoire du développement de sa faculté médicale: elle y joint le tableau des membres du corps enseignant avec l'indication de l'horizon de chacun d'eux.

M. Huey, doyen de la faculté d'histoire à Lausanne, a élaboré - pour être exposé à Genève - un guide pour l'université de Lausanne. Pour cet exposé M. Lerguier doyen a donné les indications sommaires concernant cette faculté (nom des professeurs et docteurs, hautes distinctions etc). On décide - sur le propos de M. Huey et de Lerguier de ne pas faire d'auto-manifestation officielle.

Question Dumoulin  
pur et docteur?

M. Lerguier donne connaissance des résultats de l'enquête faite suite de la décision prise en notre séance dernière. Au voici le résumé:

Le 15 mars 1890 M. Dumoulin a demandé au Doyen de l'Inst. publique l'autorisation de donner, à la faculté des sciences et à celle de médecine un cours de théorie optique de microscope.

Cette demande renvoyée à l'université a été soumise à la faculté des sciences sur le rapport favorable de la part, une séance du 27 Mars 1890, la commission universitaire prenant en faveur de l'autorisation sollicitée par M. Dumoulin. Le cours de physique sera donné à la faculté des sciences pour être annoncé à la Faculté de médecine.

Le 22 novembre 1915 nouvelle <sup>requête</sup> ~~demande~~ de M. Annuaire au Département, en vue d'un cours de bactériologie générale que le dit desiré donner à la faculté de médecine et de sciences, demande accueillie favorablement par le département.

M. Lefebvre remarque que nous ne saurions admettre M. Annuaire sous destination à exercer comme privé, docent à notre faculté.

M. Lefebvre fait en outre observer que le demandeur, n'étant pas médecin ne satisfait nullement les conditions réglementaires pour exercer comme privé, docent à notre faculté : effectivement M. Annuaire n'est pas médecin. M. Lefebvre fait en outre remarquer que la faculté des sciences s'est opposée à ce que le cours en cause - pour lequel M. Annuaire n'a pas justifié (suivant dire de M. Choquet) de connaissances spéciales - fut inscrit chez elle. Sur le prière de M. le Bourgeois, Roux, et Lecomte on décide unanimement

o) de faire savoir à la commission universitaire que la faculté de médecine n'ayant jamais été appelée à discuter de une demande tendant à appeler M. A. comme privé, docent

o) de faire en outre remarquer que, à l'avenir du règlement sur les privés docents, M. Annuaire ne peut être agréé comme privé tel à la faculté de méd.,  
o) de protester en conséquence contre l'inscription de M. Annuaire dans le corps enseignant de la faculté et de demander la radiation du cours en cause.

M. Choquet demande à ~~faire~~ <sup>subir</sup> les épreuves en Examen pour le vue du certificat d'études médicales. En vertu d'un certificat d'études mé. décision antérieure, prise et communiquée dicale à M. Choquet le candidat sera dispensé des épreuves de sciences naturelles.

M. Lefebvre donne lecture d'une lettre, à lui communi- Supplément de La médecine quée par le Département de l'Instr. publique, de M. le Docteur Combe lequel demande à être admis à donner un enseignement sur les mala dies des enfants. Le département de l'Instruction publique demande l'avis à la faculté









Il y a d'ailleurs une injustice réelle à refuser l'accès des études médicales <sup>à l'étranger</sup> par exemple, plusieurs ans auparavant, et même en industrie, et non au collège latin.

M. de Lereunille regrette que la faculté n'ait pas reçu les projets <sup>d'immunité</sup> annoncés par le ministre de l'Enseignement. Nous discuterons un peu sur ce point mais, il y aura avantage à se procurer les pièces, mais, même en leur absence M. de Lereunille voit possible de rendre un vote négatif.

M. Dindrichs pense que nous n'avons pas qualité — le Berzeu excepté — pour prendre part au grand Congrès international sur la qualification en la matière de l'enseignement des types. Il estime que nous pourrions néanmoins jouer un rôle comme médiateurs : à ce titre, considérant que l'œuvre des « réaux » a augmenté d'une manière dangereuse (pour le public et pour la corporation) <sup>le nombre</sup> des médecins, considérant d'autre part que les expériences qu'on lui nous propose de faire, nous ne pourrions laisser la primauté à d'autres, estime que nous devons repousser l'introduction de la maturité réelle. Il remarque en outre que les critiques faites par M. Herzog aux étudiants allemands sont injustes ou tout au moins exagérées. Parmi eux il y a sans doute beaucoup de médiocrités mais le nombre de jeunes gens de talent de surtout des laborieux est très satisfaisant.

M. Desmireils rappelle combien les personnes venues au régime, aux grands affaires et qui n'ont point reçu la culture classique, le défont généralement.

On admet, sur proposition de M. Dind, par 5 voix contre une, ~~un~~ refus de la maturité réelle. Toutefois il est en même temps décidé de revenir sur cette question si les pièces <sup>annoncées par</sup> le Département fédéral nous parviennent en temps utile et sous réserve d'une séance nouvelle avant le 15 mars : en l'absence de ces 2 faits la décision a des intérêts définitive.

M. le doyen fait observer, sans opposition d'ailleurs, le projet de reporter à adresser au Département de l'Instruction publique, au sujet de M. <sup>demande de</sup> ~~la~~ Comte.

Le doyen rend compte de la solution obtenue concernant le Annuaire. Les noms anciens parus n'ont pas figuré par la faculté de médecine.

La ratification formulée par notre faculté au sujet de la décision départementale concernant la suppression des prix docents sera soumise au départ par le recteur. Elle a d'ailleurs été approuvée par la commission universitaire.  
Le recteur  
J. Ducq

Séance du 6. 3. 96.

M. L'ancien doyen, président.

Présents M. M. Nicolas, Herzen, Louis Siretani, Rabour, Stelling, Dupour, de Lereunite, Guit.

M. Herzen, à propos de la lecture du procès verbal, exprime l'opinion que nous avons primitivement donné notre vote, en l'absence des textes formels indiquant les caractères des deux projets de maturité sur lesquels nous sommes à l'instinct un avis. A cette remarque le doyen répond que notre vote s'achève à une demande des professeurs de la Commission, président du Comité Directeur de l'Examen fédéral de médecine; produisant le texte même des deux projets de maturité (réale et classique) et montrant que ceux-ci opposent bien réellement la culture réelle à la culture classique et non pas, comme le propose M. Herzen, la culture classique antique à la culture classique moderne.

L'ordre du jour comprend une communication du département de l'Instruction publique ayant trait à deux demandes - l'une de M. le Dr Kraft, l'autre de M. le Dr Boujour - tendant à être admis à coopérer à l'enseignement à titre de prix docents.

Demande de M. Kraft. Celui-ci, appuyé par le Comité pour le relèvement de "la moralité publique", demande à être admis à donner, en même temps que les cours de la faculté de biologie - expérimentale, dans l'autre faculté -



un cours sur l'hygiène sexuelle à côté de Kraft  
doit être habilité, à la faculté de médecine comme  
privat docent de chirurgie. Il produisit la liste de ses travaux  
y joignant une déclaration du doyen de la faculté de  
théologie appuyant la demande du docteur Kraft.

M. Herzog en quelques mots le but poursuivi par  
le docteur Kraft dont il appuie la demande, sans en mé-  
connaître l'ailleurs, le caractère inutile.

M. Rapin fait justement remarquer qu'il est curieux  
de voir M. Kraft, étranger de donner un cours d'hy-  
giène à la faculté de théologie, déposer une demande d'ha-  
bilitation à la même faculté, en cette section chirurgicale.

Cette particularité extraordinaire a d'ailleurs servi notre  
doyen qui en a fait la remarque au demandeur.

M. M. Stilling et de Cerenville estiment que la demande  
doit être refusée: il serait d'ailleurs beaucoup plus conve-  
nable que M. Kraft - faisant abolition du cours qu'il veut  
donner aux étudiants en théologie - dépose une  
demande d'habilitation en chirurgie pour peu que au fond  
il se soit parait vouloir en faire.

Le docteur Nicolas a, pendant deux semestres, donné  
séparément un cours d'hygiène à la faculté de théologie.  
Le peu de zèle de Stilling l'a suggéré à discon-  
tinuer ce cours libre.

À l'unanimité la demande du Dr Kraft est re-  
fusée: libre à lui d'instituer un cours libre à la faculté  
de théologie.

Demande de M. Bouvier. Il s'agit ici d'un cours de psychologie  
spécialement de l'hypnotisme. Après une dis-  
cussion, à laquelle prennent part M. M. Herzog, Stilling,  
de Cerenville et Nicolas, qui tous parlent contre la demande  
déposée, on décide, unaniment, de rejeter celle-ci. Le  
cours est inutile dans une petite faculté comme la nôtre,  
il est plutôt de caractère ornemental et pourrait peut  
être mieux être à la faculté des lettres. Au reste le Bouvier est encore  
jeune praticien: il y a à peine 3 ans qu'il a fait son doctorat.

Tous les membres de la faculté estiment d'ailleurs que nous devons éviter la multiplication exagérée des cours spéciaux & nous borner, pendant quelques années encore à offrir à l'étudiant ce qui rentre dans le cadre de branches essentielles.

M. le Docteur Baubei, officier de santé à Lamey (Jura) demande à subir les épreuves du doctorat à Louvain. Il espère, sur le vu de ses études, être dispensé de tout autre travail que la défense de la dissertation qu'il soumettra sur l'historique et l'écologie de la saignée.

On décide de refuser la dispense demandée.

M. le doyen donne connaissance d'une invitation venant de Janich à participer à la réunion de la société helvétique des sciences naturelles. Les haraux devant être annulés pour l'été courant.

L. D. D. D.  
Lembaire.

Séance du 6. 6. 96.

Présidence de M. Largier, doyen.

Présents M. Bourget, Semionke, Kapsin, Kuzen, Louis Lantau, Roux, Stilling, Kator, de l'assemblée Diest.

M. Largier donne lecture d'une lettre de M. le Comte au Département de l'Instruction publique : dans cette lettre le Comte expose les motifs qui l'inspirent & justifient la demande faite par lui de donner un cours de pediatrie à la faculté de médecine. De plus M. le Comte fait savoir qu'en outre titre de professeur ordinaire qu'il désire enseigner : toutefois, si la faculté en doute autrement, il acceptera le titre de privat-docent.

Suit une discussion à laquelle prennent part M. Stilling, de l'assemblée de Roux : la <sup>faculté</sup> décide de maintenir son 1<sup>er</sup> vote soit d'offrir le Comte comme privat-docent et de l'autoriser à donner un cours théorique et pratique sur les maladies de la 1<sup>re</sup> enfance soit de le nommer à la chaire de pediatrie.

M. Kraft demande à ces autorités à donner, comme cours libre, un enseignement sur l'hygiène sexuelle. La faculté décide de donner au département une uprache fororabde.





Dans la séance du Conseil du 13 Nov. 1895, la Commission a présenté un rapport favorable.

Dr Perret

Le discours d'épreuve de M. Perret a pour objet l'influence exercée par les nouvelles méthodes opératoires de cure radicale de hernie sur la herniotomie.

M. le Dr. Perret est admis à l'unanimité.

Sur la proposition de M. de Creville, amendée par M. Stilling, il est décidé qu'à l'occasion de la présentation ou de la non-présentation du candidat sera l'objet d'un vote au scrutin secret précédé d'une discussion des titres et des mérites du candidat. Il est ensuite procédé à l'élection du Doyen pour l'année 1896-1898.

Votants 12. Majorité 7. Obtinrent des voix M. Bugnion 5; M. Dind, 4; M. Stilling et Rappin, chacun 1. —

M. le Prof. Bugnion dilève sa nomination en raison de ses travaux actuels.

Il est procédé à un 2<sup>e</sup> tour de scrutin.

Doyen 1896/98.

Votants: 12. Majorité 7. Est élu M. Dind par 6 voix. M. Bugnion obtient 2 voix, M. Stilling 1.

M. Dind est en conséquence proclamé Doyen de la Faculté de médecine pour la période universitaire du 15 octobre 1895 au 15 octobre 1898.

Le Conseil passe ensuite à l'élection d'un secrétaire.

Votants 12. Majorité 7. Ont obtenu des voix: M. Secretan 6; Demicville 2; Bourget 2; Roux 1; Stilling 1. 2<sup>e</sup> tour de scrutin: votants 12; majorité 7. Est élu M. Secretan par 11 voix; M. Demicville obtient 1 voix.

Secrétaire.

M. Rabou informe le Conseil qu'en outre des nouvelles fonctions auxquelles il a été appelé, il ne peut plus continuer à gérer la bibliothèque. M. Herzen est désigné à l'unanimité comme secrétaire.

Bibliothécaire

L'ordre du jour appelle l'examen des titres de M. Tethavel pour l'obtention du grade de docteur. M. Tethavel présente une

Doctorat Tethavel



Thèse sur Zwei bemerkenswerthe Fälle von Pneumothorax.  
Le rapport des examinateurs M. de Cèreuille et Demieville  
est favorable. Sur le vu des notes satisfaisantes obtenues  
par M. Tettavel à l'examen professionnel, la Faculté <sup>le</sup> dis-  
pense des épreuves orales. Il sera habilité docteur et tel les jur.  
qualités complémentaires terminées.

Doctorat Pelli.

Il en est de même de M. Pelli, dont la thèse: Contribution  
à l'étude des badigeons de gajacal, est adaptée sur le préavis favo-  
rable de M. de Cèreuille et Louis Secretan. M. Pelli ayant obte-  
nu des notes satisfaisantes à l'examen professionnel est égale-  
ment dispensé des épreuves orales.

M. Bourget demande s'il y a des règles fixes qui président au  
choix des examinateurs. M. le Doyen répond qu'il remet autant que  
possible aux professeurs de même spécialité les thèses présentées.

Question Ammann  
privat. docent?

M. de Cèreuille demande où en est la question du titre de  
M. Ammann, comme privat. docent à la Faculté de médecine,  
cela à propos d'une circulaire récente adressée à tous les médecins et  
que M. Ammann signe en cette qualité?

M. le Doyen relit le procès-verbal relatif à ce sujet, dont il résulte  
que M. Ammann n'est pas privat. docent à la Faculté de médecine.

M. le recteur affirme que les démarches nécessaires ont été faites en  
temps voulu pour aviser M. Ammann de la décision prise à son  
sujet: le cours de M. P. a été radié sur le programme.

Sur la proposition de M. le Doyen, M. le recteur est prié de bien  
vouloir écrire à nouveau à M. Ammann pour le rendre at-  
tentif à l'irrégularité de son procédé de réclame.

La séance est levée à 6  $\frac{1}{4}$  h.

De le secrétaire,

D. Secretan

Séance du 10 juillet 1896.

Présidence de M. Larguier, Doyen.

Sont présents: M. Nicolas, Rappin, de Cèreuille, Bugnon,  
M. Dufour, Roux, Demieville, Stilling, Heryen, Bourget,  
L. Secretan. M. Dind fait excuser son absence.

M. Larguier lit le curriculum vitae et donne la liste des

travaux de M. le Dr. Auguste Dufour, demandant à faire son discours d'épreuve pour obtenir le titre de privat-docent.

M. Aug. Dufour privat-docent.

Le Dr. Bourget demande que la parole lui soit donnée avant ce discours pour un fait personnel. Dans la dernière séance il a posé une question à M. le doyen au point de vue du choix des examinateurs des thèses de doctorat. S'il n'y a pas de règlements écrits, les usages veulent que le second examinateur soit pris parmi les professeurs qui enseignent la branche dans laquelle se trouve le travail du candidat. Or dans une thèse faite à la clinique médicale et présentée par le candidat Selli, ayant pour titre: Actes des hémiparésies de gauche dans la tuberculose pulmonaire, on n'a pas suivi cet usage et M. Bourget se croit à tort ou à raison, légitime comme représentant officiellement la thérapeutique. Si les choses se passent ainsi, M. Bourget annonce qu'il ne fournira plus les étudiants de sujets de thèses et qu'il ne les admettra plus à l'avenir dans son laboratoire pour ces travaux.

Incident Bourget

Chose de gouvernement de la direction de M. Selli. Le sujet lui a été dit. Il n'y a pas de considérations qu'il est bien justifié et sans aucune incapacité d'examinateur. Il faut en être sûr. M. Bourget qui pour le 13 44 - mais le docteur jette l'œil sur ce qui se passe pendant son absence, 4 4 4 - M. Bourget a été dirigé par le second examinateur (agréation par le docteur) et ce n'est pas le 13 44 - au docteur, lui au mot et approuvé en train au 1. 9. 96 / M. Bourget

La parole est ensuite donnée à M. Auguste Dufour pour son discours sur le Champ visuel de l'œil normal et pathologique.

Personne ne demandant la parole sur les titres du candidat, il est passé à la votation au scrutin secret et le candidat est admis à l'unanimité. Un préavis conforme sera présenté à la Commission universitaire par M. le doyen.

Insuffisance des locaux de la Faculté

M. Hergen insiste auprès de la Faculté pour qu'elle veuille bien faire auprès de l'autorité supérieure une démarche officielle, afin de l'informer que les locaux attribués à l'anatomie sont tout à fait insuffisants. Cet hiver, en l'absence de M. Bugnion et pour obliger son remplaçant, M. Hergen a vuit autorisé l'emploi du laboratoire de physiologie pour la dissection. Il en est résulté que dès lors, tous les animaux expérimentés dans ce laboratoire ont succombé à l'infection. Aussi M. Hergen se verra dans l'obligation l'année prochaine de refuser son local. M. Hergen prie M. Bugnion d'étudier la question.

Insuffisance des locaux de la Faculté



Après une discussion au cours de laquelle M. de Cèreville fait remarquer que la même question de pose a propos des chaires, M. Bugnion propose d'envoyer une députation à M. le Chef du Département pour le mettre au courant de l'état des choses.

M. M. Roux <sup>et de Cèreville</sup> pense que cette démarche devrait plutôt revêtir le caractère d'une conversation de M. le Doyen avec M. le Chef de Département. — Adopté

La séance est levée à 6 h.

Tout le secrétaire :

D. Secretan

Séance du 15 juillet 1896.

Présidence de M. Larguier, Doyen

Sont présents en outre : M. M. Bugnion, Herzen, Demieville, Bourget, Nicolas, Rapin, Stilling, Secretan. M. M. Dind et Rabou font excuser leur absence.

La lecture du procès-verbal est renvoyée à la prochaine séance.

Habilitation de M.  
le D. Combe.

M. Combe présente son travail d'habilitation intitulé "La myxœdème". M. M. Roux et de Cèreville examinateurs en proposent l'adoption.

M. Combe a ensuite la parole pour sa leçon d'épreuve. Il a pris comme sujet "La taille de l'enfant lousannois pendant son séjour à l'école primaire".

Personne ne reprenant la parole dans la discussion sur le travail et les titres d'éligibilité de M. Combe, il est passé à la votation au scrutin secret et à l'unanimité des votants, M. le D. Combe est admis comme privat-docent à la Faculté.

Démission de M. le prof.  
Loewenthal

M. le Doyen donne connaissance d'une communication de M. le secrétaire de l'Université, d'où il résulte que M. Loewenthal a retiré sa démission. D'autre part il s'est fait excuser hier à la séance du Sénat, comme démissionnaire.

Incident Combe.

M. Larguier donne lecture à la faculté, et demande qu'il en soit pris note au procès-verbal, de la lettre qu'il avait écrite à M. le recteur à propos de la nomination de M. Combe comme privat-docent et

de la lettre, peu révérencieuse, que M. Combe a adressée en réponse à M. le Chef du Département. Voici Tabouré les passages importants de cette dernière : "La faculté de médecine ayant décidé à l'unanimité que je n'avais pas les connaissances nécessaires pour faire un professeur extraordinaire de pédiatrie, il ne me reste plus qu'à clincher devant ce verdict et à accepter cette décision, comme je m'y étais engagé dans ma dernière lettre." Etc.

Or voici le texte incriminé de M. le Doyen : "A l'unanimité de ses membres, le Conseil n'estime pas pouvoir revenir de la décision qu'il a prise les 15 et 22 février dernier." "....." Le Conseil de la Faculté de médecine, tout en appréciant à leur légitime valeur les titres nombreux et très-sérieux invoqués par M. le Dr Combe à l'appui de sa demande, ne pense pas qu'il serait correct de procéder pour la pédiatrie autrement qu'on ne l'a fait pour d'autres branches accessoires des sciences médicales (otologie, climatothérapie, électrothérapie, etc.). Il a également paru au Conseil que ce précédent serait d'autant moins justifié que la pédiatrie ne figure pas au nombre des branches des sciences médicales dont l'enseignement a été spécialement prévu dans le Règlement général de l'Université." - Etc.

Or cette lettre a été entre les mains de M. Combe et M. Lacroix ne comprend pas que celui-ci en ait pu tirer les conclusions qu'il a fait précéder sa lettre à M. le Chef de Département.

L'incident est clos et la scéance est levée à 6 heures.

De le secrétaire :

D. Secretan



Séance du 2 Septembre 1876.

Présidence de M. le doyen Laguerre.

Présent M. le Secrétaire, Berger, Rabou, Pignion et Dels.  
Absents M. le doyen Stalling et Repis.

Les procès verbaux de deux dernières séances sont lus et adoptés.  
Les membres ont approuvé l'adjonction - au procès verbal de la séance  
de 10 Juillet - d'une note de M. Laguerre degen. n. p. 111 -

L'ordre du jour appelle l'examen de deux demandes de Doctorat.

Doctorat Weith -

M. Weith, médecin fédéral en 1854, présente un travail sur les  
tumeurs pseudo-arthroïdes de l'ovaire. Les rapporteurs,  
M. le doyen et Repis, étant favorables, la demande de  
Weith le doyen procède <sup>conformément</sup> ~~conformément~~ à celle-ci.

Doctorat Ackermann

M. Ackermann, présente, dans le même but, une contribution  
à l'étude de la perforation de l'ulcère d'estomac et de son  
traitement chirurgical. Cette dissertation a été examinée par  
M. le doyen et de Cerinthe qui, s'étant fait au point de  
vue de la forme dans laquelle le travail est présenté, pro-  
posent de l'accepter - adopté.

M. le doyen ayant enfin reçu du département fédéral les  
exemplaires français du nouveau projet de statut fi-  
dèle les distribue aux membres présents. Une discussion  
s'ensuit pour s'écarter de son lieu à la séance pro-  
chaine.

M. Dünan présent doc.

Contrairement à nos vœux réclamés l'usage de  
M. Dünan, pharmacien, enfant français de nouveau, dans le  
lot de jur. doc. de la faculté de médecine, l'usage de  
cette d'intervenir à nouveau auprès du département de  
l'Instruction publique en le priant de porter remède à son  
parait abus.

L. Secrétaire

L. Dels

Séance du 6. XI. 1846

Présence de M. Dard, doyen  
Présents M. M. Sillery, Bouquion, de (neville), Kozzeu, Semuril,  
Nicolas Marc Dupuis.

L'ordre du jour de la séance précédente est lu et adopté.  
M. Tertian, chirurgien dentiste à Nancy, demande s'il pourra, Demande Tertian  
cas échéant être admis à subir les épreuves de doctorat sans (épave de doctores)  
avoir suivi à Lausanne les cours de la faculté. Le conseil  
donne à cette demande une réponse affirmative.

Le doyen annonce fait part de la demande de Dr Olivier pour doc.  
D'Olivier tendant à acquiescer le titre de priv. docteur.  
Les membres de la faculté - M. M. Roux et de (neville) -  
docteur de l'examen du travail que présente le Dr Olivier  
sur le tabac dans le crâne, rapportent favorablement  
à la demande de M. Olivier. Cette manière de voir,  
appuyée par l'unanimité des membres du conseil et  
admise. M. Olivier sera, conformément au règlement  
sur l'admission des Privat docteurs à la faculté de  
médecine le discours d'épave à une date qui  
sera fixée de conseil avec le doyen de la faculté.

Lecteur est donné d'une lettre de la Combe privat à Combe privat doc  
docteur; par elle et le Combe annonce qu'il se pourra commencer son cours  
commencer son cours qui a lieu - 1847. en Janvier 1847.

Le doyen annonce que deux candidats aux certificats  
de <sup>études médicales</sup> ~~études~~ ~~notamment~~ - partie théorique et partie a-  
natomique physiologique - viennent à subir sans suc-  
ces ces épreuves. L'un d'eux M. Kozzeu demande qu'il  
soit admis à la financer pour lui soit restituée.

Le doyen fait connaître qu'il dans les autres facultés Remise de la ye finane  
et remboursement de la ye de la finane de fait et d'épave aux candidats  
futurément lorsqu'il candidat échoué. La faculté malheureusement dans les  
dépense de donner une réponse favorable à M. Kozzeu de certificats  
Elle ne fait d'ailleurs pas à une décision de prise d'études médicales -  
peut-être l'avenir mais se résout d'accorder cette  
remise, sur demande de l'intéressé. Au lieu  
sera donné de cette décision au département.



Revue de la participation  
des étudiants aux  
cours et cliniques. -

Le Rectorat, la faculté  
ou le docteur, l'Université  
despote des épreuves  
propédeutiques. -

Maturité Suisse, sans  
jeu (littéraire) ou double  
(le débat).

Par l'intermédiaire du dep. de l'Éduc. publique et par celui  
du département fédéral de l'Intérieur la légation d'Allemagne  
demande des renseignements sur les expériences  
recueillies aux Universités suisses en vue de la participation  
des <sup>étudiants des</sup> deux sexes aux cours de nos facultés.

À l'insu des membres présents la C. de faculté recon-  
naît que le présence des étudiants aux cours exerce plutôt  
une influence nuisible sur les étudiants et ne vaut en rien  
à l'enseignement en général. Il sera répondu dans ce sens.

Le Rectorat demande à être admis aux épreuves de  
doctorat et présenter à cet effet prochainement un travail  
portant sur les résultats de la section de nos épreuves.

Il demande à être dispensé des épreuves propédeutiques  
Sciences naturelles et anatomie physiologie - elles n'ayant été  
subies antérieurement devant l'Université de Bordeaux. Cette demande  
est accueillie favorablement.

Le rapport ~~écrit~~ imprimé sur cette question de  
la double maturité - réel et classique - comme point  
de départ de études médicales, ayant été enfin soumis  
aux membres de la faculté se peut reprendre, en  
considérant de ce côté, cette discussion.

Elle aboutit à deux opinions divergentes.

1<sup>o</sup> Les classiques qui sans vouloir méconnaître la va-  
leur d'une éducation de cette nature et de sa valeur  
de futur probable préfèrent s'en tenir à l'ancienne  
culture classique jusqu'à ce que les expériences, faites  
ailleurs plutôt que chez nous, aient amené de  
bien fondés des nouvelles. Ils craignent que tout  
projet de remplacer l'étude des classiques anciens  
par des classiques modernes ou en arrière à la suppres-  
sion de tout culture classique supposant la présence  
d'une grosse erreur. Ils font également remar-  
quer que les bons résultats obtenus par l'ancienne méthode  
qui l'on, même au polytechnicum de chez les professeurs  
ceux qui viennent des gymnases et des lycées n'ont  
rien de remarquable.

2. Le passage de la maturité réelle, d'ailleurs parallèle à la maturité classique, procède la valeur pratique de la connaissance des langues modernes et de leur littérature. Ils ne veulent nullement abaisser le niveau général de la culture médicale mais se adapter mieux celle-ci aux nécessités du combat pour l'hygiène. Ils ne veulent d'ailleurs pas rationnel d'instituer une division préliminaire de études, classiques ou réelles, telles que l'institution actuellement notée institution française.

On clot la discussion en décidant de faire passer l'autorité fédérale que la majorité du conseil est favorée de la maturité classique exclusive mais qu'une note finale de bon sens l'admission de la maturité réelle sous réserve d'une élite les compléments de classiques modernes.

Le Roux adresse une lettre au C de Faculté Cours de médecine militaire Litane en 1897? relativement au cours d'opérations de médecins militaires que le médecin en chef se propose d'instituer à Lons-le-Saulnier en 1897 ainsi qu'il s'est fait en 1896. Cette communication nous est faite par le Roux en suite de remarques de M. Bupin portant sur l'opprobrement du matériel de distribution qui résulte de la pénurie, pendant le vacance d'été, des médecins militaires de Lons-le-Saulnier. L'importance de ce cours militaire pour notre Faculté, ainsi que l'on doit faire son profit pour le maintenir à Lons-le-Saulnier mais en prenant d'ailleurs leur valeur réelle les précautions de M. Bupin renvoi à M. le Roux et Bupin l'étude de cette affaire dans le but d'un arrangement qui pourrait faciliter la fourniture de cadavres <sup>ou pontés</sup> par la coopération.

B. L. Jurels

J. Jurels



Séance du 18 déc. 1896.

Présidence de M. Dind, doyen.

Présents: M. Dind, Nicolas, Bugnion, Herzgen, Dr. Cerevick.

Secrétaire, Demieville, Rabow.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

vacances.

M. le doyen annonce que les vacances de N. An ont été fixées du 23 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

Cours militaire.

M. le prof Roux a informé M. le doyen que le Médecin en chef se propose de ~~continuer~~ <sup>à Lausanne</sup> le cours pour médecins capitaines de langue française, pour 1897. A ce propos, il a fait part à M. le Médecin en chef de l'observation présentée par M. Bugnion au sujet de la diminution de matériel anatomique <sup>qui résulte</sup> pour l'enseignement et de la demande de ce dernier professeur, tendant à ce que la Confédération veuille bien procurer le matériel <sup>anatomique</sup> nécessaire au cours militaire sus-indiqué. M. le Médecin en chef n'a pas répondu à cette lettre. M. Bugnion et Roux ont chargés de suivre aux négociations.

Doctorat Herzgen.

Sur le rapport favorable de M. Bugnion et <sup>Stilling</sup> ~~Herzgen~~, la Faculté admet la Thèse de M. Herzgen, fils, sur les causes de la mort après la double vagotomie. Le candidat est dispensé des épreuves orales vu les notes satisfaisantes obtenues par lui à l'examen professionnel. Il sera procédé à son habilitation, aussitôt les formalités réglementaires remplies.

Chef des travaux anatomiques.

M. Bugnion explique qu'il a écrit au Département pour lui demander, vu le nombre toujours croissant des étudiants, la création d'un poste de chef des travaux anatomiques. M. Puchet a admis cette demande, et désire que la Faculté veuille lui faire une présentation pour le titulaire à nommer. M. Bugnion propose M. Théodore Donnela Nieuwenhuis, avantageusement connu comme remplaçant provisoire de M. Bugnion et son ancien assistant. La Faculté admet cette présentation; il sera délégué à M. le recteur dans ce sens.

Exposition scolaire permanente.

M. le doyen fait part d'une circulaire du Comité de l'Exposition scolaire vaudoise exprimant les remerciements pour la part que la Faculté de médecine a prise à l'Exposition de Genève, et annonçant la création à Lausanne d'une exposition scolaire permanente.

M. Simiavet, sujet russe, demande à être dispensé des examens qu'il a déjà subis à l'université de Charkow. Il produit dans ce but un certificat de cette université, traduit et visé par la chancellerie du Consulat de Russie à Genève; en outre les certificats des universités de Zürich, Berne et Lausanne ~~certificats~~ attestant qu'il a suivi les cours obligatoires pour le doctorat.

Doctorat Simiavet

Sur la proposition de M. Herzog la demande de M. Simiavet est admise; il sera donc dispensé des examens oraux ~~en anatomie~~ ~~physiologie~~, d'anatomie, de physiologie et d'histologie.

M. le Doyen propose à la Faculté qu'il soit demandé à la Bibliothèque la distribution des Thèses remises aux professeurs dans l'enseignement desquels elles entrent, après avoir été cataloguées dans un catalogue général.

Thèses de la Bibliothèque

Après discussion et explications de M. Herzog, Son il résulte qu'il a été chargé de classer et de cataloguer ces thèses, la Faculté décide de prier M. Herzog de continuer son travail et le Département de commander un meuble pour les placer. Ce meuble courrait le long de la Calusthale centrale de l'École de médecine.

M. Bugnion expose qu'il y a pénurie de matériel anatomique et prie la Faculté d'écrire au Département pour lui demander d'en faire venir. Il sera fait ainsi.

Matériel anatomique

M. Secretan demande à la Faculté s'il n'y aurait pas de mesures à prendre pour éviter les collisions entre cours suivis par étudiants de mêmes semestres. Sur la proposition de M. Dind il est décidé qu'à l'avenir l'horaire <sup>d'un semestre</sup> sera discuté en séance de Faculté à la fin du semestre précédent.

Horaire

La séance est levée.

Le Doyen

Le Secrétaire

D Secretan



Séance du 5 février 1897.

Présidence de M. Dind, doyen.

Sont présents : M. Dind, de Cécenville, Bugnion, Herzen, Skilling, Nicolas, Larguier, Bouzyet, Serreton.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Doyen communique une lettre de M. Kapin, empêché par son cours d'assister à la séance et demandant la fixation pour les séances du Conseil d'une heure à laquelle tous les professeurs soient libres.

1<sup>o</sup> Une lettre de M. Serret, priv. doc., informant la Faculté que par suite d'indisposition, il n'a pu commencer ce semestre son cours.

Chef des travaux anatomiques.

3<sup>o</sup> Une lettre de M. le prof. Bugnion, annonçant que M. Domela Nieuwenhuis a refusé la place de chef des travaux anatomiques qui lui avait été offerte et proposant à l'été présentateur de la Faculté pour ce poste M. Auguste Roud, Tullon; M. Roud, actuellement assistant à la clinique médicale est avantageusement connu par la manière distinguée dont il a fait ses études médicales à notre Université et par un travail de Concours, récompensé par la Faculté sur les Homologies anatomiques. La Faculté, unanime, fait bien cette proposition et appuiera la candidature de M. Roud auprès du Département.

Maturité.

M. le rapport des Facultés de médecine Suisse sur la question de la Maturité.

Doctorat de Meyer.

M. de Meyer, a remis au Doyen de la Faculté sa thèse pour l'obtention du grade de docteur. Se basant sur des études et des examens faits à St Pétersbourg, à l'École spéciale pour aides-médecins, elle demande à être dispensée des examens d'anatomie, d'histologie et de physiologie.

M. Herzen et Skilling appuient cette demande et la Faculté y fait droit, sans toutefois que cette décision puisse former un précédent.

Doctorat Minassiantz.

M. Minassiantz demande à être dispensé des examens d'anatomie et de physiologie, examens qu'il a passés à Nancy avec la note bien. La Faculté admet.

M. Hugon demande des renseignements sur les conditions de l'examen du doctorat à Lausanne. Le règlement lui sera envoyé. Doctorat Hugon.

Après discussion sur la question de savoir s'il est opportun de continuer les asages de fin de semestre, la Faculté se décide pour l'affirmatif et fixe la prochaine réunion au mercredi 10 mars au Café de Suisse. Asage de fin de semestre.

M. Larguier soumet le conseil de la question de savoir si la Faculté aurait intérêt à se faire représenter officiellement au Congrès de Moscou. Il lui est répondu que la "Commission médicale suisse" aurait désigné deux professeurs pour représenter l'Université de Lausanne à cette savante réunion. M. Larguier estime que ce n'est pas à la Commission médicale suisse de désigner les représentants de la Faculté de médecine de Lausanne. Il propose que cette dernière décide immédiatement l'envoi de deux délégués à Moscou et qu'elle prie le Conseil d'Etat du Canton de Vaud de les faire agréer auprès de qui de droit comme délégués officiels de la Faculté de Lausanne. Congrès de Moscou.

Après discussion, la Faculté repousse la proposition de M. Larguier et accepte une proposition de M. de Césaireville, tendant à ce que le département de l'Instruction publique soit prié de <sup>donner</sup> informer le département fédéral de l'Intérieur à l'intention de faire représenter la Suisse au Congrès de Moscou, et, en particulier, <sup>en effet</sup> à l'intention de désigner deux délégués pour chacune des deux Facultés de médecine suisses; et, dans le cas affirmatif, ~~après~~ la Faculté exprime le désir légitime de désigner elle-même ses représentants.

Sur la demande de M. Herzog

Il sera écrit officiellement au département pour lui demander <sup>nécessaire</sup> le meuble pour les thèses et la conservation des thèses de médecine requises par la Bibliothèque.

La séance est levée.

Le secrétaire.

J. Secretan



Séance du 11. 3. 1897.

Présents MM. Doud doyen, Berger, de Crevinille, Bouguier, Rabou, Rapiu, Dupour, Sennicote, Milluy, Roux.

Procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Chef des travaux  
anatomiques

Accusé le doyen rappelle, conformément au vœu de la faculté de Rouen <sup>ajusté</sup> doit être nommé au poste de chef des travaux anatomiques.

Assemblée de l'enseignement  
des dissertations médicales.

Le doyen donne également lecture de la réponse à lui parvenue du département de l'Instruction publique concernant le vœu émis par la faculté de Rouen pour les thèses de médecine. Cette réponse est, pour l'année courante, négative. M. Ruchet invite MM. Berger et Bouguier à faire inscrire au budget pour 1898 la somme nécessaire.

Doctorat Nallet

La dissertation présentée par M. Nallet pour l'obtention du titre de docteur est approuvée sur le rapport favorable de experts MM. Roux et Laguer.

Demande de M. Terikubian  
américain

M. Terikubian, chassé de Constantinople où il était en train de <sup>statuer</sup> ses études médicales demande à poursuivre ses études à Paris. Il a été admis à l'Université et a été, sous son nom, inscrit au tableau des étudiants de médecine, admettant à certaines dépenses d'impôts. Le conseil décide, sur les certificats présentés, d'inscrire M. Terikubian des épreuves d'anatomie, de physiologie et de histologie.

Horaire de cours  
d'été

On passe ensuite à la discussion du projet d'horaire d'été lequel sera établi sur des bases analogues à celles du semestre d'été 1896.

Cours d'auscultation  
et de percussion.

M. de Crevinille expose la situation créée par le départ de M. L. Olivier, autrefois chargé de ce cours d'auscultation. A ce moment - est au début du semestre - M. de Crevinille fut appelé pour le remplacement de M. Olivier, au concours de M. de Kham aucun chef de clinique.

M. de Crevinille désire, pour le semestre d'été 1897, confier à nouveau le cours d'auscultation et de percussion à M. de Kham. Sur le vœu de M. Roux et Doud - constatant que le fait ne saurait nuire à la faculté - M. de Crevinille

adressera directement sa demande au département de  
l'Instruction publique

M. Rapin demande que, pendant le prochain semestre,  
l'heure des travaux du soir soit fixée de telle sorte que  
tous les membres de leur ce puissent s'y rendre.

Le Roy répond que cette heure pourrait éventuellement  
être fixée à une heure de la soirée dans un local où il  
serait qu'elle qui nous réunissent habituellement à deux.

Parle maintenant

S. Dind, doyen.

### Séance du 28 avril 1897.

Présents: M. Dind, Doyen, Denniéville, Hergen, Bour-  
get, Stillig, Bugnion, de Cienville, Rapin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Minassian a déposé sa thèse sur les injections de sérum ar- Doctorat Minassian  
tificiel. Il est admis à l'examen, dont il est dispensé de subir les épreu-  
ves d'anatomie, de physiologie et d'histologie.

M. Faillens, porteur d'un diplôme fédéral de med. pract., deman- Doctorat Faillens  
de à obtenir le grade de docteur. Il a déposé une thèse sur Les résultats  
éloignés de la cure radicale des hernies, thèse examinée et proposée  
à l'admission par M. L. Larguier et Roux. Ce dernier n'a ~~pas~~ jusqu'ici  
déposé qu'un rapport verbal, son rapport écrit est favorable, le candi-  
dat sera dorénavant et déjà considéré comme admis.

M. Simiaver a revu et déposé à nouveau sa thèse sur la Serotherapie Doctorat Simiaver  
antituberculeuse. Cette thèse Les rapports des examinateurs M. H.  
Bourget et Denniéville contenant des réserves sur la forme littéraire  
de ce travail, <sup>tant qu'il n'admettait au point de vue scientifique</sup> la faculté décide que M. Simiaver est autorisé à subir  
l'examen et que s'il réussit, il aura à faire subir à sa thèse une révision  
de forme, jusqu'à ce que celle-ci soit jugée acceptable.

M. Taccottet a présenté à la Faculté une thèse intitulée: Recherches Doctorat Taccottet  
expérimentales sur la dégénérescence des cellules nerveuses sous l'im-  
pression de certains poisons. Sur le rapport favorable de M. H. Stillig  
et Larguier, la Faculté admet ce travail, et M. Taccottet étant porteur  
d'un diplôme fédéral avec notes suffisantes, est dispensé des épreuves orales.



Doctorat Hugon.

M. le Doyen explique que M. Hugon, officier de santé à Paris, désire obtenir le doctorat français. Pour ce faire, il sera dispensé de certaines épreuves, s'il était porteur d'un diplôme de doctorat suisse. Il a déjà fait à Genève la première partie des examens réglementaires, mais, comme il n'y a en cette ville que deux sessions d'examen, il serait renvoyé, jusqu'en automne pour la terminer. C'est pour cela qu'il demande à notre Faculté de faire ici les examens qu'il n'a pas encore faits à Genève et d'être dispensé de ces derniers. La Faculté admet cette demande, à supposer que les faits allégués par l'impétrant soient reconnus exacts, et passera à l'examen de sa thèse.

Comptabilité du Doyen.

M. le Doyen expose que désormais les indemnités de doctorat sont remises à M. les professeurs <sup>par le secrétaire de l'Université</sup> sur le vu d'un bon à toucher donné par le décanat.

2<sup>e</sup> Session de doctorat

Après une question de M. Bugnion, M. Dind répond qu'il aura avant la fin du semestre d'été une deuxième session de doctorat.

La séance est levée.

Le secrétaire :

D. Secretan

### Séance du 19 mai 1897

Présents :

M. Dind, Bugnion, de Céréville, Herzog, Dufour, Languier, Bourget, Stilling, Demieville, Secretan.

Doct. Minassiantz.

M. de Céréville et Herzog, avant d'admettre la thèse de M. Minassiantz en demandent la révision au point de orthographe. Elle serait remise à nouveau aux examinateurs, qui en seraient à en approuver la forme. — Adopté.

Doct. Sinicaver

Les examinateurs ayant déclaré la thèse de M. Sinicaver acceptable dans sa nouvelle forme, et les épreuves orales du candidat ayant été admises, rien ne s'oppose plus à la promotion au titre de docteur, après l'accomplissement des formalités réglementaires.

Doct. Hugon.

M. Bugnion et Kapin ont examiné la thèse de M. Hugon sur les modifications féminines du vagin et en proposent l'admission. Le

rappart écrit de M. Rabin n'ayant pas encore été déposé, M. le Doyen attendra qu'il lui soit parvenu pour admettre M. Hugon à l'examen oral.

M. Miglicwitsch demande l'admission au doctorat avec l'exemption des examens déjà subis et réusis à Genève. ADMISSION Doct. Miglicwitsch.

A ce propos, M. le Doyen propose une modification à l'art. 8 du Règlement sur le doctorat, en ce sens que le candidat devra avoir été immatriculé à l'Université de Lausanne pendant un semestre au moins La faculté admet. Mod. au Règlement de doctorat. (art. 8).

La Faculté décide que M. Miglicwitsch devra se faire entendre en toutes les branches cliniques et cela à la fin du semestre.

M. le Doyen soumet au préalable de la Faculté la demande de 6 étudiants qui demandent qu'une troisième session d'examens fédéraux ait lieu en automne. La Faculté prévoit parallèlement 3<sup>e</sup>me session d'examens fédéraux.

M<sup>lle</sup> Sivitzky demande à pouvoir subir les examens au doctorat en deux sessions. Vu un précédent, la demande est accablée. Doct. Sivitzky

Sur la proposition de M. le Doyen, l'ajape ~~féderative~~ ~~aux~~ ~~est~~ ~~fixée~~ au 8 juin, à la Romay.

M. de Cérévillat narrit le Conseil des faits qui ont suivi la séance de la Faculté du 12 mars 1896, dans laquelle celle-ci lui a donné pour direction de correspondre directement avec le département au sujet du cours d'auscultation pour le semestre d'été. Incident: Cours de semé, d'ajap:

Le 13 mars M. de Cérévillat a demandé au département l'autorisation d'appeler à titre d'auxiliaire pendant le congé de M. Olivier, M. le D<sup>r</sup> de Kham, se réservant de lui faire d'autres propositions si celle-ci n'était pas agréée. Il n'a reçu que 20 ans après une réponse du département l'avisant que celui-ci a appelé M. Bourget à donner le cours sans autre demande de présens. Il demande l'insertion au procès-verbal des constatations de fait qui suivent:

1<sup>o</sup> L'appel fait à M. de Kham en septembre 1896 a été motivé par une raison d'urgence, la maladie subite de M. Olivier.

2<sup>o</sup> Le D<sup>r</sup> de Cérévillat a écrit à M. le Recteur alors en fonction pour le notifier de son intention de prier M. de Kham de se charger de l'intérim comme auxiliaire temporaire. Il a donc procédé solennellement et a appelé M. de Kham avec l'approbation du Recteur.



3<sup>o</sup> A la demande de renseignements adressée à ce sujet par le Département il a été répondu par un exposé des faits ci-dessus indiqués. M. le Recteur a de son côté donné au Département des explications qui eussent dû suffire.

4<sup>o</sup> Pour le semestre d'été, M. Olivier n'étant pas démissionnaire, le Dr de Cèreuille a formulé une nouvelle requête dans le même sens le 13 mars, il a été répondu le 20 avril par l'avis que le Département avait chargé M. Bouzyet de donner le cours.

M. de Cèreuille n'a été ni entendu ni consulté pour cette détermination, quoique le cours fût annoncé au programme du semestre d'été sous son nom. Il n'a pas été davantage informé par M. le Doyen. M. de Cèreuille exprime son regret de la procédure suivie par le Département.

M. le Doyen explique de la manière suivante son intervention dans cette affaire: "Je rappelle que la Faculté unanime, M. de Cèreuille paraissant d'ailleurs partager cet avis, a estimé qu'elle n'avait pas à intervenir auprès du Département en faveur du personnage qui sous la responsabilité et la direction de M. de Cèreuille devait en 1897 être chargé du cours de percussion et d'auscultation."

"Comme suite à cette décision, M. de Cèreuille s'est adressé personnellement au Département lui présentant pour ce cours M. de Rham, ancien chef de clinique, lequel avait donné cet enseignement à répétées reprises."

"Ne recevant aucune réponse à sa requête, M. de Cèreuille, en date du 21 mars, fit appel à ma situation de Doyen, attira mon attention sur le fait qu'un plus long silence de la part de l'autorité supérieure l'empêcherait d'organiser son enseignement pour le semestre d'été et qu'il déclinait de ce fait toute responsabilité concernant l'enseignement de l'auscultation et de la percussion pendant cette période de l'année."

"Alors même que la Faculté avait en quelque sorte refusé son intervention dans cette affaire, je ne crus pas pouvoir — directement mais en mouvement par M. de Cèreuille qui voyait apparaître un danger pour la bonne marche de la Faculté — refuser mon concours et j'écrivis le 23 mars la lettre ci-dessus à M. Puchet, Conseiller d'Etat."

" Lausanne, le 23 mars 1897 "

" Messieurs le Chef de Département de l'Instruction publique  
et des Lettres, Lausanne "

" Messieurs le Conseillers d'Etat, "

" Dans sa dernière séance, le Conseil de Faculté, nanti par M. de Céréville des difficultés que ce dernier a éprouvées au cours du cours donné en hiver 1896/97 par M. le Dr. de Rham, désireux d'éviter le retour au semestre d'été prochain, a décidé que la nomination du personnage chargé de donner le cours d'auscultation et de percussion ne concernait pas le Conseil de Faculté "

" Il a été entendu que M. de Céréville s'entendrait à ce sujet avec votre Département. "

" J'ai pu que M. de Céréville, dans une communication verbale, faite il y a deux jours, m'a demandé de signaler à votre Département l'état d'incertitude dans lequel il se trouve au sujet du cours en cause, attendu qu'il ne peut en l'absence de direction de votre part, recourir à M. de Rham. "

" M. de Céréville décline de ce fait toute responsabilité pour cet enseignement durant le semestre d'été 1897. "

" Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de ma considération distinguée "

Signé: Dr. Dind. "

" J'ai donc, je crois, fidèlement rempli mon rôle et ne pourrais faire davantage. Pour être plus explicite voici les renseignements que je possède encore sur le cas de M. de Rham: "

" Appelé par ce dernier, conseillé je crois par M. de Céréville, à demander au Département que l'on veuille bien liquider la question financière née de la collaboration universitaire de M. de Rham, je me suis rendu auprès de M. Ruchet. Il résulte de notre entente: "

" a) que le Département paye les honoraires de M. de Rham, dont il ne veut pas reconnaître la situation, à M. de Céréville. "

" b) que le Département a été vivement froissé de l'irrégularité commise en hiver dans l'enseignement de M. de Rham (auscultation et percussion) "



"cf. que le Département ne peut admettre qu'on revienne sur l'eau avec le même nom", M. D. Pham n'ayant aucun droit ni aucun titre pour enseigner, instance qui peut faire supposer le désir de créer en faveur de ce praticien une situation privilégiée."

"d/ que dans ces conditions, M. le Chef du Département se réserve d'organiser et enseigner amorce comme il l'entend en prenant acte du fait que M. de Cèreville par une lettre personnelle au Département s'est déclaré ne pas vouloir se charger par fatigue résultant d'un surcroît de travail."

"Voilà", Messieurs, le rôle joué par votre Doyen."

M. Bourget dit ce qui suit:

"M. le Chef du Département de l'Instruction publique m'ayant fait appeler, me mit au courant de la situation suivante:"

"Par lettre du 11 mars 1897, M. le prof. de Cèreville alléguant des questions de santé, demande à être déchargé du cours de séméiologie. Cette lettre a été confirmée par une démarche personnelle de M. le Doyen de la Faculté de Médecine venant faire savoir au Département que s'il n'est pas fait droit à la demande de M. de Cèreville, celui-ci décline toute responsabilité pour le cours de séméiologie qui ne sera pas donné pendant le semestre d'été."

"M. le Chef du Département avait décidé d'emblée de faire droit à cette requête, mais il ne pouvait admettre que ce cours fût confié à la personne désignée par M. le prof. de Cèreville et cela pour les motifs suivants:"

"A l'issue du Département et en contravention avec la loi sur l'Instruction supérieure, le dit personnage avait été chargé par M. le prof. de Cèreville de donner le cours de séméiologie pendant le semestre d'hiver 1896/97. Il remplaçait même à l'occasion le professeur pour la Clinique médicale et signait les carnets d'étude des étudiants en prenant une qualité qu'il ne pouvait avoir légalement. Or ce jeune médecin, établi à Lonsanne depuis peu, n'ayant reçu aucune investiture officielle, n'étant pas même dans les conditions requises pour être nommé privat-docent ne pouvait être choisi comme remplaçant d'un professeur de clinique."

"D'autre part, M. le Chef du Département considérant le Chef de

Service annexe de l'Hôpital cantonal comme le suppléant officie  
du chef de service de médecine clinique, il chargeait d'office le  
prof. Dr. Bourget de donner le cours de séméiologie, abandonné  
par M. le prof. de Cèrevoille".

M. Larguier voudrait élever la discussion au dessus du terrain  
personnel qui lui a servi de base jusqu'ici. M. Larguier estime  
que les professeurs de l'Université doivent avoir encore le droit de  
discuter les actes du Département et qu'il y a un grand intérêt à ce que  
les Facultés ne laissent pas, sans protester, amputer sur les droits des  
professeurs par le Département cette autorité. Or, dans l'espèce, il y  
a eu évidemment atteinte au droit d'un professeur d'enseigner  
toute la discipline dont il était chargé. Le Département a <sup>désigné</sup> ~~chargé~~  
un tiers, <sup>pour le suppléer</sup> sans avoir même consulté ce professeur. C'est contre ce fait-là  
que M. Larguier proteste et qu'il demande que sa protestation soit insérée  
au procès-verbal.

M. Herzog approuve entièrement ce qui vient d'être dit par  
M. Larguier. Comme ce dernier, il fait complètement abstraction  
du cas particulier, pour ne relever que le fait, absolument imperson-  
nel, d'une modification apportée par le Département à un enseigne-  
ment important sans entente préalable avec le titulaire et sans de-  
mander le préavis de la Faculté. M. Herzog estime que nous avons  
non seulement le droit mais le devoir de discuter ce procédé et  
de protester d'avance contre son adoption dans des cas analogues qui  
pourraient se présenter.

Comme il n'est fait aucune proposition, l'incident est clos et la séance  
est levée.

Le secrétaire : J. Heretang.

Sur la demande de M. le prof. Bourget, il est inséré  
au procès-verbal la déclaration suivante de M. le prof. Marc  
Dufour, déclaration rédigée et communiquée au secrétaire par  
son auteur : "M. Dufour regrette vivement la situation telle  
qu'elle vient d'être exposée par M. de Cèrevoille. Cela d'autant  
plus que comme recteur il a été avisé à temps et a dû con-  
sidérer que ce cours, donné sous la responsabilité du professeur



de clinique pouvait être autorisée sans le concours du Dép. D'une lettre adressée à celui-ci, M. Dufour prenait absolument à sa charge tout le défaut de formalités. Et encore aujourd'hui, il ne comprend pas comment il se peut que le Dép. tout en ne reconnaissant pas M. de Rham comme docteur retienne néanmoins un argent qui a été versé par les étudiants pr. le prix d'un travail réellement fourni par M. de Rham. Mais tenant que peut faire la Faculté en présence de deux cours annoncés? Il lui est impossible de diminuer l'enseignement; aussi bien M. le Doyen nous a-t-il montré que nous n'en avons pas le pouvoir. Et peu disposé à faire de vaines protestations, M. Dufour est d'avis de consigner au procès-verbal l'exposé de M. le prof. de Lécroville et la réponse de M. le Doyen; car il y a là des circonstances de fait qu'il sera bon de fixer et de pouvoir retrouver à l'avenir." Le secrétaire: D. Secretan

Séance du 30 juin 1897.

Présents:

M. M. Nicolas, Larquier, Buguier, Herzen, Bourget, Stilling, de Lécroville, Demicille, Dind.

Lecture du procès-verbal. —

Cours de séméiologie

A ce propos M. de Lécroville ne peut laisser passer sans protester en vue d'une mention au procès-verbal — le reproche que lui fait le Département d'avoir agi incorrectement en appelant — en hiver 1896-97 — M. de Rham à remplacer M. Olivier. Il a, à cet effet, procédé hiérarchiquement en avisant le recteur qui a autorisé le remplacement. Sa conduite a donc été absolument correcte.

M. Bourget relève également le fait que le procès-verbal est incomplet au sujet de certains reproches formulés très vivement, dans la dernière séance par tel de nos collègues: si le procès-verbal doit représenter en toute cette affaire la vérité historique il faudrait que à côté des explications fournies par le Département, le Doyen, M. de Lécroville et lui-même figurassent aussi celles de M. Dufour, — à l'époque recteur.

M. le Doyen prie M. le secrétaire de compléter le procès-verbal et demandera dans le procès-verbal de ce jour l'inscription des réserves de M. de Lécroville.

Doct<sup>r</sup> Doncoff

Rappateurs M. M. de Lécroville et Bourget.

Sauf quelques réserves de M. Bourget constatant l'indifférence

scientifique de ce travail - tenant compte d'autre part du maximum d'effort dont le candidat paraît capable. Le travail de M. Doucuff est admis.

Rapporteurs M. M. Nicolas et L. Secretan.

Doct<sup>r</sup> Miglieritch

Travail admis sous quelques réserves rédactionnelles de M. L. Secretan auquel le travail sera - après réimpression ultérieurement remis.

M<sup>lle</sup> Lyon de Besser demande - après avoir subi (avec un succès relatif - 6.7.6.) les épreuves anatomo-histologico-physiologiques - à être dispensée de plusieurs épreuves cliniques.

Doct<sup>r</sup> Lyon de Besser.

Refusé sur la proposition de M. Stilling.

À ce sujet, sur la proposition du doyen, la faculté décide que dans l'avenir on accordera la dispense des épreuves portant sur les branches que subissent les médecins suisses dans leur 3<sup>ème</sup> examen (examen professionnel) aux seuls porteurs du diplôme suisse et à aucun autre candidat au doctorat.

Dispenses par le doct<sup>r</sup>

On veillera de même à être sévère pour les dispenses antérieures (anatomophysiologiques)

Pour le secrétaire, le Doyen  
(signé) Dr Dind.

Séance du 30 octobre 1897.

M. M. Dind, Bugnion, Bourget, Herzog, Nicolas, de Cécoville, Secretan, Rapin, Larguier.

Présents.

Sur le rapport favorable de M. M. Bourget et de Cécoville, la faculté admet une thèse de M. Freyer, méd. f. d. sur "La digestion dans la chlorose".

Doct<sup>r</sup> Freyer.

La dissertation de M. Kopp sur "Les résultats lointains de 200 extirpations de foie" est admise sur le rapport conforme de M. M. Demiéville et Roux.

" Kopp

Il en est de même d'une dissertation de M. Jacot-Guillarmot sur "la Pellotine chez les aliénés". Rapporteurs M. M. Bourget et Rabou.

- Jacot-Guillarmot



- Doct<sup>r</sup> Comte - Il en est de même de celle de M. Comte, intitulée: Contribution à l'étude des rapports de l'hypophyse humaine et du corps thyroïde.
- " Sadilla - et de celle de M<sup>lle</sup> Sadilla sur La Scirtonite tuberculeuse - Traitement chirurgical des différentes formes, au point de vue du pronostic.  
 A propos des réserves faites sur les qualités <sup>littéraires</sup> de cette dernière thèse, le Doyen pense que l'inspirateur de la thèse devrait, avant de la <sup>faire</sup> soumettre à la Faculté, s'assurer si la forme en est acceptable. La Faculté admet une proposition de M. Herzog redigée dans le sens.
- Demande Dixon-Wilson - M. Dixon-Wilson, praticien anglais, demande s'il est possible d'obtenir sans examens le titre de docteur.  
 Sur la proposition de M. Largier, le secrétaire est chargé de répondre à M. D., en lui envoyant un règlement, que la Faculté n'a pas pu entrer en délibération sur sa demande.
- Reclame universitaire - M. le Doyen fait observer que les Hochschulen: Nachrichten ne publient que rarement quelque chose sur Lausanne, qui se faire devancer à cet égard par les autres universités suisses, par Genève en particulier. Il rappelle que M. Herzog et Rabon avaient été chargés de veiller à la chose et les prie de bien vouloir y penser - Ce qui sera fait.
- M. Galli-Valerio  
 prof. de bactériologie. M. le Doyen a, il y a deux jours, reçu avis du départ que M. Galli-Valerio avait été nommé professeur extraordinaire de bactériologie - M. le Doyen a fait remarquer à M. le Chef de Dép<sup>t</sup> qu'il était regrettable que nous neussions pas été consultés, sur quoi il lui a été répondu que la loi n'exigeait le préavis de la Faculté que pour la suppression de chaires déjà existantes et non pour la création de chaires nouvelles.  
 M. Bugnion, tout en regrettant les lacunes de la loi à cet égard, pense qu'il n'y a pas lieu de faire de protestations - Admis.
- Constructions universitaires. M. le Doyen fait part à la Faculté de ce qu'il est question de nouvelles constructions pour loger les cours de la Faculté, aujourd'hui trop à l'étroit dans "l'École de médecine" et donne la parole à M. Bugnion qui lit un rapport préparé par lui sur cette question. Il y constate que la Faculté de médecine manque de locaux suffisants pour son développement ultérieur. Il a pensé que le Sénat

qui sera prochainement désaffecté, pourrait être avantageusement aménagé pour loger les cours proprement dites et a fait à M. le Chef du départ<sup>t</sup> des propositions dans ce sens. Il a reçu de lui le meilleur accueil et l'invitation de soumettre au Conseil ses propositions et de lui faire rapport. M. Bugnion démontre sur les plans de l'architecte de l'Etat, quel serait fait en effet de transformer le Débuterier et s'y trouver tous les locaux désirables.

M. Herzen approuve et appuie.

M. Largnier insiste aussi sur les inconvénients de la pénurie actuelle des auditoires, pénurie qui peut avoir une grande influence sur la fréquentation de notre faculté.

M. de Céréville voudrait aller plus loin que M. Bugnion et demander, d'une façon générale, l'augmentation des locaux mis à la disposition des étudiants et des professeurs. Il voudrait un plan d'ensemble, complet.

M. Dind dit que les professeurs de clinique ont reconnu la nécessité d'élever à l'entrée de la Cour de l'Hôpital un bâtiment qui logerait quelques polycliniques hospitalières, et des auditoires. Il serait mis en communication directe d'une part avec l'hôpital, de l'autre avec une nouvelle maternité que très-probablement on sera obligé de créer sur l'emplacement du Pav. A.

M. Dind croit aussi qu'il faut rédiger un programme complet et en faire un rapport d'ensemble.

Après discussion, le Conseil unanime approuve cette proposition et charge une commission composée de MM.

Bugnion, Dind, Doyen et Roux, de <sup>lui</sup> présenter un rapport complet sur cette question. Il approuve d'ailleurs complètement les propositions formulées par M. Bugnion dans son rapport.

M. Herzen a reçu d'une dame, D<sup>rs</sup> ès sciences de l'Univ. de Berne, et qui voudrait faire à Lausanne le ~~doctorat~~ certificat d'études médicales, une demande d'exemption pour le 1<sup>er</sup> examen du doctorat. — Admis.

Demande d'exemption  
pour une dame  
D<sup>rs</sup> ès sciences.

M. de Céréville demande la parole à propos du cours de sémiologie et lit la note suivante: "Ce n'est qu'à regret que je me vois mis dans l'obligation de reprendre la parole sur les faits relatifs au cours d'auscultation. Je devais protester contre

Cours de sémiologie



"La singulière procédure du Département, et contre la manière  
 "dont j'avais été traité. J'en serais resté là et aurais accepté sans  
 "autre le fait accompli, mais l'exposé des faits présenté par  
 "M. le Doyen d'une part, par M. Bourget <sup>le principal intéressé</sup> d'autre part, inséré  
 "au protocole de la séance du 19 mai 1897, est rédigé de telle sorte  
 "que je ne puis accepter les allégations qu'il renferme, sans les  
 "rectifier. Je regrette de prolonger le débat, mais je n'en suis pas  
 "disposé à me reconnaître coupable des irrégularités dont je  
 "suis accusé et je dois remettre au point les choses sur lesquelles on  
 "cherche à égarer l'opinion et à créer une légende dans laquelle je  
 "ferais fort mauvaise figure auprès de ceux qui devront un jour  
 "de parcourir les Travaux verbaux de la Faculté. Je ne me soucie  
 "point de passer pour un intrigant et un bruyon. Je dois  
 "rappeler encore une fois que j'ai procédé d'une façon absolu-  
 "ment régulière dans une lettre à M. le Recteur, lui deman-  
 "dant de requérir du Département l'autorisation de me faire ai-  
 "der par M. le Dr. de Kham, M. le privat-docent Olivier faisant  
 "défaut brusquement. C'est avec l'assentiment du recteur que  
 "M. de Kham a pris connaissance de ma proposition. Les af-  
 "firmations de M. Dufour suffisent pour l'établir clairement.  
 "M. le Doyen nous dit sous lettre b. (Protocole du 19 mai) que le  
 "chef du Département a été vivement froissé de l'irrégularité  
 "commise en hiver 96/97 dans l'enseignement de M. de Kham. Si  
 "M. le chef du Département avait été informé de la démarche par-  
 "faitement régulière faite auprès du Recteur et par sa voie, je  
 "ne pense pas qu'il se fût déclaré froissé. Si j'ai déclaré "me désin-  
 "téresser du cours d'auscultation, que j'ai donné depuis longtemps,  
 "c'est par un sentiment bien naturel à l'homme dont on ne  
 "veut pas écouter les explications et qui n'est pas soutenu par  
 "des intermédiaires naturels vis-à-vis de l'autorité. J'avais  
 "quelque droit à être de mauvaise humeur en constatant l'ob-  
 "stination du Département à ne pas répondre à mes lettres qui  
 "méritaient un meilleur sort. J'ai eu tort d'être de mauvaise  
 "humeur, assurément, et j'aurais dû prévoir qu'on en tirerait parti  
 "contre moi. Je n'accepte pas les insinuations que le Département  
 "m'a fait l'honneur de me transmettre par l'intermédiaire de

M. le Doyen, sous lettre C, par lesquelles il donne à entendre " que "l'insistance" que j'ai montrée en demandant l'autorisation de me faire aider par M. de Kham peut faire supposer le " desir de créer en faveur de ce praticien une situation privilégiée. " Ceci est inadmissible, avec la meilleure volonté du monde, " et je dois protester contre cette interprétation malsonnante " d'une démarche sur laquelle la Faculté elle-même a été consultée. " La Faculté a répondu en me laissant entendre clairement qu'elle " ne voyait pas de raison de s'occuper de mon auxiliaire temporaire, " étant donnée la nature de cet enseignement auxiliaire. Je re- " gette de constater maintenant que ce semblant d'autorisation " entretenait pour moi, devant une autorité avec laquelle " j'étais appelé à correspondre, mais qui ne répondait pas, une si- " tuation dangereuse, qui devait être utilisée à mon détriment " alors que c'était en toute bonne foi que je m'adressai à la Faculté. "

Je crois que si ma demande d'autorisation, présentée à la " Faculté avait dû être pleine de noirs desseins de créer une si- " tuation privilégiée à M. de Kham, nos collègues auraient été " assez subtils pour s'en aviser et y mettre un peu. "

M. Bouquet je réponds à qui oit: Il n'y a pas eu de con- " travention à la loi sur l'Instruction Supérieure, pas plus que " quand d'autres anciens assistants ont été chargés par leurs " de donner des cours à titre auxiliaire. S'il y avait eu con- " travention, la Faculté, encore une fois, ouvertement sai- " siri de mes desseins aurait dû se prononcer contre ma re- " quête. Si l'on veut être rigoureux, il faut l'être pour tous. " Ce n'est pas au moment où M. Bouquion obtenait l'auto- " risation de se faire remplacer par M. Demela, qui venait " de subir ses examens, et pour tout l'hiver, dans un ensei- " gnement autrement important, qu'il était convenable " de le prendre sur ce ton. M. Bouquet prétend que "M. de Kham " remplacerait le professeur de clinique médicale à l'occasion". " Messieurs, j'ai manqué ma clinique une fois pendant le se- " mestre d'hiver 96/97. Tout le monde, soit dit en passant, ne " peut pas en être autant de ses cours. Ce jour-là M. de Kham " a eu effet sur ma demande fait ausculter quelques malades. "



" Je ne puis entendre, sans émettre une nouvelle protesta-  
 " tion, la manière de voir de M. ~~Messager~~ le Chef du Départe-  
 " ment qui, prétend M. Bourget, considère le Chef de Service an-  
 " nexé comme le suppléant officiel du Chef de Service de méde-  
 " cine clinique. Je n'admets pas cette prétention pas plus que je  
 " ne réclame la réciprocité. Nos attributions sont différentes,  
 " notre enseignement n'est point de même nature et il n'y a pas  
 " de suppléance de cette espèce admissible sans que ces relations  
 " aient été déterminées par un règlement qui jusqu'ici n'exis-  
 " te point.

" L'incident est-il terminé? Je l'espère. J'accepte le fait  
 " accompli, comme une nécessité vis-à-vis du plus fait, je  
 " n'en parlerai plus à moins que l'on ne m'y force."

M. Bourget répond à M. de Cécoville que ce n'est point lui  
 qui a fourni les allégations qu'il a formulées dans la séance du  
 Conseil du 19 mai; mais bien M. le Chef de Département.

M. le Doyen remarque également que ces allégations sont dans  
 mêmes du département. Il considère l'incident comme clos.

M. de Cécoville a répondu à ces messieurs parce que ce sont  
 eux qui ont pris la parole au sein du Conseil de Faculté.

### Horaires et Plan d'études.

M. le Secrétaire demande qu'on expose les très-grandes difficultés  
 qu'ont souvent les professeurs chargés de cours non-obligatoires  
 à trouver des heures convenables pour faire ceux-ci. Ils sont re-  
 liés à des heures tardives ou bien à des jours mal choisis, com-  
 me le samedi après-midi, et leur fréquentation souffre de ce fait.  
 Il demande 1<sup>o</sup> que le projet d'horaires pour le semestre suivant  
 soit soumis à une circulation régulière, suivant un certain or-  
 dre, entre les professeurs, à la fin de chaque semestre, et cela par l'in-  
 termédiaire du Doyen - 2<sup>o</sup> que le plan d'études, qui paraît  
 épuisé, soit revu et réimprimé.

M. Rapin appuie ces deux propositions.

M. le Doyen fait remarquer que la révision du plan d'études  
 ne saurait être faite avant la fin du semestre, à cause des nouvelles  
 propositions formulées actuellement pour les examens professionnels.

Le Conseil adopte la première proposition de M. Secrétaire et ren-

voje toute décision sur la seconde à la fin du semestre.

La séance est levée.

Le Doyen :

Le secrétaire :

D. L. Secretan

Séance du 19 novembre 1897.

M. de Céréville, Doyen, de Céréville, Herzog, Larguier, Nicolas, Rabou, Stilling, Roux, Domicville, Galli, Bourget, Bugnion.

Présents.

M. le Doyen lit un rapport adressé au Département sur l'insuffisance des locaux dont dispose actuellement la Faculté.

Insuffisance des locaux.

Il propose un plan pour un nouvel établissement dans lequel seraient logés définitivement la clinique médicale et diverses autres institutions, il propose en outre un raccordement des passages à l'Hôpital et la création d'une clinique pour les avouements.

Rapport au Dep't.

Les vœux des Prof. d'anatomie et de physiologie sont exposés dans un mémoire annexé, dont M. Bugnion est l'auteur.

Enfin le Doyen propose d'élever sur le terrain de l'Hôpital un bâtiment dans lequel seraient logés les laboratoires, bibliothèques et annexes des Cliniques de chirurgie et de médecine. (Applaudissements prolongés).

M. Herzog propose que ce mémoire soit expédié tel quel au Département.

M. de Céréville est tout-à-fait de cet avis. Il croit seulement que l'amphithéâtre de M. Roux <sup>autre</sup> est insuffisant.

M. le Doyen dit que M. Roux tient, pour des raisons hospitalières, à rester où il est. M. Roux croit pouvoir trouver des places pour 20 étudiants de plus.

M. Larguier demande s'il ne serait pas possible de prévoir une amplification de la salle actuelle ?

M. le Doyen ne croit pas nécessaire d'insister pour le moment dans le rapport sur cette question-là.

M. de Céréville aimerait qu'on prévise dans le bâtiment



L'aspirant et universitaire un petit auditoire à côté du grand.

M. Roux n'est pas opposé à ce que l'on ajoute dans le rapport une remarque sur l'exiguïté de son auditoire actuel : les modifications ne seraient pas difficiles à faire.

Doct. Vuilleumier M. Stilling fait son rapport sur la thèse de M. D. Vuilleumier. Il propose de l'accepter. M. le Doyen approuve cette proposition. La thèse de M. Vuilleumier est admise.

Poli-clinique. M. Roux et Demicville attirent l'attention de la faculté sur l'insuffisance complète du local de la Polyclinique. M. Demicville est obligé de renvoyer des élèves.

M. le Doyen ira voir M. le Chef du Dép. à ce sujet.

Demande de dispense de M. M. demande à être admis à l'examen du doctorat. Il aimerait être dispensé des branches préopératoires (sauf l'anatomie?) et de l'anatomie pathologique ainsi que de la Pathologie générale.

M. Stilling est opposé à toute dispense.

M. Larnier propose de dispenser M. des branches préopératoires (sauf l'anatomie), mais non de l'anatomie pathologique - Adopté.

La séance est levée.

Le secrétaire, le Doyen:

(sign.) J. Dind.

Séance du 5 Janvier 1876.

Présent le Syndic doyen, M. Boujel, Stelling, de Crecueil, Demoulin, Laignier, Galle, Rabour, Leprie, Roux et Dupuis.

Le protocole des deux dernières séances est lu et adopté. M. Boujel, à propos du pourvoi de l'arrêt de dernière séance lit le qui suit :

" Je m'empresse, sans protester, l'arrêter intérieurement au pourvoi de la nouvelle note de M. le Prof de Crecueil. Je m'empresse de faire aux faits précis de la note de répondre aux insinuations et aux allégations dénuées dans cette note.

" Je recommence par affirmer de nouveau que la déclaration faite par moi, et insérée au pourvoi de la séance du 19 Mars 1875, n'est pas l'opinion personnelle et de ma guise, mais bien de ceux du devant de l'Instruction publique, qui se basent sur des faits accomplis et des lettres écrites par M. de Crecueil sous le chef M. de Dupuis.

Ensuite M. de Crecueil a un devoir de faire <sup>un</sup> ~~de~~ nouveaux efforts de la justice et a le droit de lui répondre et de montrer à la faculté de médecine comment elle comprend la justice.

M. de Crecueil demande d'une manière pressante à être relevé dans son enseignement, et veut se décharger de la seméiologie, de l'anthropologie et de la percutio.

Quelqu'un des s'auto-élève d'élève met à la disposition de ce professeur, trois assistants dont un peut être nommé chef de clinique. Il pourrait donc choisir dans ce personnel celui ou ceux qui il croit devrait comme le plus capable pour le remplacer.

C'est son droit, et il n'en a pas à se plaindre.

Il choisit pour adjoint, M. de B. de B. de B., un ancien assistant ayant quitté l'hôpital pour aller s'établir à Montigny d'où il revient s'établir à Lausanne. Ce personnel n'est donc plus aucun attaché, ni au l'hôpital, ni au l'Instruction publique.



Il n'en est pas moins, et par la seule autorité de  
M. de Courville, chargé du cours d'anthropologie et de  
perceptions, et il fonctionnait comme tel pendant une semaine.

Pour être chargé également de ces fonctions, M. de  
Kham aurait dû recevoir l'autorisation du département  
de l'Intérieur afin d'être agréé dans le service de l'Épave,  
après l'autorisation du Départ. de l'Instruction publique,  
après avoir subi par la Faculté de médecine.

L'autorité supérieure n'a été dans la situation en face  
de ce refus de refuser les autorisations, les demandes n'ont  
été point parvenues.

M. de Courville prétend qu'il n'a refusé à M. de Kham  
rien. Il n'y a rien l'admission, mais il n'a pas pu  
parvenir une lettre dans la poche de M. de Kham pour le  
mettre au dessus de la loi et de règlements qui régissent les  
cours universitaires.

Quand un professeur veut se faire remplacer dans son  
enseignement, il a pour devoir d'en faire la demande au  
pouvoir compétent et d'attendre une réponse lui apportant  
tant l'autorisation nécessaire.

Le directeur suivant M. de Courville a voulu faire  
accepter l'état de fait, en écrivant à M. de Kham pour  
lui demander l'autorisation de faire remplacer par M. de  
Kham. C'est alors qu'il a été chef du département, ayant vu  
la question une fois posée, et, au lieu de demander de  
donner le cours de pré-historie, d'anthropologie et de perceptions,  
après avoir pu remarquer des motifs qui empêchaient  
M. de Kham de le faire de cette façon, j'acceptais la fonction  
de professeur de pré-historie, d'anthropologie et de  
perceptions.

Pour prendre une détermination, j'ai pu constater par  
de mes mains. J'aurais dû normalement m'entendre avec le  
professeur dont j'occupais le successeur, et en d'autres  
circonstances un doute que j'aurais fait, mais dans  
le cas particulier je n'aurais aucun regret à avoir eu.

1. à nos de l'un homme qui depuis 7 ans ne m'a épargné  
 2. ni les vexations ni le mauvais procédé, M. de Cocuville  
 3. veut bien dans sa déclaration ne s'occuper qu'avec moi  
 4. considéré par comme son suppliciant. Je n'ai que faire de cette  
 5. opinion très intéressée. Il m'a suffi de savoir que le P. d'Etat  
 6. ne s'a considéré comme tel

7. M. de Cocuville lui a considéré en commun, et est tout  
 8. naturel qu'il le traite de même et je restai dans ce état  
 9. jusqu'à cette époque qu'il continuera le traitement.  
 10. Sa demande de le bouger la note à droite sera annexée  
 au procès verbal; ce fait le le doyen considéré l'incident comme  
 clos.

11. Le doyen dans l'envoi d'une lettre de M. de Kross demande  
 12. faire son cours d'hygiène végétale dans les mêmes conditions  
 qu pendant l'été 1897. - accordé.

13. Le doyen dans l'envoi d'une lettre de M. de A. de  
 14. Khmelenskaya qui demande à être admise aux épreuves de  
 15. doctorat: elle présente un curriculum vitae et une dissertation  
 16. intitulée "Comparaison et étude comparative de l'œuf  
 17. et du vitellus d'œuf dans l'évolution de la conjugaison chez  
 18. les végétaux de souche mixte". La demande est admise  
 19. sous réserve du rapport de experts.

20. Le le doyen transmet à la faculté les renseignements de  
 21. renseignements reçus de la faculté de J. de H. Nicolas  
 22. pour le pont près par l'université aux études de  
 23. cette école (colège). Il aura entendu la demande  
 24. générale concernant le remplacement de H. Nicolas.

25. Le doyen propose de réunir dans un même local,  
 26. les entomologistes et l'hygiène et de le baptiser hôpital et de  
 27. le confier à la faculté de Médecine, administrateur du conseil,  
 28. devrait et après de nouvelles forces à notre faculté met en  
 29. avant le nom de S. Evmanévitch, pendant correspondance  
 30. échange, amplification de l'opinion de notre part. La seconde ligne  
 31. M. Mezger propose le Moray et un 3<sup>e</sup> rang M. Courbe.

32. M. Rabon propose de députer une commission qui rapporte  
 33. serait la prochaine séance.



M. Galli. ~~admettent~~ qui l'a fait, l'admission et avait pour  
 serment de venir les deux départements de la bactériologie et  
 de l'hygiène. Il avait fait la faculté pour a sans peine  
 trouver un professeur capable d'enseigner la bactériologie  
 et à cet effet, dans l'intérêt supérieur de la faculté, offre  
 de l'arrêter, par sa démission, le champ tout fait libre!

A cette offre j'aurais le regret d'insister sur le fait  
 qu'aucun ne voudra l'accepter la faculté étant trop  
 humbles de posséder M. Galli.

M. Nègre veut avant tout avoir 2 professeurs et 2  
 chaires.

M. Nègre veut aux avantages de la fusion de 2 départements  
 comme cela existe jadis à l'université de Strasbourg.

M. de Lacroix se veut pour la suppression de cette réunion de  
 faire, et entend que nous aurons l'occasion de faire un  
 document, déposable au Sénat de Nicolas et tout en ayant  
 soin de le faire passer à Lacroix.

M. Dupont est favorable au nom de M. Croissant.

M. Lacroix demande que le nom de M. Lacroix soit mis  
 sur un nombre de candidats incommensurable et à plus ou  
 moins près <sup>indéfini</sup> (selon M. Croissant et moi),

M. Roux a proposé au Dr Henri Serreau.

M. le doyen propose <sup>la nomination</sup> d'un comité de 3 membres qui  
 présenteront le titre de candidats.

M. Roux propose de la composer en y faisant figurer les  
 3 doyens antérieurs plus le doyen actuel. Admis.

M. Roux propose de pourvoir M. Lacroix, par décret,  
 au professorat. Renvoyé à un autre séance.

L. Dint

Séance du 26 février 1898.

Présents M. le Dind, doyen, de la Faculté, Bugnion, Herzgen, Demisville, Bourget, Nilliet et Languier et Dupon.

M. le Dind donne lecture du rapport élaboré par une commission composée de anciens doyens (M. le Maréchal Dupon de la Faculté Languier) et du doyen actuel. Le rapport conclut à la présentation par département, comme remplaçant de ce rapport de Nualat, non pas d'un seul nom mais de 4 candidats, présentés par ordre alphabétique. Les candidats sont M. le Lormeau, Gallu, Morey et Morin.

Le rapport fait un autre rapport le double caractère (scientifique et pratique) ne peut présenter l'indivisibilité de l'hygiène.

Le rapport est unanimement approuvé par la Faculté. A la suite de celui-ci furent une discussion et le jour suivant par M. le Lormeau, Herzgen, Bourget, de la Faculté Bugnion, et la suite de la Faculté sur la proposition de M. Languier ou délégué du département à M. le Chef du département. Le rapport a dessein de faire ration le caractère et les inconvénients qui peut présenter l'union ou la séparation de deux enseignements d'hygiène et de parasitologie.

Les candidatures sont présentées par M. le Languier et Dind.

P. L. Lormeau

D. Dind

Séance du 12 mars 1898.

M. le Dind, doyen, Bugnion, Rabou, Demisville, Romy, Herzgen, Bourget, Secretan et Rapin. Présents.

Lecture est faite des procès-verbaux des deux dernières séances, lesquels sont adoptés.

M. le Secretan donne, pour cause de santé, sa démission de secrétaire de la Faculté. Il sera remplacé dans la prochaine séance.

M. le Dind, Romy et Languier déposent un rapport favorable M. Lulliet  
privat. docent.



touchant la demande faite à la Faculté par M. le D<sup>r</sup> Sulliet a été admis comme privat-docent de chirurgie. Puis le Conseil entend la leçon sépérale de M. Sulliet sur la topographie cranio-encéphalique; et sur la proposition de M. Roux <sup>il</sup> admet cette leçon et charge son Doyen de procéder aux formalités voulues pour faire conférer à M. Sulliet le titre de privat-docent de chirurgie.

Donation de Céréville. Par suite d'oubli de la part des personnes qui auraient eu mission pour le faire <sup>le Doyen de</sup> la Faculté n'a été informé jusqu'à présent tout récemment de la donation faite par Monsieur le professeur de Céréville et Madame de Céréville en souvenir de leur fils décédé l'an dernier. Cette donation, de capital de 5000 fr., servira à instituer un prix biennal qui recevra le nom de "Prix Henri de Céréville" et récompensera le meilleur travail présenté à la Faculté de médecine de Lausanne sur une question intéressant le système nerveux ou, à défaut, <sup>sur un mémoire de</sup> la pathologie interne ou externe. Ce travail devra présenter des caractères de recherches originales. Le Conseil de Faculté charge son bureau de transmettre aux généreux donateurs ses remerciements officiels; il regrette que par suite de malentendus et d'oublis ces remerciements aient été tardifs.

"Institut Tavel" M. le Doyen attire l'attention de la Faculté sur le fait que l'Institut bactériologique de l'université de Berne est sur le point de recevoir une subvention fédérale et de devenir en fait un Institut national suisse d'hygiène. Il considère ce fait comme un danger pour l'existence des instituts similaires des autres facultés de médecine.

M. Roux appuie cette manière de voir et propose d'adresser d'une part au Conseil d'Etat pour le prier d'intervenir; d'autre part de rendre attentives à ces faits les Facultés de Bâle, Fribourg, Genève et Zurich et leur demander leur appui pour une action commune. — Adopté.

M. Miagliewitz dont la Faculté n'avait pas admis les épreuves pour le doctorat l'an dernier, se présente en Turquie comme docteur de la Faculté de Lausanne, cela en falsifiant un certificat d'études délivré par M. le Doyen. — Notification en sera faite à qui de droit.

Sur le rapport conforme de M. Roux et Stilling, la thèse de M. Beck "Über Ossifikationen der Knochen" est admise.

Docturat Beck.

M. Terey, méd. pract., a présenté une thèse intitulée "De curettage de l'utérus dans la femme puerpérale". M. Rapiu rapporte favorablement à son sujet; si le rapport du Dr. Demieville, demandé pendant les vacances, est également favorable, la thèse sera admise sans nouveau recours au Conseil.

Docturat Terey

Sur l'avis concordant de M. Galli et Rapiu la thèse de M<sup>lle</sup> Khmelovskaja sur le "Traitement de la conjonctivite bleunarrhagique des nouveau-nés" est admise.

Docturat Khmelovskaja

Après discussion entre les intéressés l'horaire pour le semestre Hiver d'été est adopté.

La séance est levée.

Le Doyen :

Le Secrétaire :

D. Secretan

Séance du 14 Mai 1898.

Présidence de M<sup>r</sup> Dr. Doyen.

Présents: M. Larguier, Rabou, Rapiu, Bagnion Galli, Valerio & Demieville.

Le Doyen lit une lettre de M<sup>r</sup> Debourge médecin à Rollat (Sonne), demandant les conditions de l'obtention du doctorat à Lausanne. Le règlement lui sera adressé avec une lettre explicative.

Debourge

Sur le rapport favorable de M. Larguier et de Cirenville, la thèse de M<sup>lle</sup> Auguste Roud "Sur 27 cas de diphtérie, sérothérapie et intubation" est admise.

Doct<sup>r</sup> Roud

M<sup>r</sup> Pius Meyer présente une thèse sur le "Traitement opératoire des varices"; elle sera admise si les rapporteurs priavisent favorablement.

Doct<sup>r</sup> P. Meyer

Thèse de M<sup>r</sup> André Guisan sur la modification thyroïdienne du psoriasis, admise sur les rapports de M. Bourget et de Cirenville.

Doct<sup>r</sup> A. Guisan



Doct. Sadillo

Mlle Sadillo présente une thèse sur le traitement chirurgical de la péritonite tuberculeuse et l'influence des différentes formes, au point de vue du pronostic; admise sur les rapports de M. Roux & Rapin.

Doctorat de  
M. Matchevariani

Sur le rapport favorable de M. M. de Cèreville et Demiville, la thèse de M. Matchevariani est admise. Son titre est: Influence des injections de sérum sur la fréquence des paralysies post-diphthériques.

Mesdames Sadillo, Sivitzka, Kmelavskaja et de Besser sont admises aux examens de Doctorat. La première séance aura lieu vendredi 20 etc.

Plan d'études

M. le Doyen lit une lettre de M. Rapin demandant la révision du plan d'études par le Conseil de Faculté.

M. le Doyen sera chargé de défendre le plan qui sera adopté; dans la réunion <sup>qui aura lieu</sup> à Berne des Délégués des Facultés Suisses. M. Rapin développe les motifs qui l'ont engagé à reprendre la motion de M. Secretan. M. M. Dind et Rapin sont chargés de élaborer le projet du Plan d'études.

Séance avec <sup>M. M.</sup> les  
étudiants

La Faculté est d'avis de fixer la séance avec M. M. les étudiants au commencement de Juin.

Polyclinique  
obstétricale

M. Rapin demande à M. le Doyen s'il a connaissance du fait qu'une polyclinique d'accouchement est sur le point de se constituer comme dépendance de la Polyclinique universitaire, sous la direction d'un des privat-docents de la Faculté de médecine. Il affirme que si cette nouvelle institution était destinée à faire concurrence à la Polyclinique obstétricale, dépendant de la Maternité et qui est officielle, puisqu'elle est subventionnée par le Dép. de l'Intérieur et par celui de l'Instruction publique, il s'opposerait à cette nouvelle création par le fait que sa Polyclinique est nécessaire pour l'enseignement pratique des sages femmes et des étudiants, et qu'elle valimentera parfois la Clinique

obstétricale.

Un échange de vues a lieu entre M<sup>l</sup> Dind, Demieville et Rapiin, mais il n'est pris aucune décision à ce sujet.

La séance est levée.

Le Doyen J<sup>r</sup> le Secrétaire  
Rapiin

Séance du 8 Juin 1898.

Présidence de M<sup>r</sup> Dind Doyen.

Présents : M. M. Stilling, Roux, Rabou, Galli-Valerio, Demieville, Bugnion, Larquier, Secrétaire, Dufour et Rapiin.

Le procès-verbal de la séance du 14 Mai est lu et adopté.

Le Doyen donne lecture d'une lettre à lui transmise par le Recteur de l'Université annonçant la démission de M<sup>l</sup> le Prof de Crenville. Dans une deuxième lettre M<sup>l</sup> de Crenville adressée directement au Doyen M<sup>l</sup> le Chef du Dept de l'Instruction publique et des Cultes demande au Conseil de Faculté de faire des présentations pour le remplacement de M<sup>l</sup> le Prof de Crenville. Cette dernière lettre a pour but de laisser entièrement au libre choix de la Faculté - dit le Doyen - la présentation des candidats - qu'elle estime propres à reprendre la direction de la médecine clinique. Si dans une première lettre <sup>antérieure</sup> celle qui fut adressée au Recteur, il était question de nom pour la direction du service clinique de l'Hôpital, qui a eu lieu à la demande du Dept de l'Intérieur et ne doit en rien influencer les décisions du Conseil de Faculté. Pareille indication figurait d'ailleurs dans la même lettre pour le même motif en ce qui concerne le service de pédiatrie.

La lettre de démission de M<sup>l</sup> de Crenville expose les motifs qui l'ont amenés à cette détermination. La première lettre du Département de l'Instruction publique propose M<sup>r</sup> Bourget



comme remplaçant de M<sup>r</sup> de Cèreville; <sup>M<sup>r</sup> Bourget</sup> ~~et~~ <sup>controversant</sup> le cours de thérapeutique. Elle demande en outre notre préavis sur la nomination de M<sup>r</sup> Combe au grade de professeur extraordinaire, ainsi que sur l'extinction du service hospitalier de pédiatrie. La deuxième lettre adressée au doyen demande à la Faculté de faire des présentations pour le remplacement de la chaire de Clinique médicale.

M<sup>r</sup> Dind propose de demander que M<sup>r</sup> de Cèreville soit nommé professeur honoraire.

Admis à l'unanimité. Le Bureau demandera au Recteur de convoquer le Sénat à cet effet.

M<sup>r</sup> Bouguion propose d'écrire à M<sup>r</sup> de Cèreville pour lui exprimer nos regrets de sa retraite. Adopté.

M<sup>r</sup> Larguier regrette qu'une démarche de courtoisie de la part du Département de l'Instruction publique consistant en une tentative de lui faire retirer sa démission n'ait pas eu lieu.

La Faculté écrira à M<sup>r</sup> de Cèreville en se conformant aux regrets exprimés par M<sup>r</sup> Bouguion et Larguier, regrets qui sont aussi ceux de tous les membres présents.

Nomination  
Présentation de  
Candidats à la  
Chaire de Clinique  
Médicale

M<sup>r</sup> Bouguion regrette que M<sup>r</sup> Ruchel, dans sa première lettre ait cherché à exercer sur nous une sorte de pression au sujet de cette nomination.

M<sup>r</sup> Dind pense qu'une présentation est inutile. La Faculté unanime décide de tenir compte de la seconde lettre de M<sup>r</sup> Ruchel et pas de la première.

M<sup>r</sup> Hilling pense qu'il faut nommer une commission, chargée de faire un rapport sur le remplacement de M<sup>r</sup> de Cèreville, selon la tradition.

M<sup>r</sup> Foux propose trois noms: MM Demieville, Bourget et Combe.

M<sup>r</sup> Dind propose de présenter MM Bourget, Demieville et Dubois de Besne.

M<sup>r</sup> Demieville remercie et se retire.

M<sup>r</sup> Dufour pense que nous devons prendre ces noms l'un après l'autre et énoncer notre opinion sur les qualités de chacun d'eux.

M<sup>r</sup> Bugnion propose M<sup>r</sup> Dubois en premier.

M<sup>r</sup> Rapiin présentera quatre candidats M<sup>r</sup> Dubois, Bourget, Combe et Demieville.

La Faculté décide de présenter ces quatre candidats ex aequo. Sur la proposition de M<sup>r</sup> Stilling elle décide en outre à l'unanimité que le professeur de Clinique médicale ne doit pas garder la chaire de thérapeutique.

La Faculté unanime est d'accord sur la nomination de M<sup>r</sup> Combe comme professeur extraordinaire, tout en regrettant que cette proposition ne soit pas partie de son sein.

Pédiatrie

M<sup>r</sup> Dind pense que la question de l'organisation du Service hospitalier de pédiatrie ne nous concerne pas.

M<sup>r</sup> Demieville croit que nous pouvons et devons discuter cette question.

M<sup>r</sup> Roux est du même avis.

M<sup>r</sup> Rapiin estime qu'il faut attendre la nomination des professeurs de médecine et de pédiatrie avant de discuter cette question afin de pouvoir entendre l'avis des deux titulaires.

Il sera répondu dans ce sens à M<sup>r</sup> le Chef du Département.

M<sup>r</sup> le Doyen lit une lettre de M<sup>r</sup> Zweifel étudiant jur au sujet d'une agression dont il a été l'objet de la part de M<sup>r</sup> Semadeni, stud. med.

Zweifel  
Semadeni

Lettre de M<sup>r</sup> Debourg demandant à être dispensé pour le doctorat de tous les examens oraux et promettant une thèse.

Debourg

M<sup>r</sup> Bugnion pense qu'il faut demander des examens oraux pour la Chirurgie,



la Médecine et l'Obstétrique.

M<sup>r</sup> Dind propose de refuser et de nous en tenir au règlement.

Cette manière de faire est adoptée.

La séance est levée

Le Doyen

Le Secrétaire

J. Rappin

Séance du 16 Juin 1898.

Président M<sup>r</sup> Dind Doyen.

Présents MM Rabou, Stilling, Herzen, Roux, Bugnion, Larguier, Rappin, Bourget, Galli-Valleri, Demieville.

Le Doyen adresse quelques mots de bienvenue à M<sup>r</sup> Bourget.

Doctorats:

Jacqueroz

Thèse de M<sup>r</sup> Jacqueroz interne: Contribution à l'étude du traitement de la pleurésie purulente par la méthode de Boulan. M<sup>l</sup> de Crenville et Roux rapportent favorablement. Adoptée

Hoppenhausen

Thèse de M<sup>lle</sup> Hoppenhausen: Etude sur l'état de l'appendice vermiforme dans le cours de la fièvre typhoïde. M<sup>l</sup> Stilling et Roux prient favorablement. Adoptée. M<sup>lle</sup> H. demande à être dispensée des examens oraux.

Beigamme

Thèse de M<sup>r</sup> Beigamme Doigt à ressort. M<sup>r</sup> B. demande à être dispensé des examens oraux. Adopté à l'unanimité.

Zostimowitsch

M<sup>r</sup> Anatole Zostimowitsch. demande à être dispensé des examens oraux. M<sup>r</sup> Herzen est prié de voir si le candidat possède les certificats nécessaires.

Séance à Berne.

Le Doyen demande à ce que la Faculté envoie des délégués à Berne. Les questions à discuter sont importantes; ce sont: la question de l'Institut d'Hygiène à Berne

et le plan d'études. Il propose trois délégués savoir  
M<sup>r</sup> Roux, Bourget et Rapiin qui acceptent.

À l'occasion de la discussion du plan d'études nous  
avons appris que les étudiants qui suivent les  
cours pratiques au laboratoire de chimie et la Volumétrie  
cours de volumétrie payent ces deux cours quoiqu'il  
les heures de ce dernier cours coïncident avec les  
heures de laboratoire.

Le conseil décide d'écrire à M<sup>r</sup> Brunner à ce sujet.

La séance est levée

Le Doyen

Le Secrétaire

J. Rapiin

Séance du 28 Juin 1898.

à la Rotonde

8 h. du soir. Présidence de M<sup>r</sup> Dind Doyen.

Présents M<sup>r</sup> Hergem Larguier Roux Helling.

M<sup>r</sup> Dind donne connaissance au rapport de M<sup>r</sup> Doct. Begonne  
Galli & Larguier sur la dissertation doctorale présentée  
par M<sup>r</sup> Begonne (le doigt à ressort) Admis.

M<sup>r</sup> Roux interpelle le conseil sur l'utilité  
qu'il y a à attirer sans retard l'attention du Chaire de thera  
Département sur une prompte repourvue des pratique et  
enseignements qui laisse vacants le Prof Bourget pharmacogonie  
promu chef de la Clinique médicale. Il importe  
que nous soyons conduits sur la ou les nominations  
à faire, nominations importantes au 1<sup>er</sup> chef.

Ce mode de faire est admis. Le Doyen prépare  
une lettre et après l'avoir soumise à l'auteur  
de la motion la fera parvenir au Département

Cette séance est suivie de la 4<sup>e</sup> Trine, an-  
nelle

Le Doyen

Le Secrétaire

J. Rapiin



Séance du 2 Juillet 1898

Président M<sup>r</sup> D<sup>r</sup> Doyen

Présents. M<sup>rs</sup> Herzog, Languier, Lecritain Rapiu  
Demierville, Stilling, Bourget, Roux, Brugnon,  
De Cireville, Rabou, Dufour, Galli-Valerio.

Les procès-verbaux des séances du 16 et du 28 Juin  
sont lus et adoptés.

Pétition concern  
nant le Doctorat

M<sup>r</sup> le Doyen lit une pétition signée de 34 étudiants  
demandant des modifications au mode de procéder  
aux examens de Doctorat. Elle est renvoyée à une  
commission composée de M<sup>rs</sup> Herzog & Rapiu  
pour rapport.

Lossimowitsch

M<sup>r</sup> Languier demande à M<sup>r</sup> Herzog des renseignements  
sur M<sup>r</sup> Anatole Lossimowitsch.

M<sup>r</sup> Herzog présente une traduction d'un certificat  
d'examen de ce candidat qui paraît suffisant pour  
le dispenser des examens oraux. — Adopté.

Thérapeutique  
et chimie  
biologique

Le Doyen lit un projet de lettre au Chef  
du Département et demande l'approbation  
de sa rédaction.

M<sup>r</sup> Bourget a demandé au Chef du Département  
de conserver son laboratoire de chimie  
biologique, il a fait de cette conservation  
une condition indispensable de l'organisation  
de son service.

M<sup>r</sup> Roux trouve que cette question doit  
être discutée en Faculté; il pense qu'il  
est dans l'intérêt de la Fac. d'avoir un  
professeur spécial de chimie biologique.

M<sup>r</sup> Dufour demande si M<sup>r</sup> Bourget  
estime que cette conservation du laboratoire  
exclut la nomination d'un professeur de  
chimie biologique.

M<sup>r</sup> Bourget: je tiens à conserver mon labo-  
ratoire, cela m'est égal s'il y a 10 profs  
de chimie; mais je crains que si on en

nomme un je dois lui ceder mon laboratoire."  
 M<sup>r</sup> Dind dit que la lettre est toute générale, nous  
 demandons à être consultés pour la repourvue de  
 la chaire vacante.

M<sup>r</sup> Roux pense que nous devons nous occuper  
 de cette repourvue et que l'organisation du service  
 de M<sup>r</sup> Bourget pourra se faire comme il l'entend.

M<sup>r</sup> Herzen demande si dans les grandes universités  
 allemandes il n'y a pas à côté du laboratoire attaché  
 à la clinique médicale un autre laboratoire par  
 le prof. de Chimie.

M<sup>r</sup> Helling: cela existe à Strassbourg.

M<sup>r</sup> Larguier: Nous avons deux chaires à re-  
 pourvoir, celle pour laquelle le règlement prévoit 10  
 des examens de doctorat et 2 des examens profes-  
 sionnels.

M<sup>r</sup> Roux fait la proposition de ne pas ~~appuyer~~  
 la lettre. La proposition n'est pas appuyée.

M<sup>r</sup> Bourget voit un danger pour lui dans  
 la nomination d'un professeur de chimie  
 biologique.

La Faculté unanimement moins M<sup>r</sup> Bourget  
 qui s'abstient et M<sup>r</sup> Roux qui vote contre,  
 décide d'envoyer la lettre.

M<sup>r</sup> Perret offre le service hospitalier de Orthopédie  
 l'hospice orthopédique pour les étudiants et  
 demande que la Faculté organise l'ensei-  
 gnement de l'orthopédie.

M<sup>r</sup> Roux pense que l'Etat devra chercher  
 à s'intéresser à la chose et à créer un  
 enseignement orthopédique dans cet éta-  
 blissement. Il pense que ce serait le  
 moment de créer cet enseignement.

M<sup>r</sup> de Cèreville estime qu'il n'est  
 pas utile de multiplier les spécialités en  
 offrant aux étudiants des cours organisés



d'une façon définitive. Si des cours libres sont  
très suivis et désirés on peut ensuite les or-  
ganiser.

M<sup>r</sup> Demieville dit que les cours de M<sup>r</sup> Ferret sont très suivis.  
Le Conseil se prononce à l'unanimité pour  
que le Doyen fasse des démarches auprès du Département  
pour l'engager à accepter les offres de M<sup>r</sup> Ferret con-  
cernant le service hospitalier de l'hospice orthopédique.  
La séance est levée.

Le Doyen

Le Secrétaire  
J. Papin

Séance du 6 Juillet 1898.

Présidence de M<sup>r</sup> Dind, Doyen.

Présents M<sup>rs</sup> Bourget, Bugnion, Galli-Valerio,  
Herzen, Larguier, Rabow, Stilling, Dufour,  
Demieville, L. Secrétan et Papin.

Doctorat  
Fins Meyer

M<sup>r</sup> Dind demande de pouvoir faire abstraction  
d'une nouvelle convocation du Conseil pour liquider  
le doctorat de M<sup>r</sup> Fins Meyer, si le rapport des  
experts sur la thèse du candidat est favorable.

Adopté

Prof. Brunner  
Volumétrie

M<sup>r</sup> Dind lit une lettre adressée par M<sup>r</sup> le Prof. H.  
Brunner au Doyen, au sujet de son cours de Volumétrie.

M<sup>r</sup> Bugnion propose d'écrire à M<sup>r</sup> Brunner qu'il  
s'agit dans la brève lettre du Conseil de Faculté d'un  
malentendu.

M<sup>rs</sup> Galli et Rabow soutiennent cette manière  
de voir.

M<sup>r</sup> Bourget soutient qu'il faut écrire une  
lettre d'explications et d'excuses.

M<sup>r</sup> Dind prie M<sup>r</sup> Bourget de se charger de la  
rédaction de cette lettre.

M<sup>r</sup> Rabow propose d'envoyer M<sup>r</sup> Galli à M<sup>r</sup>  
Brunner pour lui donner les explications nécessaires.

La proposition de M<sup>r</sup> Rabau est admise.

Conférence de Berne pour la discussion du programme de cours.

M<sup>r</sup> Bourget dit que la commission, envoyée à Berne, y a trouvé seulement, M. M. Girard, Tavel et Tiersch qui ont déclaré qu'ils n'avaient aucune mission. Il n'y a eu ni protocole, ni discussion mais simplement une conversation particulière.

M<sup>r</sup> Dind dit que la création d'un Institut d'hygiène est une question encore pendante. Il propose de faire un programme d'études pour les seuls étudiants de Lausanne, sans nous inquiéter davantage des autres universités. — Adopté.

Rapport de M. M. Rapiex Herzog sur la demande des étudiants russes, au sujet du doctorat.

Doctorat

M<sup>r</sup> Herzog propose de diviser l'examen en deux parties et de permettre aux candidats de présenter la thèse après avoir subi le premier examen.

M<sup>r</sup> Dind propose de renvoyer la question à l'année prochaine et d'en nantir le nouveau bureau. — Adopté.

Nomination du Doyen - Votation.

Renouvellement

M<sup>r</sup> Stilling élu par 4 voix. M<sup>r</sup> Rapiex obtient 2 voix

du Bureau

M. M. Demicville Bugnon et Bourget chacun 1.

Nomination du Secrétaire.

M<sup>r</sup> Rapiex élu par 6 voix. M<sup>r</sup> Galli: 3. Demicville 2.

M<sup>r</sup> Bugnon a eu l'occasion de parler à M<sup>r</sup> Auguste Forel qui aimerait faire un cours de Psychologie adressé aux étudiants en médecine.

M<sup>r</sup> Dind dit que la Faculté sera très heureuse d'avoir un tel collaborateur. Il écrira dans ce sens au Recteur pour le prier d'écrire à M<sup>r</sup> Forel.

La séance est levée

Le Doyen

Le Secrétaire

Rapiex



Monsieur le Prof Brummer. Lausanne  
Lausanne 6. Juillet 1898.

Lettre à M<sup>r</sup> Brummer Monsieur et cher collègue.

Le Conseil de la Faculté de médecine, dans sa séance du 16 Juin 1898, a été nanti du fait que les étudiants qui suivent les cours pratiques du laboratoire de chimie et le cours de volumétrie payent ces deux cours, quoique les heures de ce dernier coïncident avec les heures du laboratoire.

Le Conseil unanime a décidé de vous demander si ce fait est exact, cas auquel il y aurait lieu d'apporter des modifications dans la perception des finances de l'un ~~ou~~ de l'autre de ces deux cours.

Agriès

Le Doyen

Le Secrétaire  
J. Papin

Séance du 23 Juillet 1898.

Présidence de M<sup>r</sup> Dind, Doyen.

Présents M<sup>rs</sup>: Hilling, Rabou, Roux, Bourget, Larguier, Demieville & Papin.

Chaires de

Chimie physiologique  
et de pathologique.

La séance a lieu sur la demande du Recteur au sujet de la nomination du professeur de Pédiatrie et dans le but de répondre à la lettre du département concernant la repourvue des chaires laissées vacantes par M<sup>r</sup> Bourget.

M<sup>r</sup> Bourget récite qu'il tient à conserver le laboratoire de chimie physiologique et expose les motifs qui lui font demander de conserver l'enseignement de la chimie physiologique.

M<sup>r</sup> Dind estime que, au point de vue de la concurrence universitaire, la nécessité de conserver le cours de chimie physiologique et pathologique, non seulement comme laboratoire, mais comme cours théorique est indiscutable,

et qu'il faudra que le directeur du laboratoire fasse ultérieurement partie du personnel universitaire.

M. M. Hilling et Bourget sont de cet avis, le dernier donnera des conférences sur cette discipline.

Ensuite de ces explications la Faculté unanime se range à cette manière de procéder.

Pour les chaires de Thérapeutique et de matière médicale, M. Dind propose de charger une commission Thérapeutique et d'étudier la question et de faire des propositions pour matière médicale la nomination des Titulaires. Adopté.

La commission est composée de M. Rabou, Hilling et Bourget.

L'assemblée est levée.

Le Doyen

Le Secrétaire

J. P. Rabin

Séance du 1<sup>er</sup> Août 1898. (Cher M. Roux)

Présidence M. Dind, Doyen.

Présents M. M. Hilling, Herzen, Roux, Larguier, Rabou et Rabin.

Les procès-verbaux des séances des 2, 6 et 13.

Fiullet sont lus et adoptés successivement.

M. Dind lit les rapports des membres de la Commission. Ceux-ci proposent: M. Jacquet professeur extraordinaire à Bâle, M. Langgard, prof à Berlin et M. Berder privat-docent.

Dans une lettre que le Doyen lit, M. T. Bourget, d'accord avec M. Hilling, propose M. Rabou.

M. Hilling pense que le principal candidat est M. Jacquet et si l'on veut un candidat du pays M. Berder.

M. Roux demande que M. Rabou veuille bien nous dire son opinion au sujet de sa propre candidature.

M. Rabou dit qu'il ne se mettrait pas en concurrence avec Langgard et que M. Jacquet est un candidat très sérieux.



M<sup>r</sup> Stilling propose d'indiquer au Département les quatre noms.

M<sup>r</sup> Dind demande à M<sup>r</sup> Rabow s'il conserverait la chaire de psychiatrie et la direction de Cery au cas où il serait nommé.

M<sup>r</sup> Rabow dit qu'il a l'intention de donner sa démission de Cery dans un avenir prochain pour raison de santé; il se trouve à bout de forces.

M<sup>r</sup> Roux proposera M<sup>r</sup> Rabow seul, s'il est décidé à quitter Cery.

M<sup>r</sup> Rabow demande à votre présence qu'en quatrième

M<sup>r</sup> Larguier propose les 4 noms ex-aequo et rompt une lance en faveur de Berdes.

M<sup>r</sup> Stilling propose trois noms plus le nom de M<sup>r</sup> Rabow s'il donne sa démission de Cery.

Cette proposition recueille l'unanimité du Conseil.

Plan d'étude

M<sup>r</sup> Rapiu demande qu'on fasse imprimer le plan d'étude.

M<sup>r</sup> Roux le croit trop riche. Il y a trop d'heures au programme. La Faculté décide, en dérogation à une résolution précédente, de renvoyer le plan d'étude à l'automne. La séance est levée.

Le Doyen                      Le Secrétaire  
 J. Rapiu

Séance du 2 Novembre 1898.

Présidence, M<sup>r</sup> Stilling Doyen. Présents M. M. Herges, Roux, Galli, Rapiu, Combe, Demieville & Brugnon.

Doctorats.

Hertig

Albricht

Thèse de M<sup>r</sup> Hertig: Nystes multiples du pied. Rapporteurs

M. M. Galli & Demieville. Adoptée

Thèse de M<sup>r</sup> Albricht aus Melz sur l'occlusion du duodénum par l'artère mésentérique et son rapport avec la dilatation gastrique. M. M. Demieville & Bourget rapportent favorablement. Adoptée.

Thèse de Quédroy & Beloscroff.

Thèse sur l'Excision des vésicules seminales et

du canal déférent en totalité en cas de castration pour tuberculose primitive. M. Houx & Dind rapporteurs; admise.

M. Beloseroff demande l'exemption de l'examen sur les branches propédeutiques. Adopté

Le Dr Alleur officier de santé fournit une thèse de huit pages intitulée: Gastrite chronique alcoolique et son traitement par le chlorure d'ammonium. Il demande à être exempté des examens oraux. La thèse est remise à M. de Combe et Demieville pour examen. Alleur

M. Caffiaux officier de santé demande à être dispensé des épreuves orales. Le Doyen répondra, en envoyant le règlement, qu'on ne remet jamais en entier les épreuves orales. Caffiaux

M. Guentcheff demande s'il sera dispensé des épreuves orales pour les branches propédeutiques s'il continue ses études à Lausanne. Sur le vu des certificats de la Fac de Bucharest accompagnant la demande, le Conseil décide favorablement. Guentcheff

La Pétition des 37 étudiants russes et bulgares demandant à scinder l'examen du doctorat en deux et à présenter la thèse après les examens. Pétition des 37 Russes & Bulgares.

Les rapports de M. Herzog & Rapiin chargés de préavisier sont joints au dossier. M. Rapiin propose d'admettre la séparation de l'examen en deux séances mais d'exiger la thèse avant le second examen. M. Herzog se range à cette opinion et la Faculté adopte cette proposition à l'unanimité. Le Doyen répondra aux pétitionnaires conformément à cette décision.

Le Doyen fait remarquer que cela entraîne une modification du règlement. Il se renseignera auprès du Département.

Lettre de M. Brunner à M. Dind. M. le Doyen propose d'écrire à M. Brunner en réponse à sa lettre que nous confirmons les explications données oralement par M. Galli et que nous n'avons jamais eu l'intention de le vexer. Lettre Brunner



Migliovich.

Service orthopédique

Indemnités des  
délégués.

M<sup>r</sup> J<sup>m</sup> Dufour doyen de la Faculté des sciences envoie une lettre sur le même sujet. M<sup>r</sup> Stilling répondra que nous prenons acte de sa déclaration et que nous nous estimons incompétents pour discuter cette question.

M<sup>r</sup> Migliovich qui a obtenu son examen de doctorat à Lausanne se pare du titre de docteur à Constantinople. Il écrit à M<sup>r</sup> Dind; la Faculté propose de mettre simplement la lettre aux archives.

Le conseil décide de remercier M<sup>r</sup> Ferret de son offre en lui disant que la Faculté sera heureuse de voir donner des leçons d'orthopédie.

M<sup>r</sup> Rapiin demande si les Collègues délégués par la Faculté pour des missions officielles ne devraient pas être indemnisés, du moins pour leurs frais de voyages.

Le doyen se renseignera auprès du département.

La séance est levée.

Le Doyen

Le Secrétaire

J. Rapiin

Séance du 8 Novembre 1898

Présidence de M<sup>r</sup> Stilling Doyen.

Présents MM. Herzen, Rabow, Demieville, Galli, Rapiin et Dufour. Les procès verbaux du 1<sup>er</sup> Août et du 2 Novembre sont lus et adoptés successivement.

Pétition des études  
russes & bulgares

A la suite de l'art 7 du règlement pour les épreuves de doctorat on ajoutera un article 7 bis ainsi conçu:

- « Art 7 bis A la demande du candidat, l'examen oral  
 « peut être divisé en deux parties, dont la première  
 « porte sur l'Anatomie, l'histologie et la physiologie;  
 « la seconde sur les autres disciplines énumérées  
 « à l'article 7. La seconde partie de l'examen ne  
 « peut être subie qu'après l'acceptation de la thèse.  
 « Il n'est délivré aucun certificat aux étudiants  
 « qui n'ont subi que la première partie de  
 « l'examen oral. »

M<sup>r</sup> le Doyen lit une lettre du Département au  
 sujet de la poursuite de la chaire de Psychiatrie. Psychiatrie  
 Il expose les démarches concernant cette affaire, auprès  
 de M<sup>r</sup> le chef du Dép<sup>t</sup>. et donne des renseignements  
 sur M<sup>r</sup> Mahain recommandé par M<sup>l</sup> A Forcl  
 et Béjérine qui ont écrit à son sujet des lettres  
 élogieuses. Il est aussi le candidat du conseil de santé  
 commune directeur de l'asile de Cery.

M<sup>r</sup> Herzen propose d'accepter simplement ce  
 candidat M<sup>l</sup> Demieville et Bugnion sont de  
 cet avis.

M<sup>r</sup> Babow propose de présenter en première ligne  
 M<sup>l</sup> A Forcl lors même qu'on nous savons qu'il  
 n'acceptera pas, puis après pour la forme M<sup>r</sup> Berder.  
 M<sup>r</sup> Herzen pense qu'il faut plutôt proposer M<sup>r</sup>  
 Berder comme professeur extraordinaire.

Le conseil de Faculté décide de proposer M<sup>l</sup> A  
 Forcl et Mahain pour la chaire de psychiatrie  
 et M<sup>r</sup> Berder comme prof. extraord. de électrothérapie.

La séance est levée.

Le Doyen

Le Secrétaire

J. Papiin

Séance du 14 Décembre 1898

Présents M<sup>l</sup> Stilling, Doyen, Herzen  
 Bugnion, Roux, Galli, Papiin, Demieville  
 et Combe.

Le Doyen avise le Conseil de Faculté,  
 1<sup>o</sup> que la pauvreté du budget ne permet pas  
 au Département de faire des nominations de  
 prof. extraordinaires pour le moment.

2<sup>o</sup> que le budget de la bibliothèque de médecine  
 est complètement épuisé.

3<sup>o</sup> que M<sup>l</sup> Hertig, Albrecht et M<sup>l</sup> de Belosseroff  
 ont obtenu le grade de docteur.

Communications  
 du Doyen.





Séance du 16 Février 1899

Présents: M<sup>rs</sup>. Hilling, Rabow, Galli,  
Rapis, Dind, Bugnion, Demiville, Larginier  
et Secrétaire.

Les procès verbaux du 8 Novembre et du 14 Décembre  
1898 sont lus et adoptés.

M<sup>r</sup> le Doyen annonce que M<sup>r</sup> Perret a été nommé  
prof. extraordinaire d'Orthopédie et que M<sup>r</sup> Roux  
a reçu une augmentation de traitement.

M<sup>r</sup> Perret  
prof. extraord.  
M<sup>r</sup> Roux

La Fac. autorise le Doyen à liquider les questions  
de Doctorat si les postulants répondent aux exi-  
gences du règlement, et si la thèse est acceptée  
par les deux rapporteurs.

Doctorats

M<sup>r</sup> Lion Tordian chirurgien dentiste à Paris pré-  
sente une thèse intitulée: De la nécrose phos-  
phorée et du phosphorisme. M<sup>r</sup> Galli préjuge  
défavorablement, M<sup>r</sup> Bugnion favorablement, tout  
en faisant des réserves. Le Conseil refuse la thèse.

Tordian

M<sup>rs</sup> Vera Salomon M<sup>r</sup> Rosenbaum, M<sup>rs</sup> mes  
Vera Salomon, Elisabeth Lewoff et Marie  
Gindus demandent à passer l'examen de doctorat.

Rosenbaum  
Salomon  
Lewoff  
Gindus.

M<sup>r</sup> Herzog donne quelques renseignements  
comparatifs entre les certificats de Moscou et  
ceux de St-Petersbourg. M<sup>rs</sup> Ludkewich a  
un bon certificat de Pétersbourg et pour suivre  
la tradition elle sera dispensée des examens  
d'anatomie et de physiologie. M<sup>rs</sup> Klustine  
et Sperrk ont des certificats de Moscou on  
ne les dispensera pas avant d'avoir reçu des  
renseignements sur la valeur de leurs certificats.

Ludkewich

Klustine  
Sperrk.

Lettre de M<sup>r</sup> Roux demandant à être de-  
marqué du cours d'opération et proposant

Cours d'opération  
chirurgicale

M<sup>r</sup> Perret pour son remplacement, la Fac. en d'accord en principe  
et appuiera auprès du Département la demande de M<sup>r</sup> Roux.

M<sup>r</sup> Rapis présente une épreuve corrigée de  
Plan d'études qui sera imprimé, sans nouvelles  
modifications, à 600 exemplaires.

Le Doyen Le Secrétaire  
J. Rapis



Séance du 23 Mai 1899  
Présidence de M. Stilling Doyen.

Présents: M. M. Larguier Doyen, Rabow, Herzen,  
Makheim, Jalli, Roux, Demieville, Secretan,  
Eoube et Rapis.

Le Procès verbal de la séance du 16 Février est lu et adopté.

Le Doyen communique une lettre de M. Sweltz consul à Alger pour

Cours Bieler

M<sup>r</sup> Bieler propose de donner un cours de zoologie  
appliquée, à la Faculté de médecine et demande que  
ce cours soit inscrit au programme de la Faculté.

Doctorats

M<sup>mes</sup> Bogdenowitch, Archangelosky, Lebedeff, Hiena,  
Nostochinsky, Piotrowsky, Pracaitis sont  
admis à l'examen de doctorat en suite des  
explications données par M. Herzen.

Diplôme d'Aide  
médecin de St  
Petersbourg seul  
admis en équivalence

Après avoir obtenu des programmes officiels de  
Moscou et de St-Petersbourg, M<sup>r</sup> Herzen conclut  
à ce que le diplôme d'aide médecin de Petersbourg  
permette de dispenser les personnes, porteurs de ce  
diplôme des examens d'anatomie, de physiologie,  
et d'histologie; mais que celui d'infirmière  
de Petersbourg ou de Moscou ne soit pas pris en  
considération. Admis

M<sup>r</sup> le Doyen propose, tout en admettant les  
conclusions de M<sup>r</sup> Herzen, que dans chaque cas  
nous prenions une décision. M<sup>r</sup> Roux appuie  
cette proposition qui est admise.

M<sup>elles</sup> Sergeewa & Platounoff venant de Genève  
ne sont, en conséquence, pas admises à l'examen.

Règlement  
d'examen

Lorsque le premier examen est insuffisant la  
Faculté estime que le candidat ne doit pas pouvoir se  
présenter au deuxième examen. Il faudra de plus  
ajouter à l'article 7 une phrase ainsi conçue:  
Si le candidat reste en dessous de la moyenne  
il ne pourra refaire son examen qu'après 3 à 6 mois.

La Faculté décide qu'il y aura une réunion  
famillière avec les étudiants et en fixe l'époque au  
milieu de Juillet.

Le Doyen lit une lettre de M<sup>r</sup> Rapiu demandant que la Faculté appuie sa demande auprès du département, tendant à être déchargé, à titre d'essai pour le prochain semestre, des cours théoriques d'obstétrique et de gynécologie et à réduire les 4 1/2 heures de clinique obstétricale à 3 heures. Dans un exposé appuyé par des tableaux statistiques et comparatifs des traitements des professeurs de la Faculté de médecine, il démontre que son traitement est inférieur à celui de tous ses collègues et aussi de beaucoup inférieur à la moyenne des traitements.

Après une courte discussion la Faculté décide d'appuyer la demande de M<sup>r</sup> Rapiu, en ce qui concerne les cours théoriques, mais prie celui-ci de ne pas réduire le nombre de ses cliniques. Le D<sup>r</sup> Rapiu accepte, quoique cette combinaison le laisse encore au point de vue du traitement le dernier de la liste.

M<sup>r</sup> Rapiu s'entend avec M<sup>r</sup> Muret privat-docent pour que le cours d'obstétrique soit donné au semestre prochain.

Au cours de la discussion M<sup>r</sup> Buguion demande Maternité et que la Faculté insiste auprès du Département pour annexer de l'Hôpital que la construction de la Maternité et de l'Annexe de l'Hôpital soit activée le plus possible.

Le conseil unanime se prononce dans ce sens.

La séance est levée.

Le Doyen -

Le Secrétaire

J. Rapiu

Séance du 7 Novembre 1899

Présidence de M<sup>r</sup> Stilling Doyen.

Présents M<sup>r</sup> Dufour, Buguion, Makeim, Rabaux, Galli, Rapiu, Demieville & Secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 23 Mai est lu et adopté.



M<sup>le</sup> le Doyen lit une lettre de M<sup>le</sup> Le Rocher, demandant que les cours soient groupés au programme d'après leur nature, qu'ils soient donnés par des Professeurs ou des Privat Doctes. La Faculté préfère le mode suivi jusqu'à maintenant.

M<sup>lle</sup> Spiro

M<sup>lle</sup> Spiro demande à passer l'examen de Docteur et présente une thèse faite chez M<sup>le</sup> Prof Langhans à Berne. Elle demande à être dispensée de l'écrit: physiol: et histol: . Sur le vu d'un diplôme de bachelier en sciences médicales de Genève, la Faculté admet sa demande.

M<sup>lle</sup> A Meyer

M<sup>lle</sup> A. M. demande à être exemptée des examens, mais ne présente que des certificats d'étude, mais pas de diplômes obtenus à la suite d'examens. Pas admis.

Revision du Règlement du Doctorat.

M<sup>le</sup> le Doyen propose de laisser le prix du doctorat à 200 francs pour les candidats qui possèdent le diplôme fédéral ou le certificat d'études médicales de la Faculté de Lausanne <sup>de telégraph</sup> et 300. pour ceux qui ne possèdent ni l'un ni l'autre. Admis.

La répartition de la finance sera faite comme suit: 100 francs pour le ~~fond universitaire~~ <sup>général</sup>, 70 frs pour le Doyen, 20 francs pour les rapporteurs de la Thèse. Le reste sera réparti entre tous les professeurs s'il n'y a pas eu d'examen, et entre les examinateurs seulement s'il y a eu examen, cela après prélèvement des frais généraux de la Faculté. Adopté.  
La finance est levée.

Le Doyen

Le Secrétaire

D. Papin

Séance du 13 Février 1900.

Présidence de M<sup>r</sup> Stilling Doyen.

Présents M<sup>rs</sup> Buguion, Dind, Mahcim, Rabow,  
Secrétaire, Galli, Bourget, Rapiin.

M<sup>r</sup> Le Dr Treyer demande à être admis comme Dr Treyer  
Privat Docteur. Il présente un travail intitulé: Des résultats Privat Docteur  
opératoires des tubercules cérébraux. M<sup>rs</sup> Bourget et  
Demieville qui ont examiné le travail préavisent favorablement.

M<sup>r</sup> Treyer fait devant la Faculté la leçon prévue par le  
réglement pour l'obtention du titre de Privat-Docteur.

Sujet: L'état actuel de la question de la toxicité de  
l'air expiré par l'homme sain.

La Faculté donnera un préavis favorable à la  
nomination de M<sup>r</sup> Treyer comme Privat-Docteur.

M<sup>elles</sup> Rabetz et Serquewa demandent à être M<sup>elle</sup> Rabetz  
dispensées des examens d'anatomie, physiologie et M<sup>elle</sup> Serquewa  
histologie. M<sup>r</sup> Herzog examinera leurs diplômes.

Le Sénat universitaire a approuvé les modifications, Règlement  
proposées aux émoluments pour l'obtention du grade de Règlement  
Docteur. Le règlement sera révisé dans ce sens. Emoluments

Les chiffres adoptés dans la dernière séance sont ad-  
mis, sauf pour le, émoluments du Doyen qui sont  
portés à 20 fr. par candidat, au lieu de 10 fr.

On ajoutera au doctorat un examen d'embryologie.

M<sup>r</sup> Buguion demande que le délai pour l'impres-  
sion de la thèse soit prolongé de 6 mois à 1 an.

M<sup>r</sup> Dind propose de maintenir le terme de 6 mois  
dans les cas exceptionnels le délai pourra être prolongé Admis

M<sup>r</sup> Galli Valerio demande à la Faculté si la  
chaire d'hygiène doit avoir des laboratoires et si Laboratoires  
ceux-ci existant dans l'école de chimie, le titulaire d'hygiène  
est sous la domination du Professeur de Chimie. Laboratoire

M<sup>r</sup> Bourget donne des explications sur  
l'origine des laboratoires et propose que la  
Faculté appuie les revendications de M<sup>r</sup> Galli

Il parlera de la question, à laquelle M<sup>r</sup> Rabow



M<sup>r</sup> Rapiinà M<sup>r</sup> Brummer d'une façon officielle.M<sup>r</sup> Rapiin demande à continuer, pendant le semestre d'été, le modus vivendi suivi en hiver, pour le cours d'obstétrique. Admis

La séance est levée

Le Doyen

Le Secrétaire  
J. Rapiin

Séance du 2 Mai 1900.

Présidence de M<sup>r</sup> Hilling Doyen.Présents M<sup>ll</sup>. Herzen, Bugnion, Roux, Rabou  
Larguier, Bourget & Rapiin.

Joseph Weiss.

M<sup>r</sup> Joseph Weiss à Bâle demande à être admis à la Faculté comme privat docent de matière médicale. Le besoin d'un privat docent dans cette discipline ne se faisant pas sentir la Faculté unanime décide de ne pas lui accorder sa demande.

Exposition de Vevey.

La Fac. décide de ne pas exposer à Vevey comme suit.

Pahlavouny

M<sup>lle</sup> Azate Pahlavouny demande à être dispensée des examens d'anatomie, physiologie, histologie et embryologie. Elle présente un diplôme de Moscou qui n'est pas admis comme suffisant pour la dispenser des examens.Wanowsky  
Kolossova.M<sup>ll</sup> Wanowsky et Kolossova font la même demande et présentent des diplômes qui seront examinés par M<sup>r</sup> Herzen.Finances de  
Doctorat.

A titre de disposition transitoire la Faculté admet la pétition d'un certain nombre d'étudiants du deux sexes demandant à être au bénéfice du règlement de doctorat de 1891 fixant la finance totale à 200 francs.

Règlement de  
Doctorat  
adjonction

Le Doyen propose d'ajouter au règlement du doctorat les articles suivants :

M<sup>r</sup> Herzen dit que son cours de laboratoire est devenu obligatoire. Le fait augmentera les dépenses et M<sup>r</sup> H. demande à augmenter le prix du cours.  
 P<sup>r</sup> fixer le chiffre on se renseignera auprès des autres Facultés suisses.

Laboratoire  
 de physiologie  
 prix du cours.

M<sup>r</sup> Krafft demande de faire inscrire son cours d'hygiène sexuelle dans le programme de la Faculté de médecine. Le conseil a eu la même demande en 1896. Séance du 6 Mars. et lui donne la même solution.

M<sup>r</sup> Krafft

M<sup>r</sup> Rapiin annonce qu'il donnera encore cet été et l'hiver prochain son cours d'obstétrique.

M<sup>r</sup> Rapiin

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté et la séance est levée.

Le Doyen

Le Secrétaire

J. Rapiin

Séance du 4 Juillet 1900.

Présidence de M<sup>r</sup> Hilling, Doyen

Présents M<sup>rs</sup> Herzen, Roux, Rabow, Secrétan, Drenièvre, Dufour et Rapiin.

Le procès verbal de la séance du 2 Mai est lu et adopté.

M<sup>r</sup> Herzen renonce à augmenter le prix de son cours il demandera au Département d'augmenter la compétence financière pour le laboratoire de physiologie ce cours.

M<sup>r</sup> Radzickowsky demande à être dispensé des examens d'anatomie et de physiologie. Admis.

Prix du cours  
 de laboratoire  
 de physiologie

Radzickowsky



~~à M<sup>r</sup> Brunner d'une façon officieuse.  
 M<sup>r</sup> Rapiin demande à continuer pendant  
 le semestre d'été le modus vivendi suivi en  
 hiver pour le cours d'obstétrique. Adopté.  
 La séance est levée.  
 Le Doyen Le Secrétaire  
 P. Rapiin~~

M<sup>r</sup> Douby, M<sup>r</sup> D. médecin anglais demande à être  
 dispensé de quelques examens nécessaires obtenir  
 le Doctorat de Lausanne. Il présente une  
 thèse intitulée:

La Faculté décide de le dispenser  
 de tous les examens à l'exception des branches  
 cliniques, Médecine, Chirurgie & Obstétrique.

Doctorat  
 trois notes au  
 dessous de 6 points  
 échouer

M<sup>r</sup> Hilling propose que le candidat au  
 doctorat soit refusé, s'il a trois notes, en  
 dessous de 6, quelles que soient les branches.  
 La Faculté admet cette manière de procéder.

M<sup>r</sup> Rapiin est élu Doyen par 5 voix sur 8.  
 M<sup>r</sup> Galli-Valerio est élu secrétaire  
 par acclamation.

Le Doyen Le Secrétaire  
 P. Rapiin

Séance du 31 Octobre 1900.

Présidence de M. le Prof. Rapiin Doyen.

Présents: Mm. Mahaim, Hilling, Combe, Bagnion et Galli.

Excusés: Mm. Secrétan et Palou.

Le procès verbal de la séance du 4 Juillet est  
 lu. M. Rapiin propose d'y ajouter, que le  
 candidat au doctorat sera refusé, s'il a 2 notes  
 au dessous de 4 et une note au dessous  
 de 2. Adopté.

Mr. Lalassas, demande d'être admis à faire le doctorat mais d'être exempté de la première partie. Comme il ne présente qu'un certificat de s'avoir fréquenté les cours et un d'avoir fait des examens, sur la proposition de Mr. Rougion la faculté répondra au candidat qu'il devra faire les 2 parties de l'examen adoptée.

Mr. Skouitoff, qui a échoué son doctorat au mois de juillet, demande à être exempté des épreuves de thérapeutique et de médecine légale déjà faites. Sur l'avis de Mr. Stilling la faculté accorde l'exemption.

Mr. Ignatieff demande de faire le doctorat et d'être exempté de l'examen des sciences qu'il a fait à Genève. Adopté.

Mr. Gouvaloff, qui a fait la première partie du doctorat et a été insuffisant en psychologie, demande à ne refaire que cette branche. Adopté.

Mr. Eihorn, demande de refaire le doctorat et d'être dispensé de la finance. La faculté a admis pour la demande d'exemption. Mr. Stilling propose de lui tenir compte des branches où elle a passé, de lui offrir à fréquenter encore les cliniques <sup>le samedi soir</sup> et de l'admettre qu'elle est admise pour la dernière fois aux examens. Adopté.

Mr. Loderne demande une prolongation de délai pour présenter sa thèse. Accordé.

Mr. Bellamy, demande d'être admis à faire le doctorat avec exemption des examens par ses à Londres. La faculté l'exempte des examens propédeutiques et de la matière médicale.

M<sup>mes</sup> Gorodniantkna, Stolzki, Leontief <sup>mes</sup> Gorodniantkna, Otel<sup>2</sup>



gri, Leontief, et  
Kovouni.

et Kovouni, demandent d'être admises  
au doctorat avec exemption des examens de  
Physiologie, anatomie, ~~ph~~ pathologie et histologie.  
Les trois premières prient le digni-  
té d'aide-médecin <sup>et chirurgien</sup> de l'école de St. Pétersbourg  
et, comme d'usage, le faculté admet leur deman-  
de. La 4<sup>ème</sup> prie un diplôme d'aide  
chirurgien, et bien qu'il soit auvergé  
d'une lettre du directeur de l'école de  
St. Pétersbourg, déclarant que ce dit diplôme  
a la même valeur de celui d'aide-médecin, la  
faculté ne voit pas avoir admettue la de-  
mande de M<sup>rs</sup>. Kovouni et charge M. le  
Doyen d'écrire au directeur de l'école de  
St. Pétersbourg pour des nouvelles explications.

dimission de M.

le Dr. Stilling.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M.  
le Prof. Secriston exprimant son regret pour les di-  
missions de M. Stilling, et exprimant l'avis  
qu'elles ne seront pas acceptées. La faculté,  
à l'unanimité, exprime à M. Stilling <sup>le regret</sup> qu'une  
nouvelle place lui a promise et charge M. le  
Doyen de faire, après de M. le Chef du départe-  
ment de l'Instruction publique, toutes les dimen-  
sions nécessaires pour raporter le départ de  
M. Stilling.

Lab. de la peste

M. le Doyen demande à la faculté son avis  
sur l'installation au bâtiment de chimie d'un  
laboratoire pour les recherches sur la peste bubo-  
nique. Après explications de M. Jari, la faculté  
se prononce à l'unanimité pour l'installation  
de ce laboratoire.

Le Doyen

Le Secrétaire  
M. Jari

Séance du 30 Janvier 1901.

Présidence de Mr. le Prof. Chapin Doyen.  
Prisents Messrs: Bugnion, Bourget, Dind  
Demiéville, Gatti, Herzog, Lavigerie, Mo-  
hain, Sautan, Stilling, Rouss, Perret.  
Le verbal de la séance du 31 octo octobre  
1900 est lu et adopté.

Mr. le Doyen donne lecture d'une lettre au  
Directeur de l'école de médecine <sup>de la Pérouse</sup> relative au cas  
de M. Pabarovici. Vu que ceux-ci n'a fait  
qu'un examen sommaire, la faculté lui  
a accordé pas l'exemption des examens de  
physiologie, anatomie, embryologie et histo-  
logie.

Mr. Pabarovici

Mr. Crayzation demande une prolongation  
du délai pour présenter sa thèse. Accordé.

Mr. Crayzation

Mr. Schwarzwald père demande si son fils  
inscrit à l'université de Bâle peut faire  
l'examen médical en médecine. La faculté ré-  
pond qu'il ne pourra faire que le doctorat.

Mr. Schwarzwald

Mr. De Michelis demande à s'inscrire pour faire  
le doctorat en médecine avec exemption des  
branches antérieures physiologiques déjà faites  
en Italie. Accordé.

Mr. De Michelis

Mr. Heim demande de faire l'examen d'is-  
soté. Comme il ne présente pas les lettres médica-  
les Mr. Dind propose de l'admettre à titre  
convoisier. Adopté.

Mr. Heim

Mr. Mirzoiang, qui a du s'inscrire, son examen  
de doctorat, demande le reprendre. Accordé  
avec espoir de se présenter ultérieurement à la fin  
du semestre d'été.

Mr. Mirzoiang

Mr. le Doyen communique une lettre de la faculté  
de médecine de Zurich qui veut le jurer de  
Linné en garde contre un étudiant Trig Brug-  
baker qui a imité les professeurs. On peut noter.

Mr. Brugbaker



Remplacement de  
M. Robson.

M. Le doyen commença par une lettre de M. Robson  
qui annonça d'avoir obtenu un congé de deux années  
et proposa comme remplaçant M. Stroganoff  
chef des travaux de M. Bouquet sous la direction de  
ce dernier.

M. Bouquet approuva la proposition.

M. Bouquion n'a rien contre si le remplacement  
devient une seule année en ce cas même il proposera  
M. Boudry.

M. Robson et Bouquet convinrent qu'il s'a-  
gissait d'un remplacement d'une année.

M. Languier est de l'avis de M. Bouquion  
et demande qu'en tout cas la faculté ne s'engage  
pas pour après la fin du congé de M. Robson.

M. Bouquion demande si on ne doit pas prévenir  
M. Boudry et Stroganoff.

M. Bouquet estime que M. Robson, qui  
ne s'absente que pendant une année d'un certain  
droit à choisir son remplaçant.

M. Dind dit qu'on doit proposer M. Stroganoff  
et avertir le Doyen qu'en cas de  
non retour de M. Robson la faculté pourra  
encore pour un autre et vain de manière médicale  
M. Bouquet et Boudry.

M. Stirling dit qu'il faut avertir au nom  
de M. Stroganoff celui de M. Bouquet.

Prodigiosky

La proposition de M. Dind - Stirling est adoptée.  
M. Stirling demande qu'on envoie le titre de  
de chef des travaux à son assistant M. Prodigiosky.  
approuvé.

Waldstein  
travaux.

M. Robson demande à être dispensé définitivement  
de tous ses travaux médicaux et de perdre son statut  
sans le bénéfice de son nom.

Sur proposition de M. Dind la faculté décide d'y  
payer après le Doyen et de l'immunité pleine  
que se demande de M. Robson.

Mr. Wazgeli qui possède le diplôme fédéral, demande  
d'être exempté des examens pour le doctorat.  
A accordé.

Mr. Wazgeli.

Mr. Propier parle sur la nécessité d'agrandir  
la bibliothèque et demande que le secrétaire  
et le vice doyen envoient une lettre au Doyen  
relatif sur ce sujet. Adopté.

maternité.

Mr. le Doyen donne communication d'une demande  
de la commission universitaire pour agir d'urgence  
au sujet de mines pour obtenir l'équivalence  
de ces cours en Allemagne. Après les discussions  
de Mr. Dind, Helling, Dorn, Hergen,  
le parti division de ne pas agir car ce n'est  
qu'un projet et le parti de mines d'accepter.

Equival. cours  
avec l'échange.

Mr. le Doyen fait connaître un plan d'études  
de l'école industrielle qui a pour but de permettre  
aux élèves de cette école d'être admis à la  
faculté de médecine. On étudiera la  
chose.

Plan d'études de  
l'école industrielle.

Le Doyen

Le secrétaire  
Bjorn Salomon

Séance du 13 Février 1901.

Présidence de Mr. le Dr. Propier Doyen.

Présents MM: Brugnon, Combe, Deminow, Dupour, Gahn, Hergen, Lorgnier, Perret.

Absents MM: Helling et Robow.

Le procès verbal de la séance du 20 Janvier 1901 est lu.

Mr Lorgnier observe que son visa pour l'équivalence  
n'est pas encore réglé sa femme relative à la  
question de l'échange. Les figures étrangères de la faculté  
à mesure qu'ils s'en ont, ou des médecins  
nationaux. Mr Lorgnier a l'honneur de Mr.  
Lorgnier dans le procès verbal de la séance du 13.

Proposition  
de M<sup>l</sup> Lorgnier.

Mr le Doyen communique une lettre du Doyen  
relatif de l'Université publique en réponse à

Appel de la  
maternité.



celle envoyée par Mr. le Vice-Doyen relative à l'audition de la candidature. Le Doyen a déclaré d'avoir remis la chose au service des bâtiments.

Mr. Perrot Doyen de med. opé.

Une autre lettre au Doyen a annoncé que Mr. Perrot a demandé d'être distribué des cours de médecine opératoire et demande une place de professeur. Mr. le Doyen propose de répondre en un journal à la séance pour le 130 Janvier, faisant Mr. Perrot. docteur.

Docteur Spelhar.

Mr. Spelhar vient à la Faculté de médecine de Rome où on lui a offert de faire un doctorat pour qu'il vienne à Paris, donner, demande d'être admis au doctorat de la Sorbonne. Après avoir vu les professeurs, de la Sorbonne, de la Faculté de médecine, de la Faculté de droit, de la Faculté de lettres; on décide de se tenir au référendum qui se demande par les titres académiques pour le doctorat.

Projet de plan d'études de l'école de médecine et de chirurgie.

Mr. le Doyen ouvre le résumé sur le projet de plan d'études de l'école de médecine et de chirurgie. Il dit que ce plan est adopté par toutes les facultés, excepté celle de droit. Sur la discussion demandée on a adopté quelque chose d'annexe que pour les Académiciens. Après discussion par les professeurs de la Sorbonne qui vote comme le développement moderne se fait en fait les sciences; de Mr. le Doyen qui donne un avis sur la lettre de l'avis avec le système précédent et en fait quelque chose d'annexe; de Mr. Perrot qui vote comme la Sorbonne a adopté les universités, le projet se présente formellement au projet primitif tout en jugeant de rien à la. Le latin si le projet de lettres est à l'avis, le Doyen

Le Secrétaire  
B. J. J. J.

M<sup>r</sup> de Micheli's demande  
à s'inscrire pour faire le  
doctorat en médecine avec  
exemption des branches  
anatomie. physiologiques déjà  
faits en Italie. Accordé

Témoigné le 30 janvier 1901  
Doyen D<sup>r</sup> Rappin.  
Secrétaire - Gallivaud.  
Page 173.

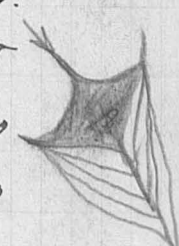


~~Archiv für Chirurgie~~

Abonnement 1914

1<sup>te</sup> Liste

1	1.	Archiv für experimentelle Patholog. u. Pharm.	40
<del>2</del>	<del>2</del>	<del>Quarterly Journal of Physiology.</del>	<del>60</del>
2	2	<del>Zeitschrift für allgemeine Physiologie.</del> (American Journal of Physiology.)	60
3	3	Zeitschrift für experimentelle Pathologie u. Therapie.	35
4	4	<del>Expériences de physiologie (Paris) (Soc. Française de Physiologie)</del>	31, 25
5	5	Strahlentherapie	40.
6	6	Revue de la tuberculose	15
7	7	Zeitschrift für Augenheilkunde	40
8	8	<del>Zeitschrift für Kinderheilkunde</del> (Dtsch. Zeitschrift für Kinderheilkunde)	60
9	9	Zeitschrift f. Orthopädische Chirurgie	50
10	10	Annals of Surgery	60
11	11	British Medical Journal	60
12	12	Boas Archiv für Verdauungskrankheiten	25
13	13	Zeitschrift für gesamte Experiment. Medizin	80
14	14	Beiträge zur Klinik der Tuberculose	70
15	2 <sup>te</sup> Liste	monatlicher medizinische Wochenschrift.	66 8
16	1	praktische Monatshefte für <del>Chirurgie</del> Dermatologie u. Syphilis.	40
17	2	medizinische Klinik	20
18	3	Archives de maladies du coeur, du vaisseau et du sang	22
19	4	Bulletins et mémoires de la Société de chirurgie de Paris.	22
20	5	Psychological Review American Journal of Psychology	50.
21	6	Surgery, gynecology and obstetrics	50
22	7	Archiv. di Anatomia et di Embryologia (Chirurgi.) Florenza	31, 50
<del>           Zeitschrift für Dermatologie u. Syphilis            in Praxis der Dermatologie            Symplocology of British Empire.         </del>			<del>25</del> <del>25</del>



668  
295  
903

266  
900

Abkürzungen von Zeitschriften

~~Archives biologiques de St Pétersbourg  
American journal of physiology  
Quarterly journal of physiology  
Vierteljahrsschrift für gerichtliche Medizin  
Zeitschrift für experimentelle pathologie u. Therapie  
Louvain Monographies de la Sclérose  
Revue de la Tuberculose  
Bulletin de la Société d'Etudes Scientif. de la Tuberculose  
Bulletin de l'Académie de Médecine  
Bulletin de l'Académie de Médecine de Strasbourg  
Séances (Croy)  
Revue de Psychiatrie  
Revue Neurologique (Croy)  
Nervensystem.  
Archiv. f. Augenheilkunde (Köln. u. München)  
Zeitschrift für Sänglingsfürsorge  
Archiv. für Gesamte Psychologie  
Journal (American) of Psychology  
Bulletin v. entf. de l'Académie de la Belgique  
The American Journal of Anatomy  
Sonderblatt für die Gesamte Sprach- und Gehörkunde~~



Séance du 13 Mars 1901.

Présidence de M. le Dr. Ougnon.

Excusés pour: Rogier, Héring, Jari, Lergier.

En l'absence de M. le Secrétaire le procès-verbal de la séance précédente ne peut être lu.

M. le Président communique une lettre de :

1° M. Cochon étudiant, informant la Faculté qu'il a l'intention de composer pour un prix de la Faculté sur la question de l'anatomie et de la Physiologie de l'organe de l'ouïe. Léon Cochon.

2° M. Lévi devant représenter à l'examen de doctorat 1<sup>ère</sup> partie demande à être dispensé de l'examen d'anatomie basée dans le programme sur le vote 6. La Faculté estime que cette note n'est pas suffisante pour assurer le succès de son élève. Léon Lévi.

3° M. le Dr. Kolbe de Osnabruck désire être dispensé de l'examen sur plusieurs branches lorsqu'il se présentera pour passer son doctorat en médecine à Louvain. La Faculté décide d'avoir une commission des docteurs de M. Kolbe. Léon Dr. Kolbe.

M. le Président soumet à la Faculté le plan de cours de semestre d'été prochain.

M. Herzog a ce propos fait remarquer qu'il peut difficilement trouver en 2 mois un cours nécessaire pour les sciences données obligatoires de l'anatomie et de physiologie. Après échange de vues à ce sujet M. Herzog se retire à l'effet de faire ses sciences le vendredi et le samedi. Léon Herzog.

M. le Dr. Guy Rond est ensuite appelé à présenter devant nous d'écrire comme candidat docteur d'arts. Il nous entretient au sujet de son ouvrage de la question de la littérature en cette matière puis nous fait à ses diverses personnes avec lesquelles que cet ouvrage n'a dans une certaine

Aucun rapport avec le vin, qui est prouvé de  
l'épith. fentouide au vinage de l'étausse boyni  
re de la grande g'itale; qui est la substance melle  
leil de la cyrula melle de ce vin qui est diffin  
cition de la substance melle et non une melle  
sion d'éléments, g'itacines, d'origine synga  
stige.

Le parti pris à cet égard ses facilités pour  
le talent d'expérimentation dont il veut se faire  
preuve et ainsi à l'université d'opérer  
la science de cet égard après un long séjour de  
l'inst. pub.

Pour le Docteur

Pour le titulaire

### Séance du 24 avril 1901.

Pris. de m. le Docteur Docteur Docteur  
Poursuivis: Poursuivis de Poursuivis, Herges, un  
Poursuivis, Poursuivis, Poursuivis, Poursuivis.  
Poursuivis: un. Poursuivis, Poursuivis et Poursuivis.  
Le procès verbal de la dernière séance est lu et  
adopté.

Cours d'obstétrique

M. Docteur fait savoir à la Faculté qu'il a dem  
dié au Def au Def. l'autorisation de peut donner le  
cours d'obstétrique par M. un. un. un. un. un. un. un.  
digne et juridique en l'année 1899-1900.

Certificat d'études

Ostrogoff, Ostrogoff, un.  
Lief, Ostrogoff, un.  
Lief.  
Lief de M. Ostrogoff.  
Lief.

M. le Docteur annonce que le certificat d'études  
Ostrogoff, Ostrogoff, un. (Ostrogoff) a été accordé à Ostrogoff, Ostrogoff,  
Lief, Ostrogoff, un. Ostrogoff, Ostrogoff, un. Ostrogoff, un.  
M. Serge Ostrogoff a demandé à faire son doctorat à la Faculté. La  
Faculté décide de l'admettre si la commission un.  
Lief Ostrogoff a été l'un des membres et si ses  
certificats sont reconnus reconnus.

M. le Docteur

Le Docteur M. Docteur fait savoir que le dipl. pub. est accordé  
à un rapport favorable de M. Docteur et Docteur.



La Fac. de med. que les universités de droit et de medecine ont fait  
d'abord dans les sciences juridiques en un seul  
et à la fin de chaque semestre.

Le moyen d'arriver que le diplôme de docteur a été ~~donné~~, d'abord  
arrondi, après, en outre de tous thèses, à savoir: ~~certains~~, ~~Thèse~~,  
d'abord, certifiée, Thèse, un autre,  
d'abord, l'autre, Thèse et un autre d'abord  
général.

M. Bouquet France représentée que les ~~roy~~  
pays, d'abord avec thèses de docteur, et il est si ~~Thèse~~  
purement fait, sans aucune, il y a que ~~sur~~  
les rapports avec les règlements à l'égard. ~~Thèses~~.

Cette Fac. est dirigée par le ~~faculté~~. Le moyen est  
l'autre, autorisé à donner le diplôme avant la  
fin de son examen ou d'une lettre de rapport  
lorsque l'indicateur est fourni de l'obtention et sur  
le rapport favorable des ~~rapports~~.

M. D'abord pour de l'ensemble de l'examen c'est à dire ~~Thèse~~  
15 du ~~roy~~. (Examen de l'indicateur sur le contenu de  
sa thèse) en outre des thèses qui indiquent les  
rapports les candidats et l'hygiène à la ~~Fac.~~ d'abord.

M. D'abord pour que l'ensemble de l'examen ~~de~~  
un de l'ensemble de l'examen à être dirigé  
de branches multiples: Hygiène (2) un autre  
l'autre (2) d'abord interne (6) : ce, sans être  
supérieures à 8, le nombre d'abord. D'abord si c'est  
pas admissible.

Le moyen ~~de~~ l'écriture

Seance du 27 mai 1901.

Présidence de M. le ~~roy~~. D'abord ~~roy~~.

Principaux noms: D'abord, D'abord, D'abord,  
Hébergement, D'abord, D'abord, D'abord, D'abord.

D'abord: M. l'écriture.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Cours obligatoires de  
pédagogie.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre  
de M. Gallé qui demande si le Comité veut  
d'accord à ce qu'on rende obligatoire, sous une  
mesure, la pédagogie. M. Gallé explique d'ailleurs  
fait une demande sur l'inscription des cours de  
autres universités suisses, car à l'Université de  
Lyon le Comité est obligatoire et ministériel et  
d'autres. Le Comité, après quelques observations,  
se prononce favorablement à la demande.

Demande de Guentheroff.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre  
de M. le Recteur qui pour le Comité a voulu  
lui donner un avis sur la demande de M.  
Guentheroff de ne pas payer les 100 Fr. de taxes  
pour le diplôme plus de doctorat qui il a fait  
dans une autre université. Le Comité pour le moment  
contrefait au règlement et invite M. le Doyen  
à s'adresser au Recteur qui a prouvé au-delà de  
doute vouloir dans ce cas au M. Guentheroff  
voir minutés.

M. Sergiewsky

M. Sergiewsky demande à être admis  
des cours d'histoire, physiologie, embryologie, et  
pédagogie et présente un certificat de l'université de  
Vienne indiquant qu'il a obtenu les notes  
bien et très bien dans ces branches. Admis.

M. Ochevoff

M. Ochevoff Roumain, demande à être ad-  
mis de tous les autres faits à Bucharest. Comme  
il a des notes mauvaises, le Comité n'accorde  
aucune dispense.

M. Calivas

M. Calivas demande à pour le doctorat ses études  
révisées à l'université de Turin. Le Comité  
donne une réponse négative.

Demande de M. Piss  
Weyer.

M. Piss Weyer demande à être nommé  
président du Comité d'enseignement à l'Université de  
Turin. M. le Doyen a déjà  
révisé et a déjà un poste de professeur à  
régler qui ne peut pas être nommé.





physiologiques. M. le doyen estime que la  
 dimension relative prise par le volume du cerveau  
 n'a pas été justifiée, car on a désigné de ces  
 noms des élites qui possèdent les mêmes titres  
 que M. Strodorff. M. de Rouen, Stilling, D.  
 universel, estimant qu'il faut s'en tenir à l'ordi-  
 naire du cerveau, car il n'y a aucun fait commun.  
 La désignation n'est pas venue à M. Strodorff  
 si ce n'est M. Strodorff qui veut de plus une autre  
 analogie.

Supplément Gœri.

M. Gœri donne un fait de son côté, et  
 on doit alors admettre comme une grande de  
 représenter les rapports des crânes anciens-  
 physiologiques par les éléments et échantillons qui ont  
 fait ces crânes, dans des conditions de l'été  
 ger. La portée est d'arriver à la question Gœri  
 mais aucune élite n'est prise, car le Gœri  
 n'est pas à l'ordre du jour. M. Gœri est chargé de  
 venir, si une élite analogie n'a pas déjà été prise  
 aux ses titres précédentes.

Le Doyen

Le secrétaire  
 Gœri - Vain.

Séance du 24 juillet 1901

Présents, MM. Rogier, Languier, Stilling, Her-  
 zen, Rouen, Perret, Dind. Absents, M. L.  
 Wernthal, Dufour, Ponget.

M. D'Arango

Présente des certificats d'examen de la Faculté  
 de Bombay et demande à être enregistré des  
 examens antérieurs physiologiques. Le conseil  
 refuse.

M. Shustrow

Présente la même demande avec des certificats  
 de St. Peterbourg et de Odessa, Académie

M. Nedersky

Demande à ce que le baccalauriat et ses  
 ces, médicaux de Genève et le certificat d'é-  
 lites, examen antérieurs - physiologiques, de  
 la même élite qui le possède, lui permettent



de se présenter à l'examen de certifié et d'être  
des médecins, partie proportionnelle, à la faculté  
de Louvain.

M. Pour juger de la valeur de toute admission jusqu'à  
ce qu'on ait des nouvelles renseignements sur le  
candidat et le cours en regard de la science au sein.

M. Stilling estime que nous avons admis des  
candidats qui certifié d'études qui n'ont pas été  
vraiment nous.

M. Deind demande à ce qu'on s'informe auprès  
du candidat des études qu'il a faites.

M. Deussen, méd. fédéral a présenté une  
thèse intitulée: contribution à l'étude  
de la valeur diagnostique des signes garboides  
Le degré de la lecture des rapports funéraires  
et un. Ouzjet et Demierine.

Examen de doctorat. 1<sup>ère</sup> partie 8. & juillet  
M. Birezofsky, Matinian, Zboronirski,  
Alentchitoff, Berlin, Schiro, Zborofsky,  
et M. Winkler ont réussi. M. Ustadi  
jean, Goldmanoff, et M. H. Holbertoff  
ont échoué.

2<sup>e</sup> partie. 12 juillet: M. Kolbe, et M. Ta  
cum Gornianu ont réussi. En droit. 14 juillet.

Certifié d'études 18 juillet  
Examen des titres nommés: M. Gelesoff réussit.  
Certifié d'études

M. le Professeur Sunnet le demande de M. P.  
Meyer d'être admis comme professeur, en  
l'absence nous avons permis à M. Meyer. M. Ouz  
jeta en ce qui concerne l'été prochain. M. Dargy  
dit qu'il nous avait déjà un poste devant en ayant  
le même bande M. de la Hays. M. Deind  
trouve le candidat trop loin de Louvain. M.  
Pour opposer M. Deind. M. Meyer représente par cet  
enseignement venant à 1500 milles. nous

envisageant sur cette 3<sup>e</sup> partie devant en méditer  
le bien et le mal se fait sentir.

Finances d'ensemble

La faculté unanime pousse à faire valloir.  
Le doyen demande qu'on s'occupe de la  
situation des finances d'ensem-  
ble. On se fera un point de vue si-  
gner. Les examinateurs eux, qui ont droit  
aux finances de tous les examens.

Le doyen

Par le secrétaire.

Séance du 28 octobre 1901.

Présence de M. Rogier, doyen.

Présents Messrs. Stirling, Mahaim, Combe,  
Savot, Hergem, Anglion, Benoit, Gelli.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et a-  
ccepté.

M. Nedensky

Demande d'être exempté pour le certificat  
d'études médicales, des examens faits à  
Genève (Diplôme et mêmes médicales).  
M. Stirling n'est pas présent, on le qu'on ne  
peut d'élèves qui n'ont pas à faire leur  
examen à Genève, viennent à Paris. M.  
Mahaim demande qu'on redonne le vote, par jour  
d'interrogatoire spécial. Il y a un avis sur un vote.  
Anglion et M. Hergem. M. le doyen dit qu'il s'est  
réfugié à Genève, et que M. Nedensky a été  
le 2<sup>e</sup> parti de l'examen aux examens. Il y a un avis  
qu'on doit avoir le dossier. Après quelques explica-  
tions, on jugeait de l'avis. Mahaim et Hergem on  
s'occupe de demander à Genève le règlement de doctes  
rats. Il sera fait ainsi.

Les cours des anti-  
teurs.

M. le doyen communique une lettre du Recteur qui de-  
mande si les cours suivis comme auditeurs peuvent être  
considérés comme valables pour le certificat d'études et  
le doctorat, si le candidat présente au moment de  
l'inscription pour l'année en candidature. La faculté



Après quelques explications de M. Pignin et Hergin  
le procureur favorablement à la demande.

M<sup>me</sup> Dautschhoff demande à la faculté de pouvoir  
faire ses leçons de doctorat, au cours de l'année et  
ce pour cause de santé. Après renseignements fournis  
par un médecin, la faculté se prononce favorablement  
à la demande de M<sup>me</sup> Dautschhoff.

M<sup>me</sup> Dautschhoff

M<sup>me</sup> Krugojansk demande un délai à la faculté  
pour la présentation de sa thèse. Accordé.

M<sup>me</sup> Krugojansk

M<sup>me</sup> Cherkovskii de l'école de St. Sébastien,  
demande à être exemptée des leçons de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>  
périodique. La faculté se prononce contre la demande  
et prie M. le doyen à venir même à l'ordre  
pour la prochaine séance la dimension des  
cours des leçons ou jours accorder la dispense d'examens  
déjà faits dans d'autres universités. Il ne peut ainsi.

M<sup>me</sup> Cherkovskii

M. le doyen donne lecture d'une lettre de M. le Prof.  
Secretan demandant un congé pour ce semestre à  
cause de santé. Accordé.

Secr. Secretan

M<sup>me</sup> le Prof. Pignin, donne lecture d'un pro-  
jet de suppression du doctorat actuel, et de  
transformation du certificat de études en doctorat  
avec thèse. La faculté examine le projet  
favorablement et prie M. Pignin et l'invite  
à venir en conférence avec le bureau, le projet  
de finitif dans une prochaine séance.

Prof. Pignin

M. Pignin propose que la faculté demande  
à la Odé. un contrat d'abonnement à ce Journal  
graphia medica. Le doyen est chargé par  
la faculté d'écrire sur ce sens à M. le Doct.  
Kinnick.

Doct. Kinnick

M. le doyen donne lecture de l'avis de décès  
de :

Certificat d'études: 1<sup>er</sup> jour 1904. M<sup>me</sup> Probstin  
Wannan, Mikolaj, Kougundel ont réuni.  
2<sup>e</sup> jour 16. 22 octobre. M. Philipp et M<sup>me</sup> Silber

M<sup>me</sup> Probstin

Séance

réunies ont réuni.

Séance : 2<sup>e</sup> jeudi : M<sup>rs</sup> Pouchkoffsky, Sitch<sup>2</sup>,  
Klein, Stcherbatskoff, Krasnolobov, Laigneff et  
Souch<sup>2</sup>. Laigneff, Krasnolobov ont réuni.

M<sup>rs</sup> d'orange, Krasnolobov, Denis, Gromovoff  
ont réuni.

Le doyen

le secrétaire  
M<sup>rs</sup> Pouchkoffsky.

Séance du 13 Nov. 1901.

Présidence de M. Pouchkoff, doyen.

Présents M<sup>rs</sup> Stilling, Souchain, Herz,  
Zem, Pouchkoff, Pouchkoff, Pouchkoff, Denis,  
Galli.

Le procès verbal de la dernière séance, est lu  
et adopté.

M. Pouchkoff

La demande de M. Pouchkoff d'être dispensé de  
l'examen anatomo-physiologique, a été faite à l'unanimité  
est admise après que la faculté a pris connaissance  
du rapport du Doyen et de la faculté de médecine  
de Genève.

M<sup>rs</sup> Krasnolobov

M<sup>rs</sup> Krasnolobov, élève de l'école d'oiseaux, a demandé à être exemptée de  
l'examen anatomo-physiologique. La faculté a  
à son tour exempté.

M<sup>rs</sup> Karagorva

Demande d'être dispensé du jugement des papiers  
des cours. La faculté, après avoir pris connaissance d'un  
certificat de faculté, donne un avis favorable.

Nouveau projet, en  
faveur.

M. le Doyen présente les 2 nouveaux projets de  
statut, l'un relatif à la Faculté Pouchkoff, l'autre  
pour lui-même. M. Pouchkoff et M. Pouchkoff ont  
des renseignements sur leurs projets. M. Pouchkoff a  
été favorable au changement, car il craint que de nouveaux  
statuts puissent se confondre avec l'ancien projet  
et donner, une fois voté l'autre, l'air d'être  
quelque chose de nouveau. Il est ainsi possible, généralement de



Jeune un objet, il écrit et il a écrit les  
 verité de la même allemande. Mr. Kiling croit  
 qu'on pourrait rendre l'œuvre de autorat plus diffi-  
 cile, sans copier tout a fait le ripent de l'œuvre  
 pieuse. Mr. Herzog est favorable au projet de  
 ripent, et un peu plus qu'un jeune allemand pen-  
 sance une autorisation a jeter de l'œuvre pour les per-  
 teurs de l'œuvre. Mr. Kiling, Mahaim,  
 Perret, Bogier et surtout a la position de Mr.  
 Bonn, de l'œuvre les jours de l'œuvre de  
 la fin allemande avant de perdre une dinie,  
 et de l'œuvre, en attendant, les 2 nouveaux projets  
 une ppeur de la famille pour qui ils peuvent  
 en perdre connaissance. Adopte.

Mr. le Royer donne lecture du rapport de l'œuvre  
 d'œuvre de l'œuvre (2e partie).

Ont été nommes: M. Bogdanowitch, Gindus et un  
 Serguiewski et Ohandjarian. a l'œuvre Mr.  
 Solcheff. d'œuvre M. Lebeuff.

Etises.

Mr. le Royer donne lecture de rapports de  
 l'œuvre de l'œuvre: Lamer, Serguiewski,  
 Solcheff, Ohandjarian et de l'œuvre Bogdanowitch,  
 Gindus, Lebeuff les jours.

Le Royer Le secrétaire  
 Bogier Valer

Séance du 22 Janvier 1902

Présidence de Mr. Royer  
 Présents: Messrs. Mahaim, Herzog, Bo-  
 guier, Gind, Corbe, Perret, Galli.

Envis M. Lagnier et Demier.  
 Le procès verbal de la dernière séance est lu  
 et adopté.

M. Patches-Kalpanoff demande l'équiva-  
 ce au boudoir de l'œuvre avec une de l'œuvre  
 ve pour s'inscrire à la fin de l'œuvre. La dem-

Patches-Kalpa-  
 off.





limites. Après lecture d'une jélation des étudiants,  
deux limites pour le contrat à la suite de l'écriture,  
jélation qui devrait être de même répétée si on  
pas d'être rétractif, le contrat est valide sur  
l'opinion du doyen et rapport de docteur.

M. le doyen communique une lettre de M. Bazin  
qui dit de se rétracter à l'ant projet de loi. On  
grouper ou, en cas contraire, de voter plutôt que  
de rien faire, et une de M. Darnaud qui est contri-  
re à tout changement et voudrait qu'on soit resté  
sur les bases des anciens articles.

Après les observations de MM. Herzog, Labrousse, et  
Lévy, on passe au chapitre de dépenses au lieu  
d'un sur certificat d'études qui vient fait par  
personne, on propose de voir. D'abord on met en  
votation la suppression du certificat. Elle  
est votée à l'unanimité.

M. Dind propose de rendre plus explicites les condi-  
tions d'admission à la suite de l'écriture pour ceux qui  
vont au doctorat. La faculté décide d'adopter  
les conditions indiquées par M. Dind, c. a. d. un  
examen des langues ou bien un examen de langues  
faites dans d'autres langues par un examen de latin.  
Les décisions des deux sont prises après de l'un  
univ.

M. Dind vient proposer à un examen de doctorat  
avec épreuves écrites surtout par le point qual de  
naturelle ne devrait pas supporter soit à l'écrit  
une soit en oral écrites. Après une lecture de  
à laquelle participent MM. Herzog, Labrousse, Lé-  
vy, Dind, Dreyfus, Dreyfus, Dreyfus, Lévy, Dreyfus, Lévy  
de à la proposition de M. Dind c. a. d.:

- 1° Préliminaire que les candidats doctorat aient  
ou les langues.
- 2° Finir le nombre de révisions à cinq jours de  
que l'université.

3° Jugez de l'union de l'homme en 2 parties ! une pour les sens et l'union anatomique physiologique ; l'autre pour les cliniques et autres branches avec garantie d'une thèse qui pourra être faite après tous les travaux.

4° Les examens consistant dans des examens oraux et des épreuves écrites avec limite au nombre de points de points au candidat des propositions ou des cas cliniques pour rédiger un ou deux un rapport.

M. le doyen, M. Doyen et le secrétaire de la faculté ont pris de première un projet de règlement dans le sens sus énoncé à une des prochaines réunions de la faculté.

Président des Chaires. M. Coube voudrait la donner en partie des chaires gratuites par ses candidats. M. le doyen répond que la dernière part être modifiée mais qu'on a décidé en règle générale de le réserver uniquement aux thèses qui n'ont pas été faites à la faculté de médecine de Louvain.

Le doyen.

Le secrétaire  
M. J. Van der Linden.

Séance du 22 Février 1902.

Présidence de M. Doyen doyen.

Présents : M. Coube, Deminville, Doyen, Dierckx, Druon, Motin, Herge, Jari.

Absents : M. Ponce et Stilling.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Préparé au Bureau de M. le doyen communique la réponse de M. le Président de la Faculté de médecine de Louvain, à la demande adressée par la faculté de médecine de modifier les conditions d'admission des candidats au doctorat en médecine. Les modifications sont ainsi approuvées au règlement de la faculté et au règlement général. Il y a fait ainsi.



M. Burhoff devenu en droit et qui a fait le bon  
de mines et ambrose pyrotechnique de l'industrie  
Thiery, devenue si il peut être classé à la  
p. de la France. La faculté a vu de l'administration,  
pour qui il se compare avec les conditions rigides  
pour le règlement pour ce qui concerne les mines.

M. Burhoff.

M. Gaudin qui a vu de l'industrie  
de l'industrie et de pyrotechnique, demande à  
s'inscrire à la faculté de médecine de France.  
M. le doyen a répondu qu'il en a qui a eu  
des conditions, avec l'industrie de l'industrie.

M. Gaudin

M. Hirschmann qui a fait l'industrie  
pyrotechnique et les conditions russes, demande d'être  
inscrit. Elle est accordée.

M. Hirschmann

On a vu de l'industrie, qui a été dirigée de  
l'industrie industrielle - pyrotechnique avec l'industrie  
pour de l'industrie rigide, de l'industrie pour de  
200 ou l'industrie de 200 Fr pour le règlement.  
La même somme sera payée pour qui a  
fait de l'industrie et 2<sup>e</sup> partie de l'industrie et  
représentant au règlement.

M. Leluyff

Thierry

La faculté de l'industrie qui a vu de l'industrie  
avec qui ont vu de l'industrie rigide, avec l'industrie  
rigide, représentant plus l'industrie de l'industrie.

Thierry

M. le doyen juge comme de l'industrie pour les mines  
industriel de l'industrie (industrie industrielle  
pyrotechnique) et de l'industrie (industrie industrielle)  
approuvé.

Thierry

M. le doyen comme de l'industrie, pour de l'industrie  
de l'industrie de l'industrie.

Thierry

M. Reichenow: Reichenow Reichenow, pour l'industrie  
de l'industrie, avec l'industrie industrielle (industrie  
et industrielle)

M. Courcier: Courcier, pour l'industrie  
de l'industrie industrielle de l'industrie industrielle de  
l'industrie (industrie et industrielle).

Thierry





échoué.

Le projet de règlement que le conseil a voté dans sa séance du 22 février 1902, a été imprimé à la commission universitaire et distribué le 29 mars. Ceci a donné quelques modifications que le doyen signale au conseil qui admet les propositions de la commission puisant un certain nombre d'articles. Le projet est donc corrigé et sera renvoyé au conseil de l'Université pour être soumis à un vote définitif.

Le doyen

Le secrétaire  
H. J. Vallée.

Séance du 13 mai 1902.

Présence de M. Papias doyen.

Présents Messrs. Papias, Proust, Serret, Hagen, Proust, Demisier, Combe, Gatti. Les procès-verbaux des séances du 22 février et 26 mars sont lus et adoptés.

M. le doyen communique de l'Université de Paris un rapport et invite à se lever en signe de sympathie.

M. le doyen donne ensuite lecture des rapports des commissions réunies:

Thiers de  
Lindberg, Berlin,  
Lero, Proust  
Cheruliz, Soumy,  
Savoy, Hannover

Jirokoff: Procédure de la nomination (Papias et Demisier présents)

Berlin: Antiquités de la Haute-Normandie (Stos, Hagen, Combe présents)

Proust: Procédure de la nomination (Gatti et Papias présents)

Prost: une étude sur le schisme de la Haute-Normandie (Hagen et Papias présents)

Cheruliz: Ouvrages de la presse (Combe, Papias présents)

Weinberg: Antiquités de la province (Papias et

Douze jours.)

Levy: douze et quinze de la ténue fin  
sain et dernière preuve.

Janoff: Opération vitronique quinze (de  
fin et quinze jours)

Keranova: douze quinze jours (Opération  
et quinze jours)

Uras, Opération  
et de douze.  
L'union

no. Antouff partie un tiers en l'égypte  
opie et de plusieurs en le dividant un  
no. le douze un tiers en un et un en  
un.

1<sup>er</sup> juillet. 22. ans. 1902. et 2001.

Certificat d'identité. M<sup>re</sup> Krutshinsky, no. 50  
poff ruis. M<sup>re</sup> Kolyaganoff ruis.

Levy: M<sup>re</sup> Aronoff, M<sup>re</sup> Dicker, M<sup>re</sup>  
Lundin, M<sup>re</sup> Corbine, M<sup>re</sup> Orskowsky,  
M<sup>re</sup> Gidmanoff ruis. M<sup>re</sup> Ujiana  
ruis.

11<sup>er</sup> juillet. 12 et 13 ruis.

no. Siroff et M<sup>re</sup> Siroff ruis. M<sup>re</sup> Siroff  
L'union, M<sup>re</sup> Keranova, M<sup>re</sup> Adouff  
ruis.

Fin des douze  
je et douze.

no. Opération un tiers un tiers un tiers  
no. le retour qu'on en a fait de 15 à 20 et  
pour les douze et douze et de douze jours un  
jours de 10 fr. pour le régime d'identité.  
Opération douze et un tiers douze et douze  
de douze de douze à 20 fr. le jour de douze et douze  
et de douze no. Opération à douze un tiers un tiers  
quatre de la preuve de douze douze d'identité un  
no. un tiers. la preuve de douze douze d'identité  
de douze jours de douze.

On en a douze jours

On un tiers un tiers un tiers un tiers un tiers  
cette et douze de douze jours: un tiers douze  
opérations de douze; douze douze 20; un tiers douze  
opérations de douze; Opération douze un tiers un tiers; douze





Synoptique.

- Copie d'Hydrog.* No. le moyen unique d'une lettre d'amitié  
*leurs papiers* - C'est au sujet d'Hydrog. le journal par 18  
 sept, et une lettre de son gendre devant  
 de faire un examen de deux. - 18. plus les  
 Guillet (18. à 2. ou 2. par) : 18. par.
- lettre Spire* No. Spire avec une lettre par s'un. de  
 regard à envoyer la lettre imprimée et devant  
 le diffuser. amonci.
- non. pour.* une lettre de M. le duc de la Ferté  
 que le mot d'Hydrog. nous est. a. pour  
 prof. est. a. amonci et que M. Spire  
 alla chez l'entomologiste.
- lettre Hamard.* No. le moyen d'une lettre d'une lettre  
 de M. Hamard qui accepte en principe l'appel  
 à la réunion de M. Guillet; d'une lettre de  
*leurs. Orléans* diminuer le M. Orlean et d'une lettre de M.  
 ten et le diffuser devant les papiers de  
 le journal au sujet de la réunion de M. Orlean.  
 No. Orlean Hamard qui nous envoie un courrier  
 M. dans une lettre par M. Spire. M. Spire avec  
 que nous fait une lettre d'amitié Hamard.  
 et qui se présente comme à Paris. M.  
 un courrier de M. Hamard adressé à M.  
 le moyen de M. Spire, diminue le duc de la Ferté.
- lettre au sujet* No. le moyen par le journal de M. Hamard  
 Spire au sujet de M. Hamard, par M. 18. par  
 adopté.
- No. le moyen d'une lettre d'une lettre  
 de M. Hamard devant être par le journal par  
 l'intention, lettre qui donne une lettre même  
 de M. Hamard par le journal de M. Hamard de  
 lettres de M. Hamard et M. qui est venu en  
 amonci. la réunion de M. Hamard, de  
 M. Hamard. le moyen de M. Hamard rapporté au  
 de M. Hamard, pour donner à M. Hamard une lettre



Le rapport qui vient d'être joint.

M. le doyen dans une lettre des vœux, paraitra de  
nouveau. L'ingénieur doyen en la Haute de la  
de la France: l'industrie à l'échelle de la  
d'une nation

Cher de la France  
de la France

Le directeur  
M. le doyen

Le mardi 24 juin 1902  
Présence de M. le doyen.

Présent, messieurs: Herge, Doucet, Adour,  
Bouvier, Seret, Jari, Durieux, Dind,  
Maspard, Poux. Excusés M. Stilling et  
Lafour.

M. le doyen dans une lettre des vœux mentionne: M. Stern  
1<sup>er</sup> de M. Pélissier demandant si M. Stern  
s'occupe de l'affaire de la Jaffe qui est  
admis au statut universitaire. La jaffe est un  
paysan qui ne s'est pas fait de la culture  
de la culture.

2<sup>o</sup> de M. Scherer demandant d'être employé au sein  
des universités - par exemple qui se fait à la  
université de Kasan. Admis

3<sup>o</sup> de M. le doyen demandant l'avis de la jaffe sur  
un projet de loi sur la jaffe en 1<sup>er</sup> octobre 1902  
ou 1<sup>er</sup> Mars 1903. M. Bouvier demande à la  
jaffe s'il y a possibilité de donner une subvention au profit de  
la jaffe. Admis.

4<sup>o</sup> de M. le doyen à la suite de la réunion de la jaffe, qui  
demande d'être d'abord pour une réunion à la jaffe  
un plan d'ensemble de la jaffe pour les universités.

M. Durieux dans une lettre de rapport de la jaffe  
mentionne l'avis de la jaffe sur un projet de loi  
sur la jaffe en la Haute de la France. La jaffe  
mentionne pour M. Seret, Jari, Doucet et  
Stilling et demande qu'il y ait une réunion

Lettre de la jaffe.

Document de la jaffe.

jeune de l'Emp. actuellement par M. Charles Stoy  
gouverneur.

M. Prouzet demande au docteur M. Stoy  
s'il y a l'enseignement de la matière médicale interne  
au point de vue pratique. Plus tard il pourra avoir aussi  
de la partie de la même physiologie.

M. Prouzet approuve M. Stoy et dit que  
le rapport de M. St. sur l'enseignement interne  
de l'Université.

M. Languier demande s'il faut faire 3 présentations  
pour la partie de l'histoire naturelle et interne s'il est permis  
de se présenter M. Languier qui il ne connaît pas.  
M. Prouzet se prononce en faveur que M. Stoy  
présente la matière médicale et qu'il en ait deux  
rapports 3 présentations.

M. Languier demande qui a porté la  
cause de l'histoire naturelle M. Prouzet en faveur de  
M. Stoy et de M. Languier en 3<sup>e</sup>. L'acte  
se fera dans un des M. Stoy pour être  
nommé à la partie de médecine ou à une de l'autre.  
Des ce moment on il faut l'ouvrage de droit à une  
unite finale.

M. Prouzet vient pour qui a nommé M. Stoy  
la matière médicale à côté de l'histoire de l'Université.

M. Stoy dit qu'il faut que l'enseignement pratique  
demande de la matière médicale et non de l'histoire  
pour les autres, M. St. veut d'immédiatement parler  
que la partie de l'hist. en soit un peu de la même  
donc par M. St. soit nommé pour une partie  
particulière à la partie de l'histoire.

M. Prouzet insiste sur le fait que il se fait en  
tout les jours pour l'enseignement de médecine à la  
partie de médecine de l'Université comme maintenant  
à M. Prouzet.

M. Languier veut qu'il soit nommé Stoy  
ou vice versa dans le cas d'un non jugement.



Mr. Owen écrit que tous les auteurs ont d'accord  
dans l'idée de donner un Op. de Ven. et de donner  
en même temps à l'humanité Mr. St.

Mr. Pagan propose de publier à Paris la même  
réimpression que celle de Cherbourg par la même  
maison la gestion de la commission de Mr. St.

La commission Pagan opposée par un Opus et dans  
est acceptée, et le journal sera à l'unanimité de  
publier par le Journal de Ven. : André, Jouy, et  
Bligny.

Comme on a vu de la part de Mr. St. de  
avoir fait un Opus qui n'est pas  
devenu. Comme le Journal ne dit rien à cet é-  
gard, et comme il s'agit de donner Mr. St.  
les Opus par les Opus et par l'ingratitude qui a été  
de Mr. St. Opus Opus, à une Opus Opus  
par le Journal et Opus qui à la Opus,  
un Opus Opus Opus, le Journal Opus  
l'humanité que Mr. St. tout le Opus Opus  
un, pour être Opus Opus à la Opus Opus  
un Opus au Opus de la Opus qui sera Opus  
par Mr. St. Opus, un Opus de son Opus  
le Journal Opus un Opus Opus.

Mr. Dind demande quel Opus Opus  
le Journal de Opus de Opus, et de Opus de  
de Opus Opus.

On pourra à l'occasion Opus! Le Journal Opus  
un Opus Opus Opus Opus et Opus Opus  
un Opus Opus.

Mr. Pagan propose qu'on Opus Opus Opus  
un Opus de Opus Opus Opus Opus  
Opus du Opus Opus Opus Opus. Opus  
de Opus Opus Opus Opus, Opus Opus Opus  
un Opus Opus Opus.

Mr. Pagan = Opus Opus (Opus Opus  
et Opus)





M. Casimir 2/13  
M. Jéromin 5 (révisé)

Le 11<sup>e</sup> Bureau se trouve est :

M. Bimba, Bousmou, Bouzoff, Bousmou,  
Bousmou, etc. etc. etc. M. Jéromin,  
Solang, Bousmou.

M. le Doyen a communiqué à la Faculté les vœux  
des universités de Orléans et de Poitiers qui ont  
l'intention de se réunir pour organiser une  
université de l'ouest. Ces 2 universités ont  
déjà existé. La Faculté de Poitiers a répondu  
que son règlement actuel empêche au vœu  
de se réaliser.

M. le Doyen propose que le Bureau se réunisse  
le jeudi soir de faire un rapport sur les universités de  
Orléans et de Poitiers qui ont l'intention de se réunir  
d'abord avec les universités de la Faculté de Poitiers  
et de l'ouest. - Et on peut dire.

M. le Doyen remercie la Faculté de l'agréable  
qui a été adressé par le Bureau.

M. Bousmou a un message remis au  
doyen.

Le secrétaire  
Bousmou - Jéromin

Séance du 24 Octobre 1902.

Présidence de M. Bourget doyen.

Sont présents : MM. Bernidville, Rapin, Languier, Mahaim, Herzeu, Doewenthal, Perret,  
Bedez, Galli-Valerio, Dufour, Stazygowoki, Rand.

Le procès verbal de la séance du 11 Juillet 1902 est lu et adopté.

Une lettre du recteur de l'université nous annonce que le Département a chargé  
MM. Muret et Rossier privat-docents de suppléer M. Rapin pendant le semestre  
d'hiver 1902-1903. M. Muret fera les cours N° 31 et 32, M. Rossier le cours N° 30  
du programme. M. Bourget fait remarquer qu'aucun règlement n'oblige le dépar-  
tement à demander le prêtaiis de la faculté pour choisir le suppléant d'un

Suppléance de M. Rapin.  
MM. Muret et Rossier.

professeur momentanément empêché de faire ses cours. M<sup>r</sup> Languier demande qu'on examine le règlement à cet égard et que ces collègues ou cherche à obtenir une autre procédure afin d'assurer au conseil le droit de donner une prime pour les suppléances. M<sup>r</sup> Rapiu propose d'accepter ~~sur~~ la décision du département, celle-ci étant ~~à~~ peu de chose près conforme à ses propositions. Il a été convenu que M<sup>r</sup> Rosier mettra à la disposition des examinateurs les cas cliniques nécessaires pour les examens.

Art de formuler.

Mme Berdez et Stazykowski

M<sup>r</sup> Bourget lit une lettre de M<sup>r</sup> Berdez demandant que M<sup>r</sup> Stazykowski vienne à faire un cours intitulé: "Exercices pratiques de matière médicale, art de formuler et préparation des médicaments." M<sup>r</sup> Berdez estime que l'enseignement de l'art de formuler appartient exclusivement au professeur de thérapeutique. M<sup>r</sup> L

M<sup>r</sup> Languier estime que seul un médecin peut faire un cours sur l'art de formuler, tandis que M<sup>r</sup> Bourget pense qu'il faut avoir de connaissances pharmaceutiques et chimiques, pour formuler et que le médecin doit apprendre ces arts dans les laboratoires.

M<sup>r</sup> Galli-Valeio pense que chaque professeur doit avoir le droit d'enseigner ce qu'il lui plaît et que les étudiants peuvent choisir les cours qui leur paraissent les plus utiles.

M<sup>r</sup> Mahaim demande que l'on s'en tienne à l'article 39 du règlement.

Mlle Demicville et Rapiu désirent que l'on soit large dans l'interprétation des règlements et ils estiment que l'on est d'autant en présence d'un conflit de nominations.

Pour mettre fin à toute apparence de conflit M<sup>r</sup> Stazykowski accepte d'intituler son cours: "Chimie médicale. Préparation des médicaments."

Lettre de Zurich

Le doyen de la faculté de médecine de Zurich nous propose une conférence de tous les doyens au sujet des exigences formulées par l'ambassade d'Allemagne. Le conseil <sup>décide de</sup> ~~estime~~ <sup>répondre</sup> que cette conférence des doyens <sup>ne paraît</sup> ~~est~~ actuellement inutile, les facultés de la Suisse romande ayant déjà transmis leur réponse au conseil fédéral.

Assistants d'anatomie.

La proposition de M<sup>r</sup> Rand de demander au département que les assistants d'anatomie soient dispensés de toute finance d'étude est appuyée.

Présentation des nouveaux professeurs.

Il est décidé que les nouveaux professeurs extraordinaires Mme Berdez, Stazykowski et Rand seront présentés par le doyen.

Le secrétaire

A Rand

Séance du 3 Décembre 1902.

Présidence de M<sup>r</sup> Bourget doyen.

Présents. Mme Stilling, Hengen, Mahaim, Languier, Demicville, Roux, Perret, Stazykowski, Galli-Valeio, Loewenthal, Rand.

Le procès verbal de la séance du 24 Octobre est lu et adopté.



Le recteur de l'université nous communique une lettre de M<sup>r</sup> Bugnion qui empêché de faire un cours et livre demande de pouvoir concentrer toute son activité sur le semestre d'été prochain et se propose de faire à cette époque les cours suivants: Embryologie 5 h, Laboratoire d'embryologie 2 après-midi, Travaux pour étudiants avancés tous les jours. Le Conseil décide de donner une réponse favorable au sujet de cette demande.

M<sup>r</sup> Eperon privat. Docteur empêché par l'insuffisance des locaux de faire actuellement un cours pratique d'ophtalmologie demande à ne pas être considéré comme démissionnaire. Il lui est accordé un congé jusqu'au moment où de nouveaux locaux pourront être mis à sa disposition.

Le doyen de la faculté de médecine de Zurich désire savoir quelle a été la réponse de la faculté de Lausanne au conseil fédéral au sujet de la demande de l'ambassade d'Allemagne. Il sera répondu que la faculté de Lausanne s'est bornée à faire remarquer que son nouveau règlement est conforme aux exigences nouvelles. M<sup>r</sup> Raux demande qu'on rappelle aux Zurichois que Lausanne avait proposé une réunion des doyens en une d'initiative de toutes les facultés suisses et qu'à cette occasion professeurs Berne Bâle et Genève ont répondu tandis que Zurich s'est abstenu.

M<sup>elle</sup> Piérowska présente une thèse sur "des fistules pyostercorales survenant après tuberculose des annexes". Sur le rapport favorable de MM Raux et Perret la thèse est acceptée et le candidat admis à l'examen.

M<sup>r</sup> Cevcy porteur du diplôme fédéral présente une thèse sur "L'absence au point de vue de l'hygiène et de sa recherche par la méthode biologique de Gossio", MM Galli-Klein et Strogowski présentent un rapport favorable sur cette thèse de doctorat qui est acceptée.

La thèse de M<sup>elle</sup> Rabetz sur "la constipation habituelle du nourisson" sur le rapport favorable de MM Rouget et Combe est acceptée. Le candidat est admis à l'examen. La thèse devra être revue et corrigée avant l'impression.

La thèse de M<sup>elle</sup> Kremenitshousky sur "d'hypertension artérielle dans les rapports avec la grossesse et l'accouchement", sur les rapports favorables de MM Raux et Perret est acceptée. Elle devra être soigneusement corrigée avant l'impression.

La thèse de M<sup>r</sup> Schour présente une thèse faite à Zurich sur "la contraction des mâchoires". Les rapports de MM Raux et Perret étant peu favorables à l'admission, le conseil après discussion décide de la refuser.

La thèse de M<sup>elle</sup> Schafraoff sur "La prostaticité féminine", sur les rapports favorables de MM Raux et Perret est acceptée. La thèse devra être revue avant l'impression.

Embryologie.

Congé Eperon.

Lettre de Zurich

Thèse Piérowska

Doctorat Cevcy

Thèse Rabetz

Thèse Kremenitshousky

Thèse Schour

Thèse Schafraoff.

- Thèse Dantschakoff. M<sup>r</sup> Dantschakoff présente une thèse sur la pathogénie des hernies de force. M<sup>r</sup> Roux demande que cette thèse soit examinée par un physiologiste ou un anatomiste. MM. Hageu et Roux sont nommés rapporteurs. <sup>En suite</sup> après des rapports favorables le candidat a été admis à défendre.
- Dispenses de finances d'études. Le doyen réclame le privilège de la faculté au sujet d'un certain nombre de demandes de dispenses de finances d'études. M<sup>r</sup> Languier propose que dans la règle les dispenses soient refusées aux étrangers. La proposition de M<sup>r</sup> Languier est adoptée. Le conseil décide en faveur des demandes de MM. Charvat, Epcrau, Wintch, Schwetz, Theodoroff, Tamoff. Les demandes de M<sup>r</sup> Tchkatroff et de M<sup>me</sup> Baranoff ne seront pas appuyées, le conseil voulant attendre encore un semestre afin d'être mieux renseigné sur les aptitudes de ces élèves.
- Wladimisky. M<sup>elle</sup> Wladimisky munie d'un diplôme non universitaire demande à être dispensée de l'examen des sciences naturelles. Sa demande est refusée.
- Tanackieff. M<sup>r</sup> Tanackieff qui a déjà échoué des examens à Lensane et qui est actuellement porteur d'un certificat d'examen d'anatomie de la faculté de Genève demande à être dispensé des examens de sciences naturelles et anatomie-physiologiques. Sa demande est refusée.
- Gleb. Vachovskiy. M<sup>r</sup> Gleb. Vachovskiy porteur d'un certificat d'examen des sciences naturelles et anatomie-physiologiques de l'université de Moscou désire être dispensé de ces examens à Lensane. Sa demande est refusée.
- Immatrication des étrangers. M<sup>r</sup> Bourget propose au conseil d'étudier les moyens d'augmenter l'inscription des étrangers dans notre faculté. M<sup>r</sup> Stilling propose la nomination d'une commission chargée d'étudier la question de l'immatrication des étrangers à la faculté de médecine afin <sup>d'augmenter l'accueil</sup> d'augmenter le nombre des étudiants et d'éliminer les mauvais élèves incapables. La proposition de M<sup>r</sup> Stilling est acceptée, MM. Bourget, Stilling et Dind sont nommés membres de la commission.
- Vice-doyen. M<sup>r</sup> Stilling demande qu'on nomme un vice-doyen en remplacement de M<sup>r</sup> Papin. Sur la proposition du doyen M<sup>r</sup> Dind est nommé à l'unanimité.
- Demande de M<sup>r</sup> Languier. M<sup>r</sup> Languier désire savoir le nouveau règlement de la faculté. Le secrétaire demandera au bureau de l'université de faire parvenir ce règlement à tous les professeurs.

Le secrétaire

A. Roux.



Séance du 14 Janvier 1903.

Présidence de M. Rouget doyen.

présents. MM. Stilling, Mahaim, Demièreille, Dind, Loewenthal, Coulic, Mermod, Perret, Languiet, Berger, Raux, Dufour, Strogowski, Galli. Valerio, Rand.

Le procès verbal de la séance du 3 Décembre 1902 est lu et adopté.

M. O. de Belorodsky munie d'un certificat d'examen de sciences naturelles de l'université de Pétersbourg demande à être dispensé de ces épreuves. Refusé.

O. de Belorodsky

M. Klugmann qui a obtenu son dernier examen de doctorat demande à pouvoir se présenter de nouveau au printemps et à ne pas refaire les examens anatomo-physiologiques. Il sera dispensé de l'examen d'anatomie pour lequel il avait obtenu la note 6, il devra par contre refaire les examens d'histologie et de physiologie pour lesquels il avait eu des notes insuffisantes.

Klugmann

M. Grigorowitch munie d'un certificat d'examen de sciences naturelles et anthropologiques de l'université de Kharkoff demande si ses semestres lui seraient comptés et s'il peut être dispensé des épreuves de sciences naturelles. Il lui sera répondu que les semestres faits à Kharkoff lui seraient comptés mais qu'il devra faire tous les examens.

Grigorowitch

M. Dalgado demande à pouvoir présenter une thèse de doctorat et à être dispensé de toutes les épreuves orales et pratiques. Il présente en effet deux diplômes de docteur donnant tous deux le droit de pratiquer la médecine en Angleterre.

Dalgado

M. Languiet estimant qu'il peut y avoir avantage pour nos nationaux à ce que des demandes analogues leur soient accordées en Angleterre ou dans les colonies propose de dispenser le candidat des épreuves.

M. Raux rappelle que nous avons souvent discuté les dispenses d'examen pour des candidats munis du Diplôme fédéral. Il estime que dans ces conditions nous ne devons pas d'emblée et sans discussion accorder l'équivalence à des étrangers, et propose dans le cas particulier d'exiger au moins le colloquium final.

M. Dind pense que nous devons demander au candidat les branches cliniques, ce qui est adapté.

M. Gleb. Verchovskiy auquel nous avons refusé dans la séance précédente la dispense des deux premiers examens a recouru auprès des recteurs contre cette décision. Il fait valoir entre autres le fait qu'un médecin avec M. Rapin notre précédent doyen lui avait permis d'espérer cette dispense et que c'est dans cet espoir qu'il s'est fait inscrire à l'université.

Gleb. Verchovskiy

M. Dind estime que l'on ne pourrait pas contrôler les assertions de M. Vedrosky sans devoir les considérer comme exactes et qu'il n'y a de concession sous aucun rapport à accorder la dispense de l'épreuve de science naturelle. M. Baumgartner déclare que M. Vedrosky paraît être un bon élève. La dispense de la 1<sup>re</sup> épreuve (sciences naturelles) est accordée par une voie de majorité.

Privat-Doc. D. Gouin

Le département requiert le préavis de la faculté au sujet d'une demande de M. le D. Gouin d'obtenir le titre de Privat-Docent d'ophtalmologie. Après avoir entendu M. Dufour le conseil décide de donner un avis favorable. M. Raue demande que dans la réponse au département on fasse ressortir le fait que par suite de la démission de M. Verley la nomination de M. Gouin n'aurait aucunement fait le nombre de nos Privat-Docents d'ophtalmologie.

Chaire d'Obstétrique.

Sur la demande du département de l'Instruction publique M. le Doyen ouvre la discussion sur la présentation d'un nouveau professeur d'obstétrique.

M. Dufour considère que notre faculté possède deux candidats qui paraissent avoir tous deux des titres scientifiques très élevés et les qualités requises pour enseigner l'obstétrique, et craignant que dans ces conditions nous ayons quelque peine à prendre une détermination désire que nous demandions l'avis de personnes spécialement compétentes et propose de une commission formée des professeurs d'obstétrique de Berne, Bâle et Zurich.

M. Stilling estime que nous ne pourrions pas d'ailleurs nous adresser à une commission de professeurs d'autres facultés, et que conformément à l'usage nous devons tout d'abord nommer une commission de 3 membres chargés de faire un rapport sur cette question. M. Stilling ne fait pas d'objection à ce que cette commission, si elle le juge nécessaire, demande l'avis de personnes étrangères à notre université.

Sur la proposition de M. Langner la commission est composée par les 3 membres du Bureau.

M. Raue attire l'attention sur le fait qu'une commission prise en dehors de notre faculté ne pourra juger tous les candidats que sur <sup>leurs</sup> ~~leurs~~ <sup>Travaux</sup> titres scientifiques, et que ce n'est pourtant pas la seule base d'appréciation, vu qu'on peut avoir publié des Travaux importants et ne faire qu'un médiocre professeur.

M. Langner demande que la commission soit ~~chargée~~ chargée de réunir tous les renseignements concernant les deux candidats, d'établir la liste de leurs publications scientifiques, des cours qu'ils ont faits, leur curriculum médical et de faire parvenir ces renseignements par écrit à chaque professeur avant la <sup>prochaine séance</sup> ~~réunion~~ du conseil.

M. Dufour fait remarquer que la proposition ne consiste pas à demander l'avis personnel et individuel des professeurs d'obstétrique des facultés suisses et mais leur avis collectif résultant d'une délibération entre eux.

M. Herzog propose que si l'on consulte les professeurs d'obstétrique, on n'oublie pas celui de la faculté de Genève.



M. Bourget demande de renvoyer la <sup>discussion</sup> proposition de la proposition de M. Dufaux à la prochaine séance, lorsque la commission aura fait le travail préliminaire consistant à réunir les documents concernant les candidats. M. Bourget fait remarquer aussi que la chaire vacante est une chaire d'obstétrique et non de gynécologie, qu'il serait peut-être bon de le faire savoir aux candidats et de leur demander essentiellement leurs travaux sur la spécialité qu'ils pourraient être appelés à enseigner.

M. Languier demande que tous les travaux scientifiques des candidats soient jugés.

M. Cornue demande mais sans succès que les séances de la faculté aient lieu le soir.

le secrétaire

A. Roux.

### Séance du 9 Février 1903

Présidence de M. Bourget doyen.

présents: M. Gallivaldo, Beidez, Stilling, Biemod, Demieville, Dind, Languier, Roux, Perret, Stazykowski, Herzog, Mathern, Dufaux, Roux.

M. le doyen. Le procès-verbal de la séance du 14 Janvier 1903 est lu et adopté.

M. le doyen annonce que la commission nommée dans la séance précédente a réuni les documents concernant les deux privat-docents d'obstétrique et qu'il lui est parvenu un certain nombre de lettres au sujet des candidats.

Chaire d'Obstétrique

M. Roux propose trois candidats: MM. Roux et Bassier privat-docents et M. le Dr. Walther de Berne.

M. Roux ayant l'intention de s'opposer à toute délégation de ses pouvoirs à un jury étranger a fait parvenir au doyen une lettre du prof. Fehling (Strasbourg) lettre qu'il n'a pas sollicitée.

La lettre du prof. Fehling est lue. Elle recommande vivement la candidature du Dr. Rossier.

Une lettre de M. Pozzi (Paris) parvenue à M. Languier et non sollicitée par lui recommande la candidature de M. Muret.

M. le doyen lit encore des lettres de MM. les Dr. Pinard, Aug. Forel, Wipder (prof. à Zurich), Luciel (prof. à Marseille), Treule (prof. à Amsterdam) recommandant tous la candidature de M. Muret.

M. Dind annonce que le prof. von Sief de Bâle a fait confidentiellement savoir qu'il serait favorable à la candidature du Dr. Rossier.

M. Languier a établi pour son usage personnel un tableau comparatif des publications scientifiques, de cours, et autres produits de l'activité de nos deux privat-docents. Il communique ce tableau au conseil et un tableau d'au il ressort que le Dr. Muret a plus spécialement à son actif un plus grand nombre

de Travaux sur des questions d'obstétrique, le fait qu'il a été présenté au 1<sup>er</sup> rang pour la chaire d'obstétrique et de gynécologie de Brême ainsi que les thèses faites par des étudiants dans ce département.

M<sup>r</sup> Stilling admet aussi que le nombre de Travaux présentés par M<sup>r</sup> Linder est plus considérable. Il demande aux membres du conseil s'il est établi que le nom de l'un ou l'autre des deux candidats est rattaché à une circonstance importante ou à un fait absolument nouveau.

M<sup>r</sup> Brangier fait remarquer que M<sup>r</sup> Linder est cité partout comme ayant le premier employé l'usage de l'anesthésie dans le traitement de l'accouchement.

M<sup>r</sup> Langner demande que l'on examine la question si les Travaux présentés par les candidats ont été faits d'après les observations personnelles.

M<sup>r</sup> Dind considère qu'il est d'autant plus important pour nous de choisir un bon maître d'obstétrique qu'il est important pour nous de choisir un bon maître de médecine.

M<sup>r</sup> Demieville se comme Directeur de la Faculté de Brême il peut fournir quelques renseignements à l'égard de M<sup>r</sup> Demieville. Il déclare que les deux candidats sont très aimés des malades, que leurs consultations sont très fréquentes. Il sait aussi que les cours de M<sup>r</sup> Rostker sont très suivis par les étudiants, il croit qu'il en est de même des cours de M<sup>r</sup> Linder mais n'a pas eu l'occasion de le constater par lui-même en vous ayant bien le même.

M<sup>r</sup> Rostker propose, avant de fixer le rang dans lequel les candidats seront présentés, de s'adresser au Département d'accoucher la chaire de professeur extraordinaire à celui des deux candidats qui n'aura pas la chaire d'obstétrique.

Cette proposition est adoptée par l'unanimité.

Après de mettre un peu d'ordre dans la discussion M<sup>r</sup> Rostker demande que l'on examine successivement les Travaux de M<sup>r</sup> Linder, les qualités pour l'enseignement, les qualités comme chef de service de nos candidats et la proposition faite dans la dernière séance de s'adresser à un jury étranger.

M<sup>r</sup> Dufour demande qu'il retire sa proposition de s'adresser à un jury pris en dehors de notre Faculté pour le cas échéant. Nous avons été enseignés par les leçons de plusieurs professeurs étrangers; nous connaissons les opinions d'ailleurs contradictoires de deux professeurs d'obstétrique suisses; les membres du conseil ont déclaré qu'ils ne se considéraient pas comme liés par les propositions d'un jury de spécialistes. M<sup>r</sup> Dufour estime d'ailleurs pouvoir trouver actuellement une indication dans le cas de l'un des candidats dans les Travaux présentés.

Le conseil décide de ne pas s'adresser à un jury étranger.

La discussion continue sur les autres points; il paraît en résulter qu'il est établi au fait de la valeur des Travaux, les deux candidats paraissent sensiblement égaux par la valeur des Travaux, leurs qualités pour l'enseignement et les qualités comme chef de service.

M<sup>r</sup> Galli-Nelvis propose de présenter les deux candidats et de les proposer à l'unanimité par M<sup>r</sup> Stilling. M<sup>r</sup> Dind fait observer que le chef du Département désire avoir une indication



jurée de la faculté au faveur de l'un des candidats. La proposition de M. Galli-Valerio n'est pas acceptée.

M. Dauguet propose de voter au scrutin secret, M. Languier propose de voter à main levée. A une forte majorité le conseil décide de voter au scrutin secret.

On procède à la réélection pour la présentation d'un 4<sup>e</sup> candidat. Quatorze bulletins sont déposés.

M. Bossica obtient six voix; M. Meuret en obtient cinq; Trois bulletins blancs.

A l'unanimité M. Meuret est proposé au 2<sup>ème</sup> rang, M. Waldman au 3<sup>ème</sup> rang.

Les résultats du scrutin seront transmis respectivement au département.

Le dossier se sera transmis au département.

Une lettre du recteur nous apprend que prochainement les exigences faites par le réctorat par les professeurs seront être vidées par le doyen.

Le secrétaire.

A. Raub.

### Séance du 29 Février 1903.

Présidence de M. Dauguet doyen.

Présents MM. Stilling, Berdez, Herzog, Galli-Valerio, Löwenthal, Languier, Perret, Dufour, Stizygowski, Raub.

Le procès verbal de la séance du 9 Février 1903 est lu et adopté.

M. le doyen lit une lettre des étudiants suisses de notre faculté signalant l'insuffisance du matériel et des locaux dans les cliniques et les laboratoires et demandant que les conditions d'immatriculation des étrangers soient rendues plus sévères.

Pétition des étudiants suisses.  
Insuffisance du matériel et des locaux.

Le doyen prie tous les professeurs présents de donner des indications sur le matériel et les places dans les cliniques.

M. Stilling <sup>déclare</sup> que le nombre des auditeurs a subi ces temps une assez forte diminution et que les étudiants étant toujours plus nombreux le matériel devient tout-à-fait insuffisant.

M. Berdez n'est pas débordé par les étudiants, les étrangers, les dames en particulier ne suivent guère les cours de Thérapeutique.

M. Herzog a un grand nombre d'auditeurs au cours théorique. Il a déjà proposé les nationaux seuls ont fréquenté le laboratoire de physiologie. Si les étrangers veulent à le suivre la place ferait absolument défaut.

M. Löwenthal a plus d'élèves que de microscopes. Il a dû diviser les étudiants qui suivent le laboratoire d'histologie en deux séries, série des dames, série des messieurs.

M. Languier n'ayant pu donner cours théorique n'est pas gêné par le nombre plus considérable des auditeurs.

M. Galli-Valerio déclare que le laboratoire de bactériologie n'est pas trop encombré pour le moment.

M<sup>r</sup> Perrot estime que le matériel de médecine opératoire serait insuffisant; il a remarqué en outre que beaucoup d'élèves, surtout parmi les étrangers, tant spécialement des dames n'ont pas des connaissances anatomiques suffisantes pour suivre avec profit ce cours.

M<sup>r</sup> Dufour déclare que le matériel de la clinique ophtalmologique est actuellement suffisant; mais il a fallu diviser les étudiants en 3 séries pour les exercices d'ophtalmoscopie.

M<sup>r</sup> Bourget a pu éviter jusqu'à présent l'engorgement de la clinique <sup>medicale</sup> ~~chirurgicale~~ en exigeant des élèves qui veulent pratiquer des connaissances théoriques et la fréquentation de quelques heures de clinique.

L'anatomie normale paraît mieux partagée. Dans une salle de dissection ayant une surface utilisable d'environ 50 m<sup>2</sup> il a fallu loger 1 professeur, 2 assistants, 97 élèves et 15 cadavres à la fois. Le matériel est peu abondant, mais ce qui manque avant tout ce sont des locaux suffisants.

M<sup>r</sup> Stilling annonce que la commission nommée pour la séance du 3 décembre 1902 s'est déjà réunie et a l'intention de proposer un examen d'entrée pour tous les étrangers, examen faitant en tant premier lieu sur le français et sur un certain nombre de branches à déterminer ultérieurement, peut être sur le latin.

M<sup>r</sup> Rond craint qu'en exigeant de tous les étrangers sur distinction un examen d'entrée, on ne risque d'éloigner de notre pays les élèves qui pourraient entrer dans quelques facultés de médecine. Il estime que la faculté devrait avant tout réserver le contrôle des certificats d'étude des étrangers avant l'immatriculation, en cas de diplôme sérieux les immatriculer sans autre formalité; en cas de diplômes plus ou moins douteux exiger un sérieux examen d'entrée.

Immatriculation des étrangers

M<sup>r</sup> Huzen à l'origine proposait une modification à l'art. 20 du règlement général de l'université en ce sens que le prix pour l'immatriculation à la faculté de médecine sera fourni dorénavant par la faculté.

M<sup>r</sup> Rond fait remarquer que même avec cette modification au règlement, il est à prévoir qu'il y aura l'hiver prochain environ 130 inscriptions pour le laboratoire d'anatomie. L'engorgement est dû en partie au fait que beaucoup d'étudiants, surtout les dames de direction avant d'avoir fait l'examen des sciences naturelles. Souvent ces élèves, après s'être préparés cet examen, travaillent peu et mal et gâtent le matériel. Si en n'agrandit pas les locaux, il serait avantageux de n'accepter au laboratoire de direction, que les élèves nationales ou étrangers munis du certificat d'examen des sciences. Cette mesure bien que contraire à la liberté complète des études serait aussi à l'avantage des élèves.

Anatomie

Cette proposition est soutenue par M<sup>r</sup> Bourget et Stilling. Ils suffisamment possible de demander l'autorisation au département et l'afficher ce règlement dès le semestre prochain.

Quelques étudiants étrangers immatriculés avant le 25 juillet 1902 demandent à passer et présenter à l'examen anatomo-physiologique sans être obligés de faire un préalable



l'examen des sciences naturelles. Cette demande comprise au règlement est accordée.

M<sup>r</sup> le Doyen demande devant quelle commission l'examen des sciences naturelles doit être fait. M<sup>r</sup> Gejer s'étant adressé au Doyen de la faculté des sciences pour subir les épreuves de sciences naturelles, et lui a été répondu qu'aucun examen de ce genre n'est prévu par la faculté des sciences. M<sup>r</sup> Lequier rappelle que d'après une décision antérieure cet examen doit être fait à la faculté de médecine et que le Doyen doit convoquer les 4 professeurs qui paraissent faire auparavant l'examen de sciences pour le certificat d'études.

Sciences-naturelles  
examen de ~~sciences~~

Privat Dozent

M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Gouin dont la demande de privat-docent est présentée dans la dernière séance présente un mémoire d'habilitation intitulé: Examen anatomique d'un oeil atteint de rétinite pigmentaire au cas d'obésité avec scotome scotomique. M<sup>r</sup> Dufour et M<sup>r</sup> Stilling prient en faveur de l'acceptation de ce mémoire. M<sup>r</sup> Dufour fait remarquer l'importance de cette étude. L'épreuve orale devant le professeur est fixée à la prochaine séance.

D. Gouin. Habilitation

Privat Dozent

M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Taillens demande au département le titre de <sup>privat-docent</sup> professeur de pathologie interne. Il présente un mémoire d'ait sur le traitement de la coqueluche. H

Privat Dozent  
Dr. Taillens.

M<sup>r</sup> Dancé et Lequier font observer que le mémoire d'habilitation doit être imprimé. Il est décidé que M<sup>r</sup> Taillens fera de son travail un journal. Les Doyens et Deminville sont nommés rapporteurs.

M<sup>r</sup> Barrand porteur du diplôme fédéral a présenté déjà deux semestres une thèse sur le traitement de la tuberculose pulmonaire par l'ortie. Les rapports de M<sup>r</sup> Deminville et Baumg<sup>r</sup>, rapports restés en blanc jusqu'à ce jour, étant ainsi favorable la thèse est acceptée. Il sera recommandé à l'auteur d'apporter quelques modifications sur certains points de détail.

Thèse. Barrand

La thèse de l'underrichtliche Rachkowsky sur les Primitivations de la face et les rapports favorables de M<sup>r</sup> Rossier et M<sup>r</sup> Muret est acceptée. Elle devra être soigneusement revue avant l'impression.

Thèse Rachkowsky.

M<sup>r</sup> Dalgado présente une thèse sur la contracture du biceps dans le cours de la syphilis. Thèse Dalgado le rapport de M<sup>r</sup> Dind est défavorable. M<sup>r</sup> Herzog se refuse, cette thèse ne contenant pas un mot de physiologie. M<sup>r</sup> Bédet est nommé rapporteur.

M<sup>me</sup> Okhoff qui a subi avec succès les deux premiers examens du certificat d'études a obtenu l'automne dernier le certificat de maîtrise médicale suisse. Le président du comité d'inspection a fait savoir récemment à cette dame qu'elle ne pouvait pas se être admise à l'examen fédéral de sciences naturelles jusqu'à ce que sa maîtrise avait été faite en cours d'études; il lui a été indiqué en outre qu'elle avait le droit de recourir contre cette décision auprès du Département <sup>fédéral</sup> de l'Instruction. Le conseil décide d'engager M<sup>me</sup> Okhoff de à présenter une nouvelle demande auprès de la commission de sciences demand qui sera approuvée.

M<sup>me</sup> Okhoff

M<sup>lle</sup> Wladimirovsky.

pour le doyen de la faculté.

M<sup>lle</sup> Wladimirovsky fait un <sup>certificat</sup> de ses services naturels <sup>d'une école</sup> des facultés d'infirmière de horkou  
 90pande a été dispensée de ces épreuves à Loursanne. Refusé.

M<sup>le</sup> doyen de la faculté de médecine de Zurich demande si tous les étudiants sont  
 obligés de pratiquer dans les cliniques et à quelles conditions ils peuvent le faire. M<sup>l</sup> Bon-  
 -gét le charge de donner les renseignements à cet égard.

Le secrétaire.

A. Roud.

Séance du 25 mai 1903.

Présidence de M<sup>r</sup> Bourget doyen.

Présents: M<sup>l</sup> Galli-Valerio, Rossier, Hachmann, Berrét, Combe, Locrenthal, Murat, Stoyzovskoy,  
 Baudet, Heryan, Demidville, Roud.

M<sup>l</sup> Languiet, Roux et Bugnion se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 27 février est lu et adopté.

Laboratoire d'anatomie

À la demande qui avait été faite dernièrement auprès de l'université, de ne recevoir  
 les au laboratoire d'anatomie, en le manque de place, que les <sup>élèves</sup> ~~étudiants~~ inscrits de certi-  
 -ficate d'examen des services naturels, le département répond de la façon suivante:

« Nous pensons que la seule mesure à prendre est de laisser à chaque professeur  
 le soin de faire la police de son laboratoire et d'y distribuer les travaux d'après  
 les connaissances des élèves, mais sans prendre une mesure générale qui serait con-  
 traire au principe que tout étudiant immatriculé a le droit absolu de suivre  
 les cours et les laboratoires de son choix. »

Cours d'anatomie  
 à M<sup>r</sup> Bugnion

M<sup>r</sup> le doyen lit une lettre de M<sup>r</sup> Bugnion annonçant que son état  
 de santé s'étant amélioré il désire reprendre une activité plus considérable à  
 l'école de médecine et que ne pouvant guère songer à donner une  
 plus grande extension au cours d'embryologie, il s'est décidé après  
 entente avec le professeur d'anatomie à faire d'ici prochain un cours  
 de 3 heures sur les articulations et le mécanisme du corps humain.  
 M<sup>r</sup> Bugnion désire que ce cours figure au programme comme cours obli-  
 gatoire.

Le professeur d'anatomie déclare ne voir aucun inconvénient à ce que  
 le cours annoncé par M<sup>r</sup> Bugnion soit rendu obligatoire. Il propose donc un  
 projet favorable à la demande de M<sup>r</sup> Bugnion. Après discussion sur  
 les inconvénients qu'il peut y avoir à augmenter le nombre des cours obliga-



Tous, le conseil décide à l'unanimité en cas de vote: 1° d'accepter avec plaisir le cours offert par M. Duguin, 2° de proposer au Département que ce cours ne soit pas obligatoire.

M. Lhuier a un avis quelque étonnant sur le programme de la dernière Anatomie et Gynécologie un cours de M. Rossier intitulé: "Paléontologie végétale et géologique. M. Rossier et M. Lhuier."

M. Lhuier estime que le domaine de la géologie s'étend déjà très étendu et qu'il y a quelque incertitude pour lui à ce que la professeure d'Anatomie s'empare de son domaine.

M. Rossier rappelle dans quelles conditions s'est faite la séparation de la paléontologie végétale et géologique et il estime que la paléontologie est le complément nécessaire de l'enseignement d'Anatomie. Après discussion M. Rossier accepte la proposition du conseil et il est décidé que dorénavant ce cours sera intitulé "Paléontologie végétale" et sera "paléontologie végétale et géologique".

Dans une lettre par laquelle M. Steinberg fait demander demande de M. Stroh à titre de futur Docteur de pathologie interne à la faculté de médecine de Louvain. Le Doyen se consentira de lui faire passer les règlements à ce sujet.

M. Jourd'heuil et Bourget chargés de lire la thèse d'habilitation de M. Taillens. M. Taillens présente un rapport favorable. Le Doyen Taillens sera proposé comme futur Docteur.

Le Recteur de l'Université nous annonce que c'est à lui qu'il incombe le devoir de présenter les nouveaux professeurs. Il a chargé de la présentation de M. Lhuier.

Présentation de nouveaux professeurs.

Le conseil propose en faveur des demandes de dispense de l'étude de M. Keller, Lhuier, Pochon, Thünderoff, Wirth, Chassat et de M<sup>me</sup> Baranoff. Les demandes de M<sup>me</sup> Alramoff, Chéniziss et Thünderoff ne sont pas appuyées par la faculté.

Doyen de finances d'études.

M. Loewenthal demande que soit la finance perçue pour les travaux d'opéra faits dans les laboratoires. M. le Doyen répond à M. Loewenthal que la finance doit être perçue dans chaque cas particulier par le professeur et lui revient.

Finances & la matière pour travaux d'opéra

Le Secrétaire

G. Brand

## Séance du 3 juillet 1903.

Présidence de M. Bourget Doyen.

Présents: M. Hagen, Berdez, Muret, Dufour, Strogowski, Lévillé, Galli-Vulturno, Pugnière, Roux.

Tune annuelle

M. le doyen annonce que la "Tune" annuelle des professeurs et étudiants a été imprimée ce semestre à cause du festival.

privat Docteur J. Languier

M. Jean Languier des Dancels docteur en science de la faculté de Paris demande le titre de privat Docteur à l'Université, avec l'intention de faire des cours de psychologie et de physiologie dans les facultés des lettres et de médecine.

M. le doyen et M. Hagen estiment que nous pouvons accepter un privat Docteur en physiologie, n'ayant pas le titre de docteur en médecine. A l'unanimité le conseil présente en faveur de la demande de M. J. Languier.

Examens de Docteur.

On décide que les candidats ont désormais le droit de faire les examens de Docteur avant de présenter leur thèse.

Discours de D. Tailleus  
cand. privat Docteur.

Le conseil écoute avec plaisir un discours de M. Tailleus, candidat privat Docteur, sur le thème "L'âme et l'âme".

Le secrétaire

A. Roux

## Séance du 27 novembre 1903.

Présidence de M. Bourget.

Présents: M. Bourget, Rossier, Mahaim, Languier, Muret, Berdez, Dind, Hagen, Strogowski, de Lévillé, Galli-Vulturno, Roux.

Dispense de finances d'études.

Le conseil impute un privat au faveur de la demande de dispense de finances d'études de M. Lévillé, Ligon, Keller, Feinsky, ~~Chamblian~~ Chamblian, Trokatchoff et de Madame Baranoff.

Dispense d'examen

7 étudiants de l'Institut de médecine de Pétersbourg, ou femmes demandent si elles peuvent être exemptées de l'année des examens ouverts avec succès à Pétersbourg. (Exam. de chimie, physique et examen de nat. univ. et physiologie). M. Hagen propose l'accord d'exemption en tenant compte du fait que l'Institut de Pétersbourg est une vraie faculté équivalente aux autres facultés universitaires où les femmes ne sont pas admises. Sur la proposition de M. Dind on décide d'accorder la dispense de la première année de l'étude l'année des succès naturels mais non pas celle de l'examen anatomique-physiologique.

M. Gurfiakof aide-pharmacieur demande la dispense de l'examen de chimie naturelle qui lui est refusé.

Don de livres à la bibliothèque de Lyon.

M. de Lyon a <sup>part de</sup> la bibliothèque médicale à l'Université. Le recteur nous demande où nous préférons de déposer ces livres. M. de Lévillé offre un local à la pharmacie



si l'une femme s'y passe provisoirement les bras.

Il est présenté deux travaux de concours : l'un de M<sup>lle</sup> Madame Jean l'obtenu. Travail de concours, titre du prix de Léoville (les lésions de la cellule nerveuse d'la rage) l'autre de M<sup>lle</sup> Madame (préparation d'amateur topographique) Son nomme's rapporteur pour le premier travail : M<sup>lle</sup> Galli-Veleno, Luatam. Denoz et pour le second M<sup>lle</sup> Muret et Roux.

et Secrétaires. A. Roux.

### Procès-verbal du 29 janvier 1904.

Président de M<sup>lle</sup> Bourget doyen.

Présents : M<sup>lle</sup> Galli, Strzyzowski, Coewenthal, Herzog, Rossier, Beideg,

Muret, Roux. M<sup>lle</sup> Jaquier et Geiser se sont fait excuser.

M<sup>lle</sup> Gorodnanskaya présente une thèse sur intitulée : Statistique sur Thèse Gorodnanskaya l'opération césarienne. M<sup>lle</sup> Muret estime que cette thèse ne peut être acceptée telle quelle. Les statistiques sont fausses. Il n'y a pas d'introduction. M<sup>lle</sup> Rossier estime aussi que cette thèse ne peut être acceptée ~~telle~~ sans retouches.

La thèse de M<sup>lle</sup> Breilowski "Apres historique sur le placenta Thèse Breilowski prœvia", vu les rapports favorables de M<sup>lle</sup> Muret et Rossier est acceptée.

La thèse de M<sup>lle</sup> Sussmann "Contribution à la chirurgie des Thèse Sussmann amplexes", d'après les rapports de M<sup>lle</sup> Roux et Muret est acceptable; elle devra être complétée, revue et corrigée sur certains points.

La thèse de M<sup>lle</sup> Garin "2 cas rares de luxation du pied", vu les rapports Thèse Garin favorables de M<sup>lle</sup> Roux et Muret est acceptée.

M<sup>lle</sup> Langhaus doyen de la faculté de médecine de Orserne propose une conférence des doyens de tous les facultés Suisse pour étudier les conditions d'immatriculation. Il lui sera répondu que cette conférence ne peut servir pour le moment, les conditions d'immatriculation devant être étudiées dans les recteurs des universités.

M<sup>lle</sup> Bourget annonce que malgré les <sup>dimanches</sup> recommandations du conseil de la faculté M<sup>lle</sup> Oknoff n'a pas encore obtenu l'autorisation de se présenter aux examens fédéraux de médecine. M<sup>lle</sup> Roux fait remarquer que M<sup>lle</sup> Oknoff a demandé <sup>l'âge a être dispensé</sup> ~~l'âge~~ de l'examen de sciences naturelles ce qui lui a été refusé, mais l'autorisation de se présenter

M<sup>lle</sup> Oknoff

Mlle Boianjoglo

aux examens de sciences naturelles ne lui a pas été refusé car elle ne l'a pas demandé.

Mlle Boianjoglo a été immatriculée à la faculté des sciences de Genève. La immatriculation à la faculté de médecine de Genève lui a été refusée mais elle y a suivi des cours et laboratoires en qualité d'auditrice. Elle demande à être immatriculée à la faculté de médecine de Louvain; elle demande aussi qu'on lui soit permis de suivre comme auditrice à Genève les sciences complémentaires. Il lui a répondu à cette dame qu'elle doit envoyer ses certificats.

Cours de physiologie

M. le professeur Heigen demande de pouvoir ceder une partie de son enseignement à M. Siquier privat-docent. Il voudrait une heure au trimestre prochain, et ensuite deux heures. M. Heigen rappelle qu'il y a des précédents analogues: M. Desjardins, Paretto & la cause de la faculté française en faveur de la demande de M. Heigen.

A. Roud.

Séance du mardi 11 mai 1904

Présidence de M. Bourgué doyen.

Présents: MM. Galli, Valerio, Rossier, Berdez, Lomontal, Strogowski, Munet, Sind, Heigen, Roud.

M. Siquier, Demiville, Ferré se font excuser.

Bibliothèque cantonale

L'université demande à la faculté de médecine de lui faire des propositions sur l'organisation de la bibliothèque cantonale. Il est décidé que chaque professeur transmettra (ou ne transmettra pas) au doyen ses propositions individuelles.

M. Weinberg

M. Weinberg a subi en mai 1902 les examens de doctorat. Sa thèse n'a pas encore été présentée. Il demande néanmoins un diplôme de docteur sur le prétexte qu'il faut pour la guerre. Sa demande est refusée.

Directeur du laboratoire  
d'histologie cutanée

Le recteur a appris avec quelque étonnement par une lettre du département de l'Instruction publique que M. le D. Druehl a été récemment nommé Directeur du laboratoire d'Histologie Cutanée de l'Université avec un traitement de 500 francs. Le recteur s'est informé auprès de notre Doyen des conditions dans lesquelles cette nomination <sup>est faite</sup> ~~est faite~~ <sup>par le</sup> ~~par le~~ Doyen a répondu qu'il ignorait l'existence d'un docteur Druehl, qu'il ignorait aussi l'existence d'un laboratoire d'Histologie cutanée à l'Université et celle d'un directeur du Doyen



laboratoire. M. le Doyen prie les membres du conseil de le renseigner sur ces diffé-  
rents points et de discuter si un professeur peut traiter directement avec le départe-  
ment sans passer par le conseil de la faculté.

M. Dind explique que désirant améliorer la situation de M. Harbel - Intome  
dans le service de Dermatologie depuis plusieurs années - et a demandé au Département de l'insti-  
tut public un traitement de 500 francs <sup>par mois</sup> pour M. Harbel et les frais d'assistant  
du laboratoire annexé au service clinique. Le Département a accordé les  
500 francs et a donné en plus à M. Harbel le titre de titulaire en son service  
à l'Institut de Dermatologie et Histologie Cutanée, qui n'avait pas demandé de titre.

M. Galli-Vulicis estime que l'on peut avoir une place d'assistant dans  
un service déjà existant sans demander l'événement de la faculté. M. Loventz  
estime que cette question mérite d'être sérieusement discutée parce qu'elle touche  
sans les desirer. M. Dind fait remarquer que la question est résolue pour  
cette année, et veut se souvenir de précédents analogues.

M. Rossier estime que partage l'opinion de M. Galli-Vulicis.

Il lui répondra au vœux que le conseil de la faculté <sup>estime qu'un</sup>  
~~professeur~~ fait entre directement en relation avec le Département  
pour la nomination d'un assistant. ~~Il n'y a pas de précédent.~~

M. Hagen a été autorisé à se faire remplacer par M. Hagen pour le cours de physiologie  
pour une leçon par semaine.

M. Witlin chirurgien dentiste de Klakoff demande à être dispensé de l'examen M. Witlin  
des sciences naturelles. M. Dind lui a été nommé de fournir le programme  
des examens qu'elle a sollicités.

M. Okanicoski a fait son service à la faculté de médecine de Casse Dispense d'examen  
et a subi les examens de sciences physiques et anatomiques. Il est M. Okanicoski  
dispensé de l'examen des sciences naturelles mais devra faire l'examen  
d'anatomie. Tous les services sont comptés.

La conférence des Doyens de toutes les facultés unives a été renvoyée à la Conférence des Doyens  
Les Thèses suivantes sont acceptées:

M. Reinbold. 3 cas d'affections rares du foie (Rapporteur: Thèse Reinbold  
M. Daurjet et Shelling)

M. Schwetz. Chylangiome kystique du métrone (Rapporteur M. Thèse Schwetz  
Shilling et Dind)

M. Preisig. Le moyen vague et le fiduciale crânien supérieur (Rapporteur Thèse Preisig  
M. Hagen et Dind)

Thèse Isdelisky

M<sup>lle</sup> Isdelisky: Curatage de l'utérus et stérilité. (Rapporteur M<sup>m</sup> Bossier et Murat.)

Thèse Trachtenberg

M<sup>lle</sup> Trachtenberg: Klinische Beobachtungen über weibliche Genetik. (Rapporteur M<sup>m</sup> Bossier et Galli.)

Le Secrétaire

A. Brand.

Séance du Mercredi 18 Mai. 1904.

Présidence de M<sup>m</sup> Baurget. Doyen.

Présents: M<sup>m</sup> Bossier, Stilling, Herzog, Loewenthal, Combe, Demicville, Secret, Haude, Beidez, Luahain, Murat, Brand, Galli-Valerio.

M<sup>lle</sup> Sarounian

M<sup>lle</sup> Sarounian immatriculée en 1903 à Lausanne en 1902 à Genève demandant à faire le examen de doctorat d'après l'ancien règlement. M<sup>m</sup> Brand fait remarquer qu'une période de transition était nécessaire pour les élèves de notre université pour être en conformité avec Genève. La demande de M<sup>lle</sup> Sarounian est refusée.

Certificats d'examens

M<sup>lle</sup> Pilley redonne avec elle-même <sup>au 15 Mars</sup> un certificat de l'examen de langues qu'elle a subi cette année. On décide de donner à l'avenir aux candidats un certificat indiquant les examens subis.

M<sup>r</sup> Saruggia

M<sup>r</sup> Saruggia a obtenu en 1902 l'examen d'anciens. physiologie à Lausanne. Il avait obtenu des notes honorables. Obligé de retourner en Italie pour <sup>un</sup> service militaire il a saisi cette occasion pour passer de brillantes examens d'anciens <sup>en physiologie</sup> à Turin. Il demande que l'on puisse lui donner <sup>à Lausanne</sup> un certificat <sup>provisoire</sup> pour le servir <sup>à Turin</sup> d'ancien en physiologie en vue de faciliter les renseignements à Genève.

Dispense de finances, d'études

Le conseil donne un avis en faveur d'une dispense de finance d'étude p<sup>r</sup> la fille et son mari. Baranoff.

Nomination d'un prof. de médecine légale.

Le vœux pris la faculté de faire des propositions pour le remplacement de M<sup>r</sup> Louquier <sup>dici</sup> prof. de médecine. M<sup>m</sup> Brand empêche d'assister à la séance pour le cours de médecine légale qu'il a accepté de donner ce semestre propose 3 candidats. M<sup>m</sup> Spengler, Willot aint et Delay. M<sup>m</sup> Combe se dit favorable à la candidature de M<sup>r</sup> Spengler. M<sup>m</sup> Beidez proposerait M<sup>r</sup> Secretan si celui-ci accepte. M<sup>m</sup> Baurget a appris par M<sup>m</sup> Brand que M<sup>r</sup> Secretan décline toute candidature; il propose 3 noms M<sup>r</sup> Spengler, Luahain et Secretan. On passe à la nomination.

M<sup>r</sup> Spengler est présenté en 1<sup>er</sup> rang par <sup>M<sup>m</sup></sup> Brand sur 14 bulletins d'avis,



M<sup>r</sup> Madon est juré en 2<sup>e</sup> rang,  
M<sup>r</sup> H. Bouillon . . . . . 3<sup>e</sup> rang.

M<sup>r</sup> H. Vuillet et Delay abrennent chacun une voix.

M<sup>r</sup> Muret attire l'attention du conseil sur le fait que M<sup>r</sup> Languier étant  
membre du conseil de santé ne pouvait pas faire des expertises médico-légales.  
Il serait à désirer qu'une faculté s'ouvrit sur ce point et plus à l'avenir,  
et que M<sup>r</sup> Languier <sup>et M<sup>r</sup> Demerville</sup> ne soit pas en état d'infirmité entre les fonctions  
d'expert et celles de membre du conseil de santé. Il dépendra d'ailleurs de  
nouveau professeur de médecine légale de prendre ses précautions et de  
s'entendre avec les autorités s'il veut chercher à développer <sup>dans son enseignement</sup> le côté français  
de cette discipline.

Le recteur a informé par lettre M<sup>r</sup> le Doyen que M<sup>r</sup> Dint a été <sup>remplacé</sup> provisoirement  
chargé pour ce semestre de l'enseignement de la médecine légale. A ce  
propos, M<sup>r</sup> le Doyen qui récemment au sujet du cas Harbel a usé  
de la part du recteur le prétexte de ne pas savoir ce qui se passe  
dans la faculté, constate qu'en demandant de lui s'il est possible qu'un  
des professeurs concernant la faculté de médecine sans branches main-  
tenant par le recteur. C'est en effet le recteur qui sur la <sup>proposition</sup> conseil  
de M<sup>r</sup> Languier a proposé M<sup>r</sup> Dint comme remplaçant provisoire  
du professeur de médecine légale.

Le professeur de clinique médicale ayant appris que des lits ont été installés dans la  
à la polyclinique pour y hospitaliser des malades attire l'attention de la <sup>polyclinique</sup>  
faculté sur cette situation qui dans un avenir plus ou moins lointain  
pourrait créer des difficultés entre le professeur de clinique médicale et le  
directeur de la polyclinique. Dans son <sup>discours</sup> ~~lettre~~ d'ouverture M<sup>r</sup> Demerville  
a exposé que cette installation de lits est une institution fautive, que ce service  
ne pourra jamais faire concurrence à la clinique et que ces lits sont  
destinés à des malades qui se retiennent quelques jours et qui ne pourraient pas  
être hospitalisés.

M<sup>r</sup> Douget qu'aucune difficulté ne surviendra jamais avec M<sup>r</sup> Demerville, mais  
comme professeur de clinique médicale, il doit à ses successeurs de leur éviter la  
possibilité de conflits avec des directeurs de la polyclinique qui entreprendraient  
de transformer leur service en un petit hôpital.

Il est décidé qu'une déclaration écrite du directeur de la polyclinique concernant  
l'utilisation de ces lits sera soumise au conseil verbal.

M<sup>r</sup> Vuillet est nommé rapporteur sur la thèse de M<sup>lle</sup> Faegy à la place de Thèse Faegy

M. Roux qui préfère ne pas examiner le travail parce que le candidat italien <sup>russe-japonnais</sup> fait pour la première fois à l'école de science que les corrections demandées précédemment n'ont pas été faites en sont l'œuvre d'une autre personne.

M. Simonesco.

M. Simonesco roumain primitivement à Bukarest, Docteur en médecine de Paris et de Bukarest a obtenu le titre de Docteur en médecine de l'université de Lausanne. Il aura dépassé des examens d'anatomie et de physiologie, ainsi qu'il a fait <sup>deux</sup> ~~deux~~ <sup>deux</sup> ~~deux~~ et présenter une thèse.

Le Secrétaire  
G. Roux

Séance du 29 juin 1904.

Présidence de M. Bourget doyen.

Présents: M. Herzen, Deminville, Peret, Galli-Valerio, Stiggowski, Mahaim, Bugnion, Berdez, Murat et Roux.

Affaire Saruggia.

L'étudiant Saruggia ayant appris que la faculté avait dans sa séance de mai décidé de prendre des renseignements à Paris sur son certificat d'examen d'anatomie a avoué à M. Galli-Valerio et au Doyen qu'il avait fait — c'est sa propre expression — une gaffe et que ce certificat était entièrement faux. M. le Doyen ayant ~~appris~~ reconnu en outre que les certificats de Turin qui ont servi à l'immatriculation du Sieur Saruggia étaient également faux a transmis l'affaire au recteur. Appelé devant la commission universitaire Saruggia a avoué la ~~fausseté~~ fausseté du certificat de Paris mais a soutenu qu'il avait réellement obtenu le certificat de Turin à la suite d'un examen. Plus tard seul il a cependant avoué au recteur qu'il avait aussi commis la gaffe de faire falsifier le certificat de Turin. La commission universitaire propose au sénat de prendre contre cet étudiant la peine disciplinaire la plus élevée soit la réligation.

Examen des certificats d'études par la faculté.

M. Galli-Valerio a offert il y a quelques années au bureau de l'université de d'examiner les certificats italiens présentés pour l'immatriculation. Jusqu'à présent on n'a pas eu recours à ses services et pourtant il y aurait intérêt pour l'université à ne pas immatriculer des faussaires. La faculté de médecine ne pourrait-elle pas demander à faire elle-même l'immatriculation de ses étudiants.

M. le doyen rappelle que la faculté a déjà fait des demandes à ce sujet auprès de l'université mais elle n'a pas obtenu réponse et il faudrait changer le règlement.

M. Herzen fait remarquer que sans changer aucun règlement la faculté pourrait



être autorisé à examiner les certificats et cas échéant de donner officiellement son opinion sur la validité de ces pièces.

Les thèses <sup>ou dissertations</sup> suivantes sont acceptées.

M<sup>lle</sup> Mallof : Contribution à l'étude de la structure du col utérin

Rapport: M<sup>m</sup>. Bourget et Raut.

Thèses acceptées.  
M<sup>lle</sup> Mallof

M<sup>r</sup> Pily : Contribution à l'étude de la dissociation de la sensibilité douloureuse et thermique dans les cas de traumatisme et d'affection de la moelle épinière.

Rapport: M<sup>m</sup>. Bourget et Mallof.

M<sup>lle</sup> Gorodnaukaia : L'opération césarienne.

Rapport: M<sup>m</sup>. Bourget et Rossier.

M<sup>lle</sup> Gorodnaukaia

M<sup>r</sup> Cheintzisse : La perforation utérine dans le curetage.

Rapport: M<sup>m</sup>. Bourget et Rossier.

M<sup>r</sup> Cheintzisse

M<sup>r</sup> Marullaz : Deux cas de tumeurs primitives du vagin.

Rapport: M<sup>m</sup>. Stilling et Muret.

M<sup>r</sup> Marullaz

M<sup>lle</sup> Silberschatz : Contribution à l'étude de la dysménorrhée

M<sup>m</sup> Bourget et Muret.

M<sup>r</sup> Silberschatz

M<sup>r</sup> Zuber : Blessures de la sous-clavière.

Rapport: M<sup>m</sup>. Pécrot et Raux. Le rapport de M<sup>r</sup> Raux

M<sup>r</sup> Zuber

n'étant pas encore parvenu à M<sup>r</sup> le Doyen, cette thèse ne sera acceptée qu'après le rapport en journal. [Cela est favorable]

M<sup>r</sup> Touff présente une thèse sur: Empoisonnement des perf. maternelles par la curare

M<sup>m</sup> Hugen et Berdez sont nommés rapporteurs.

Renouvellement du Bureau pour la période du 15.X.1904 - 15.X.1905.

M<sup>m</sup>. Bugnion

M<sup>r</sup> le prof. Bugnion est nommé Doyen par 11 voix sur 14 bulletins de vote.

Bureau. Bourget  
Raut

M<sup>r</sup> Raut est secrétaire.

M<sup>r</sup> Herzen est désigné au congrès international de physiologie à Bruxelles. lui credit ses remerciements à l'Université

Désignation de M<sup>r</sup> Herzen au congrès de physiologie Bruxelles.

Le Secrétaire.  
J. Raut

## Séance du Mardi 25 Octobre 1904.

Présidence de M. Duguin doyen.

Présents: MM. Hurst, Galli-Valerio, Lussanthal, Rossier, Roux, Mahaim, Herzog, Spengler  
Grand. Demissille et Roux.

Les procès verbaux de la séance du 17 juin ont été adoptés.

## Dispenses d'examen

M<sup>lle</sup> Krilow, Frenkel, Tarentieff et Krolowski demandent à être dispensés de l'examen de sciences naturelles. Elles produisent des certificats provenant d'écoles dentaires, d'écoles de sage-femmes, ou d'aides médecins. Cette dispense n'est pas accordée. Ces étudiantes ne devront pas subir cet examen mais elles ne seront pas obligées de suivre les 2 semestres de cours <sup>de sciences</sup> ~~d'enseignement~~.Des deux M<sup>lle</sup> Sutz (et M<sup>lle</sup> Sutz) sont dispensés de l'examen de sciences naturelles qu'elles ont déjà fait l'une à Lyon, l'autre à Paris.

## Règlement.

M. Roux rappelle que précédemment des dispenses d'examen ont été accordées à des aides médecins; il conviendrait donc que le règlement dise expressément que l'examen de sciences est obligatoire pour tous, afin que les étudiants venus de l'étranger ne soient pas déçus en arrivant ici. M. le doyen propose d'étudier ces questions de règlement dans la prochaine séance.

## Thèses acceptées.

Les thèses suivantes sont acceptées.

M<sup>lle</sup> FeylerM<sup>lle</sup> Feyler: Rétraction de l'épauvrose palmarie. Maladie de Dupuytren. Traitement par l'autoplastie. (rapp. M. Roux et Ferris)

M. Pilpoul

M. P. Pilpoul: Cellules et terminaisons nerveuses de l'organe gustatif de la langue de la grenouille (rapp. M. Lussanthal et Roux)

M<sup>lle</sup> KuzmineM<sup>lle</sup> Kuzmine: Histologische Untersuchungen über den Einfluss der Lymphagoza (Lebergifte) [Thèse faite sous la direction de M. Aitken, Berne] (rapp. M. Stilling et Duguin)M<sup>lle</sup> Kuzmine fera ses examens l'année prochaine. Elle demande d'être autorisée à publier dès maintenant son travail dans la Zeitschrift für Biologie, ce qui lui est accordé.

## Thèse refusée

M. Simionescu

La thèse de M. Simionescu sur "Le traitement de la Syphilis par le benzate de mercure", sur les rapports défavorables de MM. Grand Demissille est refusée. M. Simionescu qui a déjà eu vent de ce refus a fait savoir à M. le doyen qu'il a en portefeuille un ~~travail~~ travail sur la Syphilis de l'Utriche. Ce travail est déjà à l'impression. M. le doyen ~~à~~ <sup>informer</sup> M. Simionescu qu'il faut ~~expédier~~ <sup>insérer</sup> ~~son~~ <sup>par les</sup> ~~travaux~~ <sup>travaux</sup> qui auront lieu en novembre, et s'il veut présenter cette thèse sur la



Supplément de l'écriture et doit en faire au plus l'impression.

M. le Recteur a transmis à la faculté de médecine une lettre du Département de l'Instruction au sujet du nouvel assistant de la polyclinique universitaire, M. Schwetz. M. Schwetz n'ayant pas le diplôme fédéral ne pouvait pas signer les ordonnances, et ne pouvait faire aucune opération en dehors de la présence d'un médecin autorisé. M. Roux estime que M. Schwetz peut être maintenu dans sa poste; à l'hôpital de même, souvent les ordonnances sont écrites par des assistants du diplôme fédéral. M. Mahaim recourt à l'échec des déclarations signées par des médecins non diplômés. Il n'y a eu aucune observation de la part du Département de l'Instruction. M. le Doyen répondra au Recteur par le conseil de la faculté de médecine et estime que M. Schwetz peut être maintenu dans sa poste sans inconvénient, le Directeur de la polyclinique prenant la responsabilité de ordonnances et des opérations de ses assistants.

M. Schwetz  
Assistant de polyclinique

La séance du conseil aura lieu ce mercredi à 5 h. Sur la proposition de M. Gall-Vallée et Bugnion on décide de fixer les examens de la commencement de l'année à la date des examens de docteurs. Il aura lieu autant que possible aux mêmes époques que les examens fédéraux.

Séances de Conseil.  
Date de l'examen de docteurs.

L. Laitinen  
D. Roux

Séance du 14 Décembre 1904

Présidence de M. Bugnion doyen

Présents MM. Herzog, Gall-Vallée, Rossier, Berdoz, Roux, Muret, Stajzowski, Mahaim, Demicheli, Bouquet, Bessenthal, Penet, Roux.

Le procès verbal de la séance du 25 Octobre est lu et adopté après corrections.

Le 23 Octobre 1904 M. le Dr Weith a adressé à notre Doyen une demande <sup>lettre par laquelle il demandait</sup> d'être nommé privat-docent à la faculté de médecine. Cette demande était accompagnée d'une thèse d'habilitation sur la Symphyse thoracique dans le canton de Vaud. MM. Muret et Rossier présentent deux rapports fort élogieux sur ce travail qu'ils considèrent comme une sérieuse thèse d'habilitation.

Dr Weith privat-docent

M. le Doyen a convoqué le candidat qui fera aujourd'hui devant le conseil la lecture prévue par le règlement.

M. Roux regrette que M. le Dr Weith n'ait pas suivi la marche habituelle. Le candidat doit adresser sa demande au Département de l'Instruction publique. Celui-ci considère la

faculté qui peut se manifester en ce que le candidat ait présenté une thèse et fait une leçon, Doctorat. Il est utile au lieu d'accepter un nombre privé-Docteur. Si la faculté estime qu'il y a place pour un nouvel enseignement de privé-Docteur le candidat est prié de présenter sa thèse et de faire de la leçon. Il serait regrettable d'abandonner le mode de faire qui permet à la faculté de refuser les demandes de privé-Docteur lorsqu'elles deviennent trop nombreuses sans laisser les candidats s'avancer jusqu'à la présentation d'une thèse.

M. le Doyen explique qu'il a suivi le règlement de la faculté de médecine. M. Daurget rappelle que les prescriptions données par la faculté de médecine ne sont plus complètes de celles du règlement de l'Université. Celui-ci prescrit au candidat d'adresser sa demande au Directeur de l'Instruction publique. Lors de quelques fois donner un préavis dans des conditions aussi anormales. Le conseil décide de faire du Weith de se conformer au règlement de l'Université.

Thèses de doctorat

Deux thèses de doctorat sont acceptées:

M. Gustave Turini

M. Gustave Turini. Contribution à l'étude de l'amputation ostéo-plastique de Gritti. Rapporteurs MM. Roux et Perret.

M. Alfred Rossier

M. Alfred Rossier. Un cas d'ostéomalacie purpurale. Opération césarienne et oophorectomie bilatérale. Rapporteurs MM. Rossier et Perret.

Examens de doctorat

M. Théodoroff  
Chamblian  
M. Orloff

Trois étudiants MM. Théodoroff, Chamblian et M. Orloff ont obtenu aux dernières épreuves de doctorat une note moyenne légèrement inférieure à 6. En combinant les notes de cet examen avec celles des épreuves antérieures physiologiques faites précédemment les 3 candidats ont une moyenne de 6 et une petite fraction. Ont-ils passé au rang? Pour M. Daurget les 3 candidats étant soumis à l'ancien règlement les notes des deux examens doivent être combinées et les examens sont réussis, manière de voir admise par le conseil.

M. Klugmann

M. Klugmann a obtenu pour les dernières épreuves de doctorat une note moyenne de 6.0, mais il doit refaire l'examen d'histologie. Si le candidat s'abstient cet examen d'histologie devra-t-il refaire toutes les épreuves, ou pourra-t-il présenter immédiatement l'examen d'histologie jusqu'à ce qu'il le réussisse; telle est la question posée par le conseil. Le conseil décide que les dernières épreuves de doctorat sont définitivement acquies à M. Klugmann. Celui-ci lui a donc qu'à passer l'examen d'histologie. En outre M. Klugmann devra présenter sa thèse aux rapporteurs M. Perret et Muret qui avaient précédemment demandé au candidat d'ajouter à son travail des conclusions.

M. Saroukian

M. Saroukian a obtenu aux dernières épreuves de doctorat demande à refaire l'examen par son les branches dans lesquelles elle a obtenu une note inférieure à 6.0.

Si au cas d'absence

M. Saroukian étant soumise au nouveau règlement devra refaire l'examen au complet. Le conseil de l'Université demande si les étudiants qui ont subi à Genève ou ailleurs les examens d'anatomie doivent en s'inscrivant pour les dernières épreuves de doctorat payer tous



les finances d'ancien ou celles de nouvelles dépenses seulement. La faculté propose de leur faire payer seulement les finances de nouvelles dépenses.

M. Samuel Demanuskj porteur d'un certificat de la faculté de sciences de Liège <sup>Demanuskj</sup> ~~Demansky~~ <sup>est</sup> M. S. Demanuskj

est été dispensé des examens de sciences et de chimie <sup>autonomo-physiologiques</sup>. La dispense de l'examen de sciences-naturelles est accordée, celle de l'examen autonomo-physiol. refusée.

M. Hergem annonce que M. Langquier privat-docent qui est libéré a été chargé de <sup>Cours de physiologie</sup> deux heures du cours officiel de physiologie, à intervenir la semaine prochaine. M. Hergem <sup>M. Langquier privat-docent.</sup> fera donc 6 heures de cours en été. A titre de compensation il propose d'accorder à M. Langquier 3 heures pendant le semestre d'été 1905-1906. Dait-il adresser sa demande à la faculté ou au département?

M. Bourget sans s'opposer à la demande de M. Hergem de ce qu'il doit faire quelques réserves pour l'avenir. Il avait pu accorder une part toujours plus grande de l'enseignement officiel de la physiologie à M. Langquier, au lieu d'en arriver peu à peu à considérer celui-ci comme le successeur naturel de M. Hergem. M. Bourget estime que l'enseignement de la physiologie devra être confié à un médecin, M. Langquier pourra rendre d'aillieurs de grands services dans l'enseignement de la psychologie <sup>physiologique</sup> dans la mesure se fait de plus en plus sentir à l'université.

Sur la proposition de M. Galli-Valerio le conseil décide :

- 1° de ne pas s'opposer à ce que M. Hergem adresse sa demande au département
- 2° d'inscrire au procès-verbal que tant en accordant actuellement une part de l'enseignement officiel à M. Langquier la faculté se l'engage à rien pour l'avenir, plusieurs professeurs estimant que la chaire de physiologie se peut être confiée à un médecin.

M. Hergem est prié de faire connaître à M. Langquier la manière de voir du conseil.

Le Secrétaire

A. Roux

Séance du 25 janvier 1905

Présidence de M. Eugénie Dujon.

Présents : M. Galli-Valerio, Spengler, Stygowski, Denisolle, Dufour, Roux, Rossier, Bédet, Murt, Loewenthal, Roux. M. Perret, Stilling, Hergem se font absenter.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1904 est lu et adopté.

Le recteur ~~doit~~ demande le préavis de la faculté au sujet de la nomination de M. le D. Weith comme privat-docent.

## Thèses

Michalowska

Chaulian

Matinian

Faizy

Liantieff

Saizeff

D<sup>r</sup> Weith privat-docentM<sup>r</sup> de Stautz

Les thèses suivantes sont acceptées:

M<sup>lle</sup> Michalowska: De la diarréotomie d'Éhrlich (Rapporteur M<sup>r</sup> Boule & Styżewski)M<sup>r</sup> Chaulian: Sur la conjonctivite granuleuse du Trachome (Rapporteur M<sup>r</sup> Dufour & Bédry)M<sup>lle</sup> Matinian: Contribution à l'étude de la Tuberculose chondro-costale (Rapporteur  
Provisi opintaire de M<sup>r</sup> Roux & Perret.  
M<sup>r</sup> Roux & Perret.M<sup>lle</sup> Faizy: L'anisisme fopité (Rapporteur M<sup>r</sup> Roux & Perret.)M<sup>lle</sup> Liantieff: Contribution à l'étude de la plébite curale d'origine appendi-  
culaire. (Rapporteur M<sup>r</sup> Roux & Stilling)M<sup>lle</sup> Saizeff: Aetiologie und Therapie des Aborts (Rapporteur M<sup>r</sup> Rossiauhuis)Convocé par M<sup>r</sup> le Doyen, le D<sup>r</sup> Weith candidat privat-docent fait  
devant le conseil une intéressante leçon sur les traitements des présentations  
fœtales.Le conseil décide de <sup>transmettre</sup> ~~renvoyer~~ son avis à l'université sur prière favorable  
de M<sup>r</sup> le Doyen & de M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Weith.M<sup>r</sup> de Stautz attaché au laboratoire de bactériologie du service sanitaire  
à Lausanne demande d'être dispensé des examens d'anatomie-physiologie  
et de pouvoir se présenter d'emblée aux derniers examens de doctorat.Il fait valoir en faveur de sa demande son âge, ses occupations, les  
travaux de bactériologie qu'il a faits. Après courte discussion  
le conseil décide que quelque puisse être leur valeur, les travaux de  
bactériologie de M<sup>r</sup> de Stautz se nous renseignant par leur des connaissances  
anatomiques & physiologiques, il n'y a pas lieu de le dispenser de cet  
examen.

Le Secrétaire

D. Roux

Séance du 3 Mars 1904

Présidence de M<sup>r</sup> Bugnion Doyen.Présents: M<sup>r</sup> Rossier, Hagen, Galli-Vetorio, Muret, Spengler, Brunet, Roux, Mermod, Demisville,  
Loewenthal, Bédry. M<sup>r</sup> Matinian se fait excuser.

Les Thèses suivantes de Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 1905 est lu et adopté.

Les Thèses suivantes sont acceptées:

Thèses

M<sup>r</sup> TomoffM<sup>r</sup> H. RegnaudM<sup>r</sup> Tomoff: Contribution au traitement du prolapsus du rectum. Provisi opintaire  
de M<sup>r</sup> Roux. (Rapporteur M<sup>r</sup> Roux & Perret)M<sup>r</sup> Henri Regnaud: Contribution à l'étude du traitement de la diphtérie (Rapporteur  
M<sup>r</sup> Demisville & Brunet.)



M. Kraiselky : Influence de la section du sympathique sur la circulation des fluides de l'œil. (Rapporteurs: M<sup>r</sup> Galli. Valerio & Herzog.)

M. Kraiselky

Sur la demande de M<sup>r</sup> Galli. Valerio M<sup>r</sup> Kraiselky devra supprimer la dissection et l'exam<sup>n</sup> sur la tête.

A l'avenir, lorsqu'une thèse devra subir des corrections ou modifications ~~et après~~ le Doyen remettra l'imprimatur au professeur qui pourra contrôler les corrections avant de donner cet imprimatur à l'intéressé.

M<sup>me</sup> Timotief élève de l'école d'aide médecin en Russie rencontre des difficultés à se faire immatriculer à l'université de Lausanne. La faculté donnera un avis favorable à l'université.

M<sup>me</sup> Timotief

M<sup>lle</sup> Magzenko élève de l'institut Leskeft demande à être dispensée de l'examen de sciences naturelles; elle demande l'équivalent par les cours pratiques d'anatomie et physiologie. La faculté décide de répondre comme équivalent si elle fait les examens ni pour les cours.

M<sup>lle</sup> Magzenko

M<sup>r</sup> le Doyen ouvre la discussion sur une révision du règlement au sujet des examens de sciences naturelles, sur l'utilité qu'il y aurait à supprimer les épreuves écrites et à les remplacer par les épreuves pratiques pour les examens d'anatomie et exam. de sciences médicales, spécialement dites.

Règlement

M<sup>r</sup> Bouquet trouve le règlement actuel parfaitement suffisant; avec ce règlement les examens de sciences naturelles se font sans aucune difficulté. Il ne faut pas supprimer les examens écrits qui obligent les étrangers à apprendre un peu de français.

Il ne faut pas ceper de épreuves pratiques pour que tous les étrangers puissent s'immatriculer comme participants dans les cliniques.

M<sup>r</sup> Kraus partage l'opinion de M<sup>r</sup> Bouquet; il est important de ne pas augmenter le nombre des participants dans les cliniques.

M<sup>r</sup> Marniad comme par les épreuves pratiques ne sont pas nécessaire dans l'examen de doctorat. La finance de l'examen de sciences naturelles devrait être fixé à 50 fr; actuellement les étudiants paient 52,50 fr ~~sur lequel~~ sur laquelle 2 fr. 50 reviennent au concierge.

Le conseil décide que la finance d'examen ayant été fixé à 50 fr. doit être maintenue à ce chiffre. La faculté ne s'occupe pas de la ~~proportion~~ position des part. pratiques accordés au concierge.

La faculté est invitée à envoyer un délégué au congrès de Lisibone.

Congrès de Lisibone.

Celui-ci sera nommé dans une séance ultérieure.

Les séances de la faculté auront lieu la semaine prochaine le mercredi soir à 8 1/2 dans un local un peu central.

Le Secrétaire

A. Rivet

7 Juin  
Séance du 4 Mai 1905

Présidence de M. Duquion doyen

Présents: MM. Herzog, Roux, Demicville, Galli-Valerio, Dind, Spangler, Inermod, Styggowski, Muret, Bouquet, Berdez, Rossier, Combe, Roud. M<sup>rs</sup> Stilling et Perret se font excuser.

Le procès-verbal de la séance du 8 Mars 1905 et le *cr* adopté.

des Thèses suivantes sont acceptées:

Thèses

M<sup>me</sup> Orloff

M<sup>me</sup> Orloff: Contribution à l'étude de l'incontinence dite essentielle....

[Rapporteurs: MM. Spangler et Dind.]

M. S. von Lopuski:

M. Sigismund von Lopuski: Der Einfluss des Vaccinus auf die Virulenz der pathogenen Bacterien [Rapporteurs MM. Galli-Valerio et Tavel à Berne.]

Sur la demande de M. Galli-Valerio le candidat sera invité à raccourcir l'introduction trop longue de sa Thèse qui peut d'ailleurs être acceptée telle quelle.

M<sup>me</sup> M. de Rusicka

M<sup>me</sup> Marie de Rusicka: Recherches sur la fixation de la limite de la déterminabilité minochimique du sucre dans l'urine, le lait, le sang. [Rapporteurs: MM. Styggowski et Bouquet.]

M<sup>lle</sup> Philippoff

M<sup>lle</sup> Philippoff: La méningite traumatique. [Rapporteurs: MM. Roux et Duquion]

M. le doyen expose le cas suivant: M<sup>lle</sup> Boltine a obtenu pour la dernière partie de l'examen de doctorat une note moyenne suffisante, par contre elle a reçu trois notes insuffisantes à 6. D'après une décision du conseil de la faculté du 4 juillet 1900. 3 notes insuffisantes à 6 font échouer. M. le doyen fait observer que cette décision du 4 juillet 1900 n'a jamais été communiquée aux étudiants, que le règlement ne mentionne pas cette exigence, que durant les deux dernières années le résultat des examens a été toujours déterminé uniquement par la moyenne des notes, et qu'il n'a pas été tenu compte du nombre des notes insuffisantes à 6.

Après cette discussion le conseil décide de ne pas faire l'inférieur M<sup>lle</sup> Boltine des circonstances sus-mentionnées et considère son examen comme réussi.

Sur la demande de M. Dind les exigences relatives aux examens de Doctorat et le mode de détermination du résultat de ces examens tels qu'il a été décidé dans la séance de juillet 1900 seront portés à la connaissance des étudiants par une affiche.

Règlement

M. Rossier propose de faire réimprimer un nouveau règlement. M. Duquion estime que l'on pourrait remplacer les 3 examens écrits par de la 2<sup>e</sup> partie de Doctorat par un seul travail sur l'une des trois branches tirée au sort.

M. Galli demande le maintien des trois travaux écrits à M. Rouquet



propose de ne pas modifier le règlement actuel qui est à peine entré en vigueur.

M. Dind rappelle qu'une réunion des recteurs aura lieu à Genève en la question d'immatriculation et d'examen sera discutée et propose d'attendre avant de reprendre cette discussion que cette conférence des recteurs ait eu lieu, ce qui est adroit.

Deux étudiants, MM. Bernstein et Dumanisky ayant déjà fait des études d'anatomie dans une faculté de sciences en Russie demandent à être dispensés de deuxième semestre de dissection.

Cette dispense ne leur est pas accordée.

La commission universitaire nous demande un avis sur la possibilité d'introduire des cours de vacances à la faculté de médecine. M. Dind développe la demande de la commission universitaire, expose ce qui a été fait jusqu'à présent par la faculté des lettres et les avantages que l'université pourrait retirer de la création de cours de vacances à la faculté de médecine, cours qui pourraient attirer de nombreux étudiants et médecins étrangers. Ces cours pourraient être organisés au profit de professeurs privés. M. le professeur de chirurgie et de pathologie, M. Fremy, Rame, licencié, démontre avec beaucoup de nos services hospitaliers et ambulatoire ne peuvent servir de matériel de démonstration et d'exploration, blâmer dans certains cas de villes étrangères. Il faut déjà beaucoup de prudence pour faire accepter à nos collègues les présentations étrangères et les démonstrations devant la clinique. Quelques uns d'entre eux attendent les vacances pour se faire hospitaliser.

Après courte discussion le conseil décide de transmettre à la commission universitaire un avis négatif au sujet de la création de ces cours.

M. le doyen nous transmet une invitation au congrès d'odontologie de St. Pétersbourg.

Bernstein et Dumanisky

Dispense du 2<sup>e</sup> sem. de dissection refusée.

Cours de vacances.

Congrès d'odontologie de Pétersbourg.

Le Secrétaire

Q. Roux

Séance du 21 juin 1905

Présidence de M<sup>r</sup>. Duquion doyen.

Présents: MM. Duquion, Demisville, Mahaim, Muré, Herzog, Maréchal, Perret, Combe, Spengler, Bourget, Stuzowski, Rossier, Dind, Berdez, Roud.

Le procès verbal de la séance du 4 mai en latin est adopté.

Sur la demande de M<sup>r</sup>. Combe, M<sup>r</sup>. le Doyen fera de nouvelles démarches auprès du Bureau de l'Université pour que les thèses soient envoyées à tous les professeurs.

Les thèses suivantes sont acceptées:

- Thèses
- B. Roudaëff. M<sup>lle</sup> B. Roudaëff. Contribution à l'étude du rhinosclérome en Suisse. (Rapporteur MM. Berdez et Maréchal.)
- Théodoroff. M<sup>r</sup>. Théodoroff. Des exanthèmes post-typhoïdiques. (Rapporteur M<sup>r</sup>. Combe et Demisville.)
- C. Kouwitschinsky. M<sup>lle</sup> Kouwitschinsky. La hémorrhagie infantile. (Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Dind et Rossier.)  
Quelques corrections à faire.
- B. Dicker. M<sup>lle</sup> B. Dicker. Les vomissements incoercibles de la grossesse. (Rapport. M<sup>r</sup>. Muré et Spengler.)  
Quelques corrections à faire.
- Baclanowsky. M<sup>lle</sup> Baclanowski. Contribution à l'étude du mode d'infection du larynx dans la tuberculose laryngée. (Rapporteurs MM. Maréchal et Stilling.)
- E. de Buman. M<sup>r</sup>. Edouard de Buman. Le curage dans la fièvre puerpérale. (Rapporteurs MM. Muré et Rossier.)  
Cette thèse est acceptée <sup>avec</sup> les réserves suivantes: le candidat devra corriger quelques erreurs, supprimer une observation <sup>inutile, inutile</sup> ~~sur un cas~~ plus irrégulièrement les conclusions.
- S. Popoff. M<sup>lle</sup> Sophie Popoff. Contribution à l'étude de la sténose du col utérin. (Rapporteurs M<sup>r</sup>. Muré et Spengler.)
- Albokoumova. M<sup>lle</sup> Albokoumova. Gnitonite primaire à streptocoques chez l'enfant. (Rapporteurs (MM. Combe - Demisville))
- A. Kastelli. M<sup>lle</sup> A. Kastelli. La farine "Alpina". (Rapporteurs M<sup>r</sup>. Combe et Stuzowski.)
- Demande du J. Languier p. d. M<sup>r</sup>. le Doyen lit une lettre adressée au Recteur de l'Université par M<sup>r</sup>. Languier président. La candidature d'un physiologiste non médecin pourrait-elle être admise. M<sup>r</sup>. Languier chargé d'une partie de l'enseignement officiel de la physiologie comme suppléant de M<sup>r</sup>. Herzog, désire savoir si la candidature d'un physiologiste non médecin à la chaire de physiologie serait éventuellement admise par la faculté. M<sup>r</sup>. Bourget s'oppose de toutes les forces à la candidature d'un physiologiste non médecin. Ses connaissances médicales complètes lui paraissent indispensables pour enseigner la physiologie à des étudiants en médecine, et en particulier en vue de la



supplément à la clinique médicale. D'autre part le besoin d'un enseignement de la  
 psychologie physiologique a fait de plus en plus sentir à l'université qu'il y avait lieu  
 de s'entendre avec les facultés de Sciences et des lettres pour demander au Département  
 le ou les enseignements qui pourraient être confiés à son enseignement. Les  
 MM. Ancelet, Combe, Stojowski, Bédiez se sont réunis à cet effet à une proposition  
 de M. Bouyer.

M. Dumiville et Herzog se rapportent par à la candidature éventuelle d'un  
 physiologiste étranger de mérite qui n'aurait pas fait de études de médecine.

M. Roué rappelle par la nomination de M. Bouyer comme membre suppléant d'examen,  
 qu'il n'a rencontré aucune opposition de la part du comité directeur.  
 Sur la proposition de M. Dinté le conseil comme une commission de sept d'étudier  
 cette question et de faire un rapport adressé à la Commission universitaire. <sup>Le rapport sera communiqué à la faculté.</sup> Cette commission  
 se compose de 5 membres M. Bouyer, Dumiville, Herzog, Dupuis, Roué.

Une élève de l'école de médecine pour femmes de Piteckbourg demande à être dispensée de l'admission de Sciences naturelles déjà étudiées à Piteckbourg. Accord.

Le Directeur des "Cours des aides médicaux de Piteckbourg" s'est adressé au sous-  
 signé <sup>après de nous</sup> par lequel il expose la situation faite aux élèves de "ce cours" à l'université de  
 Lamsanne. Il lui sera répondu de la façon suivante:

Les élèves des "Cours des aides médicaux et aides chirurgiens de Piteckbourg" peuvent se  
 faire immatriculer à la faculté de médecine de Lamsanne.

Elles se sentent obligées de suivre les cours de l'année (Physique, Chimie, Zoologie, Botanique)

Elles doivent suivre tous les cours et travaux pratiques à faire de la 2<sup>e</sup> année. Elles  
 peuvent faire leurs études en 7 semestres. Elles doivent subir les examens suivants:

1<sup>o</sup> Examens de Sciences physiques et naturelles

2<sup>o</sup> Examens de Docteur

1<sup>o</sup> partie. Sciences anatomico-physiologiques

2<sup>o</sup> partie. Sciences médicales proprement dites.

3<sup>o</sup> Elles doivent présenter une <sup>Dissertation</sup> Thèse de Docteur.

M. Dinté propose qu'à l'avenir le rapporteur chargé d'examiner une thèse de  
 Docteur présente un rapport unique signé en deux.

Le directeur

aboué.

Dispense d'examen.

Conditions d'admission

de la "École de l'École

des aides médicaux à

Piteckbourg.

Séance du 5 juillet 1905

Présidence de M<sup>r</sup>. Buguier doyen.

Présents M<sup>rs</sup>. Buguier, Demerville, Huré, Bédéz, Huguier, Roux, Furet, Spengler, Larrieu, Mermod, Bouquet, Stroganoff, Huré.

M<sup>rs</sup>. Galli-Valerio, Stilling, Haberer, Corbière à titre facti exerciti.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 1905 est lu et adopté.

Sur la demande des rapporteurs M<sup>r</sup>. Martelli suggère une phrase à la thèse qui paraît être incomplète comme une citation pour la phrase "Alpina". (voir séance précédente)

Demande de M<sup>r</sup>. Languier sp. d.

La commission chargée d'examiner la demande de M<sup>r</sup>. Languier (voir séance précédente) présente deux rapports l'un de majorité, l'autre de minorité.

Rapport de majorité

Monsieur le Rector.

1. Il n'existe aucun règlement s'opposant à ce qu'un enseignement de la faculté de médecine soit confié à un professeur ou privat-docent non médecin.
  2. Tout en admettant que des connaissances médicales complètes sont utiles pour enseigner la physiologie à de futurs médecins, nous estimons que cet enseignement pourrait néanmoins être confié à un physiologiste de mérite n'ayant pas fait de études médicales.
  3. Connaissant les travaux personnels de M<sup>r</sup>. Languier dans le domaine de la psychologie-physiologique et désirant d'autre part et en dehors de toute question de personnalité que place doit faire dans le programme des cours à la Psychologie expérimentale nous appelons de tous nos vœux le moment où cette branche si importante fera à l'université de Louvain l'objet d'un enseignement spécial.
  4. Estimant en outre que les facultés de lettres, de sciences, de droit et de théologie sans exception intéressées à la création d'une chaire et d'un laboratoire de psychologie expérimentale, nous vous prions de leur adresser de votre valeur soumettre cette question à ces facultés et, si leur avis est favorable, de faire au Département de l'Instruction publique une proposition dans ce sens.
  5. Sans ce qui est de la situation personnelle de M<sup>r</sup>. Languier nous engageons ce dernier à continuer son cours à titre de suppléant à M<sup>r</sup>. le professeur Berger.
- Si la proposition d'ouvrir une chaire de psychologie expérimentale est agréée par le Département nous serons heureux de présenter M<sup>r</sup>. Languier comme candidat à ces nouvelles fonctions

Veuillez agréer, M<sup>r</sup>. le Rector, etc., etc.

Signé.

E. Buguier  
A. Roux  
Demerville  
Huguier.



Rapport de suite.

Le principe s'oppose d'une façon formelle à la nomination d'un professeur de physiologie générale qui n'aurait pas fait des études médicales complètes.

Comme professeur de clinique médicale j'ai pris un certain stage chaque année. Par conséquent, pour la physiologie joue un rôle considérable dans l'étude de la pathologie, et l'enseignement au lit du malade est une continuation appréciable des notions fournies par la physiologie générale. Mais l'étude de cette dernière branche devient aussi très peu complète. On peut être un physiologiste distingué, bien que centré dans l'étude de questions spéciales ou de détails, mais un tel physiologiste donnera l'impression à ses élèves des notions générales en fournissant uniquement à la tâche qui leur sera imposée à l'hôpital et dans la pratique médicale, c-à-d. celle qui consiste à décrire le fonctionnement des organes de l'homme sain et malade.

Pour un professeur qui désire apprendre le plus possible à ses élèves, l'enseignement de la clinique médicale devient ~~très~~ très difficile si ceux-ci arrivent avec une mauvaise préparation des branches dites accessoires dans les programmes et que j'appelle, moi, essentielles et préparatoires.

Les étudiants ont en général la tendance fâcheuse de travailler dans l'unique but de passer des examens. Après avoir obtenu un diplôme de bacheliers des sciences naturelles et médicales, ils ne paraissent avoir une connaissance toute à fait exacte de la chimie, de la botanique et de la zoologie, aussi bien que de l'anatomie, de l'histologie et plus particulièrement de la physiologie.

Le plus souvent aussi je les vois incapables d'expliquer le pourquoi de tel ou tel phénomène et pour ceux-là l'étude de la pathologie est un peu effort de mémoire et leur examen final un dialogue plus ou moins complet de notions exactes et mal digérées.

Il est donc absolument nécessaire si on désire de plus en plus sévère pour les branches qui préparent le candidat à l'étude de la pathologie au lit du malade et pour cela il est indispensable pour les professeurs et surtout le professeur de physiologie générale ait lui-même la notion de ce qui est nécessaire en supplément utile au futur médecin praticien. Et cela on ne peut le demander qu'à celui qui a fait des études médicales complètes.

Quant à la question de rapportant spécialement à la langue, je suis absolument d'accord pour bien faire le possible afin de le remettre à l'enseignement ou favorisant la création d'une chaire de psychologie avec laboratoire, et j'ai bien fait remarquer qu'il y a déjà deux

cas qui j'ai signalé cette solution dans une de vos leçons de la faculté de médecine.

Signé.

J. Brunet.

Professeur de clinique oculaire.

Après longue discussion on passe à la votation.

Le rapport de la majorité de la commission obtient 5 voix.

Le rapport de la minorité de la commission obtient 6 voix.

Une abstention. Le doyen n'a pas voté.

Le conseil d'ordre d'envoyer les 2 rapports aux recteurs en lui indiquant le résultat de la votation.

Le secrétaire

absent

## Séance du 1<sup>er</sup> novembre 1905

Présidence de M<sup>r</sup> Bugnion doyen.

Présents MM<sup>rs</sup> Demiville, Rossier, Skrzowski, Herzog, Makaim, Roux, Memrod, Perret, Schoenthal, Rond. M<sup>r</sup> Stilling se fait excuser.

M<sup>lle</sup> Deledsky Thèse pondue

La Thèse de Mademoiselle Deledsky sur la myosite ossifiante mise en circulation parmi les professeurs pendant les vacances d'été n'est pas revenue au doyen, les étudiants se sont avisés qu'à l'avenir aucune thèse ne doit être remise au doyen pendant les vacances d'été.

Thèses

Les thèses suivantes sont acceptées:

M. Okhoff

M<sup>lle</sup> Marie Okhoff <sup>mit. final</sup> la paracoccie lointaine et son application dans la pratique courante de l'examen fonctionnel de l'oeil.

Rapporteurs: MM. Memrod & Bugnion.

V. nicholsky

M<sup>lle</sup> Valentine nicholsky Ein Fall von Struma Congenita.

Rapporteurs: MM. Stilling et Galli-Kalaid.

Gourévitch

M<sup>r</sup> Gourévitch Contribution au traitement des abcès fœux congénitaux.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Roux et Perret.

Takowleff

M<sup>lle</sup> Takowleff Contribution à l'étude clinique et à la statistique des tumeurs malignes du sein de l'homme.

Rapporteurs: MM. Roux et Perret.

L'impression ne sera accordée pour cette dernière thèse que lorsque les révisions nécessaires auront été faites. Ces révisions seront contrôlées par M<sup>r</sup> le prof. Perret.

W. Komotska

M<sup>lle</sup> Wanda Komotska immatriculée en 1901 à l'université de Lausanne demande



a été refusée de l'examen de sciences naturelles. Refusé.

M<sup>r</sup>. Feldman étudiant en médecine de l'Université de Kharkoff est dispensé Feldman dispensé d'examen  
de l'examen de Sciences-naturelles. Il sera faire l'examen  
de Anatomie et physiologie au complet. par ce qu'il n'a pas subi d'examens de la physiologie  
à Kharkoff.

M<sup>me</sup> Vidowski de l'Université de Kharkoff devra faire les examens de S-N Vidowski dispensé d'examen  
au complet par ce qu'il n'a pas subi les examens de Zoologie au Russie. refusé.

M<sup>me</sup> Sochnikoff de l'école de médecine de Pétrobourg demande Sochnikoff dispensé d'examen  
à être dispensé des examens de S-N et d'A-P. déjà passés à Pétrobourg.  
d'équivalence de ces examens lui sera accordée par le Doyen, si des condi-  
tions peuvent être le S. a subi les examens au complet.

M<sup>me</sup> Roussakoff est dispensé des examens de S-N et d'A-P Roussakoff dispensé d'examen  
d'après avoir subi au complet à l'école de médecine de Pétrobourg.

Le Bureau de l'Université a refusé l'immatriculation à deux Russes M<sup>r</sup>. Rosa- Rosamer y examin  
mer et Bascoff dont la copie certifiée de notes de gymnase n'indiquent pas Bascoff } latin  
d'années de latin. Ces deux sont autorisés à faire un examen complémentaire  
de latin à Louvain. Le Bureau de l'Université pourra les adresser à M<sup>r</sup> Foul président  
à la commission de l'examen de l'Université.

M<sup>r</sup>. Treyer privat-dozent est empêché de faire son cours M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Treyer sp. d  
ce semestre. empêché de faire son cours

M<sup>r</sup> le Rector de l'Université demande au conseil d'admettre à Louvain Conditions d'immatriculation  
les conditions d'immatriculation à la faculté de médecine, d'examiner en à la faculté de médecine  
particulière s'il y a lieu d'exiger de tous les étrangers un examen de  
latin.

Sur la proposition de M<sup>r</sup>. Roux une séance spéciale sera consacrée  
à l'étude de cette importante question. auparavant M<sup>r</sup> le Doyen  
s'informera des conditions d'immatriculation à la faculté de médecine  
de Genève. Il s'adjurera deux membres du conseil pour préparer  
un rapport sur cette question.

Sur la proposition des professeurs d'anatomie et de physiologie le conseil Admission aux cours et  
prend la décision suivante: laboratoires d'anatomie  
et physiologie.

Sont admis de plein droit aux cours et laboratoires d'anatomie, d'histologie, histologie, physiologie.

d'embryologie et de physiologie:

1° les candidats aux examens fédéraux de médecine

2° les candidats au doctorat qui ont subi avec succès l'examen de sciences naturelles.

Les candidats au doctorat qui n'ont pas encore passé l'examen de S-N ne

pourrait être admis qu'autant que la place et le matériel le permettent. //

M. le Doyen demandera à l'Université de leur vouloir sacrifier cette discussion et la faire à la connaissance des étudiants.

Le Secrétaire

A. Roud.

Séance du 27 novembre 1905.

Présidence de M. Bugnion Doyen.

Présents: MM. Mahaim, Roux, Spengler, Ferret, Domiville, Galli-Valerio, Rossier, Mamed, Murret, Berdoz, Combe, Roud. MM. Stilling et Stryzowski se font excuser.

Thèses

Le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre est lu et adopté.

Les thèses suivantes sont acceptées:

Ramm (Tamba)

M<sup>lle</sup> Ramm (Tamba): L'œdème des traumatiques.

Rapporteurs: MM. Roux et Galli-Valerio.

Abramoff

M<sup>l</sup> Abramoff Idel: Le lactagol et son influence sur la sécrétion lactée.

Rapporteurs: MM. Rossier et Stryzowski. Les épreuves se sont été faites au point de vue de la langue.

Belamine

M<sup>l</sup> Belamine Vladimir: Contribution à l'étude de la pression sanguine à l'état pathologique. Rapporteurs M<sup>l</sup> Combe et Berdoz (quelques réauctes sont nécessaires; M<sup>l</sup> Combe se charge de les contrôler).

Thèse refusée Janoulloff.

de la thèse M<sup>l</sup> Janoulloff: "L'hypochloruration dans le traitement bromuré de l'épilepsie" exige des correctifs. Elle devra être présentée à nouveau à MM. Combe et Stryzowski qui feront un <sup>2<sup>ème</sup></sup> rapport à ce sujet.

Dispense de finances d'études.

La faculté donne un <sup>1<sup>er</sup></sup> avis favorable à la demande de dispense de finances d'études de M<sup>l</sup> R. Warnoy, de MM. F. Augstunger, G. Schaller, W. Bovea, A. Calame, J. Gschl et G. Koller. Pour la même demande de M<sup>l</sup> Carillini la faculté donne un <sup>1<sup>er</sup></sup> avis défavorable, cet élève ayant fait de très mauvais examens de S. N. cet automne. Enfin pour M<sup>l</sup> Isenegger M. le Doyen demandera un supplément d'information aux professeurs de sciences.

Congrès de Lisbonne

MM. Berdoz et Ferret sont nommés délégués par le congrès de Lisbonne, 1906.

Immatriation

M. le Doyen ouvre la discussion sur les conditions d'immatriation à la faculté de médecine, question que la <sup>faculté</sup> de l'Université nous prie d'étudier à nouveau à cause du grand nombre d'admissions qui ont eu lieu cet hiver.

M. le Doyen indique les conditions d'immatriation pour la faculté de



médecine de Berne et de Genève.

A Berne on exige des nationaux la maturité réelle ou classique.

Pour les étrangers depuis le semestre d'été 1905-1906 les conditions d'immatriculation sont celles exigées dans le pays d'origine de l'étudiant. Des étudiants<sup>(8)</sup> russes on exige le certificat d'un gymnase littéraire; des étudiantes<sup>(9)</sup> russes le certificat de 8<sup>e</sup> classe d'un gymnase et un certificat d'examen de latin.

Les étrangers qui n'ont pas les certificats demandés peuvent subir un examen devant une commission de professeurs de l'Université de Berne.

Les candidats au doctorat n'ont à subir que l'examen de sciences naturelles.

A Genève sont immatriculés à la faculté de médecine:

1<sup>o</sup> les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> les bacheliers en lettres et les bacheliers en sciences de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le procès de la Faculté.

Pour les étudiantes<sup>(9)</sup> en médecine, russes, il faut:

1<sup>o</sup> le diplôme de 7<sup>e</sup> classe d'un gymnase féminin russe, reconnu valable par le gouvernement russe.

2<sup>o</sup> le diplôme de 8<sup>e</sup> classe (d'institutrice).

3<sup>o</sup> le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'examen d'entrée de médecine de St. Pétersbourg.

~~Les~~ ~~titres~~ ~~doivent~~ ~~être~~ ~~accompagnés~~ ~~d'une~~ ~~traduction~~ française complète et si possible, légalisée.

En principe, la faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui peuvent par leurs titres et diplômes, être admises dans leur propre pays à étudier la médecine.

M<sup>r</sup> Herzog estime que l'on pourrait s'en tenir aux conditions actuelles en exigeant en outre un examen de français qui montrerait les élèves incapables de suivre les cours dans notre langue. Cette proposition est combattue par M<sup>r</sup> Hume qui estime ainsi par le Comité que nous devons adapter les conditions d'immatriculation de la faculté de Genève.

M<sup>r</sup> Rana voudrait suffire d'exiger des étudiants russes le certificat de 7<sup>e</sup> classe et le diplôme de latin. Il fait remarquer que la 8<sup>e</sup> classe est une classe distincte aux institutions et il ne faudrait pas croire que le certificat de 8<sup>e</sup> classe soit exigé en Russie pour l'admission à

l'Académie de Médecine.

Sur la proposition de M<sup>r</sup> Berger le conseil décide que pour être immatriculés à la faculté de médecine les étrangers devront présenter les certificats d'études exigés dans leur pays d'origine pour l'immatriculation dans une faculté de médecine.

C'est le Bureau de l'Université qui se verra chargé sur la condition d'immatriculation des pays étrangers.

Admission aux cours et laboratoires d'anatomie, histologie, physiologie.

Pour répondre à une demande présentée par les étudiants adressée aux Recteur; le conseil confirme sa décision du 1<sup>er</sup> novembre d'après laquelle les étudiants qui candidats au Doctorat qui n'ont pas encore subi les examens de Sciences naturelles ne pourront être admis aux cours et laboratoires d'anatomie, physiologie et histologie qu'autant que la place et le matériel le permettent. La inscription pour ces cours et laboratoires pourra se faire au secrétariat avant le 15 octobre.

M<sup>lles</sup> Timostchouk & Zakowleff Exam. de chimie organique

Les examens de sciences naturelles subis en Russie par M<sup>lles</sup> Timostchouk et Zakowleff sont reconnus valables. Elles devront cependant subir ici un examen complémentaire de chimie organique. L'examen de chimie organique sur lequel elles n'ont pas été examinées en Russie.

Le Secrétaire

Edmond.

Séance du 17 janvier 1901

Présidence de M<sup>r</sup> Bugnion Loyer.

Présents: M<sup>r</sup> Hergeu, Roux, Ferré, Galli-Valerio, Stuykowski, Bourget, Spengler, Courte, Bossier, Demisville, Berdez, Nord.

Le procès verbal de la séance du 27 novembre est lu et adopté.

La Thèse de

Thèse refusée. Boltine

M<sup>lle</sup> Boltine Lydie: "Contribution à l'étude de l'urinal et du phénol dans l'urine des malades" vu les rapports défavorables de MM<sup>r</sup> Courte et Berdez est refusée. Cette thèse devra être refaite avant d'être présentée à nouveau aux rapporteurs.

M<sup>r</sup> Bourget fait remarquer que la thèse de M<sup>lle</sup> Boltine est une thèse de chimie physiologique, qu'elle aurait donc dû être examinée par le professeur de chimie physiologique. M<sup>r</sup> Loyer répond que cette thèse est aussi dans le domaine de la chimie physiologique.

Thèse

Ulmann

M<sup>lle</sup> Ulmann, Marie. De l'influence du mouvement sur la production du



cautela dans le cas // rapporté par M. Stilling et Guignou est accepté.

Le conseil reprend la discussion sur les conditions d'admission à la faculté de médecine (voir séance précédente.)

Immatriculat. au.

M. le Doyen a appris qu'à Genève le diplôme de 3<sup>e</sup> classe (maturité) n'est plus exigé des étudiants Russes.

M. C. Rauc insiste sur la nécessité d'éviter dans notre règlement tout ce qui pourrait engager les jeunes gens ou les jeunes filles de pays à commencer des études de médecine lorsqu'ils ne remplissent pas les conditions exigées pour les examens fédéraux de médecine.

Après discussion le conseil vote adopté le règlement suivant :

Conditions d'admission à la faculté de médecine  
de Bâle.

Sont admis à l'immatrication en qualité d'étudiants dans la faculté de médecine :

- 1<sup>o</sup> les élèves qui remplissent les conditions exigées pour l'admission aux examens fédéraux de médecine
- 2<sup>o</sup> les élèves qui par des certificats ou des diplômes justifient d'études jugées équivalentes par le conseil de faculté.

N. B. S'il s'agit d'étrangers la Faculté de médecine, n'immatricule en qualité d'étudiants, que les personnes, qui par leurs titres et diplômes, se voient admises à étudier la médecine dans leurs pays.

Pour les étudiants Russes il faut :

- 1<sup>o</sup> le diplôme de 3<sup>e</sup> classe d'un gymnase fédéral reconnu valable par le gouvernement Russe.
  - 2<sup>o</sup> le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine pour femmes de St. Pétersbourg.  
(examen passé dans la 3<sup>e</sup> classe d'un gymnase de garçons)
- Les diplômes écrits en langue russe doivent être accompagnés d'une traduction française, complète, légalisée.

Une dispense partielle des examens (articles I et II) peut être accordée aux personnes qui ont subi dans une université suisse ou étrangère des examens jugés équivalents par la Faculté. La Faculté n'accorde aucune équivalence aux élèves sortis d'instituts d'arts médicaux, d'instituts de sages femmes ou d'école dentaires.

M. Rauc lit une correspondance d'un nommé <sup>roff</sup> <sup>immatriculat. au.</sup> <sup>St. Pétersbourg</sup> <sup>critique</sup>...  
disant qu'un grand nombre d'étudiants Russes n'ont pas été admis à la faculté de Bâle pour

certains de diplômes insuffisants ont été reçus dans les facultés de médecine, Genève et Bonn.

Pour répondre à cet article, le Dr. Doyen enverra notre nouveau règlement au rédacteur de ce journal.

Mme Danguine d'étudiants étrangers demandent de pouvoir subir le <sup>deuxième</sup> ~~premier~~ examen de doctorat d'après l'ancien règlement. deux professeurs ne voyant pas aucun article du règlement ~~sur~~ cette demande ont refusé. la faculté admet au surplus que ces étudiants ou assistants à subir leurs examens d'après le nouveau règlement. Ces travaux écrits étant en général meilleurs que les épreuves orales. une exception est faite en faveur de M<sup>lle</sup> Bradvareva qui <sup>avait</sup> ~~est~~ une assistante de M<sup>lle</sup> Danguine, actuellement partie au bureau de l'université. Toutefois le Dr. Doyen a fait renvoyer à M<sup>lle</sup> Bradvareva l'assurance qu'elle aurait à subir les épreuves d'après le nouveau règlement.

M<sup>lle</sup> Bradvareva

V. Smirnov. Dispute d'examen.

Une dispute des étudiants de S.-N. et d'A.-P. est accordée à M<sup>r</sup>. Victor Smirnov qui a subi avec succès toutes les épreuves de ces deux sections à la faculté de médecine de Moscou.

Transmission de la Syphilis par les Compo de la Côte.

Par l'intermédiaire de M<sup>r</sup>. le professeur de lois le conseil se penche sur la faculté de médecine de lui faire connaître son opinion au sujet du danger de la transmission de la Syphilis par la coupe de la Côte. M<sup>r</sup>. le Doyen transmettra à M<sup>r</sup>. de Lois la brochure de M<sup>r</sup>. Metzger brochure qui traite de cette question dans laquelle plusieurs professeurs de la faculté ont exprimé leur avis à ce sujet.

Le Secrétaire

A. Runt.

Prés.

Séance du 7 Mars 1906.

Présidence de M<sup>r</sup>. Bugnion Doyen.

Présents: MM. Herzog, Dornier, Genet, Berdez, Hermann, Bross, Stoyzanski, de Luvville, Banger, Galli, Valens, Hunt, Mahaux, Couche, Spengler, Roux, Dufour, Runt.

Thèses

Le procès verbal de la séance du 17 janvier et lu et adopté.

Les thèses suivantes sont acceptées:

L. Boltine

M<sup>lle</sup> Boltine Lydie: Contribution à l'étude de l'urée et du phénol dans l'urine des malades. Rapporteurs MM. Couche et Berdez. Cette thèse refusée au premier tour a été revue complètement et est maintenant acceptée.

Batchwaroff

M<sup>r</sup>. Batchwaroff L'influence de la durée et de l'intensité de l'excitation électrique sur la production des convulsions toniques et cloniques.

Rapporteurs M<sup>r</sup>. Herzog et Berdez. Quelques corrections à faire, par M<sup>r</sup>. Berdez de chaque de contrôler.



n<sup>o</sup> Otto Ris médecin fédéral "Sanitarische Einrichtungen und ärztliche Erfahrungen beim Bau des Simplon-Tunnels."

Rapporteur: M<sup>r</sup>. Galli-Valerio - Spengler.

n<sup>o</sup> Olga Scherewohesky. L'épidémie de peste actuelle et les résultats des mesures prophylactiques. Étude historique et critique.

Rapporteur: M<sup>r</sup>. Galli-Valerio - Bourget. Sec.

n<sup>o</sup> Mekler. Le gâtre congénital.

Rapporteur: M<sup>r</sup>. Huré à Bourget.

n<sup>o</sup> Otto Ris médecin fédéral. Contribution à l'étude de la cataracte Tardive.

Rapporteur: M<sup>r</sup>. Hakeur à Spengler.

n<sup>o</sup> Daniel Pometta médecin fédéral. Sanitarische Einrichtungen und ärztliche Erfahrungen beim Bau des Simplon-Tunnels.

Rapporteur: M<sup>r</sup>. Galli-Valerio - Spengler.

M<sup>r</sup> le Doyen annonce que le Département de l'Instruction publique n'a pas accepté les conditions d'immatriculation dans la faculté de médecine qui nous avons présentées dans la séance du 27 novembre dernier. Le refus du Département sera transmis à M<sup>r</sup> le Doyen par M<sup>r</sup> le directeur dans une séance de la commission universitaire n'était pas prévue.

M<sup>r</sup> le Doyen propose de renvoyer l'examen de la situation créée par le refus du Département à la 1<sup>re</sup> séance du semestre prochain. Il semble alors s'il y a lieu de rendre plus difficiles les conditions d'admission au Doctorat ou de même faire de nouvelles démarches auprès du Département pour modifier ses conditions d'immatriculation.

M<sup>r</sup> C. Roux propose de prier M<sup>r</sup> le Doyen de demander un entretien à M<sup>r</sup> le chef de Département, afin de lui exposer dans quelle situation nous sommes pour et à nous faire et les avantages qu'il y aurait pour nous à avoir les mêmes conditions d'immatriculation que ceux à Rome. M<sup>r</sup> le Doyen informera aussi officiellement des mêmes prières engagé le Département à refuser notre proposition.

M<sup>r</sup> Bourget se demande si devant cette demande auprès du Département on réfléchira et si on le saurait plus mieux s'adresser à la commission universitaire.

La proposition de M<sup>r</sup> C. Roux soumise par M<sup>r</sup> le Doyen est approuvée par la séance.

M<sup>me</sup> Guérassimoff est dispensée de <sup>examens</sup> de S-N et d'A-Ph. déjà admis Guérassimoff disp. d'exam.

avec succès à l'école de médecine pour femmes de Vitebsk.

M<sup>r</sup> Rigetti médecin habile en Egypte désire obtenir le titre de Docteur de la ~~faculté~~ faculté de médecine à Lausanne. Avant de fixer les conditions auxquelles ~~il sera admis aux épreuves de Doctorat~~ demande conditions d'admission il sera admis aux épreuves de Doctorat, M<sup>r</sup> le Doyen devra envoyer à M<sup>r</sup> le Doyen ~~de~~ l'original de son diplôme de médecin.

Le Doyen de la faculté des lettres M<sup>r</sup> Vallot nous fait part de propos

O. Scherewohesky

Mekler

O. Ris

D. Pometta

Conditions d'immatriculation refusées par le Département.

Guérassimoff disp. d'exam.

M<sup>r</sup> Rigetti médecin en Egypte

demande conditions d'admission

au Doctorat.

École préparatoire de  
français.

de création d'une "École préparatoire de français à l'usage des étudiants étrangers".  
Le Conseil approuve la création de cette école, bien qu'elle n'intéresse pas la faculté de  
médecine qui devra voir figurer dans <sup>ses</sup> ~~son~~ <sup>conditions</sup> ~~programme~~ d'immatriculation un examen de  
latin et non un examen de français.

Fonds Mercier.

Les microscopes achetés sur le compte du fonds Mercier seront prochainement remis aux  
intéressés. Le solde de 69 francs sera mis au crédit du laboratoire d'histologie.

Association de l'Institut  
Morey.

M. le ff. Dufour expose le but de l'association de l'Institut Morey et présente le  
rapport qui lui a été remis par M. Hezger. Il engage la faculté à s'intéresser comme  
membre de l'association. La faculté se déclare pour et quasi cette adhésion l'engageait  
au point de vue financier renvoie l'affaire à l'Université.

Tubili Lombroso.

M. Hezger fait circuler une liste de souscriptions pour le jubilé de César Lombroso.

Modifications du programme  
du cours de physiologie.

M. Hezger ~~fait~~ <sup>fait</sup> desire modifier le programme du cours de physiologie. Au début de son enseignement,  
M. Hezger faisait le cours de physiologie en 2 semestres, un d'hiver et un semestre d'été. Ensuite  
il a étendu le cours sur 3 semestres, 2 d'hiver et un d'été. Actuellement M. Hezger veut  
condenser certains chapitres et faire son cours en deux semestres comme <sup>ce se fait</sup> dans les autres facultés de  
médecine. Le semestre d'été étant très court, M. Hezger desire répartir le cours sur deux semestres d'hiver.  
Il fait en été un cours privé de 3 h. sur des chapitres spéciaux de physiologie, ce qui com-  
penserait dans une certaine mesure la perte de finances d'études qui entraîne la répartition  
du cours sur deux semestres. M. le chef du département informé de ce projet, ne devait  
pas s'immiscer à l'accepter, si la faculté l'approuve. Mm. Galli-Salerno, Spangler, Dufour,  
Demichville craignent que le 2<sup>e</sup> semestre de médecine ne soit trop chargé; l'absence de  
cours de physiologie en été serait regrettable pour les étudiants qui ne font que  
qu'un semestre d'été à l'université. M. Hezger fait remarquer que les étudiants qui ne  
font qu'un semestre d'été à l'université sont très peu nombreux; avec le système actuel il  
aura peut-être aussi que ces étudiants ont déjà étudié certains chapitres <sup>qui</sup> ~~ont~~ par M. Hezger  
travaille en été. M. le Doyen craint que le département refuse d'abandonner la part de  
finances d'étude du cours du semestre d'été; car il a précédemment refusé sur fait de finances  
du cours d'anatomie à l'achat de microscopes faisant passer ces fonds au laboratoire.  
Le professeur d'anatomie accepte le projet de M. Hezger; les raisons invoquées lui paraissent  
raisonnables. Il gagna 3 leçons de physiologie en été, mais la nouvelle des leçons ne sera pas supérieure  
en durée, et les étudiants pourront consacrer <sup>le même</sup> ~~le même~~ <sup>temps</sup> à l'étude de la même matière pendant  
le même temps pendant.

La faculté d'été accepte le projet de répartition du cours de physiologie sur deux semestres  
d'hiver avec cours spécial de 3 h. en été. Elle ne se prononce pas sur la question financière  
qui se rattache à ce projet.

Le Secrétaire

A. Morey.



## Séance du 16 mai 1906.

Présidence de M. Bugnion doyen.

Présents M. Rossier, Skjzowski, Spengler, Bedez, Galli-Valerio, Annonod, Roux, Genet, Roux Bourget, Combe, Roux. Le M. Murat s'est fait excuser.

Le procès verbal de la séance du 7 mars 06 est lu et adopté.

Thèses.

Les thèses suivantes sont acceptées:

M. Rapiw médecin fédéral "Etude de quelques tumeurs mésoépithéliales des organes génitaux féminins." Rapporteurs M. Stilling et Galli-Valerio.

Rapiw.

M. G. Tchatroff "Du décollement traumatique des épiphyses."

G. Tchatroff.

Rapporteur M. Roux et Roux. Quelques corrections à faire.

M<sup>me</sup> Nékrassoff Motoviloff "Diverticule inférieur de l'oesophage. Observation d'un cas opéré à la clinique chirurgicale de Louvain. Observation d'un cas de diverticulum du rectum."

Nékrassoff-Motoviloff

Rapporteur M. Roux et Genet.

M<sup>lle</sup> Lohanooff Remarques sur la topographie du nez pathologique.

Lohanooff

Rapporteur M. C. Roux et A. Roux. Quelques corrections à faire.

M<sup>me</sup> Melier Retard de consolidation des fractures chez les sujets légers porteurs."

Melier

Rapporteur M. Roux et Genet. La thèse devra être sérieusement revue, l'impression sera accordée par le doyen après nouveau rapport de l'examinateur.

M<sup>lle</sup> C. Théodoroff De l'émato-cèle rétro-utérine. Roux

C. Théodoroff

Rapporteur M. Murat et Spengler.

M<sup>lle</sup> Braustein La Suture nerveuse.

Braustein

Rapporteur M. Roux et Herzog.

M<sup>lle</sup> Pavloff La ligature de la cavité primitive.

Pavloff

Rapporteur M. C. Roux et Roux.

M. Czernickowsky Die Bierhefe als Desinfektionsmittel des Darmkanals. Thèse russe Czernickowsky

- mais Rapporteurs M. Combe et Bourget et sur la demande

de ce dernier rapports supplémentaires de M. Galli-Valerio, Skjzowski,

et Bedez. Sous sa forme actuelle cette thèse ne peut être acceptée, car elle

contient de nombreux erreurs. Elle devra être présentée à nouveau au conseil de

la faculté. Le candidat devra faire disparaître de son travail tout ce qui pourrait

servir de ridicule à la Société Lyonnaise; il devra aussi sur la demande de l'Université

faire disparaître le nom de M. Galli-Valerio, à moins qu'il ne soit les résultats

complets de l'examen microscopique fait par ce dernier.

M<sup>r</sup> Righetti

M<sup>r</sup> Righetti médecin praticien en Égypte, qui dans la séance du 7 mars dernier, a demandé à être admis aux épreuves de Doctorat à Louvain, parait, après les renseignements complémentaires qu'il a fournis à M<sup>r</sup> le Doyen - ne posséder ni Doctorat ni Diplôme régulier de médecin. La faculté décide que ce candidat devra subir les épreuves complètes y compris celles de Sciences naturelles.

L'université a décidé que dès le semestre prochain les étudiants russes pourront être admis aux examens de Doctorat devant fournir un certificat de séjour à l'étranger d'un semestre russe et le certificat d'absence de tout service en Russie.

Examen fidiraux.

La Commission médicale Suisse a attiré récemment l'attention du Département fédéral de l'Intérieur sur le fait que le jeune médecin manque souvent de connaissances pratiques suffisantes dans l'art de formuler et de dispenser les médicaments. Elle rappelle le cas récent d'intoxication par le morphine des « égarés » par une dose de 37 centigrammes prescrite et donnée par un jeune médecin militaire à un soldat souffrant d'un accès de neurasthénie. La commission médicale Suisse pense que le meilleur moyen pour éviter la répétition de pareils accidents serait d'obliger les étudiants à suivre des cours pratiques sur l'art de formuler, de dispenser et de préparer les médicaments, et d'introduire des épreuves pratiques sur ces matières dans les examens professionnels de médecins. De la discussion à laquelle prennent part M<sup>rs</sup>. Bidoz, Bourget, Roux, Galli-Valerio, Decuisville, Hummel, résulte, qu'il ne parait pas difficile d'introduire actuellement de nouvelles épreuves dans le programme des examens professionnels, les 5 semestres réglementaires d'études cliniques étant déjà très surchargés et que s'il est important de développer davantage sur l'art de formuler ce serait par contre une erreur de développer le côté « pharmaceutique » des études médicales le médecin n'ayant pas à préparer lui-même les médicaments qu'il prescrit.

Le président de la commission des examens fédéraux de Louvain voudra compte de ce desideratum dans la séance que le comité directeur convoquera prochainement à l'examen de cette demande. Il transmettra également au comité suisse les deux demandes suivantes:

- 1<sup>o</sup> sur la proposition de M<sup>r</sup> Bourget " obligation pour les candidats aux examens fédéraux de suivre le laboratoire de chimie physiologique.
- 2<sup>o</sup> sur la proposition de M<sup>r</sup> Roux " Rétablissement <sup>d'une</sup> séance de discussion en la commission des examens puisse discuter le résultat des épreuves de chaque candidat. La commission chargée de l'achat de microscopes à l'aide du fonds Traciet s'occupera de l'emploi du soldat de 443 fr.

Cours de pathologie interne

Un étudiant demande à être dispensé du cours de pathologie interne, ce cours coïncidant avec la clinique obstétricale. Cette demande est refusée si l'élève



Le cours ne peut être changé, l'étudiant devra pousser ses études jusqu'à ce qu'il ait suivi les cours obligatoires. Une révision du plan d'étude serait nécessaire, l'ancien est d'ailleurs épuisé.

Sur la demande de M<sup>r</sup> Mahaim le prix du Cours (2h.) "Anatomie du Cerveau" "Anatomie du Cerveau avec démonstrations" est fixé à 20 francs. M<sup>r</sup> le Doyen demande à M<sup>r</sup> Mahaim de demander si possible à l'un ou l'autre de ces professeurs de vouloir le servir.

M<sup>r</sup> Maméd a appris que la bibliothèque de l'université de Rome ne reçoit plus les thèses de la faculté de médecine de Bourges. Cet oubli sera signalé au Recteur de l'université.

Le Secrétaire

G. Roux.

Séance du 27 juin 1906.

Présidence de M<sup>r</sup> Eugène Doyen.

Présents: M<sup>ll</sup>. Demiéville, Bédiez, Muret, Ferré, <sup>Spengler</sup> ~~Bradov~~, Rossier, Galli, Maméd, Hageu, C. Roux, Strogowski, Bouquet, G. Roux, Spengler.  
Le procès verbal de la séance du 16 mai 06 est lu et adopté.

Les Thèses suivantes sont acceptées:

Thèses

M<sup>r</sup> Alexandre Antonoff: Étude comparative des méthodes opératoires des sinusites maxillaires chroniques. Avant d'accorder l'imprimatur la thèse devra encore être revue par les rapporteurs M<sup>ll</sup>. Maméd et Spengler. Antonoff  
Bradovarewa

M<sup>ll</sup> Neda Bradovarewa. Études physiologiques et cliniques sur l'otite. Avant d'accorder l'imprimatur la thèse devra être revue par les rapporteurs M<sup>ll</sup>. Dind et Strogowski.

M<sup>ll</sup> Alexandrine Bekina: Sclérite à pneumocoques. Bekina  
Rapporteurs M<sup>ll</sup>. Muret et Demiéville.

M<sup>ll</sup> R. Rapoutova: Réduction des luxations pseudo-sous-coracoidiennes axillaires récentes et non compliquées. Rapoutova  
Rapporteurs: M<sup>ll</sup>. Roux et Ferré.

M<sup>r</sup> Il est décidé que la thèse de M<sup>r</sup> Michel Grief: Résultats éloignés du traitement de la Tuberculose testiculaire sera acceptée pourvu qu'elle soit acceptée par circulation pendant les vacances si les rapports de M<sup>ll</sup>. Roux et Ferré sont favorables.

Thèse Czernichowsky

M<sup>e</sup>. Czernichowsky présente pour la 2<sup>e</sup> fois une thèse intitulée: Die Bierhefe als Desinfektionsmittel des Dannekanals. L'auteur a supprimé <sup>tout</sup> ~~ce~~ tout ce qui pouvait être considéré comme une réclame pour la Société Lyra. (à siana prudente) M<sup>e</sup>. Combe propose d'accepter la thèse. M<sup>e</sup>. Beitz l'acceptait si tant les autres rapporteurs sont d'accord. M<sup>e</sup>. Galli, Neksis, Bangé et Skrzyzowski proposent de ne pas accepter cette thèse parce que le candidat avait eu connaissance de l'analyse faite par M<sup>e</sup>. le professeur Galli, Neksis, qu'il savait par la substance sur laquelle il expérimentait ne contenait pas de levures vivantes, qu'il n'en a pas tenu compte et qu'il n'a pas même signalé ce fait important dans son travail. A la rotation la thèse est refusée par 4 voix contre 3. et (2 abstentions) M<sup>e</sup>. Huet estime que si la thèse de M<sup>e</sup>. Czernichowsky n'était pas acceptable telle quelle elle peut le devenir si l'auteur indique au début ou à la fin de son travail que la substance dont il s'est servi ne contenait plus de levures vivantes, ou qu'elle soit la substance employée la précédente d'origine gardant leur valeur. La proposition de M<sup>e</sup>. Huet est acceptée aussi par M<sup>e</sup>. Hagen et a été n'est pas admise par le conseil. Sur la demande de M<sup>e</sup>. Beitz le candidat sera autorisé à présenter à nouveau une thèse sur "l'histoire des levures de bière".

M<sup>e</sup>. Losseff

M<sup>e</sup>. Losseff atteint de tuberculose latente est autorisé à faire le dernier examen de doctorat en deux sessions.

M<sup>e</sup>. Schlépianoff devra faire son examen d'après <sup>le nouveau</sup> Règlement, sa demande de le faire d'après l'ancien n'étant pas motivée.

physiologie

Le département de l'Anatomie et de physiologie n'accepte pas pour l'enseignement de la physiologie d'être divisé en deux semestres d'hiver. Le cours complet sera donné comme précédemment trois semestres.

Examens fédéraux

Dans la séance de jeudi le Comité directeur de examens fédéraux a proposé au Département fédéral de l'intérieur: 1<sup>o</sup> de ne pas modifier actuellement les examens de thérapeutique 2<sup>o</sup> d'inviter les candidats de suivre les cours pratiques de l'art de formuler et de dispenser. La proposition faite par M<sup>e</sup>. Bangé d'inviter les candidats aux examens fédéraux de suivre le laboratoire de chimie physiologique sera examinée par le Comité directeur ultérieurement.

Renouvellement de bureau.  
M<sup>e</sup>. Hagen est nommé Doyen  
M<sup>e</sup>. Bangé vice-recteur.

A. B. 5.



## Séance du 20 Septembre 06.

Présidence de M<sup>r</sup>. Duquion doyen.

présents: Mm<sup>s</sup> Rossia, Berdez, Ferrer, Demiéville, Spengler, C. Roux, Strzyzowski, Combe, Munet, Bourget, Bewenkhal, Mahan, A. Roux. Mm<sup>s</sup> Stilling, Dufour, Mercier, Dind se sont fait excuser.

La thèse de M<sup>r</sup>. Czernikowsky modifiée dans le sens indiqué par le conseil de la faculté (v. séance précédente) <sup>et</sup> acceptée par Mm<sup>s</sup> les rapporteurs ~~par~~ M<sup>r</sup>. le Doyen a accordé l'imprimatur pendant les vacances.

La thèse de M<sup>r</sup>. G. Vuillet médecin fédéral "Contribution à l'étude des alcalins" sur le rapport très favorable de Mm<sup>s</sup> Berdez et Bourget est acceptée.

Un médecin anglais M<sup>r</sup>. Preiss demande à quelles conditions il pourrait obtenir le grade de Docteur de notre faculté. Sur la proposition de M<sup>r</sup>. C. Roux on exigera de lui les 2 examens du Doctorat et la thèse.

M<sup>lle</sup> Slouquinoff s'étant retirée au cours du 2<sup>e</sup> Examen de Doctorat qu'elle subissait pour la 3<sup>e</sup>me fois, demande qu'on lui restitue le montant total de sa finance d'inscription soit 100 fr., et qu'on lui l'autorise à se présenter à une 4<sup>e</sup>me épreuve. Elle sera autorisée à se présenter une 4<sup>e</sup>me et dernière fois et a droit à la restitution de <sup>la</sup> moitié de sa finance d'inscription (soit 100 fr.)

En remplacement de M<sup>r</sup>. Herzog décédé, M<sup>r</sup>. Ferrer est nommé doyen.

M<sup>r</sup>. Combe n'ayant pu assister à la séance du 27 juin dernier a été informé d'apprendre quelques jours plus tard que la thèse de M<sup>r</sup>. Czernikowski avait été refusée, en partie par le fait que l'auteur devait savoir que la substance employée ne contenait pas de <sup>levures</sup> ferment.

Dans la séance du 16 Juin il avait été fait à cette thèse des objections de forme plus que de fond. M<sup>r</sup>. Czernikowsky ayant supprimé tout ce qui pouvait avoir de valeur de réclamation à la fin, M<sup>r</sup>. Combe pensait que cette thèse serait acceptée. Le fait que la substance employée ne contenait que des levures mortes s'adapte à la valeur de travail. Une levure morte peut contenir des ferment et posséder d'autres propriétés fermentatives, microbicides ou antitoxiques.

Thèses

M<sup>r</sup>. CzernikowskyM<sup>r</sup>. G. VuilletM<sup>r</sup>. Preiss méd. anglais

demande condit. de doctorat

M<sup>lle</sup> Slouquinoff

demande restitution de sa finance d'examen.

Election du

nouveau Doyen

Prof Ferrer

Thèse Czernikowski

h<sup>o</sup> Combe s'imagine que la substance employée donne lieu à une fermentation. Au surplus à l'Université de Leipzig, une thèse sur un sujet analogue a été acceptée.

h<sup>o</sup> Bourget ayant à M<sup>r</sup> Combe, qu'il s'agit de refuser cette thèse, parce qu'elle contenait à son avis de nombreuses erreurs scientifiques. D'ailleurs la thèse modifiée ayant été maintenant acceptée, la Direction actuelle des études devrait plutôt être faite dans une séance de la Société de médecine.

h<sup>o</sup> C. Roux fait remarquer qu'en acceptant une thèse la faculté <sup>elle</sup> ~~ne~~ <sup>par conséquent</sup> s'engage par là à défendre les opinions du candidat. Il y a deux ans, sur le rapport favorable de deux experts, la faculté a accepté une thèse sur la "Cure radicale des hernies", thèse ~~qui~~ <sup>qui</sup> ~~contenait~~ <sup>contenait</sup> les opinions que ~~les~~ <sup>les</sup> experts consultés, <sup>ne s'étaient</sup> ~~ne~~ <sup>considérés</sup> par comme ~~très~~ <sup>très</sup> solidement établies.

h<sup>o</sup> Strogowski relate le fait que si une thèse sur un sujet analogue a été acceptée à Leipzig, cela ne saurait influencer les ~~experts~~ <sup>experts</sup> de Göttingue. Quant à la substance employée par le candidat, h<sup>o</sup> Strogowski la considère comme inactive.

Examen de latin: Des candidats au doctorat demandent de pouvoir faire l'examen de latin après l'examen de sciences naturelles. Le conseil d'ord. de s'en tenir au règlement.

Mouvement Semmelweis: L'Université de Göttingue invite notre faculté à envoyer un délégué à l'inauguration du monument. Il en l'honneur de Semmelweis. h<sup>o</sup> le Doyen remercie l'Université de Göttingue de son invitation.

Sur la demande de M<sup>r</sup> Demiville les séances de la faculté auront lieu ce soir le mercredi soir.

Le Secrétaire

GRAND

Séance du mercredi 14 novembre

Présidence de M<sup>r</sup> Perret doyen.

présents: M<sup>l</sup> Strogowski, Galli-Valerio, Mammi, Stilling, Rosser, Mahaim, Berdez, Spangher, Muret, Combe, Roux, Spengler, Bourget, Dufour, Baur.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 1906 est lu et adopté.

Thèse Czernikowski.

M<sup>r</sup> Galli-Valerio proteste contre le fait que M<sup>r</sup> Combe a repris la discussion



sur la Thèse Gernikowski dans la séance précédente, séance extraordinaire  
 convoquée pendant les vacances, pour le remplacement de M. Koyou comme doyen,  
 alors que tous les intéressés n'étaient pas présents. La fermentation  
 produite consistait par M. Coube faite de 2. c. de *Hyphomyces*.

M. Serry a fait les deux premiers examens à la faculté de médecine  
 de Kopyov. La faculté lui accorde l'équivalence pour l'examen de S-N, et  
 les cours suivis à Kopyov sont reconnus valables. Demande Serry.

M. P. Kalosoff demande que les cours suivis à la faculté de médecine  
 de Moscou lui soient comptés. Il demande en outre la dispense de  
 l'examen de Sciences naturelles. L'équivalence des cours est accordée; mais  
 la dispense de l'examen de sciences naturelles est refusée, M. K. n'ayant  
 pas subi cet examen à Moscou. Demande Kalosoff.

M<sup>me</sup> Bagroff a subi avec succès l'examen de S-N et l'examen d'anatomie  
 et physiologie à l'institut de médecine de Pétersbourg. L'équivalence de  
 l'examen de S-N lui est accordée, mais elle devra refaire l'examen  
 d'anatomie. Demande Bagroff.

M. Gacki demande que les cours qu'il a suivis à la faculté de médecine Sem.  
 de Padoue lui soient reconnus valables. Cette demande est refusée, M. Gacki  
 ayant suivi ces cours comme auditeur et non comme étudiant immatri-  
 culé.

M. Krakowsky a <sup>subi</sup> suivi avec succès les examens de S-N et d'anatomie  
 et physiologie à l'université de Varsovie. L'équivalence de  
 l'examen de sciences naturelles lui est accordée, mais il devra refaire  
 l'examen d'anatomie. Demande Krakowsky.

M<sup>me</sup> Haindrava et Ogus immatriculées avant le 10, IV, 08  
 sont dispensées de l'examen de S-N, mais elles devront subir l'examen  
 d'anatomie d'après le nouveau règlement. Demande Haindrava, Ogus.

La faculté décide qu'à l'avenir les travaux écrits des examens  
 de doctorat seront dirigés par les examinateurs intéressés et non  
 par le doyen.

Une bourse favorable est accordée aux demandes de dispense  
 de financer l'étude de Mm. Boven, Gœil, Jaurat, Koller, Scholler,  
 Greco, Caud et de M<sup>me</sup> Wurney. Dispense de fin. d'étude.

M. Schwetz présente un travail de concours universitaire; Recherche, Concours Schwetz.  
 bactériologique, dans les stomato-gingivites. M. le doyen, Mm. Stelling  
 et Gull-Volcio, examineront ce travail.

Thèses.

- des thèses suivantes sont acceptées:
- M. Mestral médecin fédéral & Régénération de la rate chez les Tritons. Rapporteurs: MM. Stilling et Locwental.
- M. Jolliat, Médecin fédéral & Contributions à la pathologie de l'œsophage. Rapporteurs: MM. Stilling et Braun.
- M. Mucenod regrette que ce travail contienne deux observations complètement différentes. Il accepte néanmoins cette thèse à majorité pourvu qu'on admette cette réunion de travaux en une thèse. Cette réunion de deux travaux dans une thèse a déjà eu lieu dans cette faculté.
- M. Rücklin médecin fédéral & Deux cas de fœtus veia polykystique. Rapporteurs: MM. Stilling et Braun.
- Chaires de physiologie et de psychologie. M. le Recteur sur la demande du Département & l'Ét. full. prie la faculté de médecine de faire des propositions pour le remplacement de M. Kappeler. Cinq physiologistes ont annoncé leurs candidatures: MM. Archer prof. à Marseille, Batelli prof. à Genève, Archer prof. à Berne, Pashou (Paris), Heubner prof. à Zurich.
- Une commission de cinq membres - MM. Ferrié, Doyon, Bourget, Stilling, Strykowski, Bidez - est chargée d'examiner les titres et travaux des candidats.
- M. Stilling propose de demander au Département de nommer M. Languiat professeur de psychophysologie, de mettre un laboratoire à sa disposition, et de lui confier l'enseignement officiel de la physiologie des organes des sens. Cette proposition est votée par MM. Doyon, Braun, Bourget, Kappeler. À l'unanimité le conseil décide de confier l'étude de cette question à la commission chargée de la présentation d'un professeur de physiologie.
- Privat Doct. Th. Ferrié. M. Th. Ferrié, J. de l'Université de Berne, demande de pouvoir donner un cours d'urologie à titre de privat-docent. Il présente un travail de thèse intitulé « Réflexions sur la chirurgie urologique moderne ». MM. Demicheli, Roux et Bourget recommandent cette candidature et demandent la nomination de deux experts chargés d'examiner le travail du candidat. MM. Braun et Dintz sont désignés comme experts. Sur la proposition de M. Roux, M. le doyen demandera



au bureau de l'Université & ne pas envoyer aux universités la thèse sur l'Éthique.  
une thèse sur l'Éthique, thèse qui n'a pas subi les corrections  
nécessaires avant l'impression.

Pour suite, le recteur de facul fait M<sup>r</sup> Galli proposer  
de remettre prochainement l'imprimatur non à l'étudiant, mais  
au professeur qui l'a chargé de revoir les épreuves

Le Secrétaire

Abent

L'imprimatur.

Séance du Mercredi 12. III. 06.

Présidence de M<sup>r</sup> Forêt doyen.

Présents : Mm<sup>rs</sup> Stilling, Demieville, Galli-Valerio, Rouzet, Rossier,  
Strogowsky, Dind, Roux, Berdez, Muret, Dufour, Mahaim, Manno,  
Combe, Aoud. M<sup>r</sup> Spengler se fait excuser.

Sur la demande de 54 étudiants M<sup>r</sup> de doyen a renvoyé l'examen de doctorat.  
au mois d'Avril la 1<sup>re</sup> session des examens de doctorat qui  
devaient avoir lieu en février. Actuellement 7 étudiants réclament  
le maintien de la session de février. Sur la proposition de M<sup>r</sup> de  
doyen cette demande est refusée.

M<sup>me</sup> Wojciechowska présente comme thèse de doctorat un travail "thèse W. refusée  
intitulé " Recherches sur le système nerveux du crapaud », les recherches  
ont été faites dans le laboratoire d'histologie sous la direction  
de M<sup>r</sup> Auguin actuellement absent. Suivant les rapports de  
M<sup>rs</sup> Stilling & Sawenthal cette thèse ne peut être acceptée  
telle quelle; elle devra être renvoyée au professeur directeur qui indiquera  
les modifications nécessaires.

Les thèses suivantes sont acceptées:

M<sup>r</sup> Demieville méd. fédéral " A propos de deux cas inédits  
de traumatismes de l'articulation du cou de pied. Rappor-  
t M<sup>rs</sup> Roux & Forêt. L'imprimatur sera remis à M<sup>r</sup> Roux qui  
se charge de surveiller les recherches nécessaires.

M<sup>r</sup> Simonin médecin fédéral: Contribution à l'étude de quelques méthodes  
pratiques de coloration des cils ~~des~~ des bactéries. Rappor-  
t Mm<sup>rs</sup> Galli-Valerio & Stilling.

M<sup>r</sup> Schütz a remis son travail présenté au concours universitaires pour  
Concours Schütz.

Thèses.

M<sup>r</sup> Demieville

Concours Schütz.

privé docteur Ferris.

le prix de Cuvillier.

M. Dint ayant été empêché d'examiner le travail d'habilitation du D. Ferris, a été remplacé par M. Furet. Les deux experts, M. Roux et Furet, proposent d'accepter le travail d'habilitation du D. Ferris et d'accorder à celui-ci le droit de faire un cours sur les "mœurs et l'économie de la vie" et de s'occuper de l'homme et de la femme. Le discours d'épreuve du candidat aura lieu dans la prochaine séance.

Chaires de physiologie et  
de psychologie.

La commission chargée d'examiner les titres et les travaux des candidats à la chaire de physiologie présente un rapport écrit sur chacun des cinq candidats MM. Arthur, Ascher, Batelli, et Heuber et Paschou. Elle conclut en proposant à la faculté de présenter à un département deux candidats ex-aequo MM. Arthur et Batelli.

Elle propose en outre de demander pour M. Sargis le créneau d'une chaire de psychologie et de lui confier l'enseignement de la physiologie des organes des sens.

M. Dufour accepte la proposition de la commission de présenter M. Arthur et Batelli en 1<sup>er</sup> rang; il propose d'y présenter en 2<sup>nd</sup> rang M. Ascher dont il connaît personnellement quelques travaux et dont le langage scientifique, d'après le rapport de la commission, est très sérieux.

M. Stilling déclare que si la commission a la fois présenté M. Ascher, c'est surtout pour des raisons <sup>de langue</sup>; il lui semble d'ailleurs que M. qui me présenterait en 2<sup>nd</sup> rang serait peut-être peu agréable à M. Ascher qui vient d'être nommé professeur ordinaire à la faculté de médecine de Berne.

Pour éviter l'inconvénient d'une présentation en deuxième rang, M. Dint propose de présenter M. Ascher à côté de M. Arthur et Batelli, en ayant soin d'indiquer <sup>au</sup> département que M. Ascher a été présenté par rapport aux travaux, mais que la nomination paraît moins désirable pour la raison sus-indiquée.

M. Dufour et Galli Valerio se rangent à la proposition de M. Dint.

M. C. Roux insiste aussi sur la nécessité, pour se conformer à l'usage, et ne pas le contourner, d'une présentation de deux candidats ex-aequo, et non d'en présenter encore au moins un autre.

M. Herzog et Stagginsky estiment que les travaux scientifiques de M. Heuber valent ceux de M. Ascher, et que ces deux candidats auraient dû être présentés en 2<sup>nd</sup> rang.



M. Dufour déclare que s'il a proposé M. Archer, c'est que  
 d'après les rapports de la commission, ce candidat paraissait plus qualifié  
 que les autres, et se rangeait d'ailleurs à la proposition faite par  
 M. Dind de présenter en 2<sup>e</sup> rang MM. Arthur et Henluer.

M. Bourget ne peut accepter cette proposition. Les rapports lui en ont  
 fait voir qu'un travail considérable a été fait par la commission.  
 Celle-ci ayant décidé de présenter ce que M. Arthur et Baselli n'a pas  
 voulu élever les deux candidats restants. Si la faculté <sup>veut</sup> acceptait  
 faire une présentation en 1<sup>er</sup> rang, il faudrait examiner à l'avance  
 les titres et travaux de ces candidats, car M. Duxhou n'aurait  
 peut-être autant et plus que MM. Arthur et Henluer n'ont été présentés  
 en 2<sup>e</sup> rang.

M. Dind et C. Raut proposent de voter <sup>1<sup>o</sup></sup> sur la proposition de  
 la commission de présenter ce que M. Arthur et Baselli  
 2<sup>o</sup> sur la proposition de faire une présentation en 2<sup>e</sup> rang et ensuite  
 si cette proposition est acceptée de charger l'ancienne commission de  
 une nouvelle de désigner le ou les candidats les plus qualifiés pour  
 cette <sup>présentation</sup> proposition en 2<sup>e</sup> rang.

On passe à la votation. M. le Doyen pose les deux questions suivantes :

1<sup>o</sup> Voulez-vous présenter en 1<sup>er</sup> rang et accepter : MM. Arthur et Baselli ?  
 Réponse Oui, à l'unanimité.

2<sup>o</sup> Voulez-vous présenter en 2<sup>e</sup> rang M. Archer ? Réponse Oui, à l'unanimité.  
 M. C. Raut exprime le regret que la question d'une présentation  
 en 2<sup>e</sup> rang ait été posée sous la forme sus-indiquée et <sup>pas</sup> non d'une façon  
 plus générale : Voulez-vous faire une présentation en 2<sup>e</sup> rang.

M. Dind demande l'inscription au procès-verbal de la proposition  
 qu'il a faite d'une présentation en 2<sup>e</sup> rang, conforme à la tradition.  
 On passe ensuite à la discussion de la proposition de créer pour  
 M. Languier une chaire de psychologie avec laboratoire et de le  
 charger <sup>en</sup> de cours de physiologie des organes des sens et d'attacher de  
 cours général de physiologie.

M. Bourget dit que la situation de M. Languier doit précéder ?

M. Languier propose de psychologie <sup>avant</sup> <sup>de</sup> faire un  
 cours de physiologie des organes des sens, ou bien sera-t-il chargé  
 de faire le cours de physiologie des organes des sens. Dans cette  
 dernière alternative, nous aurons deux professeurs de physiologie.

M<sup>r</sup>: Baumgärtner estime dangereux de détacher de l'enseignement de la physiologie un chapitre spécial. Même si le professeur qui sera prochainement nommé ne s'occupe pas de cet objet, il n'en sera peut-être pas de même à l'avenir surtout avec son successeur éventuel.

M<sup>r</sup>: Galli Valerio veut quelque incrédulement à force les étudiants à suivre un cours spécial de physiologie des organes des sens; il craint aussi des difficultés lors des examens si l'enseignement de la physiologie est ainsi réparti entre deux professeurs.

M<sup>r</sup>: Chabaine signale le fait qu'à Leipzig l'enseignement de la physiologie des organes des sens est confié par un spécialiste à lui seul; sans il n'est jamais résulté aucune difficulté avec le titulaire de la chaire de physiologie.

M<sup>r</sup>: Dintz, Dufour, Chaux et A. Raut proposent de charger M<sup>r</sup>: Languier du cours de physiologie des organes des sens. Ce chapitre est en général négligé par les physiologistes, et il paraît avantageux de le confier à un homme spécialiste, d'autant plus que les deux candidats M<sup>r</sup>: Aethus et Batelli ont déclaré qu'ils accepteraient volontiers ce arrangement. Quant aux difficultés qui pourraient survenir plus tard avec un autre professeur de physiologie qui n'admettrait pas ce partage, elles pourraient toujours être tranchées par le département; d'autant plus facilement que M<sup>r</sup>: Languier ne sera pas professeur ordinaire.

Par 12 voix contre 1 la faculté propose qu'on crée pour M<sup>r</sup>: Languier une chaire de psychologie avec l'adjonction et qui aura la charge du cours de physiologie des organes des sens.

Le Secrétaire.  
A. Raut.

Séance du 24 janvier 1907

Présidence de M<sup>r</sup>: Ferrer doyen

Présents. M<sup>r</sup>: Stilling, Strogostky, Marnod, Deminville, Spengler, Kossin, Amort, Galli Valerio, Raut.

Le procès verbal de la séance du 12 décembre 1907 est lu et adopté.

M<sup>r</sup>: Valerio.

M<sup>r</sup>: Valerio ayant quatre inscriptions aux collèges de la faculté de médecine de Bayreuth demande à être admis à la faculté de médecine. Il lui



sera répondu, qu'il doit adresser sa demande au bureau de l'Université et qu'il sera admis s'il remplit les conditions d'immatriculation.

M<sup>r</sup> Mohammed Hafek demande l'équivalence de l'examen de Science naturelle qu'il a subi à la faculté de Beyrouth. Cette équivalence est accordée.

M<sup>r</sup> Azmy demande l'équivalence des examens de S-N et d'anatomie et physiologie qu'il a subis à Beyrouth. Les examens ayant été faits devant la commission franco-turque et étant reconnus valables en France, M<sup>r</sup> Stilling propose d'accorder l'équivalence, ce qui est adopté. <sup>si un élève doit faire l'examen d'anatomie et physiologie il doit refaire l'examen de S-N et physiologie</sup> Les thèses suivantes sont acceptées: au complet. Thèses

M<sup>r</sup> Bettex méd. fédéral. Contribution à l'étude d'un nouveau désinfectant urinaire (delimité). Rapporteur M<sup>r</sup> Stilling et Stygnoski.

M<sup>r</sup> L. Maggi méd. fédéral. Recherche sur le contrôle della freschezza e purezza del latte col ~~metodo~~ metodo della riduzione del bleu di metile e del esame microscopico dei microrganismi.

Rapporteur M<sup>r</sup> Galli Valerio et Stilling.

Le conseil a émis ensuite la décision d'inscrire à la l. d. privat. doc. Ferraro Ferraro méd. privat. docent, <sup>sur</sup> ~~en~~ la condition de tenir en présence d'un malade atteint de rétrécissement complet d'aorte. A la séance du huit des sessions (au ballottin blanc) la faculté propose d'accorder à M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Ferraro le titre de privat. docent.

Le secrétaire

Az. Rend.

## Séance du 6 Mars 09.

- Présidence de M. le Docteur Rogée. Présents. M. le Docteur Demicville, Staggensky, Demicville, Spengler, Bedez, Galli-Valevo, Lecomte, Rossier, Franquet, Brunet. M. le Docteur Stilling a été <sup>nommé</sup> rapporteur. Le 14.3.09 un <sup>rapport</sup> a été adressé au Congrès international d'hygiène et de démographie qui aura lieu en Sept. 09 à Berlin. La commission universitaire lui accorde dans ce but un subside de 300 fr.
- de faculté de médecine de Bucarest demande à être reçue en thèse avec celle de Lauranne, et peut être acceptée.
- M. le Docteur Th. Perrin a été nommé rapporteur et autorisé à faire un cours sur "les nouvelles méthodes d'examen de l'utérus de l'homme et chez la femme."
- M. Goldensoy demande de faire subir l'examen ~~de~~ d'anatomie et physiologie en deux sessions. Il <sup>est autorisé</sup> rapporte une forte myopie. Cette demande est refusée.
- M. Paraskavopoulos ayant fait le P.-E.-N. à Paris est dispensé des examens correspondants à Lauranne.
- M. Mikoloff (Bulgarie) demande à être dispensé de l'examen de sciences naturelles fait dans une école d'arts médicaux. Refusé.
- M. Alekhou ayant fait le P.-E.-N. à Paris est dispensé de l'examen de S.N. à Lauranne.
- M. Kouradava étant sérieusement malade (certif. de M. Demicville) est autorisé à subir l'examen d'anatomie et physiologie en deux sessions.
- Les thèses suivantes sont acceptées.
- M. Wojciekowska M. Wojciekowska Lycopodium à grains réformes de la femme sous l'aspect diurne. Rapport. Roux et Rogée.
- M. Crotti M. Crotti. Médecin-jérial. Un cas de grossesse alidémiale. Rapport. M. le Docteur Rossier et Stilling.
- M. Popoff M. Popoff. Etude comparative sur le traitement opératoire des Lésions frontales chroniques. Rapport. M. le Docteur Demicville et Perrin.
- M. Rosen. Contribution à l'étude de l'influence de rayons X sur les ovaires de la femme. Rapport. M. le Docteur Rossier et Bedez.

C. Brunet.



Séance du 15 mai 1907

Présidence de M. Penet doyen.

Présents. MM. Lombe, Sprengler, Berdez, Arthus, Galli Valerio, Kossia, Staggas.

M. Deuville, Souventhal, Houx, Auguin et Lhond.

M. Stilling a fait excuser.

M. le doyen souhaite la bienvenue parmi nous à M. Arthus, le nouveau professeur de physiologie de notre faculté.

Le procès verbal de la séance du 6 mars 07 est lu et adopté.

Collegia privatissima  
de physiologie

La commission universitaire transmet à la faculté une lettre adressée

au Département de l'Instruction publique par M. Arthus. M. Arthus

désire donner à titre de "collegia privatissima" deux heures supplémentaires

de physiologie par semaine. Dans ce cours, il traitera de certaines ques-

tions spéciales qui ne sauraient être développées d'une façon spéciale

complète dans le cours obligatoire de six heures par semaine. Au

sujet de cette demande, la faculté décide de transmettre à la Commission

universitaire un avis favorable.

M. L. Rond propose comme assistant d'anatomie, pour le semestre

Assistants d'anatomie

hivernal 1907 et le semestre d'été 1907-08, M. L. Staggas qui veut se substituer

avec succès les examens fédéraux d'anatomie et de physiologie. M. Rond propose ulté-

rieurement un deuxième assistant pour le semestre d'été.

MM. Bowen, Paul, Goël, Joux, Kohler, M<sup>lle</sup> Wagny et Fuchs demandent

Dispenses de finances d'études

une dispense de finances d'études. La faculté propose de l'accorder aux

six premiers et à la 7<sup>ème</sup> également, si celle-ci le mérite aussi par son

travail, M. le doyen se renseignera à ce sujet.

Dans la dernière séance, le Sénat a chargé la commission universitaire

Traitement des Doyens

d'étudier la proposition faite par la faculté des lettres, de donner

aux Doyens de nos facultés un traitement fixe. La commission universitaire

nous demande un avis sur cette question. Actuellement les Doyens

ne reçoivent aucun traitement fixe, ils ont une part des finances de doyens.

La faculté des sciences, estime, paraît-il, que cette part du doyen donnée

dans une trop forte mesure celle qui revient aux examinateurs. Elle préfer-

rait un traitement fixe prélevé sur le fonds universitaire.

M. C. Roux trouve injustifiable de rétribuer d'une façon variable

les fonctions de doyen. Sur la proposition de M. Auguin la faculté

demandera à la commission universitaire de laisser aux Doyens la

la part actuelle des finances de l'école et de leur accord en vue  
un traitement de 500 francs.

## Histologie

M. le prof. Louchard est obligé, par suite du nombre très élevé des  
étudiants, de modifier le programme de son enseignement de l'histologie  
à l'avance le laboratoire aura lieu en été (2 après-midi par semaine)  
et en hiver (un après-midi par semaine). Les étudiants se seront obligés  
de faire le laboratoire que durant un semestre d'été ou d'hiver.  
La partie pratique du cours de technique histologique sera donnée  
durant les heures de laboratoire d'histologie.

## Équivalence d'examen.

L'équivalence à l'examen de S-N naturelle est accordée à M. K.  
Kieff qui a subi avec succès cet examen à la faculté de médecine  
de Kazan.

M. le Recteur en vue de M. <sup>elle</sup> Katchatouroff pourra être  
admise bientôt prochain au laboratoire d'anatomie ainsi qu'elle  
n'a pu encore fait l'examen de S-N. Elle pourra être admise dans  
ce laboratoire si la place et le matériel le permettent.

M. Edward Brentzberg hollandais a subi avec succès en 1901  
les examens de S-N de la faculté de médecine de Leuven.

Il prépare actuellement les examens de maturité fédérale, et demande  
à être dispensé des examens fédéraux de S-N. Il lui a répondu  
à M. Brentzberg qu'il doit adresser la demande au Directeur du  
Comité directeur, M. Courtois. Sur la demande de M. C. Roue,  
M. Brentzberg sera informé que si ~~elle~~ la faculté avait un  
précédent à donner, elle donnerait un précèdent négatif. M. C. Roue  
rassemble la faculté sur l'issue de la demande de M. Brentzberg auprès  
du comité directeur. L'équivalence à l'examen de S-N ne sera  
certainement pas accordée.

M. Pierre Voytatchevsky a suivi les cours de S-N à la faculté de  
médecine de Kieff. Il demande à être admis aux examens de  
doctorat à Leuven, bien qu'il ne puisse pas fournir la preuve  
qu'il a suivi le cours de chimie organique. Après discussion cette  
demande est accordée.

La thèse suivante est acceptée

## Thèse Mola

M. Mola. Contribution à l'étude de l'influence de la leucine de  
raisin sur l'acidité et l'indolol du phéol.

Rapport. Mme Combe et Strogowski.

Le Directeur  
abonné



## Séance du 26 juin 1909.

Présidence de M<sup>r</sup>. Perret doyen.

Présents M<sup>rs</sup>. Berdoz, Muret, Galli-Valerio, Demic'ille, Stilling,  
C. Roux, Sprangler, Rossier, A. Raut.

M<sup>r</sup>. Bugnion s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai est lu et adopté.

M<sup>lle</sup> Mikheïef a suivi pendant une année l'enseignement  
des "Cours supérieurs pour femmes à Moscou". Elle demande  
que les cours de Sciences naturelles qu'elle a suivis dans cette  
école lui soient comptés. Cette demande est refusée.

Deux frères M<sup>rs</sup>. A. Feldmann et J. Feldmann ont fait à l'équivalence l'examen  
l'université de Kharkoff les examens de Science naturelle et  
les examens d'anatomie, histologie et embryologie mais ils n'ont  
pas subi les épreuves de physiologie. Ils demandent l'équivalence  
de l'examen de Science naturelle et l'équivalence de l'épreuve déjà  
subies du 2<sup>e</sup> examen, ils complètement exclus en subissant  
les épreuves de physiologie soit ici, soit en Russie.

M<sup>r</sup>. le Doyen rappelle que la faculté accorde toujours l'équi-  
valence de l'examen <sup>de Science naturelle</sup> d'anatomie, qu'elle accorde parfois l'équi-  
valence de l'examen <sup>complet</sup> d'anatomie et physiologie, mais qu'elle <sup>refuse</sup> l'équivalence  
en général <sup>l'équivalence de</sup> l'examen partiel. Il estime que dans le cas  
particulier on peut accorder l'équivalence de l'examen, mais  
exiger le 2<sup>e</sup> examen au complet.

M<sup>r</sup>. Stilling connaît un M<sup>r</sup>. J. Feldmann qui paraît être un  
bon élève <sup>et</sup> qui peut être considéré ~~la forme~~ l'équivalence si l'on  
demande.

M<sup>r</sup>. Galli-Valerio rappelle que dans le cours du semestre précédent  
la faculté a accordé à M<sup>r</sup>. Azung l'équivalence des épreuves  
déjà subies à Bregentz, soit les épreuves d'anatomie, physiologie  
et histologie. Il veut se servir par toutes autres favorablement  
les étudiants sortant de universités russes, et si nous refusons  
l'équivalence de l'examen partiel nous devons la refuser  
à tous les étudiants quelque soit leur origine.  
La faculté décide d'accorder à M<sup>rs</sup>. A. Feldmann et J. Feldmann  
l'équivalence des examens de Science naturelle, et de leur

refuser l'épave des épreuves d'antérieur <sup>histologie</sup> ~~physiologie~~ et anatomie.  
 Le deuxième examen devra être refait au complet. La faculté s'abstient  
 en outre de refuser toujours lorsqu'il s'agit de l'épave de l'examen  
 incomplet.

## Thèses

M<sup>rs</sup> Othmar Dufour

des thèses suivantes sont acceptées:

M<sup>rs</sup> Othmar Dufour médecin fédéral II de l'arrondissement de  
 Recherche expérimentale de la Colère. Rapporteurs MM. Galli-Valerio  
 et Roux.

M<sup>lle</sup> Théodoroff

M<sup>lle</sup> Théodoroff II de réaction au bleu de méthylène de  
 Russo peut-elle remplacer la disjonction de Ehrlich.

Rapporteurs MM. Comte et Arthus.

M<sup>lle</sup> V. Horochkewitch

M<sup>lle</sup> Valentine Horochkewitch II Mères saignées. Considérations clinico-  
 -ques histologiques et thérapeutiques. Rapporteurs MM. Bordey et Dind.

M<sup>lle</sup> Maltzoff.

M<sup>lle</sup> Maltzoff II des résultats éloignés des opérations par cancer  
 du sein. Rapporteurs MM. Roux et Perret.

M<sup>lle</sup> Kontot.

M<sup>lle</sup> Kontot II De la distribution des artères dans la paroi  
 initiale du subcutané. Rapporteurs M. T. Roux et A. Roux.

M<sup>lle</sup> Smirnoff.

M<sup>lle</sup> Smirnoff II Contribution à l'étude de l'arthrite infectieuse  
 post-traumatique. Rapporteurs MM. Roux et Perret.

Les thèses <sup>reçues par lui</sup> ~~présentées~~ à la Doyen avant le 1<sup>er</sup> juillet seront  
 acceptées si les rapports des deux experts sont favorables.

La Secrétaire

A. Roux.

## Séance du 17 novembre 1907.

Présidence de M. Perret doyen.

Présents. MM. Bordey, Muret, Galli-Valerio, Stilling, C. Roux, Arthus, Marmod, Bugnion,  
 Rossier, Loewenthal, Stroganow, Deméville, A. Roux, Spengler

MM. Dind et Mahainv se font excuser.

Le procès verbal de la séance du 26 juin 07. est lu et adopté.

Le Progrès médical demande pour son numéro des étudiants divers renseignements sur  
 la faculté de médecine et la liste des thèses de doctorat de cette année. Ces renseignements seront  
 donnés par le Secrétariat de l'Université.

M. Fitch Loch désire recevoir un exemplaire des thèses de notre faculté, pour en compte-rendu qu'il  
 fournit à divers journaux scientifiques. Il avait fait part à cette demande.



La Société Vaudoise des Sciences Naturelles célébrera le centenaire de la naissance de Louis Agassiz par une cérémonie qui aura lieu le 9 novembre à l'Aula de l'Université. M. le Doyen assista à cette fête comme représentant de la Faculté de Médecine.

Sept étudiants demandent une session supplémentaire du 3<sup>e</sup> examen de Doctorat en janvier 1903. Les motifs invoqués étant insuffisants, cette session supplémentaire n'aura pas lieu.

M. le Recteur de l'Université nous transmet une demande adressée le 9 juillet 1902 au Département de l'Instruction Publique par M. le D<sup>r</sup> Marullaz au vue d'être nommé Privat-Docent d'Anatomie Pathologique. M. le D<sup>r</sup> Marullaz fournit la liste des travaux scientifiques qu'il a publiés et présente comme thèse d'habilitation un travail intitulé "Contributions à l'étude anatomopathologique des Veines Varicueuses." MM. Stilling et Duquoin sont désignés comme experts pour l'examen de cette thèse d'habilitation.

Privat-Docent Marullaz

des thèses suivantes sont acceptées:

Thèses

M<sup>lle</sup> Marie Potomnikoff. "Quelques remarques à propos de la séparation spontanée de l'intestin après gastro-entérostomie." Rapporteurs MM. Ross et Genot.

M<sup>lle</sup> M. Potomnikoff

M<sup>lle</sup> Claudine Clutchnikoff. "Les procédés de Salkowsky, Kitasato, d'Okalik, Böhm, et de Cinsafulli pour les recherches de l'indol dans les cultures." Rapporteurs: MM. Galilalisco et Styngzowski.

M<sup>lle</sup> C. Clutchnikoff

M. Mahmoud Azmi. "Participation de la Vésicule séminale au processus gonococcique." Rapporteurs M. Dint et Stilling. En remettant l'imprimatur à M. Dint, M. le Doyen attirera son attention sur le fait que la thèse doit subir quelques corrections et être revue.

M. M. Azmi

M. Bernard Schwarzwalb. "De la démence précoce familiale." Rapporteurs MM. Mahaim M. B. Schwarzwalb et Brongel.

M. Alfred Métraux. "Incision fœtale" d'épidémiologie luthéuse congénitale. Rapporteurs M. A. Métraux M. Dint et Duquoin. Il y aura quelques corrections de style à faire et faudra ajouter le résultat de l'étude histologique de la formation dentelle. La thèse peut cependant être déjà acceptée.

M<sup>lle</sup> Jéjeandis Meckler-Ravine. "Contributions à l'étude de l'oversion tertiaire congénitale." Rapporteurs MM. Ross et Duret.

M<sup>lle</sup> J. Meckler-Ravine

M<sup>lle</sup> Vera Assness. "Cancer du col de l'Utérus et grossesse." Rapporteurs MM. Duret et Rossier.

M<sup>lle</sup> Vera Assness

M. Arthur Ross <sup>avec</sup> ce <sup>document</sup> se <sup>trouve</sup> en <sup>un</sup> <sup>numéro</sup> <sup>particulier</sup> de <sup>physiologie</sup>. M. le Doyen transmettra cette demande au Bureau de l'Université.

Séance du 13 décembre 1907.

Présidence de M. Ferret doyen.

Présents: M. Ferret, Galli-Valerio, Denig, Muret, Languier, Stazygowsky, Mermel, Combe, Spengler, Rossier, Demiéville, Stilling, A. Roux.

M. Arthus, Duquian, Dind, Malain et C. Roux se font excuser.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 07 est lu et adopté.

Équivalence d'examen.

M<sup>lles</sup> Alpirowsitch, Gouffinet et Schlépka demandent à la faculté de reconnaître comme valables les cours qu'elles ont suivis dans des universités russes. Cette demande est accueillie.

Schlépianoff.

M<sup>lle</sup> Schlépianoff après avoir fait l'automne dernier les épreuves écrites du 3<sup>ème</sup> examen de doctorat et quelques épreuves orales pour lesquelles elle a obtenu de mauvaises notes s'est retirée de l'examen se déclarant indisposée (menses). Elle se présentera à la prochaine session et désire être dispensée des épreuves écrites (pour lesquelles elle a obtenu trois notes cinq) et dispensée de la finance d'examen. Cette demande est refusée.

Privat Dozent: J. Marullay

M. Stilling et Duquian nommés experts dans la séance du 6 novembre 07 proposent d'accepter comme thèse d'habilitation du D. Marullay le travail intitulé: "Contributions à l'étude de l'anatomie pathologique des veines sanguines...".

La proposition de M. Stilling et Duquian est acceptée à l'unanimité. M. le D. Marullay sera invité à faire son discours d'épreuve devant la faculté dans la prochaine séance.

La commission des examens professionnels des médecins à Sausanne a chargé son président de porter à la connaissance de la faculté de médecine les faits suivants:

Affaire "Duboux".

M. Ernest Duboux après avoir échoué pour la 5<sup>ème</sup> fois en juin 07 les épreuves finales de l'examen professionnel des médecins à Sausanne a été exclu à perpétuité conformément au règlement fédéral. En juillet 07 M. Duboux a demandé au département fédéral de l'intérieur l'autorisation de se présenter une 4<sup>ème</sup> fois. À l'appui de sa demande M. Duboux faisait valoir: 1<sup>o</sup> son intention de se mettre sérieusement au travail; 2<sup>o</sup> le fait que dans la 2<sup>ème</sup> épreuve en octobre 05 il s'était retiré volontairement; 3<sup>o</sup> le fait que dans la 5<sup>ème</sup> épreuve en juin 07 des personnes bien intentionnées mais ~~peut-être~~ maladroites avaient peut-être indisposé les examinateurs à son égard [par des démarches inopportunes]. Le département de l'intérieur par l'intermédiaire du bureau sanitaire a transmis cette demande de M. Duboux au Comité directeur. Celui-ci à l'unanimité a proposé ~~unanimement~~ de ne pas accorder au candidat l'autorisation de se présenter une 4<sup>ème</sup> fois. Le président local de Sausanne avait eu son indignation que le candidat se mit en une telle façon, que s'il s'était retiré volontairement au cours de la 2<sup>ème</sup> épreuve, il l'aurait fait à un moment où il était irrévocablement échoué, que si des démarches au plus haut point inopportunes avaient été faites auprès des examinateurs elle n'aurait pu avoir aujourd'hui sans effet sur le résultat de l'examen.

Malgré le préavis défavorable unanime du comité directeur le département fédéral de l'intérieur



meilleur a accordé à M. Duloux l'autorisation de se présenter encore une 2<sup>ème</sup> fois aux examens professionnels après un délai d'une année. Pour justifier ~~ce~~ cette rétrocession l'autorisation le Département semble s'être basé sur la bonne intention exprimée par le candidat de mettre sérieusement au travail et sur le fait qu'il s'est retiré volontairement au cours de la 1<sup>ère</sup> épreuve.

Le président local de Lausanne a communiqué cette décision du Département à la commission des examens professionnels. Celle-ci dans sa séance de dimanche 27 a approuvé la rétrocession mais elle a été jugée inopportune; la commission a décidé de transmettre l'affaire à la faculté de médecine.

Dans une séance qui a eu lieu le 17 décembre, le président local de Lausanne a exposé au Comité directeur et au Bureau sanitaire fédéral l'autorisation accordée par le Département de l'intimer lui paraissant à tous égards regrettable; il a demandé que l'exclusion à perpétuité fut l'objet d'une étude spéciale du Comité directeur dans la prochaine séance qui sera consacrée à la révision du règlement.

M. Rossier, Mammé, Demidville, Spengler, Stilling, Muret, exprimant l'indignation que leur cause l'autorisation accordée à M. Duloux et proposent de renvoyer l'affaire à la commission d'examen ou l'engageant à protester et à demander une révision du règlement. M. A. Bant déclare s'associer à toutes les mesures de protestation, il fait remarquer toute fois que M. Duloux est au bénéfice d'une situation acquise. Quant à la révision du règlement elle sera bientôt mise à l'étude par le Comité directeur et la faculté de médecine sera consultée.

La proposition sus-indiquée de renvoyer l'affaire Duloux à la commission d'examen a l'engageant à protester est <sup>votée</sup> acceptée par le conseil. Ensuite le conseil annule cette décision et sur la proposition de M. Bodez votée à l'unanimité l'ordre du jour suivant qui sera communiqué aux facultés de médecine de la Suisse: "Le Conseil de la faculté de médecine de Lausanne proteste contre l'autorisation antiréglementaire accordée par le Département fédéral de l'intérieur de se présenter une 4<sup>ème</sup> fois aux examens professionnels des médecins malgré le préavis défavorable du Comité directeur et espérant que le fait ne se reproduira pas dans l'ordre du jour. "

des Thèses suivantes sont acceptées:

M. Nicod médecin fédéral: "Le pronostic du pied bot congénital."

Rapporteurs M. Roux et Perret.

M<sup>me</sup> Salzberg-Faifel: "Etude physiologique sur une cas d'oesophage. jeuno-gastro-stomacale."

Rapporteurs Mm. Arthur et Brongot. (Le rapport de M. Brongot fait défaut; la thèse pourra être acceptée si le Dr. Dupon si le rapport de M. Brongot est favorable.) La thèse a été acceptée.

Thèses

Nicod

Salzberg-Faifel

Thèses.

- Éperon M.<sup>r</sup> Éperon médecin fédéral: « Contribution à l'étude de la hémorragie oculaire chez le nouveau-né. » Rapporteurs M<sup>l</sup>. Rossier et Dufour.
- Delay M.<sup>r</sup> Delay méd. fédéral: « Sur l'étiologie des divisions du col du fœtus. » Rapporteurs M<sup>l</sup>. Roux et Genet.
- Livchitz M<sup>lle</sup> Haia Livchitz: « Distribution du lab. jaunâtre dans l'organisme. » Rapporteurs M<sup>l</sup> Languier et Arthus.
- Dumont M.<sup>r</sup> Fritz Dumont; médecin fédéral: « Eine neue Methode der Amputatione cruris osteoplastica. » Rapporteurs: M<sup>l</sup>. Roux et Genet.
- Khowine M<sup>lle</sup> Lydie Khowine: « Étude physiologique sur le lait condensé. » Rapporteurs M<sup>l</sup>. Strzygowski et Arthus.
- Kostova M<sup>lle</sup> Nathalie Kostova: « Recherches physiologiques sur le liquide d'imprégnation de Capodivici. » Rapporteurs M<sup>l</sup>. Languier et Arthus.

Le Secrétaire

Groland

Séance du 12 février 08

Présidence de M<sup>r</sup> Genet doyen.Présents M<sup>l</sup>l. Arthus, Galli-Vallino, Rossier, Combe, Dind, Languier, Berthoz, Spengler, Stilling, C. Roux, Spengler, A. Roux.M<sup>l</sup>l. Bugnion et Muret se font excuser.

demande Mitnitzky

M<sup>r</sup>. Mitnitzky après avoir fait 3 semestres à la faculté de médecine entre dans la faculté de droit. Il désire être dispensé de la financer d'études à la faculté de droit. Il lui sera répondu que la faculté de médecine n'a pas la pensée d'acquiescer des dépenses de financer d'études pour des élèves inscrits dans une autre faculté.

Demande Rouxot

M<sup>lle</sup> Rouxot demande si un étudiant qui a fait des études <sup>en médecine</sup> à l'étranger peut faire présenter sa thèse de doctorat à Lausanne et s'il peut présenter comme thèse un travail ayant obtenu un prix (médaille d'or). Le conseil répond "oui" à la 1<sup>re</sup> question et "non" à la seconde.

plainte Jakowlef

M<sup>lle</sup> Jakowlef par lettre adressée à M<sup>r</sup> le Doyen se plaint d'avoir été un peu bousculée et d'avoir eu la "flame pinet" pendant une démonstration au microscope au cours d'anatomie pathologique. Comme elle ne connaît pas l'auteur du fait la faculté ne peut donner suite à cette affaire. M<sup>r</sup> le prof. Stilling, recilla au moment de l'ordre pendant les démonstrations.

M<sup>r</sup> Guillardinotti immatriculé en 05 à la faculté de médecine à Lausanne, a été immatriculé en 07 à Rome <sup>après avoir</sup> assisté à deux examens de latin; il désire être immatriculé



de nouveau à l'annuaire de qui lui est accordé.

Les thèses suivantes sont acceptées:

Thèses

- M<sup>r</sup>. Gilliard méd. fédéral. " Contribution à l'étude de la Sirothérapie  
antituberculeuse. Rapporteurs: M<sup>l</sup>l. Roux et Guent.
- M<sup>lle</sup>. Doctor " Le sang citrate  
Rapporteurs: M<sup>l</sup>l. Cuthus et Saugier
- M<sup>r</sup>. Ch. Tholin méd. fédéral. " Du diagnostic de la grossesse extra-utérine.  
Étude de 24 cas opérés à la maternité de l'annuaire de 7 III 03, au  
29 III 06 avec 4 plaques colorées lors Texte.  
Rapporteurs M<sup>l</sup>l. Rossier et Guent.
- M<sup>lle</sup>. El. Saroumian " Contribution à l'étude des lipomes multiples symé-  
triques. Rapporteurs M<sup>l</sup>l. Roux et Guent.
- M<sup>lle</sup>. Boulgakoff. " Résultats éloignés des fractures intra-articulaires du coude.  
Rapporteurs M<sup>l</sup>l. Roux et Guent.
- M<sup>r</sup>. Baltéra méd. fédéral. " Le drainage dans les affections urées-annexielles.  
Rapporteurs M<sup>l</sup>l. Dind et Rossier.
- M<sup>r</sup>. Zimont. " Altérations de l'épithélium pulmonaire dues à la  
marcuse au chloroforme.  
Rapporteurs M<sup>l</sup>l. Stilling et Spengler.
- M<sup>r</sup>. le D<sup>r</sup>. Marullaz candidat au titre de privat-docent fait devant la  
faculté son discours d'entrée sur "Les îlots de Langerhans dans le  
diabète."  
La faculté s'est ensuite à huis clos vu l'admission du candidat.  
Par 12 oui sur 12 bulletins déposés la faculté propose d'accorder à la  
le D. Marullaz le titre de privat-docent.

Privat Docent

II: Marullaz.

Le Secrétaire.

Abriet.

Séance du 1 Mars 03.

Présidence de M<sup>r</sup>. René Doyon. Présents M<sup>l</sup>l. Strogowski, Guent, Galli-Valerio, Spengler,  
Rossier, Berdoz, Combe, Bourget, Akand.

M<sup>l</sup>l. Guignier, Stilling, C. Roux et Deminville se font excuser.

Le procès verbal de la séance du 12 février est lu et adopté.

M<sup>lle</sup>. Bogdanoff étudiante russe à Genève demande de pouvoir faire  
les examens d'anatomie et de physiologie avant de subir l'examen complé-  
mentaire de latin. Cette demande est refusée.

demande Bogdanoff

## Thèses

Casimir

des thèses suivantes sont acceptées:

M<sup>lle</sup> Anna Casimir: Contribution à l'étude des tumeurs du sein de l'homme.Rapporteurs: M<sup>ll</sup>. Galli-Valerio et Stilling.

Rogalsky

M<sup>ll</sup>. Rogalsky: Recherche sur les sécrétions agglutinantes.Rapporteurs: M<sup>ll</sup>. Stogozovsky et Artkus.

Belovodsky

M<sup>ll</sup>. Belovodsky: Signification physiologique des phénomènes de coagulation gastrique du lait.Rapporteurs: M<sup>ll</sup>. Darguine et Artkus.

Girardet

M<sup>r</sup>. Girardet *sub. fid.*: Contribution à l'étude des émissions sanguines par les Saesques.Rapporteurs: M<sup>ll</sup>. Bourget et Combe.

Borel

M<sup>r</sup> Henri Borel *sub. fid.*: Des avantages du traitement chirurgical dans l'épiphémite hémorrhagique.Rapporteurs: M<sup>ll</sup>. Darguine. Si le 2<sup>e</sup> rapport confié à M<sup>r</sup> Borezest favorable la thèse pourra être acceptée par M<sup>r</sup> le Doyen. La thèse a été acceptée.

Béchet

M<sup>r</sup>. Béchet *sub. fid.*: Contribution à l'étude de l'oculoréaction à la tuberculine.Rapporteurs M<sup>ll</sup>. Bourget et Combe.

Le Secrétaire

Adm<sup>t</sup>.

Séance du 13 mai 1903.

Présidence de M<sup>r</sup> Ponce DoyenPrésents M<sup>ll</sup>. Galli-Valerio, Spangler, Bredoz, Bugnion, Stogozovsky, C. Roux, Marti, Bourget  
et Combe.

## Thèse

Protopopoff

M<sup>ll</sup>. Stilling, Rossia, Artkus se sont fait excuser le jour total et la séance du 12 et 13 mai 1903.Pendant les vacances de printemps, la thèse de M<sup>lle</sup> Protopopoff "Contribution à l'étude de la gangrène infectieuse disséminée dans la peau chez les enfants", sur le rapport favorable de M<sup>ll</sup> Combe et Darguine a été acceptée par circulation.M<sup>r</sup> le Doyen communique le résultat des examens de doctorat, les examens de printemps 1903.

## Examens de Doctorat.

1<sup>er</sup> examen de doctorat: 29 candidats inscrits, 1 cand. se retire, 10 absents, 18 exam. réussis.2<sup>e</sup> examen de doctorat: 16 candidats inscrits, 2 cand. se retirent avant le examen; 14 examens réussis.M<sup>r</sup> le Doyen regrette qu'un candidat ayant obtenu le note 1.5 pour l'examen de <sup>réponse</sup> anatomie ait néanmoins réussi l'examen.3<sup>e</sup> examen de doctorat: 13 candidats inscrits, 2 candidats se retirent avant l'examen; 3 exam. échoués, 7 ex. réussis.



Pour la 2<sup>e</sup> fois M<sup>lle</sup> Schlepianoff après avoir fait les examens écrits de même sans succès ~~de la~~ <sup>de la</sup> faculté de médecine qu'elle donna refusé l'admission au complet.

Un étudiant demande que les cours qu'il a suivis à Lonsanne comme auditeur qui seront l'ours d'auditeurs non comptés à l'ospite et présentés aux examens de l'Etat. Cette demande est refusée. valable p. examens.

La faculté de médecine de Lonsanne est invitée à se faire représenter au ~~congrès~~ 16<sup>ème</sup> congrès international de médecine à Budapest. Elle désigne comme délégué M. Galli-Valerio qui doit présenter un rapport sur la dysenterie. Un subside sera demandé à l'Université.

M<sup>r</sup> le docteur Vourloud médecin fédéral demande au Département de ~~l'Instruction~~ <sup>l'Instruction</sup> ~~Public~~ <sup>Public</sup> Fivet Buret publique de pouvoir donner en qualité de privat-docent à la faculté de médecine un cours de microbiologie. Il présente à l'appui de sa demande divers travaux sur la spécialité qu'il voudrait enseigner et un mémoire d'habilitation. Une commission de deux membres M<sup>r</sup> Galli-Valerio et Stilling ~~est~~ est chargée de présenter un rapport sur ces travaux. M<sup>r</sup> Galli-Valerio ayant publié des travaux en collaboration avec M<sup>r</sup> Vourloud voudrait se réserver, mais sur la proposition de M<sup>r</sup> C. Roux la faculté vote pour que M<sup>r</sup> Galli-Valerio accepte.

Les thèses suivantes sont acceptées

## Thèses

- M<sup>lle</sup> Vera Froloff "Le sérum sanguin produit-il une ophtalmoréaction chez la lapin anaphylactisé par et pour ce sérum." Rapporteurs M<sup>r</sup> Arthur et Jaquier. Froloff
- M<sup>r</sup> François Claude Forel médecin fédéral "Deux tumeurs primitives des valvules cardiaques." Rapporteurs M<sup>r</sup> Galli-Valerio et Stilling. Forel
- M<sup>lle</sup> Barbe Woichine Moudag Giliusky "La rate malarique" Ses complications et son traitement chirurgical. Rapporteurs M<sup>r</sup> Roux et Perret. Giliusky
- M<sup>me</sup> Zenta Lantchinsky-Katz "Le sang des séro-anaphylactisés." Rapporteurs M<sup>r</sup> Arthur et Jaquier. Katz
- M<sup>r</sup> Alfredo Vella méd. fédéral "Studio sulla Tuberculosis iteo-caccale con speciale riguardo alla proliferazione ghiandolare." Rapporteurs M<sup>r</sup> Galli-Valerio et Stilling. Vella
- M<sup>lle</sup> Emma Barciuskaja "La iodophilie dans la scarlatine." Rapporteurs M<sup>r</sup> Combe et Bourgot. Barciuskaja
- M<sup>lle</sup> Yvonne Dang "Etudes sur la séro-anaphylaxie. La pression sanguine." Rapporteurs M<sup>r</sup> Arthur et Bourgot. Dang
- M<sup>me</sup> Clémence Calevras présente une thèse intitulée "Influence du "Diolactyle" sur l'excretion de l'indol et du férial. Le rapport de M<sup>r</sup> Combe est favorable à l'acceptation de la thèse. M<sup>r</sup> Roudoz estime que la thèse peut être acceptée à la condition que l'auteur renonce à quelques titres chimiques incorrects. M<sup>r</sup> Calinas indique en effet appelé indifféremment ou par abréviation "hydrocarbures ou hydrocarbonés les hydrogènes & carbonés." M<sup>r</sup> Stojnowsky et Bourgot Calevras

estimeur par nous le pourrais pas laisser passer une faculté tant nul que qui jetterait  
le ridicule sur la thèse de Lamerme. M<sup>r</sup>. Calvras devra venir et composer ce point  
de me dans travail de fixation à nouveau à la faculté.

Le Secrétaire

Abriès

Séance du 10 Juin 1908.

Présidence de M. René Doyen.

Présents: M<sup>r</sup>. Galli-Valerio, Arthus, Stazygowsky, Spengler, Possier, Bourget, Socas, Domicille,  
A. Roux.

M<sup>r</sup>. Munet, Doud, Spengler, Buquion, Badeg se font excuser.

Le<sup>me</sup> procès-verbal de la séance du 10 Juin est lu et adopté.

demande Goguel

M<sup>me</sup>. Goguel demande de permettre, pour cause de maladie, faire l'examen d'anatomie et physiologie en deux séries. Elle fournit à l'appui de sa demande une déclaration médicale constatant qu'elle est atteinte de Tuberculose pulmonaire. M<sup>r</sup>. le Doyen fait observer que la division de cet examen en deux séries est impraticable, le travail s'effectue sur une 1<sup>re</sup> et 4<sup>ème</sup> le matin d'après la Thèse au soir. Elle demande de M<sup>me</sup> Goguel est refusée.

Thèse Calvras

La thèse de M<sup>r</sup>. Clémence Calvras "Influence du Violantyle", refusée dans la séance du 13 mai 08, a été corrigée dans le sens indiqué par le conseil de la faculté. Sur le rapport favorable de M<sup>r</sup>. Badeg elle est acceptée.

M<sup>r</sup>. Bourget signale le fait que le 14 mai soit le lendemain de la séance où la Thèse Calvras avait été refusée, il a reçu la visite du candidat qui avait appris le refus de sa thèse par une demoiselle du service de M<sup>r</sup>. Combe. Sur cette demande M<sup>r</sup>. Calvras avait l'air de rendre M<sup>r</sup>. Bourget responsable du refus de sa thèse. M<sup>r</sup>. Bourget regrette l'absence de M<sup>r</sup>. Combe; il demande un peu plus de discrétion à l'avenir, les délibérations du conseil de la faculté ne doivent pas être rendues publiques.

M<sup>r</sup>. le Doyen immédiatement après la séance du 13 mai a envoyé l'imprimatur à tous les candidats dont la thèse avait été acceptée; M<sup>r</sup>. Calvras se l'ayant fait signifier par un courrier, avant qu'il en ait été avisé par le Doyen, que sa thèse n'était pas acceptée. Pour être sûr d'être alors adressé à ce sujet à M<sup>r</sup>. Bourget sans songer en aucune façon à le rendre responsable du refus de sa thèse.

Congrès de Québec

La faculté de médecine de Laval a été invitée à se faire représenter au II<sup>e</sup> congrès médical organisé par l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, congrès qui aura lieu à Québec en juillet 08. M<sup>r</sup>. le Doyen remercie l'Association de son aimable invitation.

M<sup>r</sup>. Galli-Valerio et Stilling chargés d'examiner les travaux scientifiques du Dr



Vourlouf et sa thèse d'habilitation " Coloration des bactéries, méthode de Gram, " Privat Docteur  
 présente un rapport favorable, et le conseil décide, d'inviter le candidat  
 à faire dans la prochaine séance le discours d'épreuve prévu par le règlement.

Les thèses suivantes sont acceptées

- |  | Thèses       |
|--|--------------|
| M <sup>lle</sup> Gouleff Saratch " Etude sur la maladie sérique des séric. anaphylactisés.<br>Rapporteurs M <sup>ll</sup> Artus et Galli-Valerio. Quelques corrections à faire avant<br>contrôle par M <sup>l</sup> Artus. | Saratch      |
| M <sup>lle</sup> Hélène Komaroff " Application de la dialyse sur sac de collodion à<br>la solution de quelques questions physiologiques. "<br>Rapporteurs M <sup>ll</sup> Artus et Galli-Valerio.                          | Komaroff     |
| M <sup>lle</sup> Schlepianoff " Le ferment invasif dans l'organisme "<br>Rapporteurs: M <sup>ll</sup> Artus et Galli-Valerio.  | Schlepianoff |
| M <sup>lle</sup> Sylvia Fuchs " Recherches sur les liquides de l'organisme chez les animaux<br>phlothydzinés<br>Rapporteurs: M <sup>ll</sup> Artus et Galli-Valerio.   | Fuchs        |
| M <sup>lle</sup> Alpinowitch " Recherches sur la rétraction du caillot du lait.<br>Rapporteurs M <sup>ll</sup> Artus et Galli-Valerio.   | Alpinowitch  |

Les interventions bibliographiques de ces diverses thèses devront être complètes sous le  
 contrôle de M<sup>l</sup> Artus.

M<sup>l</sup> le Doyen annonce que dans la prochaine séance qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet  
 le conseil de la faculté aura renouvelé son bureau.

Le Secrétaire  
 Albert

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 03.

Présidence M<sup>l</sup> Perret Doyen

Présents - M<sup>ll</sup> Galli-Valerio, Bugnion, Spengler, Rossier, Bodez, Artus, Mermod,  
 Demiéville, Stazygowski, Bodez, C. Roue et A. Brun

M<sup>ll</sup> Muret et Stilling se font excuser.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin est lu et adopté.

M<sup>l</sup> le Doyen communique le résultat des deuxième et troisième examen de  
 doctorat:

2<sup>ème</sup> examen. 26 candidats inscrits, 4 candidats se retirent avant l'examen, un  
 candidat se retire après le travail écrit d'excellent succès, 3 examens échoués, 18 exa-  
 -mens réussis. Plusieurs étudiants ont fait de très bons examens.

Examen de Doctorat

M<sup>lle</sup> Wladikine

5 années: 3 candidats inscrits, un à être avant l'examen, 2 échoués, 5 examens réussis.

M<sup>lle</sup> Wladikine a subi le 3<sup>e</sup> examen de Doctorat, il y a 2 1/2 ans.

Depuis lors elle a laissé passer le délai maximum de deux ans dans lequel elle devrait, d'après le règlement, présenter sa thèse de Doctorat. Diverses circonstances l'ont empêchée de faire plus tôt cette thèse; elle a eu accompagnée pendant une année un frère malade à Paris, et rentrée en Russie pour des circonstances de famille. Sur la proposition de M<sup>r</sup> le Doyen M<sup>lle</sup> Wladikine est autorisée à présenter actuellement sa thèse malgré le retard de quelques mois.

Thèses de Doctorat

des thèses suivantes sont acceptées:

M<sup>lle</sup> M. DussefM<sup>lle</sup> Maria Loeff: Contribution à l'étude des traitements chirurgicaux et médicaux du goitre ophthalmique.Rapporteurs M<sup>r</sup> Roux et Ferrat.M<sup>lle</sup> S. SchischkitchM<sup>lle</sup> Sophia Schischkitch: Luxation irréductible de l'indexRapporteurs M<sup>r</sup> Roux et Ferrat.M<sup>lle</sup> F. VolobinskiyM<sup>lle</sup> Frouma Volobinskiy: La réaction à Belluste a-t-elle une utilité en clinique infantile?Rapporteurs M<sup>r</sup> Combe et Strogouoski. Sur la demande de ce dernier,M<sup>r</sup> Combe sera chargé de revoir les épreuves des tableaux de cette thèse.M<sup>r</sup> le Doyen avait nommé M<sup>r</sup> Rouzet rapporteur dans la thèse de M<sup>lle</sup>Volobinskiy. Celui-ci s'est récusé et a proposé comme rapporteur M<sup>r</sup> Strogouoski,

le sujet de cette thèse se rapportant plutôt à l'enseignement de ce dernier.

Après M<sup>r</sup> Galli Valerio rappelle qu'avant le Doctorat de M<sup>r</sup> Buguier, il a demandé que <sup>l'examen des thèses soit</sup> les thèses soient réparties par le Doyen d'une façon uniforme et à tous de rôle entre tous les professeurs. Il estime que chaque professeur doit penser faire un rapport sur une thèse même lorsqu'elle ne se rapporte pas à la spécialité qu'il enseigne. Toutefois si un expert désire se réserver, il peut la faire ou la laisser le soin au Doyen de nommer un nouvel expert.

M<sup>lle</sup> A. SatzM<sup>lle</sup> Alexandrine Satz: Étude sur la séro-anaphylaxie de la Respiration.Rapporteurs M<sup>r</sup> Arthur et Galli Valerio. Accepté.M<sup>lle</sup> A. SeménikineM<sup>lle</sup> Alexandra Seménikine: Recherches sur le Curare.Rapporteurs M<sup>r</sup> Arthur et Ferrat. Accepté.M<sup>lle</sup> C. WladikineM<sup>lle</sup> Catherine Wladikine: Sur la nature des Diastases.Rapporteurs M<sup>r</sup> Arthur et Galli Valerio. Accepté.M<sup>r</sup> Stéphane Bacardjoff: Recherches sur quelques procédés



rapides pour le contrôle des farines:

Rapporteurs MM. Galli-Klein et Spangler. Augst.

M. le D<sup>r</sup> Vourlouf candidat privat-docent invité à faire devant le conseil de faculté le discours d'apréca selon par le règlement nous parle de la maladie du sommeil et des Tripanosomiasas.

Privat Docent  
D<sup>r</sup> Vourlouf

Après avoir entendu cet intéressant exposé, le conseil de la faculté décide à l'unanimité de transmettre à l'université une prière favorable. & Malheureusement la nomination de M. le D<sup>r</sup> Vourlouf au grade de privat-docent.

On procède à la nomination du bureau pour la période du 15 x 1903 au 15 x 1904.

M<sup>r</sup> Spangler est nommé doyen, M<sup>r</sup> Bessier secrétaire.

Nomination du Bureau

Des remerciements sont adressés par M<sup>r</sup> Bugnion et Stegawsky aux membres du bureau sortant de charge.

M<sup>r</sup> C. Raux signale le fait que de nombreux étudiants ont été appelés au service militaire pendant le semestre d'été. L'enseignement obligatoire s'en est ressenti, les participants faisant défaut. Trois étudiants ont demandé au directeur en chef d'être dispensés de ce service et renvoyés à un cours ayant lieu pendant les vacances. A deux d'entre eux, il a été répondu que leur demande était trop tardive pour pouvoir être prise en considération. Le 3<sup>e</sup> n'a pas même reçu de réponse. Les autres ont jugé inutile de demander pour leur avancement d'adresser une demande de dispense. Sur la proposition de M<sup>r</sup> Raux, M<sup>r</sup> le Doyen a proposé de faire à la commission de Département de l'Instruction publique au <sup>instant</sup> de faire à Belin les demandes d'avaires pour p<sup>r</sup> à l'avenir de écoles de vacances et pour la répétition de étudiants en médecine avec lieu pendant la période de vacances.

Service militaire

Le Secrétaire

Abraham.

Séance du 11 novembre 1908.

Présidence : M<sup>r</sup> Spengler, Doyen.

Présents : M<sup>r</sup> Demiéville, Galli-Vallerio, Perret, Arthur, Bonset, Roux, Stygzowski, Benetz, A. Roux, Lacroix, Eperon, Rossier.

Excusés : M<sup>r</sup> Bagnin, Stilling, Verret, Combe.

M<sup>r</sup> Bagnin, devant s'absenter, s'excuse et ne pourra assister aux séances pendant l'hiver 1908-09.

Finances de cours d'embryologie  
facté à 25 fr.

Il demande à être autorisé à parler le prix de son cours d'embryologie à 25 fr.

M<sup>r</sup> Perret pense que cette demande concerne plutôt le Secrétariat de l'Université; M<sup>r</sup> Galli-Vallerio et A. Roux font remarquer qu'il existe un précédent, la Faculté ayant accordé une demande analogue à M<sup>r</sup> Mathaim.

La demande de M<sup>r</sup> Bagnin est adoptée à l'unanimité.

Conflit d'horaires Galli  
et Stygzowski, lettre de  
M<sup>r</sup> Decoppet, Com. d'Ét.

Le Doyen communique une lettre de M<sup>r</sup> Decoppet, Conseiller d'Ét., au sujet d'un conflit d'horaires des cours de parasitologie et de Chimie physiologique; y aurait-il lieu de modifier le plan d'études auquel les étudiants se tiennent pas?

M<sup>r</sup> Galli fait remarquer que le cours de Chimie physiologique a été déplacé à la demande d'étudiants ne suivant pas la filière fédérale; il estime qu'il n'y a pas lieu de suivre leur désir. Il eût dû être averti de ce changement d'horaire.

M<sup>r</sup> Stygzowski a constaté que ses étudiants n'étaient pas en conflit avec le cours de M<sup>r</sup> Galli, mais bien avec celui de M<sup>r</sup> Stilling.

Le Doyen propose de rechercher avec M<sup>r</sup> Galli et Stygzowski la meilleure solution à cette situation.

M<sup>r</sup> Demiéville demande que le Doyen tranche la question.

M<sup>lle</sup> Frieda Korobokine demande que ses inscriptions de l'Université de Kharkov lui soient comptées pour le 1<sup>er</sup> Doctorat;

M<sup>lle</sup> Abesens, Hofman, Ginzbourg, Masourenti sont dans le même cas. Les inscriptions sont comptées.

M<sup>lle</sup> Bomerafsky lui fait d'une école de Corinthe demander la même chose. Elle devra d'abord se faire reconnaître; le



Council alors décidé.

A propos de la lettre du Dept<sup>e</sup> militaire fédéral au Dept<sup>e</sup> militaire de Cantons et Vaudois traitant des étudiants en médecine appelés au Service, M<sup>r</sup> Pons ne se déclare pas satisfait. On a toujours annoncé qu'on tiendrait compte de la situation des étudiants; il faut savoir sur les côtes militaires de la Suisse allemande mangent le semestre comme elles le font à nos côtes vaudoises. M<sup>r</sup> Pons ne refusera aucun livret 10 jours à 3 semaines avant la fin du semestre. Il demande que le Dept<sup>e</sup> de l'Instruction publique et les étudiants en soient informés. Le Doyen demandera que les cours de répétition ne commencent qu'à partir du 10 juillet.

M<sup>r</sup> Pons a regretté le défaut de solution cette question on ne se soit pas entouré de plus de garanties; s'il y a de nouvelles réclamations il serait bon de noter les noms des étudiants qui réclament.

6 étudiants demandent une séance extraordinaire de 2<sup>e</sup> Doctorat en Janvier 1909. Refusé.

Les thèses de Doctorat suivantes sont acceptées:

M<sup>lle</sup> Bronislava Giedmin: La sudanophilie induite et un foyer de suppuration?

Thèse de Doctorat  
M<sup>lle</sup> B. Giedmin

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Combe et Bourget  
M<sup>lle</sup> Samouilowitch: Recherches sur la sécrétion pancréatique des jeunes mammifères.

M<sup>lle</sup> Samouilowitch

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur et Larquier  
M<sup>lle</sup> Konovaloff: Des accidents séro-anaphylactiques selon la voie d'introduction du sérum.

M<sup>lle</sup> Konovaloff

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur et Larquier  
M<sup>lle</sup> Dorfmann: Etudes sur la dose anaphylactique sans le sérum.

M<sup>lle</sup> Dorfmann

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur et Jalli  
M<sup>lle</sup> Krinsky: Y a-t-il une gélatino-anaphylaxie?

M<sup>lle</sup> Krinsky

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur et Jalli  
M<sup>r</sup> Jalli fait une bête réserve sur la valeur du contrôle de l'abès provoqué.

- M<sup>lle</sup> Chapiro M<sup>lle</sup> Chapiro: Recherches sur la rétraction de caillot sanguin.  
Rappoteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Lergier
- M<sup>lle</sup> Hawsky M<sup>lle</sup> Hawsky: Contribution à l'étude de la localisation primitive de la tuberculose articulaire.  
Rappoteurs: M<sup>rs</sup> Roux & Perret
- M<sup>lle</sup> V. Sineff M<sup>lle</sup> Vera Sineff: Séroanaphylaxie et séroprecipitation.  
Rappoteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Falli
- M<sup>r</sup> N. Popoff M<sup>r</sup> Nicolas Popoff: L'ovule mâle et le tissu interstitiel du testicule chez les animaux et chez l'homme.  
Rappoteurs: M<sup>rs</sup> Roupin & Leventhal.
- M<sup>r</sup> Blanchod M<sup>r</sup> Blanchod: Le distomum hepaticum chez l'homme.  
Rappoteurs: M<sup>rs</sup> Shilling & Falli
- M<sup>r</sup> Koitcheff M<sup>r</sup> Ivan Koitcheff: Deux cas d'ankylostomose en Suisse.  
Rappoteurs: M<sup>rs</sup> Rouget & Falli
- M<sup>lle</sup> Dubomondroff M<sup>lle</sup> Dubomondroff: Etudes sur l'ovo-anaphylaxie.  
Rappoteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Falli
- M<sup>lle</sup> Wollenauer M<sup>lle</sup> Wollenauer: Le placenta praevia à la maternité de Lausanne.  
Rappoteurs: M<sup>rs</sup> Rossier & Muret.

M<sup>r</sup> Arthur fait remarquer, à propos des examens du second Doctorat, que la manière actuelle de calculer n'est pas juste; il faudrait donner une valeur de  $\frac{1}{3}$  à l'anatomie, à la physiologie, aux autres branches ou toute autre combinaison, à quoi M<sup>r</sup> Perret répond que toute modification de la forme entraînerait une révision de règlement.

M<sup>r</sup> Roux demande quelques renseignements sur l'action de la filatine, citant le cas de Sékano aviné après injection de filatine stérilisée; la filatine en elle-même peut-elle provoquer des accidents de ce genre?

M<sup>r</sup> Falli ne le pense pas.

Le Secrétaire:  
D. Rossier



Séance du 20 Janvier 1909.

Présidence: M<sup>r</sup> Spengler, Doyen

Présents: M<sup>r</sup> Falli-Vakris, Perret, Hurvet, Speron,  
Thermot, Demisille, A. Rond, Larpnier, Bourget, Strogowski,  
Berlez, Prossier.

Le recteur de l'Université fait lire M<sup>r</sup> les Prof<sup>s</sup>  
lui auraient des communications à faire connaître à  
d'autres Universités & lui voudrait les communiquer au  
Journal Académia.

Journal Académia

M<sup>lle</sup> Rossetto demand la dispense des examens de  
sciences naturelles; le Conseil décide qu'elle devra faire  
ses examens au complet.

M<sup>lle</sup> Perleuau, pharmacien russe à Tégé de 20 ans,  
demande aussi une dispense. Le Doyen propose  
de lui faire subir tous ses examens et de la dispenser  
des cours. Adopté!

Le D<sup>r</sup> Cevy désire obtenir le grade de Privat-  
Docent de médecine interne, spécialement pour la  
Tuberculose. Appuyé par M<sup>r</sup> Bourget & Falli.

Demande de Privat-Docent  
du D<sup>r</sup> Cevy

M<sup>r</sup> Hurvet fera fin la demande de M<sup>r</sup> Cevy doit  
être adressée au département de l'Instr. publ.

Le Doyen transmettra la demande. Pour sager du  
temps une commission composée de M<sup>r</sup> Bourget et  
Berlez est chargée de rapporter à ce sujet. La faculté  
préviendra favorablement auprès du département.

Le Doyen lit une lettre du Chef du Dept. Militaire  
Fédéral, M<sup>r</sup> Müller, à propos du service militaire  
des étudiants en médecine; il fera son possible  
pour donner satisfaction à la demande de la Faculté!

Service militaire des  
étudiants en médecine

M<sup>r</sup> Kitabji demande si on puisse immatriculer  
les étudiants persans sans exiger d'eux la connaissance  
du latin. L'article 8<sup>b</sup> du Règlement exige  
un certificat donnant le droit de faire des étu-  
des de médecine dans le pays d'origine. Le  
latin n'étant pas demandé en Perse nous avons le  
droit de les immatriculer sans latin.

Immatriculation des  
étudiants persans

Titre d'un des Cours  
de M<sup>r</sup> Strogowski.

Le Doyen confirme une lettre de M<sup>r</sup> Strogowski à propos des recherches médico-légales des taches de sang. Il désigne pour son cours sur intitulé "Servir de recherches légales des taches suspectes" et inscrit sur ce titre dans la liste des laboratoires et notes théoriques. La Faculté se déclare d'accord.

Thèses de Doctorat  
M<sup>lle</sup> Tollochtko

Les thèses de doctorat suivantes sont acceptées:  
M<sup>lle</sup> Tollochtko: Contribution à l'étude de la pneumonie migrante chez les enfants.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Coube et Desmerville

M<sup>r</sup> Samuel Chapuis

M<sup>r</sup> Samuel Chapuis: Etude clinique de l'oculoréaction et de la dermo-réaction de la tuberculose.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Coube et Berletz.

M<sup>lle</sup> Toporkoff

M<sup>lle</sup> Toporkoff: Contribution à l'étude de l'éclampsie.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Possier et Muret.

A propos de conflict d'heures des cours de M<sup>r</sup> Jalli et Strogowski, le Doyen fait remarquer que, d'après le plan d'études de 1907 la Chimie médicale doit être suivie au cours du 5<sup>me</sup> semestre et les cours de M<sup>r</sup> Jalli dans les 6<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> semestres; il demande que les étudiants aient jusqu'en 1908 pour se mettre en règle avec la chimie physiologique et qu'à partir de cette date ils suivent le plan d'études qui évitera tout conflit.

Chimie physiologique suivie  
de la 4<sup>me</sup> semestre

M<sup>r</sup> Bonquet lui exige des "praticants" à la Clinique qu'ils aient suivi le cours de chimie physiologique, demandant que ce cours soit suivi dès le 4<sup>me</sup> semestre (donc dès les 4<sup>me</sup> ou 5<sup>me</sup> semestres).

Laboratoire de parasitologie  
cours obligatoire

M<sup>r</sup> Jalli de son côté désigne pour le Laboratoire de parasitologie soit un cours obligatoire pour les candidats au doctorat. Il insiste sur le fait que les étudiants changent continuellement le plan d'études; c'est inadmissible. Two étudiants félouans sont en règle avec ce plan.



Le Doyen fera placer une affiche permanente rendant  
le laboratoire de parasitologie obligatoire et indiquant  
sur le plan d'études doit être suivi.

M<sup>r</sup>. Berlez désire qu'un des auditeurs de l'Écol. de  
Chimie soit mis à sa disposition pour son cours pen-  
sant que M<sup>r</sup>. Strogowski occupe l'autre.

Le Doyen donne lecture d'une circulaire traitant  
de la "Révision du règlement pour les examens feilés <sup>Révision du règlement</sup>  
deux de médecine" signée du Prof. Courvoisier. <sup>pour les examens fei-  
lés de médecine</sup>

M<sup>r</sup>. A. Perrot pense renvoyer la question aux exa-  
minateurs directs. Le Comité-Directeur semble  
déclarer d'emblée qu'il n'est pas de modifications  
importantes; il faut comprendre par là qu'on ne veut  
pas bouleverser le système des examens actuels.

M<sup>r</sup>. Bouyer désirerait voir cette importante ques-  
tion traitée dans une séance spéciale en la Faculté  
formulerait et résumerait ses vœux qui pourraient  
être communiqués aux autres Facultés de médecine.

Une séance extraordinaire aura donc lieu dans 15  
jours à laquelle seront convoqués M<sup>r</sup>. Morax et  
Decker qui auront peut-être des modifications  
à indiquer.

Le Secrétaire:  
Dr Rossier

## Séance de 3 Février 1909

Présidence: M<sup>r</sup>. Spengler, Doyen.

Présents: M<sup>r</sup>.s Gallé-Valerio, Combe, Arthur, Larz-  
prie, A. Roud, Strogowski, Bourget, Mathaim,  
Berléz, Devinville, Pons, Proust

Excusés: M<sup>r</sup>.s Brugnon, Perret, Stilling.

Est en outre présent: M<sup>r</sup>. le D<sup>r</sup>. Morax, membre  
de la Commission des examens fédéraux.

M<sup>r</sup>. Decker, de Bes, convoqué n'a pu venir.

Révision du règlement  
pour les examens fédé-  
raux de médecine.

Discussion

Le Doyen lit la circulaire traitant de la  
"Révision du règlement pour les examens fédéraux  
de médecine" et demandant à chacun des membres  
présents de lui valoir donner son avis.

M<sup>r</sup>. Bourget propose une entente avec les Facultés  
de médecine suisses pour donner plus de poids  
aux propositions qui seront faites.

Il désire 1) qu'on augmente de 1 semestre les études  
cliniques car c'est au moment où l'étudiant com-  
mence à raisonner juste qu'il s'en va.

2) qu'on rende obligatoire le cours de chimie physi-  
ologique

3) qu'on exige de tout médecin fédéral un stage  
de 1 année dans un hôpital.

M<sup>r</sup>. Morax fait remarquer que le Département  
fédéral de l'Intérieur a adressé une circulaire aux  
Gouvernements Cantonaux pour s'informer si l'on trou-  
verait assez de places d'assistants en Suisse pour  
les jeunes médecins; l'Allemagne a imposé aux  
siens 1 année d'assistance.

Le Département fédéral préconiserait une année  
d'assistance obligatoire; il a fait une enquête très  
exacte à ce sujet.

Le Conseil fédéral semble admettre l'idée d'une  
révision.

M<sup>r</sup>. C. Pons ne croit pas qu'on pourrait trouver de  
la place plusieurs places d'assistants, car il faudrait



avant tout que les médecins des Supérieurs soient nommés pour plus de 3 mois.

Il demande une prolongation de temps d'études et serait disposé à ce que le temps d'assistance fût éventuellement avancé bien avant l'examen.

M<sup>r</sup> Mahaim explique sur l'article 2 parlant de la mémoire des médecins aliénistes, demandant un interne dans un hôpital mais pas nécessairement dans un service de psychiatrie.

L'examen actuel exige 1 semestre de Clinique psychiatrique, mais ne demande pas que l'étudiant soit tenu de pratiquer. Si l'on arrive à augmenter de 1 semestre les études médicales, il faudrait obtenir un examen de Clinique psychiatrique et pas seulement un examen théorique.

M<sup>r</sup> Berdez rappelle, à propos du 4<sup>e</sup> et de la circulaire, qu'il a introduit dans son cours des précis d'alcovites, des ordonnances diverses à formuler; à l'examen les étudiants en savent assez.

M<sup>r</sup> Rossier demande 1/2 la prolongation des études Cliniques de 1 semestre et 1 année d'assistance obligatoire après l'examen; il estime que si cette assistance se fait avant l'examen les jeunes médecins en retireraient beaucoup moins de bénéfice puisqu'ils seront pas des répétitions pour l'examen.

M<sup>r</sup> Falli ne voit pas de bon œil que l'on augmente encore le programme des examens; il est d'avis que l'on impose aux étudiants la pratique, mais pas de nouvel examen.

M<sup>r</sup> Mahaim renoncera volontiers à l'examen clinique pourvu qu'il obtienne la pratique obligatoire.

M<sup>r</sup> Combe fait, pour la pédiatrie, la même proposition que M<sup>r</sup> Mahaim. D'après une enquête à l'épithète il s'est livré les 2/3 ou 3/4 de la clientèle, à la campagne, sont fournis d'enfants. L'enseignement pédiatrique

devrait avoir une sanction pratique et un examen.  
 M<sup>r</sup>. Comb demand aussi une prolongation des études  
 de 1 semestre.

M<sup>r</sup>. Derrièreville se range à l'avis de M<sup>r</sup>. Salli;  
 il ne faut pas demander plus d'examens ce lui  
 semble impossible, mais bien une année d'in-  
 terna obligatoire, <sup>sur lequel, il insiste plus que sur l'obligation de</sup> ~~de~~ la  
 durée des études. Il admettrait, comme M<sup>r</sup>.  
 Roux, la faculté de faire le stage ou une partie  
 du stage avant l'examen.

M<sup>r</sup>. Strogowski appuie l'idée de M<sup>r</sup>. Bourget  
 de rendre la chimie physiologique obligatoire.  
 En France les études médicales ont été prolongées  
 plus de 2 semestres; elles durent 6 ans.

M<sup>r</sup>. Bourget verrait, à ce qu'il a déjà exposé,  
 un dernier avantage, celui de réduire le nombre  
 des étudiants ce qui ne serait pas un mal.

M<sup>r</sup>. A. Prou demand que le cours de chimie  
 physiologique ne vienne pas aux études d'anatomie.

M<sup>r</sup>. Arthur estime que la chimie physiologique  
 devrait être suivie dans la 1<sup>re</sup> année (2<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>  
 semestre). Il y aurait beaucoup à dire sur la  
 manière de faire les études de 1<sup>re</sup> année; elles  
 devraient être des préparations à la médecine, et  
 soit que la chimie physiologique soit étudiée  
 en même temps que la chimie et la physique.

M<sup>r</sup>. Bourget trouve que nos étudiants sont en  
 effet noyés dans des sciences générales. La chimie  
 s'enseigne de la même manière aux chimistes,  
 ingénieurs, médecins; c'est évidemment une erreur,  
 sauf pour les notions générales, car le programme  
 devient alors trop vaste.

M<sup>r</sup>. Strogowski se demand on lui prendra une  
 apé-mid pour la chimie physiologique.

M<sup>r</sup>. Arthur pense qu'on pourrait la trouver aux  
 dépens de la botanique tandis que M<sup>r</sup>. A. Prou



ne voit pas la possibilité de supprimer un des cours  
de 1<sup>re</sup> année.

Les propositions suivantes ont votés à l'unanimité: Propositions

- 1) Le programme des cours porterait
  - { Cours de chimie et de chimie physiologique
  - { Cours de physique et de physique biologique
- 2) L'examen chaque note particulière devrait être considérée comme le sont actuellement les notes d'ensemble.
- 3) Prolongation des études de 1 semestre
- 4) Assistance obligatoire de 1 année
- 5) Il faut exiger la pratique à la clinique psychiatrique
- 6) et la pratique à la clinique de pédiatrie  
M<sup>r</sup> Courbe est seul pour demander en outre un examen de pédiatrie.

M<sup>r</sup> Spengler demandera aux doyens des facultés de médecine suisses d'entrer en rapport les uns avec les autres pour voir s'il y a moyen d'en élaborer un programme d'ensemble.

Le Secrétaire:  
D. P. Rossier

- 7) Il faut exiger la pratique à la Clinique oto-laryngologique et
  - 8) à la Clinique dermatologique,  
proposition admise à l'unanimité (séance du 24/II 09)
- M<sup>r</sup> Dind est seul pour demander en outre un examen de dermatologie.

voir page 284.

Séance du 24 Février 1909.Présidence: M<sup>r</sup>. Spengler, DoyenPrésents: M<sup>r</sup>. Jalli-Valerio, Arthur, Mermoud, Epron, Bouquet, Decimiville, Larpinier, A. Roux, Dint, Amoret, Stryzowski, Rossier.Excusés: M<sup>r</sup>. Perret, Canté, Stilling, Roux.Affaire Verrey  
à la Soc. Vand. et Val.Le Doyen expose ce qui s'est passé lors de la séance du 6 Février 1909 de la Société Vand. et de médecine qui avait été traitée de la question de la révision des examens fédéraux de médecine.La Société a voté les propositions de la Faculté qui lui avaient été exposées par M<sup>r</sup>. A. Roux et par M<sup>r</sup>. Moraz.M<sup>r</sup>. Verrey a demandé que les professeurs accomplissent leurs cours plus exactement et a désiré que la Société vote sur la proposition qui a été admise.M<sup>r</sup>. Spengler a écrit, en qualité de membre de la Société de médecine, au président que la Société avait outrepassé ses droits et avait tranché une question qui ne la regardait pas.M<sup>r</sup>. Bouquet fait remarquer que le vote de la Société de médecine implique un hommage à la Faculté de médecine; la Société de médecine s'est mêlée de choses qui ne la regardent en aucune manière comme telle.M<sup>r</sup>. Roux, empêché d'assister à la séance, a écrit au président une lettre très énergique.M<sup>r</sup>. Bouquet estime que les professeurs doivent avoir une certaine latitude pour le début de leurs cours. Il faut qu'on sache bien que la Faculté s'est occupée de cette affaire.M<sup>r</sup>. Decimiville partage entièrement l'avis de M<sup>r</sup>. Bouquet; M<sup>r</sup>. Verrey mérite pour le moins un vote de remerciements de la Faculté pour la prompt



avoir visé ce qu'il lui procure ce soir; son geste manque de grandeur au moment où son fils vient de terminer ses études; il eût mieux valu le faire avant.

M. Dind ne peut admettre qu'un organe constitué auquel nous aussi nous appartenons vote un blâme à la Faculté de médecine.

Il demande que la Faculté adresse une lettre au Président de la Société de médecine pour lui donner son avis.

M. A. Pons, membre du Comité de la Société de médecine, estime que celle-ci a été victime d'un règlement défectueux. Le vote a été trop hâtif; il ne faudrait pas permettre son vote impromptu sur des questions non étudiées.

M. Styzzowski se rallie à la proposition de M. Bourget.

M. Falli lui commence ses cours très exactement à 8 heures remarque que la grande majorité des étudiants n'arrive que beaucoup plus tard. Il se rallie à la proposition de M. Dind; notre lettre doit être une lettre de protestation.

Le Conseil décide <sup>à l'unanimité</sup> que le Doyen et le Secrétaire Décision du Conseil écrivent au Président de la Société de médecine au nom de la Faculté.

### Question des examens fédéraux.

Les Facultés de Berne, Zürich, Genève et Bâle pour les examens fédéraux de médecine. ont répondu à l'invitation de la Faculté de Lausanne; elles sont favorables à l'idée d'une conférence des Doyens. Suite de la discussion.

M. Herriot, absent lors de la dernière séance, demande qu'au moins un semestre de pratique à la Clinique soit exigé.

M. Dind a vu récemment tous les professeurs

Jarasson et Oltramare lui demandent  
1 semestre de pratique et un examen  
pratique. M<sup>r</sup>. Dind, trouvant que les étudiants  
sont suffisamment chargés, se rangeait à  
l'avis de ne pas exiger l'examen.

L'avis unanime de la Faculté de Rome étant  
de soutenir la demande de Jarasson, à cause  
de l'importance sociale de cette branche de la  
médecine, M<sup>r</sup>. Dind s'est rangé à cet avis et  
demande

1 semestre de pratique et  
1 examen pratique (cas oral).

Propositions  
(suite)

Les demandes de 1 semestre de pratique obligatoire  
pour l'oto-laryngologie et pour la dermatologie  
sont venues à l'unanimité par la Faculté.

M<sup>r</sup>. Dind est seul pour demander en outre  
un examen de dermatologie.

M<sup>r</sup>. Demicisti croit que si l'on demande  
l'examen de dermatologie dans les branches  
qui n'ont pas d'examen en demandant et  
le programme se trouvera trop chargé.

M<sup>r</sup>. Galli appuie la proposition de M<sup>r</sup>.  
Demicisti.

M<sup>r</sup>. Arthur a propos de l'année d'assistance  
croit que le candidat envoyé dans une  
infirmerie ait bien moins d'avantages que  
celui envoyé dans un service clinique. Il  
voudrait que les semestres passés à l'étranger  
comptent comme semestres d'assistance.

Plusieurs membres du Conseil répondent que  
le but de l'année d'assistance est de faire en-  
trer le médecin dans la pratique ce qui n'a  
aucun rapport avec des visites dans les services  
étrangers.

Le Secrétaire:

D. Prosser



Séance du 10 Mars 1909.

Présidence: M<sup>r</sup> Spengler, Doyen.

Présents: M<sup>rs</sup> Perret, Jalli, Dint, Larpin, Ben-  
nly, Skilling, Bourget, Demisille, Strzyzowski, Loe-  
wenthal, Rossier.

Excusés: M<sup>rs</sup> Roux, Arthur, Bignon, Comte, Maurat.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté!

Les thèses de doctorat suivantes sont acceptées:

M<sup>lle</sup> Potassoff: La formule sanguine chez les  
diabétiques.

Thèses de Doctorat  
M<sup>lle</sup> Potassoff

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Roux et Perret.

M<sup>r</sup> Alex. Feldmann: Production d'urine et  
injection intraveineuse d'eau salée.

M<sup>r</sup> A. Feldmann

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Larpin.

M<sup>me</sup> Giudici: L'urine des animaux hypo-  
-parathyroïdectomisés contient-elle des  
sels biphosphorés?

M<sup>me</sup> Giudici

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Strzyzowski.

M<sup>r</sup> Chester: L'ulcère rond et son traitement  
par la méthode du Prof<sup>r</sup> Bourget.

M<sup>r</sup> Chester

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Bourget et Benly.

M<sup>r</sup> B. Perrin: Les suites de la gastroentéro-  
-stomie au point de vue mécanique  
et chimique.

M<sup>r</sup> B. Perrin

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Bourget et Perret.

M<sup>lle</sup> A. Olgorodnikoff: De l'anaphylaxie  
par les protéoses.

M<sup>lle</sup> Olgorodnikoff

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Jalli.

M<sup>lle</sup> L. Doctorovsky: Etudes sur la sécrétine.

M<sup>lle</sup> Doctorovsky

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Larpin.

M<sup>lle</sup> B. Lubarsky: Une seule injection sous-  
cutanée de sérum produit-elle l'état  
anaphylactique?

M<sup>lle</sup> Lubarsky

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Jalli.

M<sup>r</sup> Alex. Parastevopoulos: Influence de la  
tuberculine sur le développement et la virulence

M<sup>r</sup> Parastevopoulos

de sulfuro baccinis.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Jalli-Valerio et Skilling.

Mlle Chamine

Mlle H. Chamine: Essai de vaccination

Anti-anaphylactique par le sérum chauffé.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Jalli

M<sup>r</sup> E. Gay

M<sup>r</sup> E. Gay: Du résultat éloigné de la cure radicale des hernies

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Roux et Perret.

Privat Dozent Cevy

Le Département de l'Instruction publique a transmis à l'Université la demande de M<sup>r</sup> Cevy comme Privat Dozent pour le traitement de la tuberculose.

M<sup>rs</sup> Brongel et Bulez ont été nommés rapporteurs.

Le rapport de M<sup>r</sup> Brongel est favorable sans restriction, celui de M<sup>r</sup> Bulez touche à la question des Privat-Dozenten en général et formule des réserves. La discussion s'engage d'une manière un peu confuse au début, certains des orateurs traitent sans s'en rendre compte la question des Privat-Dozenten tandis que les autres discutent sur un terrain à la seule question Cevy pour le moment.

M<sup>r</sup> Drind ayant plusieurs cas de tuberculose dans son service a demandé à M<sup>r</sup> Cevy et bien vouloir suivre ces malades; M<sup>r</sup> Drind n'a pas l'impression que le bénéfice des malades soit très évident. M<sup>r</sup> Cevy est-il compétent pour enseigner la médecine interne, d'une manière générale? telle est, à son avis, la question. Si oui, il l'admettra. Quant à enseigner actuellement les nouvelles méthodes de traitement de la tuberculose, on peut se demander si la question est déjà mûre.

M<sup>r</sup> Brongel estime qu'il ne faut pas introduire dans la discussion des questions de thérapie. Il est d'avis que M<sup>r</sup> Cevy, dont la base scientifique est très solide, est capable de traiter devant les étudiants



la question de la Tuberculose.

M<sup>r</sup> Jalli trouve qu'on ne peut se fonder sur quelques cas de service de M<sup>r</sup> Dind pour infirmer les conclusions de M<sup>r</sup> Cevy. Il se rallie à l'opinion de M<sup>r</sup> Bourget.

M<sup>r</sup> Skilling n'admet pas qu'on donne un privat-docent pour enseigner une spécialité de la médecine interne, telle que la Tuberculose; M<sup>r</sup> Bourget a aiguillé M<sup>r</sup> Cevy sur la question de la Tuberculose; il devrait être bien entendu que M<sup>r</sup> Cevy sera Privat-Docent de médecine interne.

M<sup>r</sup> Dind et Jalli pensent qu'il ne faut traiter aujourd'hui que la question Cevy et non pas les questions d'ordre général invoquées par le 2<sup>d</sup> rapporteur, M<sup>r</sup> Dentz. Le dernier estime que l'agréation est un premier triage pour devenir professeur. Il faut être plus sévère et demander plus de travail; il ne veut nullement refuser M<sup>r</sup> Cevy mais simplement retarder sa nomination.

A la demande de M<sup>r</sup> Skilling le Doyen donne lecture du règlement pour les privat-docents. Dans le cas de M<sup>r</sup> Cevy le règlement n'a pas été observé.

M<sup>r</sup> Larpies & Bourget sont pour qu'on accepte la candidature Cevy.

M<sup>r</sup> Dentz ne vote pour M<sup>r</sup> Cevy que si l'on décide d'avoir une conférence qui traitera de la question des Privat-Docents en général.

Adopté. La question des P. D. sera posée au prochain ordre du jour.

La candidature Cevy est acceptée à l'unanimité.

M<sup>r</sup> Bourget informe le conseil qu'il demande au Département l'autorisation d'avoir l'aide de son ancien Chef de Clinique, M<sup>r</sup> Chester, pour le service de l'ophtalmologie.

Conférence entre  
les Doyens

Le Doyen rend compte au Conseil de l'entretien et la  
Conférence entre Doyens au sujet de la révision  
du règlement pour les examens fédéraux de  
médecine.

L'accord a été complet pour ce qui concerne  
la pratique aux cliniques de dermatologie, de  
pédiatrie, de psychiatrie et d'oto-laryngologie.  
Quant aux semestres d'assistance obligatoire  
la Suisse Allemande y est opposée et l'accord  
est loin d'être fait quant à la prolongation du  
temps d'études.

Le Secrétaire:  
Dr Rossier



Séance du 5 mai 1909.

Présidence : M<sup>r</sup>. Spengler, Doyen.

Présents : M<sup>r</sup>. Falli, A. Prou, Lagueur, Bourget, Strogowski, Bentz, Desvèsille, Prossier.

Excusés : M<sup>r</sup>. Brugnon, Comte, Stilling, Perret, Arthur.

Après lecture le procès verbal du 10 mars est adopté!

Les Thèses de Doctores suivantes sont adoptées : Thèses de Doctores

M<sup>r</sup>. Ferdinand de Créville : De la régénération de M<sup>r</sup>. F. de Créville  
testicule chez la grenouille et le triton.

Rapporteurs : M<sup>r</sup>. Stilling et A. Prou

M<sup>lle</sup>. Merson : Anaphylaxie par voie M<sup>lle</sup>. Merson  
intraveineuse.

Rapporteurs : M<sup>r</sup>. Arthur & Falli

M<sup>lle</sup>. Frofimoff : Séro-anaphylaxie de M<sup>lle</sup>. Frofimoff  
chien.

Rapporteurs : M<sup>r</sup>. Arthur & Falli

M<sup>r</sup>. Falli, à propos de cette dernière thèse, fait  
une réserve, l'expérience de M<sup>lle</sup>. Fr. ne per-  
mettant pas les conclusions en elle en tierce. Ces  
restrictions seront communiquées à M<sup>r</sup>. Arthur.

Le Doyen donne les résultats des Examens de Doctores  
de Doctores :

1<sup>er</sup> Doctores : 25 cand. 21 passent, 4 échouent

2<sup>e</sup> " : 16 " 13 " , 3 "

3<sup>es</sup> " : 12 " 9 " , 3 "

Le Doyen communique une lettre de M<sup>r</sup>. A. Prou Lettre A. Prou  
lui désire parler à 5 h. nombre de heures et sur Conférences  
son cours de conférences anatomiques (privées Anatomiques  
stipendiées); ce cours facultatif a toujours été  
gratuit; M<sup>r</sup>. Prou demande de pouvoir s'adjointe  
la collaboration de son assistant et de porter la  
finance de ce cours à 10 fr. comme bénéfice  
pour l'assistant. Adopté.

Lettre Khalifa

Le Doyen lit une lettre de M<sup>r</sup> Sli Khalifa de Beyrouth demandant à être exempté des cours qu'il a suivis à Beyrouth; il n'a pas suivi de cours de zoologie et d'anatomie comparée; il devra les suivre avant de faire ses examens; il sera exempté des cours déjà suivis.

Leçon Cevy

M<sup>r</sup> Cevy fait devant la Faculté une leçon sur: "les voies de pénétration principales du bacille tuberculeux dans l'organisme"; à l'unanimité il sera proposé comme Privat Docteur. Sa leçon, très claire, a été dite et non lue.

Compte rendu Kolle sur Conférence des Doyens

A propos de la Conférence des Doyens le Prof. Kolle envoie un compte-rendu:

5 Doyens étaient présents, pour Berne, Bâle, Zürich, Genève et Lausanne. Il est décidé les points admis à la majorité si il propose d'adresser au Comité Directeur.

Décisions de la Faculté de Lausanne

La Faculté de Lausanne est d'avis qu'on en communique au Comité Directeur sur les points admis à l'unanimité des 5 Doyens et sur les autres points soient formulés dans des notes envoyées par chaque Faculté séparément.

La Faculté de Médecine de Lausanne adopte à l'unanimité les vœux suivants:

Études 1 semestre de pratique à la Clinique podiatrice, oto-oryngologique, psychiatrique, et dermatologie.

Elle répondra les vœux suivants:

Études des médecins qui désirent tenir une pharmacie un examen complémentaire sur la matière médicale.



Exiger un examen spécial de dermatologie et  
Vénérologie qui au serait la 4<sup>me</sup> partie des  
examens de médecine interne.

Supprimer le 2<sup>d</sup> membre examinateur  
présent avec le directeur des examens  
Exiger un examen spécial des médecins qui  
rempliraient plus tard des fonctions légales.

A propos de l'article 16, à qui il s'agit  
supprimer l'occasion d'examen donnée  
au membre suppléant, la Faculté de  
Louvain décide de s'en tenir au type  
français qui diffère du type allemand.  
Enfin, pour la dernière question, demandant  
la suppression de la 2<sup>de</sup> partie du 4<sup>me</sup> ali-  
néa de l'article 24, notre Faculté estime  
qu'elle est plutôt du ressort de la Comis-  
sion fédérale de Médecine.

Une lettre au Doyen de Berne, Dr Koller,  
sera rédigée dans ce sens au nom de  
la Faculté.

Le Secrétaire:  
Dr Rossier

Séance du 26 Mai 1909

Présidence: M<sup>r</sup> Spengler, Doyen.

Présents: M<sup>r</sup> Stilling, Jalli, Decuisville, A. Pond, Mermot, Dind, Arthur, Luret, Eperon, Berly, Rossier.

Excusés: M<sup>r</sup> Buzinon, Perret, Camb, Roux.

Thèses et Doctorats

M<sup>r</sup> Mordvinikine Les thèses suivantes de Doctorat sont adoptées:  
M<sup>r</sup> Mordvinikine: De l'application du foudon de Smith dans les affections cutanées.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Dind & Decuisville.

M<sup>r</sup> A. Deluy

M<sup>r</sup> A. Deluy: Angines non diphtériques et scarlatine.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Decuisville & Jalli.

M<sup>me</sup> Freimann

M<sup>me</sup> Freimann: Les accidents fébriles séro-anaphylactiques sont-ils spécifiques?

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Arthur & Jalli.

M<sup>r</sup> Jalli demande que les conclusions soient limitées au lapin seul et non généralisées.

M<sup>lle</sup> Larentenko

M<sup>lle</sup> Larentenko: Des propriétés du sang de chien séro-anaphylactisé rendu viscopulvé.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Arthur & Jalli.

M<sup>lle</sup> Mikhaïloff

M<sup>lle</sup> Mikhaïloff: Quelle est la substance toxique du sérum?

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Arthur & Jalli.

M<sup>lle</sup> Ketchikian

M<sup>lle</sup> Ketchikian: Nouvelles recherches sur les larves de *Dibotriocephalus tatus*?

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Jalli & Bouquet.

Question des Privat-Doct.

Le Conseil reprend la question des Privat-Doct. Le Doyen en lit le règlement.

M<sup>r</sup> Jalli se base sur le principe italien pour proposer que d'abord le candidat présente ses titres (diplômes, travaux). La Commission et la Faculté aurait à juger si les travaux sont suffisants. Si oui, la Commission et la Faculté donnerait un travail au candidat. Ce travail jugé favorable



vement, il devrait y avoir une leçon faite devant la Faculté et devant le public sur un sujet donné par la Faculté!

M<sup>r</sup>. Arthur rappelle que le système italien ressemble au système français où l'on exige deux leçons, l'une à huis-clos avec 3 h. de préparation; l'autre, après 48 h. de préparation, permet de juger des capacités didactiques du candidat. Ce dernier est en outre appelé à exposer un résumé de ses travaux.

M<sup>r</sup>. Stilling pense que la première question à se poser est la suivante: la Faculté est-elle déléguée à appliquer le règlement?

L'espace de ses titres imposé au candidat est une bonne mesure; quant au travail imprimé prompt M<sup>r</sup>. Stilling le trouve trop difficile.

M<sup>r</sup>. Berdy propose de formuler les vœux de la Faculté de la manière suivante: un exemplaire du présent règlement sera remis au candidat et il sera tenu de s'y conformer.

M<sup>r</sup>. Dind croit en outre des erreurs de notre système résulte d'une erreur de notre règlement. Il propose que le Doyen, exprimant le désir de la Faculté de médecine d'avoir des Privat Docteurs de valeur et pas trop nombreux, demandant au Département de l'Instruction publique de lui valoir communiquer le règlement au candidat et examiner ses titres; si ces derniers n'étaient pas en règle, il n'y aurait pas même lieu de transmettre la demande à la Faculté. Ce n'est pas au Doyen à déléguer les règlements.

Cette proposition est adoptée.

A une autre occasion le Doyen pourrait transmettre le vœu que la Faculté et non le Doyen soit appelée à demander, mais cela aura trait à une modification du règlement.

Modification du  
Règlement

Le Règlement d'admission de P. D. à la Faculté de  
médecine est modifié de la manière suivante:

La Faculté fera dépendre son préavis (Règl. gén. art. 16) des conditions suivantes:

Le candidat au titre de Privat-Docteur doit être Docteur en médecine.

Trois années doivent être écoulées depuis qu'il a obtenu le grade de Docteur ou le diplôme de médecin.

Le candidat doit avoir publié des travaux établissant sa valeur scientifique dans la spécialité qu'il a l'intention d'enseigner.

Ces travaux sont appréciés par la Faculté.

Le candidat peut être entendu.

Les conditions ci-dessus étant remplies, le candidat présentera dans le délai de 1 année son mémoire de habilitation inédit relevant de la discipline qu'il désire enseigner; il en remet un exemplaire imprimé à chacun des membres de la Faculté.

Une commission de 3 membres, <sup>(parmi les professeurs enseignants)</sup> nommée et présidée par le Doyen examine le mémoire présenté et fait un rapport écrit à la Faculté.

Si la décision de celle-ci est favorable le candidat est invité 1<sup>o</sup> à défendre son travail devant la Faculté 2<sup>o</sup> à faire, devant la Faculté, une leçon orale sur un sujet qui lui est indiqué 24 h. à l'avance.

La Faculté vote [à huis-clos] sur l'admission du candidat et transmet son préavis au Recteur de l'Université.

(Pour les autres conditions voir Règl. gén. art. 14 - 19).

les mots à huis-clos  
supprimés (voir séance  
du 7 juillet, page 297.

Honoraires du Cours de  
Technique histologique

Le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Doewen  
à propos des honoraires de son cours de



technique histologique qui ont été faits de 10 à 15 fr  
et l'habil élevée ramener à 10 fr. La Faculté est  
d'accord.

M. Reiss réclame qu'on fonde à l'Université l'Institut de police  
de Lausanne un Institut de police scientifique. scientifique  
On y enseignerait entre autres l'anatomie générale  
viale, la dissection humaine et la médecine  
légale, chacune pendant 1 semestre.

M. A. Roud est d'accord si l'on admet que  
ces étudiants - la ne soient fournis de matériel  
de dissection qu'après les étudiants en médecine.  
L'anatomie des étudiants en médecine ne sera  
jamais comprise par ces étudiants, car elle se  
fait en 3 semestres; ils n'en auraient donc  
jamais sur 1/3.

Les Doyens se sont réunis avec le Recteur et  
M. Kikabji pour régler la Convention d'ad. admission des  
étudiants persans à l'Université. étudiants persans.

Le Secrétaire:  
Dr Rossier

Séance du 7 Juillet 1909.

Présidence: M<sup>r</sup> Spengler, Doyen

Présents: M<sup>rs</sup> Jalli, Valerio, Arthur, Eperon, Demisville, Roux, Perret, Stilling, Muret, Berty, Strogowski, Loeventhal, Prossier.

Excusés: M<sup>rs</sup> Bugnion, Comb, Mermod, Larpin.

Le procès-verbal de la séance du 26 Mai est lu et adopté.

Thèses de Doctorat

M<sup>r</sup> J. Feldmann

Les thèses suivantes de Doctorat sont adoptées:

M<sup>r</sup> Grégoire Feldmann: Salive et Venin.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Jalli.

M<sup>lle</sup> Py Heubey

M<sup>lle</sup> Py Heubey: Les animaux séro-anaphylactiques sont-ils hypersensibles à l'action du venin des serpents?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Jalli.

M<sup>r</sup> E. Bertholet

M<sup>r</sup> E. Bertholet: Un cas de férihélieine et la pleur.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Stilling et Demisville

M<sup>me</sup> Boudy

M<sup>me</sup> Boudy - Komstakka: Peut-on enflammer la séro-anaphylaxie par la voie injective?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Jalli.

M<sup>r</sup> Jalli consulte sur les phénomènes anaphylactiques décrits dans cette thèse et dans plusieurs autres soient dénommés "phénomène d'Arthur", car il y a divergence entre divers observateurs sur ce sujet l'anaphylaxie.

M<sup>me</sup> Théodoroff

M<sup>me</sup> Théodoroff - Kocoff: De la diminution de volume du cœur à la suite d'un exercice violent.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Berty et Arthur.

M<sup>lle</sup> Brodsky

M<sup>lle</sup> Brodsky: De l'incubation séro-anaphylactique.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Jalli.

M<sup>r</sup> N. Graditzky

M<sup>r</sup> Nicolas Graditzky: Les intoxications par le sous-nitrate de bismuth et de son remplacement dans la radioscopie.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Berty et Arthur.

M<sup>lle</sup> Terlyka

M<sup>lle</sup> Terlyka: Considérations sur la roséole.



Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Decubith & Couche

M<sup>lle</sup> E. Janowsky: Hernie inguinale intraspiratoire. M<sup>lle</sup> Janowsky

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Roux & Perret.

M<sup>lle</sup> Minkina: Peut-on engendrer l'état ana- M<sup>lle</sup> Minkina  
 ephylectique par injection d'acides aminés?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Jalli.

M<sup>rs</sup> Porvitz: Allaitement et menstruation. M<sup>rs</sup> Porvitz

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Muret qui conclut à l'acceptation, & M<sup>rs</sup> Rossier qui trouve la thèse insuffisante. M<sup>rs</sup> Puyg, 3<sup>me</sup> rapporteur, conclut à l'acceptation. La thèse est adoptée.

M<sup>rs</sup> Dondriaux, étud. en médecine, présente une M<sup>rs</sup> Dondriaux  
 sa fortune de 14000 fr. lui a été volée sur demand d'dispense  
 la place St. Laurent s'il demand d'être  
 dispensé du 1<sup>er</sup> doctorat.

La demand est écartée.

M<sup>lle</sup> M. Siniyki s'est présentée à 2<sup>d</sup> doc. M<sup>lle</sup> Siniyki  
 Avait à Genève; elle a été reçue n'ayant  
 pas fait son latin. Immatriculée à Lausanne  
 en 1905; ex matriculée pour entrer à Genève,  
 elle fut réimmatriculée à Lausanne.

La Faculté estime qu'elle doit faire le latin.

Le Doyen rend compte des résultats des examens de doctorat: Résultat des  
examens de doctorat

1 <sup>er</sup> doctorat	15 candidats	11 oui	4 non
2 <sup>d</sup>	" "	21 "	20 "
3 <sup>me</sup>	" "	19 "	15 "

d Juin à Juillet 1909.

Le règlement des Privat Docteurs du 20 Juin 1909 est relu par le Doyen (page 294). Règlement des  
Privat Docteurs,  
2<sup>e</sup> lecture.

M<sup>rs</sup> Roux demand quelques explications; il propose de supprimer les mots "à huis-clos".

Le Règlement est définitivement adopté avec cette modification.

M<sup>me</sup> Deutschakoff.

M<sup>r</sup>. Stilling demand des renseignements sur  
M<sup>me</sup> Deutschakoff qui désire devenir Privat-  
Dozent d'histologie à l'Université de Lausanne;  
elle n'a pas été admise par le ministre de  
l'Instruction publique de Russie.

M<sup>r</sup>. Spengler l'a entendue dire qu'elle ne  
donnerait que 10 h. de cours pendant 1 semestre  
et irait enseigner en Russie.

Aucune demande n'ayant été faite à la Facul.  
et celle-ci n'a aucune décision à prendre  
sur le cas de M<sup>me</sup> Deutschakoff.

Le Secrétaire,  
Dr Rossier



Séance du 10 novembre 1909.

Présidence: M. Spengler, Dyce

Présents: M<sup>rs</sup> Galli, Berdez, Lefevre, Arthus, A. Roux, Eperon, Roux, Demisille, Bourget, Rossini

Excusés: M<sup>rs</sup> Stilling, Buisson, Combe, Makaim.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet est lu et adopté.

Les thèses suivantes et doctores sont adoptés. Theses or Doctores

M<sup>lle</sup> Marie Satz: Les accidents anaphylactiques locaux sont-ils spécifiques?

M<sup>lle</sup> M. Satz

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthus & Galli.

M. Werner Buser: Essai sur l'hallucination auditive

M. W. Buser

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Makaim & Berdez.

M<sup>lle</sup> Koutoroff: Les chiens séro-anaphylactiques ou jepto-anaphylactiques sont-ils hypersensibles à l'injection intraveineuse de peptone de Vitte?

M<sup>lle</sup> Koutoroff

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthus & Galli.

M<sup>lle</sup> Sophie Rogovine: Des accidents consécutifs à l'injection intraveineuse et macération d'organes.

M<sup>lle</sup> S. Rogovine

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthus & Galli.

M<sup>lle</sup> Volodarsky: Injections intracérébrales de sérum chez les animaux séro-anaphylactiques.

M<sup>lle</sup> Volodarsky

Rapporteurs: Arthus & Galli.

M<sup>lle</sup> Marie Poutiaka: Contribution à la chirurgie des fistules pyo-stercorales chez la femme. Utero-rectoplastie.

M<sup>lle</sup> Poutiaka

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Roux & Perret.

M<sup>lle</sup> Sophie Popova: Considérations sur le traitement de la gastro-entérite aigüe.

M<sup>lle</sup> S. Popova

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Combe & Demisille.

M. L. Lozonoff

M. L. Lozonoff: Matériaux pour servir à l'étude des réflexes conditionnels.  
Rapportheurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Larquier.

Résultats des Exam. de Doctorat 1909

Le Doyen communique les résultats des examens de Doctorat de 1<sup>er</sup> automne 1909:

1 <sup>er</sup> Doctorat	11 candidats	8 passés	3 échoués
2 <sup>d</sup> "	16 "	14 "	2 "
3 <sup>em</sup> "	14 "	14 "	—

M. Cey, Privat-Doct.

Par lettre du 3 Août 1909 au Recteur, M<sup>rs</sup> le Chef du Dep<sup>t</sup> de l'Instruction publique annonce au Conseil d'Etat accord à M. Cey le titre de Privat-Docteur pour l'enseignement de la médecine interne.

Règlement des P. Doc. adopté

Par lettre du 15 octobre 1909 au Recteur le même Département adopte le règlement des Privat-Docteurs en faisant remarquer que ce règlement ne peut former que la limite la liberté du Dep<sup>t</sup>.

Déclaré motivé pour demand. de Priv. Doc.

Par lettre du 16 Juillet 1909 au Doyen le même Dep<sup>t</sup> accuse réception des lettres du 27 mai et du 6 juin. C'est l'article 15 qui prévoit que le Dep<sup>t</sup> doit transmettre la demande et les pièces annexes à l'Université. Si le Doyen retient les règlements fixant les conditions d'admissibilité, c'est parce que la Faculté elle-même a élaboré ce règlement. Le Dep<sup>t</sup> demandera désor. mais que le Préavis de la Faculté sur toute demande de Privat-Docteur soit motivé.

M. Robeff

M. Robeff demande d'exemption du 2<sup>d</sup> Doctorat. La Faculté s'en tient à sa décision antérieure. Il ne sera pas exempté de l'examen.

M. Montfort

M. Montfort demande la dispense d'une partie de la Scolarité exigée pour le Doctorat et de l'examen des sciences naturelles.



Il est dispensé de 1<sup>er</sup> examen de doctorat.

Mlle Promons demand l'équivalence pour Mlle Promons les cours supérieurs pour femmes à Pétersbourg (Sciences physiques et mathématiques); elle les a suivis comme auditrice.

Elle obtient cette équivalence mais n'est pas dispensée des examens.

M<sup>r</sup>. Oxinoit demand dispensa de 1<sup>er</sup> examen de doctorat et équivalence des cours déjà suivis. M<sup>r</sup>. Oxinoit

M<sup>r</sup>. A. Roux renseigne la Faculté sur la réunion Réunion des des directeurs des Examens fédéraux. Directeurs des Exam.

1<sup>er</sup> année d'études, pas de changements sauf fédéraux.

2 notes de chimie inorganique et organique.

2<sup>me</sup> année d'études; on exigera de suivre les cours de chimie physiologie.

3<sup>me</sup> année; les candidats devront pratiquer à la Clinique infantile, dermatologie, pédiatrie; ils devront suivre un cours d'oto-laryngologie.

Il y aurait un examen spécial de dermatologie et de pédiatrie.

M<sup>r</sup>. A. Roux pose à la Faculté les questions suivantes: Faut-il exiger 2 cours de médecine opératoire?

Un professeur de Jénè (D. Mayor) a fait remarquer que l'examen pratique est divisé en deux, un pratique et un oral; ces deux parties devraient, selon lui, être séparés par 1 ou 2 semestres. professeur

M<sup>r</sup>. Bonjean estime qu'il ne s'agit pas de soulager l'étudiant; qu'on l'oblige plutôt à étudier davantage. L'examen est le résultat de tout ce qu'il a acquis. M<sup>r</sup>. B. est tout à fait contre cette manière de voir.

M<sup>r</sup>. Roux est de Paris et M<sup>r</sup>. Bouquet. cette dernière conversation avec le candidat est absolument nécessaire.

Quant au cours de médecine opératoire ce n'est pas trop de le suivre 2 fois.

M<sup>r</sup>. Cevy chargé du  
Cours de M<sup>r</sup>. Freyer

M<sup>r</sup>. Bouquet informe la Faculté que M<sup>r</sup>. Freyer lui donne le cours de pathologie interne lui a écrit qu'il en poursuivra plus le continué. M<sup>r</sup>. Bouquet a chargé M<sup>r</sup>. Cevy de ce cours.

Le Secrétaire:  
Dr Rossier



Séance du 19 Janvier 1910

Présidence: M<sup>r</sup>. Spengler, Doyen

Présents: M<sup>r</sup>. Galli, Roux, Arthur, A. Roux, Lerguier,  
Perret, Muret, Diind, Strzygowski, Eperon,  
Deuiverville, Bourget, Rosenit.

Excusés: M<sup>r</sup>. Bugnion, Combe.

Le procès-verbal de la séance du 10 Nov. 1909 est lu  
et adopté.

M<sup>r</sup>. Glender demand une dispense du 1<sup>er</sup> Doct. M<sup>r</sup>. Glender  
Elle lui est accordée, mais il devra faire le 2<sup>d</sup> Doct.

Les thèses de Doctorat suivantes sont adoptées:

M<sup>me</sup> Vera Siegel: Etudes expérimentales sur M<sup>me</sup> Vera Siegel  
l'anesthésie par le mélange de chloro-  
forme et d'éther.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Arthur & Lerguier

M<sup>lle</sup> Chaïa Vischniak: Les injections intravei- M<sup>lle</sup> Chaïa Vischniak  
neuses de sérum provoquent-elles  
l'incoagulabilité du sang de Capris d'iso-  
anaphylactésis.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Arthur & Galli.

M<sup>r</sup>. Kroum Bakaloff: Une nouvelle méthode M<sup>r</sup>. Kroum Bakaloff  
de traitement des varices du membre  
inférieur.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Diind & Perret.

M<sup>lle</sup> Beritschewsky: Anaphylaxie & tuberculine. M<sup>lle</sup> Beritschewsky

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Arthur & Galli.

M<sup>lle</sup> Elisabeth Petroff: Y a-t-il altération M<sup>lle</sup> E. Petroff  
des précipitines après un séjour prolongé  
dans un bain d'air liquéfié (-190°)?

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Strzygowski & Bourget.

M<sup>r</sup>. Attenhofer, médecin fédéral: La tuberculine M<sup>r</sup>. Attenhofer  
Beraneck dans les tuberculoses chirurgicales.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Roux & Perret.

M<sup>lle</sup> Valentine Jassewitsch: Contribution à l'étude M<sup>lle</sup> V. Taraschuk  
du traitement de la syphilis par l'arsacétine.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Diind & Bourget.

Révision du règlement  
des examens fédéraux

Le Comité Directeur demandant l'avis de la Faculté sur quelques points se rapportant à la révision du règlement des examens fédéraux.

La lettre du Dr. Courvoisier est résumée dans une circulaire du 7 janvier 1910 adressée à chaque membre du Conseil et la Faculté de médecine.

Chaque sujet est discuté à part.

1<sup>o</sup> Proposition Mayor

1<sup>o</sup> Proposition Mayor (Genève) sur la scission en deux parties de l'examen professionnel et profso, ainsi analogue de "Medizinische-Pharmaceutische Bezirksverein" de Berne:

M<sup>r</sup>. Bourget et plusieurs membres de la Faculté s'expriment contre cette proposition; note but n'est pas de rendre les examens de plus en plus faciles; en outre ce n'est qu'à la fin de leurs études que les étudiants peuvent rendre compte d'une manière suffisante de leurs études théoriques.

Vœu 1

La proposition Mayor et celle du Bezirksverein sont rejetées à l'unanimité.

1<sup>er</sup> Propos. Kocher

2<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> Proposition Kocher (Berne) demandant qu'on exige 2 cours d'opérations chirurgicales.

M<sup>r</sup>. Roux trouve qu'en effet 1 cours est insuffisant.

M<sup>r</sup>. Perret fait remarquer que les étudiants suivent toujours ce cours plusieurs fois.

Vœu 2

La proposition Kocher est adoptée à l'unanimité.

2<sup>em</sup> Propos. Kocher

3<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> Proposition Kocher pour la suppression de l'écrit faisant partie de l'examen d'un malade et demandant que ce cas soit traité oralement.

M<sup>r</sup>. Roux est partisan du maintien de cet examen écrit. Beaucoup de candidats sont plus calmes quand ils n'ont pas à traiter le cas oralement. Même s'ils consultaient leurs livres le mal ne serait pas grand.

M<sup>r</sup>. Bourget estime que cet examen écrit a de la valeur, car il permet de juger de la méthode du candidat. Il existe déjà un examen oral de ma:



claire, il est inutile de le discuter.

La 2<sup>e</sup> proposition Rocher est approuvée à l'unanimité? Voie 3  
 4<sup>e</sup> Proposition de Steff et Wyder demandant Propos. Van Hoff et  
 pour chaque candidat observe et dirige un accouchement pendant l'examen. Wyder

M<sup>r</sup>. A. Pons: il s'agirait, dans l'esprit de ces  
 messieurs, d'inscrire l'obligation d'avoir suivi  
 un certain nombre d'accouchements au cours des  
 études.

M<sup>r</sup>. Rossier est pleinement d'accord; il fait  
 remarquer que les praticiens de la clinique s'occupent  
 eux-mêmes plusieurs accouchements pen-  
 dant leur stage; l'inscription de l'obligation  
 ne fera que sanctionner ce qui existe déjà.

Quant à obliger chaque candidat à suivre un accouchement  
 pendant l'examen c'est pratiquement  
 impossible.

M<sup>r</sup>. Brunet approuve cette manière de voir.

Le conseil suprême repousse l'accouchements  
 observé pendant l'examen et adopte l'inscrip- Voie 4 et 5  
 tion obligatoire de l'opération de plusieurs ac-  
 couchements au cours des études.

5<sup>e</sup> Suppression de l'examen pratique ou oral d'hygiène et mé-  
 decine légale. Voie 6

M<sup>r</sup>. Jalli s'oppose absolument à ce projet; il  
 désire maintenir le travail écrit et le travail  
 oral d'hygiène.

M<sup>r</sup>. Spengler en pense autant pour la médecine  
 légale.

M<sup>r</sup>. Pons fait remarquer que le jury pourrait  
 prendre le premier médecin venu pour une expertise  
 médico-légale ce n'est pas le moment de réduire  
 ces examens. En outre, il ne faut pas favoriser  
 la formation de médecins officiers à Poissy. On  
 finirait par obliger les médecins à faire des stages  
 dans un hôpital fédéral.

M<sup>r</sup> Falli pense de même. Si l'on révisait les examens d'hygiène dans les Facultés on risquerait de voir créer des examens d'hygiène faibles.

Vœu 6

Le Conseil demande à l'unanimité la conservation des examens actuels d'hygiène et de médecine légale.

Décès de Prof. Brunner

Le Doyen annonce que M<sup>r</sup> le Prof. Brunner, décédé, a été remplacé provisoirement par M<sup>rs</sup> Pellet, Strogowski, Mellet, Chuard et par leurs assistants.

Études et examens de chimie

M<sup>r</sup> Berthus aimerait, au point de vue examens, présenter un vœu au Dept. de l'Instruction publique; les étudiants en médecine devraient faire un examen de chimie spécial. Il leur serait plus utile d'entendre un cours spécial, envisagé au point de vue des médecins, plutôt que d'entendre un cours de chimie inorganique et un cours de chimie organique. Il demande si l'on pourrait donner aux étudiants en médecine un cours de chimie spécial ou bien si l'on pourrait organiser les cours de chimie inorganique et organique à deux degrés.

M<sup>r</sup> Bouquet: Il y aura probablement une réorganisation de l'École de Chimie. La physico-chimie si nécessaire n'est pas exigée. Il faut espérer que le Dept. prendra l'avis de la Faculté de médecine si directement intéressée à cette question.

M<sup>r</sup> Dind désire que le Doyen transmette au Dept. les vœux de la Faculté pour le cas où l'on réorganiserait l'enseignement de la Chimie.

M<sup>r</sup> Strogowski; les cours de chimie sont suivis par des étudiants en médecine dans une proportion de 60 à 70%. Il y a donc un grand intérêt à ce que ces cours soient traités spécialement en vue des étudiants en médecine.

M<sup>r</sup> A. Rond: Au Comité Directeur la question a été discutée. Le nouveau règlement indiquera



probablement pour donner ces cours, on tiendra compte des exigences des études médicales. En tous cas il sera utile de faire connaître nos vœux.

M. Dint modifié ce qu'il a dit, dans ce sens, ce n'est surtout au Comité Directeur qu'il faut s'adresser pour les modifications que nous demandons. L'enseignement chimique des étudiants en médecine doit avoir un caractère plus médical.

M. Bourget, M. Artus prennent encore la parole pour appuyer cette manière de voir; il ne faut pas raccourcir les cours mais envisager la chimie de haut, dans sa totalité.

M. Roux: les étudiants veulent avoir une notion générale d'abord, puis <sup>ensuite</sup> il faudrait aux études en médecine un cours spécial; ce sera difficile de faire tout cela en une année.

M. Stoyzowski: Si les étudiants arrivent si tard aux études cliniques mal préparés c'est qu'ils ne sentent pas assez eux-mêmes l'importance de ces études préliminaires; il faudrait être plus sévère à l'examen.

Le Doyen informera le Dept. des vœux de la Faculté!

Le Secrétaire:

D. Rossier

Séance du 23 Février 1910

Présidence: M<sup>r</sup> Spengler, Doyen

Présents: M<sup>r</sup> Dufour, Eperon, Muret, Roux, Perret, Dennièvre, Strogowski, A. Prou, Languier, Beulez, Arthur, Skilling, Jalli, Bonnet, Lécuyer, Thal, Dind, Rossier

Excusés: M<sup>r</sup> Combe, Brugnon.

Le procès verbal de la séance du 19 Janvier est lu et adopté.

Thèses de Doctorat

M<sup>r</sup> H<sup>er</sup> Perrier

Les thèses de doctorat suivantes sont adoptées:

M<sup>r</sup> H<sup>er</sup> Perrier: L'électrolyse dans la broncho-pneumonie des enfants.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Combe & Dennièvre.

M<sup>lle</sup> F. Elina

M<sup>lle</sup> F. Elina: Recherches sur le sérum précipitant.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Strogowski.

M<sup>lle</sup> E. Tyntschank

M<sup>lle</sup> E. Tyntschank: La réaction microcrystallographique d'hémochromofène est-elle assez sensible pour le diagnostic du sang dans la pratique médico-légale?

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Strogowski & Arthur.

M<sup>lle</sup> R. Kolomaitseva

M<sup>lle</sup> R. Kolomaitseva: Accidents anaphylactiques et sels de chaux.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Jalli.

M<sup>lle</sup> L. Sefall

M<sup>lle</sup> L. Sefall: Anaphylaxie & toxines micro-étréennes.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Jalli.

M<sup>lle</sup> M. Glantz

M<sup>lle</sup> M. Glantz: Considérations sur le décollement rétinien et son traitement.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Dufour & Eperon.

Présis de la Faculté

au sujet des Pris. Docent

Le Recteur de l'Université communique une lettre du Dept de l'Instruction publique demandant pour pour les nominations de Prisat Docents les présis de la Faculté soient bien motivés.

Cours de 1<sup>er</sup> profédentje

Maintenus au profédentje

de la Faculté de médecine.

La Faculté décide négativement à la proposition de maintenir au profédentje les cours de 1<sup>er</sup> profédentje soient supprimés.



mis de programmes des cours de la Faculté de médecine et ne sont mentionnés que sur celui de la Faculté des Sciences.

Le Doyen lit une lettre de Dr. Vaillens à propos d'une lettre Vaillens pétition des étudiants demandant un cours de médecine d'urgence; M<sup>r</sup> Vaillens serait disposé à donner ce cours. Aucune pétition n'étant parvenue au Doyen cette demande n'est pas prise en considération.

Amplification des cours de physique:

M<sup>r</sup> Dind demand si le laboratoire de physique est suivi par les étudiants en médecine. On lui répond qu'il est peu suivi.

Réorganisation de l'enseignement de la physique et de la chimie.

M<sup>r</sup> Arthur demand si ce laboratoire soit obligatoire.

M<sup>r</sup> Strogowski fait remarquer qu'il n'y aura pas assez de places dans les laboratoires si tous les étudiants en médecine sont obligés de le suivre.

M<sup>r</sup> Berly résume en quelques mots ses remarques: la physique est aussi importante que la chimie. Mais surtout on se heurte à la barrière des mathématiques supérieures. Il faut créer l'enseignement de la physique médicale avec son accompagnement des mathématiques supérieures. Le laboratoire de physique médicale devrait être suivi plus régulièrement. Le professeur enseignant cette branche devrait être porteur du diplôme de médecin. Sans prolonger les études on arrivera à organiser les cours d'une manière satisfaisante.

M<sup>r</sup> Dind serait heureux de voir l'accès au laboratoire facilité.

M<sup>r</sup> Arthur fait remarquer que la nature de l'enseignement dans le laboratoire devrait être mieux comprise pour les futurs médecins.

Vote négatif

La proposition de M<sup>r</sup>. Artus de rendre le laboratoire de physique obligatoire est repoussée par la Faculté!

M<sup>r</sup>. Bourget insiste pour que le cours de physique soit fait d'une manière spéciale pour les médecins.  
M<sup>r</sup>. Binley: le laboratoire de physique est ouvert aux étudiants en médecine, mais sur 40 étudiants en médecine 3 seulement le suivent.

M<sup>r</sup>. Roux trouve utile de montrer que nous ne nous désintéressons pas de l'étude des sciences physiques & chimiques.

Le Doyen lit une lettre de M<sup>r</sup>. Blanc, professeur de zoologie, faisant remarquer que si l'on augmente les heures de chimie l'étudiant ne pourra plus donner assez de temps aux autres branches des sciences naturelles. Le nombre des heures est déjà très considérable. En exagérant la dose des cours de chimie nous risquons de faire fuir nos étudiants.  
La proposition de M<sup>r</sup>. Dind demandant que l'accès des laboratoires de physique soit facilité est adoptée.

M<sup>r</sup>. Strogowski demandant que le professeur de physique donne aux étudiants un cours de physique médicale.

Le cours de M<sup>r</sup>. Artus a cours doit être donné à la Faculté de médecine et non pas à celle des Sciences.

M<sup>r</sup>. Eperon est pour un cours de physique médicale obligatoire.

M<sup>r</sup>. Roux demandant que l'on rende le Département de l'Instruction publique attentif au fait que les experts doivent faire subir l'examen aussi sur la physique médicale. De la sorte on obligera les étudiants à suivre ce cours.

A M<sup>r</sup>. Eperon qui demandait un cours de physique médicale obligatoire après le ser. propédeutique,



M. Roux fait remarquer que l'examen étant alors passé, on ne pourra l'exiger.

M. Drin concilie ces deux manières de voir en montrant que le cours de physique et celui de physique médicale rentrent tous deux dans le cadre de la physique ils ne sont pas contraires au programme facultatif et peuvent être exigés.

M. Falli résume que les cours de sciences soient donnés avec applications spéciales à la médecine.

La Faculté de médecine adopte les propositions suivantes formulées par M. Cartaux : Vote affirmatif

« La Faculté de médecine estimant que l'enseignement de la physique et de la chimie aux étudiants en médecine doit

1° développer en eux l'esprit scientifique expérimental et les habituer à la précision expérimentale,  
2° leur faire acquiescer les notions fondamentales nécessaires à la compréhension des applications de la physique et de la chimie aux sciences médicales

émet les vœux suivants :

1° que l'enseignement de la physique et de la chimie destiné aux étudiants en médecine soit essentiellement expérimental et qu'il soit débarrassé de tout ce qui ne servirait pas à développer l'esprit scientifique expérimental ou ne comporterait pas d'applications aux sciences médicales

2° que l'enseignement pratique de la physique et de la chimie, aussi réduit que possible, tend à faire acquiescer aux étudiants en médecine les qualités de rigoureuse précision nécessaires à l'expérimentation et à les mettre en possession des procédés qui leur permettront de faire les déterminations physiques et chimiques de pratique courante en médecine. //

M. le Chef du Département de l'Instruction publique a répondu au Doyen au sujet de l'enseignement de la Chimie et de la physique. Il prie le Recteur de nous transmettre ses propositions et de nous demander notre avis.

Le Doyen a prie M. Bouquet de représenter la Faculté de médecine au sein d'une Commission présidée par le Recteur.

M. Bouquet rend compte de sa mission. Le recteur fit remarquer que cette Commission n'était que préconsultative, sur quoi M. Bouquet insista pour lui en échange de mes avis bien; il a demandé son avis les professeurs de l'école de chimie saint présents.

A une seconde Commission convoquée dans ce but M. Bouquet a trouvé une réunion présidée par le Doyen de la Faculté des Sciences et dont les membres ne semblaient pas attacher une grande importance à cette conversation.

Vote affirmatif

Il leur a communiqué les vœux suivants qui, bien après l'autre, furent votés par la Faculté de médecine dans la séance d'aujourd'hui:

Vœux de la Faculté de médecine:

« Les sciences chimiques jouant un rôle toujours plus prépondérant dans les sciences médicales il est nécessaire que l'étudiant en médecine trouve à l'Université un enseignement complet des différentes disciplines de la chimie;

les étudiants en médecine forment au moins à 50% des élèves étudiant dans les laboratoires de chimie,

la faculté de médecine estime qu'elle a un grand intérêt à suivre la réorganisation de l'enseignement de la chimie.

Elle formule donc les vœux qu'il soit créé les chaires suivantes:



- 1° Un enseignement par un professeur spécial de chimie organique lui exposera aussi les théories de la chimie moderne et les grandes lignes de la physico-chimie;
- 2° Un enseignement par un professeur de chimie inorganique lui représentera la chimie traditionnelle et s'occupera aussi de la chimie analytique;
- 3° un enseignement par un professeur de chimie physiologique et de toxicologie;
- 4° un enseignement par un professeur de physico-chimie chez lequel les étudiants pourraient trouver l'occasion de se familiariser avec les méthodes d'analyse utiles à la chimie médicale.

Avec cette répartition des chaires il n'y aurait que le n° 1 qui nécessiterait un appel nouveau, les autres ayant déjà des titulaires ou des remplaçants; mais il est à désirer que ces professeurs aient des situations absolument indépendantes les unes des autres, avec une répartition des laboratoires aussi normale que possible, de manière à éviter les situations prépondérantes ou privilégiées.

Quant à l'organisation de la situation du professeur de chimie physiologique, le prof. Bourget, titulaire de cette chaire, céderait complètement cet enseignement à M<sup>r</sup> le Prof. Strogowski, chef du laboratoire et enseignant cette branche si importante de la chimie avec un succès toujours grandissant, puisque son cours de laboratoire est suivi chaque semestre par environ 50 étudiants.

Le Doyen communique en outre au Conseil les

Voeux émis par ces commissions précédentes.  
Actives.

M. Roux demandeur par la Faculté de médecine envoie une lettre au Dép. de l'Instruction publique pour rappeler qu'un % considérable des étudiants en chimie sont des étudiants en médecine et par la Faculté de médecine a un grand intérêt à s'occuper de la réorganisation des études de chimie et de physique.

Vote affirmatif

Ce vœu est adopté par la Faculté.

L'inf. de Dyzen demandeur si la Faculté estime que le laboratoire de chimie doit être suivi pendant 2 ou 3 après midi par semaine.

M. Arthurs est d'avis que c'est au Prof. de chimie à décider cette question.

Vote affirmatif

La Faculté se range à son avis.

Le Secrétaire:

Dr. Rossier



Séance du 9 Mars 1910

Présidence: M<sup>r</sup>. Spengler, Doyen

Présents: M<sup>rs</sup> Falli, Roux, Perret, Arthus, Bentez,  
Larguier, A. Poud, Rossier.

Excusés: M<sup>rs</sup> Bousignon, Comte, Sponer, Immet.

Le procès-verbal de la séance du 23 Février est lu et adopté.

Les thèses de Doctorat suivantes sont adoptées: Theses de Doctorat  
M<sup>lle</sup> M. Mielberg: Le contrôle des études à l'Université de Lausanne  
à l'inspiration par le procédé Sclavo. M<sup>lle</sup> M. Mielberg

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Falli & Perret.

M<sup>re</sup> Koepel-Protaciuff: Peut-on provoquer chez les Lapins des anaphylactoides des accidents locaux autres que les accidents  
Sms. cutanés? M<sup>re</sup> Koepel-Protaciuff

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthus & Falli.

M<sup>lle</sup> L. Rabinovitch: L'anaphylaxie de chien est-elle spécifique?  
M<sup>lle</sup> L. Rabinovitch

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthus & Falli.

M<sup>r</sup>. Joseph, médecin fédéral, présente une thèse Thèse Joseph  
en allemand, sortant de la Clinique du Prof.  
Wyss, à Zurich. Le Doyen prendra des  
renseignements auprès du Prof. Wyss.

M<sup>me</sup> Preissig demande par lettre des renseignements sur la valeur de l'Académie privée  
de médecine pour femmes de Moscou et sur l'équivalence à l'égard des études  
pourrait avoir droit. Académie privée  
de médecine (Moscou)

La Faculté répond par la négative.

En ce qui concerne les examens de printemps, M<sup>r</sup>. Dubois, examinateur depuis des années,  
continuera à fonctionner pour l'examen de  
Physique. Examinateurs de  
Physique & Chimie

Pour l'examen de chimie la Faculté propose

Commissaire examinateur M<sup>r</sup>. Mellet.

Cours de chimie

La Commission universitaire, à propos des cours de chimie, estime que si l'Université ne peut s'attacher une autorité remarquable, à même professeur pourrait être chargé des deux cours, de chimie organique et inorganique. Il serait déchargé de l'enseignement de la chimie analytique et de la toxicologie. La Commission émet le vœu que les profs de physique et de chimie élaborent un programme des manipulations à l'usage des étudiants du P.C.N.

Rapport de M<sup>r</sup>. Blanc

Le Rapport de M<sup>r</sup>. Blanc sur le Doyen donne lecture et étude, à propos de l'enseignement de la chimie, a) la nature de l'enseignement, b) la scolarité c) la répartition de l'enseignement.

Rapport de la Faculté

Le rapport de la Faculté de médecine sera transmis au Dept avec les vœux de la Commission universitaire; celle-ci a, en somme, soutenu nos vœux à l'exception de la nomination de 2 professeurs, l'un de chimie organique, l'autre de chimie inorganique.

Privat-Docents

M<sup>r</sup>. Perez rappelle que les membres de la Faculté ont reçu le règlement sur la nomination des Privat-Docents. M<sup>r</sup>. Perez croit que le Département attendait de la Faculté un rapport non seulement sur le choix d'un Priv. Doc. mais aussi sur l'opportunité d'une nouvelle nomination.

M<sup>r</sup>. Spangler: La demande doit se faire au Dept et la Faculté pense que c'est au Dept qu'on peut les arrêter, s'il y en a trop.



Le Chef de Dept<sup>t</sup> estime que le Règlement  
exige qu'il transmette la demande en tous  
cas à la Faculté!

M<sup>r</sup> Roux; il faudrait qu'il soit bien établi  
qu'un débile 1<sup>o</sup> la question d'opportunité  
d'une nouvelle nomination

2<sup>o</sup> la question de la valeur personnelle  
du candidat.

M<sup>r</sup> Perret appuie cette proposition.

M<sup>r</sup> Roux demande qu'à la 1<sup>re</sup> séance Procédure à suivre  
de l'avis du Conseil de Faculté chaque  
Prof<sup>r</sup> donne son avis sur l'opportunité  
de la nomination de nouveaux Privat-  
doctes.

Adopté à l'unanimité!

Le Secrétaire:  
D. Rossier

Séance du 18 Mai 1910.Présidence: M<sup>r</sup> Spengler, DoyenPrésents: M<sup>r</sup> Arthur, Galli, Penet, Berley, A. Roux, Devieville, Roux, Eperon, Styzzowski, Dufour, Rosset.Excusés: M<sup>r</sup> Combe, Duguin.

Le procès verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

Thèses & Doctorat  
M<sup>lle</sup> Decanosooff Les thèses de Doctorat suivantes sont adoptées:  
M<sup>lle</sup> Decanosooff: De l'épithésie chez les enfants.Rapporteurs: M<sup>r</sup> Combe & Devieville.M<sup>me</sup> StorychM<sup>me</sup> Storych: Les réactions propeptiques.Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Styzzowski.M<sup>me</sup> VaidarskyM<sup>me</sup> Valentine Vaidarsky: Action des sucres d'icestifs sur le venin de cobra.Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Galli.M<sup>lle</sup> JacoboffM<sup>lle</sup> Alexandrine Jacoboff: Recherches sur la structure fine & la teneur de l'épithésie chez l'homme.Rapporteurs: M<sup>r</sup> Roewenthal & A. Roux.M<sup>lle</sup> StauskaM<sup>lle</sup> Boleslava Stauska: Etudes sur le venin de cobra.Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Galli.M<sup>lle</sup> SchaikewitzM<sup>lle</sup> Lea Schaikewitz: Anaphylaxie & Anesthésie.Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Galli.M<sup>lle</sup> TruassM<sup>lle</sup> Cécile Truass: Strychnine & cocaïne.Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Berley.M<sup>lle</sup> FritschelM<sup>lle</sup> Marie Fritschel: L'anesthésie mixte morphine-chloroforme.Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Berley.M<sup>lle</sup> GourfinkelM<sup>lle</sup> A. Gourfinkel: Etude sur l'anesthésie chloral-chloroforme.Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Penet.M<sup>me</sup> KornitoffM<sup>me</sup> Kornitoff: Le produit-il de l'ammoniaque dans les protéolyses digestives?Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Styzzowski.



Le Doyen rend compte des examens de doctorat Doctorats  
de la séance de printemps:

I Doctorat 15 candidats dont 13 passent

II " 17 " " 15 "

III " 3 " " 3 "

M<sup>r</sup> Joseph a annoncé qu'il retirait sa thèse.

M<sup>r</sup> Joseph.

Le Doyen communique une lettre du Département  
de l'Instruction publique qui répond à une pro-  
position de M<sup>r</sup> Roux. La Faculté des Sciences ayant  
demandé la réciprocité, le Dept ne voit pas  
d'objection à ce que son Conseil soit représenté au  
sein des Commissions qui s'occupent ou s'occuperont  
de l'enseignement des sciences pures dans la  
première année des études médicales.

Représentation de  
la Faculté des Sci  
ences  
à l'Instruction Publique  
et à la Faculté des Sci  
ences.

Il est pris acte de cette lettre.

M<sup>r</sup> Rossier demande de pouvoir inscrire au  
programme le cours de polyclinique obstétricale  
et cours de fœtus comme privatissimum et  
gratuit, ceci pour éviter que des étudiants trop  
peu avancés ne s'inscrivent au détriment des  
plus avancés, ce cours ne comportant qu'un  
nombre restreint de participants.

Cours de polyclinique  
obst. et de fœtus  
privatissimum & gr.

La Faculté est d'accord. Une lettre dans ce  
sens sera envoyée au Dept.

Le Doyen communique une lettre de M<sup>r</sup> Vourloud Demission Vourloud  
demandant sa démission de Privat Docteur pour  
cause de santé. Le Doyen exprime les regrets  
de la Faculté qui prend acte de cette démission.

Quant aux titulaires des chaires de chimie et de  
physique la question reste ouverte jusqu'au 1<sup>er</sup>  
juin date limite des inscriptions.

M<sup>r</sup> Popoff, assistant d'anatomie, demande à Candidature Popoff

être nommé Privat Docteur d'Anatomie.  
La lettre adressée au Dept. de l'Instr. publ.  
est renvoyée au recteur par l'adresse au Doyen  
de la Faculté de Médecine.

M<sup>r</sup> Popoff est docteur en médecine depuis Novem-  
bre 1908; le règlement exige six 3 années de  
sérieuses études depuis le doctorat; il ne peut  
donc être pris en considération pour l'instant.  
On l'informerait du règlement.

Discussion sur la  
Candidature Popoff.

M<sup>r</sup> R. Roux estime qu'un Privat Doct. en Ana-  
tomie sera utile; en adressant la demande,  
même prématurément, M<sup>r</sup> Popoff prend  
date.

M<sup>r</sup> Dupuis, absent, écrit qu'il est d'accord avec  
M<sup>r</sup> R. Roux.

A dernier propose la rédaction suivante pour  
la réponse au Dept.:

Lettre au Dept.

" La Faculté de Médecine est en principe  
favorable à l'admission d'un privat-docteur  
d'anatomie, car elle estime que l'enseigne-  
ment de cette discipline pourrait en tirer  
bénéfice.

" Au sujet de la demande de M<sup>r</sup> Popoff, la  
faculté prendra une décision lorsque le can-  
didat aura rempli, dans les délais réglementaires,  
toutes les conditions requises par le  
règlement. "

M<sup>r</sup> Arthus estime que l'esprit du règlement se-  
rait rempli même si la lettre ne l'était pas  
faite par l'examen de M<sup>r</sup> Popoff remonte à 1905  
déjà.

M<sup>r</sup> R. Roux fait remarquer que rien de presse  
puisque son travail de habilitation n'est pas  
encore fait.

M<sup>r</sup> Roux aimerait qu'il y ait non seulement



une prise d'acte mais un encouragement  
formel dans la lettre au Dept.

Chacun étant d'accord on ajourne à cette lettre  
la phrase suivante:

"La faculté voit avec plaisir M<sup>r</sup> Popoff  
s'engager dans cette voie."

Le Secrétaire:  
J. Rossier

## Séance du 6 Juillet 1910

Présidence: M<sup>r</sup>. Spengler, Doyen.

Présents: M<sup>rs</sup> Galli, Perret, Artus, Meuret, Roux, A. Roux, Benley, Mehain, Puginier, Desmouille, Strogowski, Rossin.

Excusés: M<sup>rs</sup> Combe, Mermoud.

Le procès-verbal de la Séance du 18 Mai est lu et adopté.

La demande de M<sup>r</sup>. Rossin de transformer son cours de polidémie en un privatissimum gratuit est accordée par le Département de l'Instruction publique.

M<sup>lle</sup> Bonchoniéff demande au M<sup>r</sup>. Strogowski s'il est autorisé à l'Université sur la chimie physiologique. L'Art. 48 du Règlement général permet cette procédure. M<sup>r</sup>. Bourget est désigné comme second expert.

Les résultats du II<sup>e</sup> Doctorat sont les suivants:

13 candidats avec 13 admissions

et ceux du III<sup>e</sup> Doctorat donnent

10 candidats avec 8 admissions.

Les Thèses de Doctorat suivantes sont adoptées:

M<sup>r</sup>. Furbach

M<sup>r</sup>. Furbach: La recherche du *Vibrio cholerae* par l'agar au sang alcalinisé de Diéubonné.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Galli & Stilling.

M<sup>lle</sup> Worgounoff

M<sup>lle</sup> Malika Worgounoff: La cachexie sero-anaphylactique du lapin est-elle spécifique?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Artus & Galli.

M<sup>lle</sup> Kofane

M<sup>lle</sup> Alexandrine Kofane: Le venin de cobra a-t-il une action curarisante?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Artus & Galli.



M<sup>lle</sup> Ita Stockmann: Les pigments sanguins M<sup>lle</sup> Stockmann  
cristallisés sont-ils dialysables?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Strogowski.

M<sup>me</sup> Esther Baranoff: Production d'urine et M<sup>lle</sup> Baranoff  
pression artérielle.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Demieville.

M<sup>lle</sup> Olga Kaplow: Le sérum antivenimeux M<sup>lle</sup> Kaplow  
est-il curatif?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Falli.

M<sup>me</sup> Eugénie Fritschel: Action du venin de cobra M<sup>me</sup> Fritschel  
obra sur la grenouille.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Falli.

M<sup>r</sup> Arnold Verrey, médecin fédéral: Un cas M<sup>r</sup> A. Verrey  
d'aneurysmes disséminés multiples  
des artères principales de l'abdomen.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Stilling & Bourget.

M<sup>lle</sup> Julia Silberning: Le sang des animaux M<sup>lle</sup> Silberning  
intoxiqués par le venin de cobra.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Falli.

M<sup>r</sup> Falli demande des modifications aux  
conclusions qui sont trop généralisées.

M<sup>r</sup> Arthur est chargé de revoir ces conclu-  
sions et M<sup>r</sup> Falli les verra encore une  
fois.

M<sup>lle</sup> Iréna Bogdanoff: Le curare exerce M<sup>lle</sup> Bogdanoff  
-t-il une action sur le cœur?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Benly.

M<sup>lle</sup> Troianowsky: Sur la digestion in M<sup>lle</sup> Troianowsky  
digestive du lait.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Bourget.

M<sup>r</sup> L. Helf, médecin fédéral: Un cas de M<sup>r</sup> Helf  
Kystes multiples de l'intestin.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Stilling & Demieville.

On procède aux nomination statutaires  
pour la période du 15/1910 au 15/1912.

Nomination du Doyen ; I<sup>er</sup> tour : sur 12  
bulletins déposés 8 témoignent des voix

M<sup>r</sup> Bulez 5, Falli 2, A. Roux 2, Rossin 2,  
Machain 1

II<sup>e</sup> tour : M<sup>r</sup> Bulez 8, Falli 2, Rossin 2.

M<sup>r</sup> Bulez est nommé Doyen.

M<sup>r</sup> Rossin accepte d'être Secrétaire.  
Après des remerciements du Doyen la séance  
est levée.

Le Secrétaire:  
J. Rossin



Séance extraordinaire du 16 Août 1910

Présidence de M<sup>r</sup> Spenceles doyen.

Présents : M<sup>rs</sup> Perret, Bourget, Murat,  
Roux, Buynion, Roux, Berdez.

Excusés M<sup>rs</sup> Stilling, Rossier, Eperon, Couder

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil se lève pour honorer la mémoire de M<sup>r</sup> le professeur Marc Dufaux.

Chaire d'ophtalmologie. Le doyen expose la situation créée par le décès de M<sup>r</sup> Marc Dufaux. Le Conseil de l'Asile des Aveugles supposant que M<sup>r</sup> le prof Eperon sera nommé titulaire de la chaire d'ophtalmologie a annoncé au Département de l'Instruction publique et des Cultes qu'il nommerait à bref délai Monsieur le D<sup>r</sup> Auguste Dufaux P. D au poste de médecin-chef de l'Asile et espérait que les pourparlers engagés aboutiraient. Monsieur le Chef du département de l'Instruction publique a envoyé il y a quelques jours M<sup>rs</sup> Eperon, Aug. Dufaux et Spenceles pour poser les premiers jalons de l'entente qui doit intervenir entre l'Asile et le Département. M<sup>rs</sup> Eperon et A. Dufaux se sont déjà réunis plusieurs fois et cherchent une solution satisfaisante. Le Conseil de l'Asile désirerait que son médecin-chef fût nommé professeur extraordinaire.

M<sup>r</sup> Bourget n'est pas partisan de la nomination de deux professeurs, il craint que cela crée une position fautive à M<sup>r</sup> Eperon.

M<sup>r</sup> Roux pense que l'on pourrait sans inconvénient et pour commencer entretenir les vues du Conseil de l'Asile

Monsieur Murat désire que la position

de M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Eperon, s'il doit entrer: l'G.Sib, fait cette  
et faut à fait indépendante.

M<sup>r</sup> Bouquion voudrait que le Conseil propo-  
sât comme cela se fait d'habitude Guany.

Après une discussion serrée le Conseil décide:

1<sup>o</sup>. que M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Eperon soit proposé au départe-  
ment de l'Instruction publique comme titulaire de  
1. Chaire d'ophtalmologie

2<sup>o</sup>. que pour le cas où l'écarts avec l'Asile  
aboutirait il soit nommé professeur ordinaire.

Le doyen lit une lettre de remerciement  
de M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Othmar Dufour pour l. participation de  
l. Faculté aux obsèques de son père M<sup>r</sup> Marc Dufour  
et une lettre de condoléances du doyen de l.  
Faculté de Sciences de Neuchâtel M<sup>r</sup> le professeur  
Levrard-Roy.

fi le Secrétaire.

L. Meunier



Séance du 9 novembre 1910

Présidence: M<sup>r</sup> Berlezy, Doyen

Présents: M<sup>rs</sup> Roux, Bonjeat, Muret, Jalli, Mahaim,  
A. Roux, Spengler, Arthur, Deuiville, Larfumier,  
Rossini.

Excusés: M<sup>rs</sup> Eperon, Perret, Stilling.

Le Procès Verbal de la Séance extraordinaire du  
16 Août 1910 est lu et adopté.

Les Thèses de Doctorat suivantes sont adoptées: Thèses de Doctorat  
M<sup>lle</sup> Ehrlich: La persistance des alcooliques. M<sup>lle</sup> Ehrlich

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Mahaim & Spengler.

M<sup>r</sup> Roux demande si M<sup>lle</sup> Ehrlich a tenu compte  
de la date de l'alcoolisme du père comparée à celle  
de la procréation des enfants. Il estime qu'il  
faut indiquer ces dates si l'on ne veut pas risquer  
de donner des notions fausses sur cette question,  
la naissance des enfants étant très souvent anté-  
rieure à celle de l'alcoolisme du père.

M<sup>r</sup> Mahaim se déclare d'accord pour inscrire en  
réserve les conclusions de M<sup>lle</sup> Ehrlich.

M<sup>lle</sup> Catherine Fedosseff: L'écuité visuelle dans M<sup>lle</sup> Fedosseff  
le strabisme d'après le matériel  
de l'hôpital ophthalmique de Lausanne.

Thèse donnée par M<sup>r</sup> Jovin, Privat Docteur.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Eperon & Larfumier.

M<sup>r</sup> Brocher écrit à la Faculté pour introduire  
un M<sup>r</sup> Murk Balt qui demande à être nommé M<sup>r</sup> Murk Balt  
D<sup>r</sup> honoris causa.

Sur la proposition de M<sup>r</sup> Bonjeat la Faculté  
décide de lui envoyer purement & simplement  
les règlements de la Faculté de Médecine.

M<sup>r</sup> Nagel, médecin à Cully, qui a passé son M<sup>r</sup> Nagel  
examen d'état à Bâle en 1903 demande de  
pouvoir passer sa thèse de Doctorat à Lausanne.  
La Faculté sera très heureuse de lui voir faire ce projet.

Privat. Docents En Mars 1910 M<sup>r</sup> Roux a demandé sur dans la première séance de l'année les professeurs annoncent le nombre de Privat Docents qu'ils estiment désirables pour l'enseignement de leur branche.

M<sup>r</sup> Mahaim demande un Priv. Doc. d'anatomie comparée du cerveau. Il existe à Leyde une très belle collection sur ce sujet.

En outre, il désire voir nommer un Priv. Doc. de psychopathologie et de branches connexes. Le Dr. de Montet dont M<sup>r</sup> Mahaim a lu les travaux semble être qualifié pour cet enseignement. M<sup>r</sup> Roux fait remarquer qu'il a en effet déjà demandé sur les membres de la Faculté plusieurs individus si oui ou non ils estiment qu'il y ait de la place pour un nouveau Priv. Doc. dans les branches qu'ils enseignent, mais ceci sans qu'aucun nom fut au préalable prononcé. M<sup>r</sup> Mahaim est d'accord avec M<sup>r</sup> Roux; s'il a parlé de M<sup>r</sup> de Montet c'est qu'il avait l'occasion bonne de lui confier l'enseignement de cette branche spéciale.

M<sup>r</sup> Roux annonce qu'il y aura place pour un Priv. Doc. d'anatomie.

Le Doyen communique les demandes de 2 Priv. Docents:

M<sup>r</sup> Preissig qui a passé par la filière légale avec 3 travaux

M<sup>r</sup> de Montet qui est dans le même cas avec 12 travaux.

Pour examiner le cas de M<sup>r</sup> Preissig le Conseil nomme une commission composée de M<sup>rs</sup> Mahaim et Roux et du Doyen, et pour celui de M<sup>r</sup> de Montet une commission dont font partie M<sup>rs</sup> Mahaim & Larpinier & le Doyen.



M<sup>r</sup>. Arthur voudrait que la question fut posée sous une forme négative. Il estime qu'il n'y a pas place pour un Priv. Doc. de physiologie. Le Doyen tiendra compte de ce vœu qui est approuvé par les membres du Conseil.

Le Doyen annonce que les tracasseries entre l'Etat et l'Asile des Aveugles ont échoué. Les Privat-docents, médecins de l'Asile, sont autorisés à utiliser le matériel de cet établissement pour leur enseignement.

Etat et Asile  
des Aveugles

Le Doyen lit une lettre de D<sup>r</sup>. Jovin, Priv. Doc., relatant une accusation portée contre lui par le Président du Conseil de l'Asile, d'après laquelle il donnerait intentionnellement les mêmes cours que le D<sup>r</sup>. Auguste Dupont. M<sup>r</sup>. Jovin demandant au Conseil si l'on voulait juger la conduite.

Le Bureau de la Faculté a examiné le dossier et a reconnu qu'aucun fait illicite ne pouvait être reproché à M<sup>r</sup>. Jovin.

Communication est donnée d'une lettre de Prof. Spon qui ne croit pas que la Faculté soit compétente pour trancher cette question.

M<sup>r</sup>. Poux s'informe si les Priv. Doc. d'ophtalmologie sont P. D. d'ophtal. tout court ou d'une branche spéciale de l'ophtal.

Le Doyen fait remarquer qu'ils sont P. D. d'ophtal.

M<sup>r</sup>. Bourget ne voit pas pourquoi la Faculté s'occuperait de ce débat.

M<sup>r</sup>. Deminville estime que la Faculté devrait déclarer par le biais de son Bureau, rien d'illicite n'a été commis par M<sup>r</sup>. Jovin.

Il sera agi de cette manière.

Le Doyen communique une lettre de D<sup>r</sup>. Aug. Dupont qui, par suite des décisions de M<sup>r</sup>. Marc Dupont et

du fait que la Convention avec l'État n'a pas été renouvelée, a annoncé par voie d'affiche les cours de ce semestre, ceux-ci n'ayant pu être faits au programme.

Le Doyen fait remarquer que ces cours ont été modifiés.

M. Bampf estime que les P. D. ne doivent pas placer ses cours sur les heures des cliniques; d'autres P. D. ont aussi modifié leurs cours sans que la Faculté en ait été informée.

Les P. D. doivent envoyer leur programme à la Faculté avant le semestre.

M. Deminville insiste pour que les P. D. ne placent pas leurs cours sur ceux des professeurs titulaires.

M. Bampf donne connaissance de la lettre qu'il pensait adresser à M. A. Dufoir pour lui rappeler que les cours doivent être conformes au programme et que aucun changement de cours n'est autorisé sans la permission du Dept. de l'Instruction publique.

La même lettre sera adressée aux autres P. D.

Procédure à suivre  
par les Priv. Doc. qui  
veulent annoncer de  
nouveaux cours.

La procédure suivante est inscrite au proto-  
cole: Les Priv. Docents doivent, avant d'au-  
roncer un nouveau cours, demander l'avis  
du Prof. titulaire; si celui-ci est favorable,  
le P. D. s'adressera à la Faculté qui transmet  
à la demande au Dept.

Le résumé de la discussion est donc que le cours d'ophtalmoscopie de M. A. Dufoir est autorisé; le nouveau cours n'est pas autorisé à moins qu'il ne demande l'avis du Prof. titulaire, M. Espron; que ses heures de cours ne soient pas empiétées sur celles des cliniques; qu'une circulaire dans ce sens



sera adressé à tous les Univ. Doc.

<u>Résultat des examens de Doctores d'Octobre:</u>				<u>Examens de</u>
				<u>Doctores</u>
1 <sup>er</sup> Doctores	11 candidats	10 passés	1 échoué	
2 <sup>em</sup> "	12 "	12 "	—	
3 <sup>em</sup> "	17 "	16 "	1 "	

M<sup>r</sup>. Arthur criv savoir qu'on a donné à  
M<sup>lle</sup> Silbermann son diplôme de D<sup>r</sup> et cepe- M<sup>lle</sup> Silbermann  
ndant sa thèse n'est pas imprimée.

Le Doyen fera une enquête à ce sujet auprès  
du Recteur.

M<sup>r</sup>. Spengler donne lecture de la lettre du Rept.  
et l'Instruction publique au sujet de la lettre  
du Conseil de l'Académie des Aveugles notifiant  
que la Convention n'avait pu être renouvelée.  
Il donne aussi lecture de la lettre du  
Conseil de l'Académie.

M<sup>rs</sup> Roux et Bouyer combattent la légende qui  
se crée à Lausanne autour d'une soi-disant  
saute intransigeance de M<sup>r</sup>. Eperon qui ce-  
pendant avait demandé un minimum.

Ils désirent que M<sup>r</sup>. Eperon nous renseigne sur  
ses exigences et que celles-ci soient portées  
au procès-verbal.

Voici la copie de sa lettre:

Lausanne 11 XI 1910

M<sup>r</sup>. le Prof. Dr. Rossier, Secrétaire de la Faculté  
de Médecine, en Ville.

Lettre du Prof.  
Eperon.

Cher & honoré collègue,

En réponse à votre demande par téléphone d'hier  
soir, voici quelles conditions j'avais faites à  
l'hôpital ophthalmique, par l'intermédiaire de  
M<sup>r</sup>. le D<sup>r</sup>. Aug. Dupont:

- 1<sup>o</sup> mise à ma disposition, par l'hôpital, d'environ  
15 lits, réservés pour moi;
- 2<sup>o</sup> Faculté de présenter aux étudiants les cas

intéressants qui pourraient se trouver dans les autres services, surtout si j'en manquais dans le mien;

3° la consultation polyclinique aurait été donnée une à trois fois par semaine par moi (avec l'assistance voulue) pour servir mes 15 lits;

4° mise à ma disposition, par l'hôpital, du personnel subalterne, des objets de pansement, instruments et médicaments nécessaires à la consultation et aux soins des malades.

Après, cher & honnête collègue, mes meilleurs compliments.

W. Léon Dr. Gerson.

Professeurs de chimie

M. Roux annonce que des deux professeurs de chimie, M. Pellet est proposé comme examinateur pour les médecins et M. Kermann pour les pharmaciens.

La Secrétaire:

Dr. Rossier



Séance du 14 Décembre 1910

Présidence : M<sup>r</sup>. Dreyer

Présents : M<sup>r</sup>. A. Roux, Makaim, Jalli, Perret,  
Strogonski, Hurlet, Roux, Desvignes,  
Arthur, Lewenthal, Possier

Excusés : M<sup>r</sup>. Larnier, Spigler.

Le Procès Verbal de la séance du 9 novembre est lu et adopté.

Le Doyen annonce que M<sup>r</sup>. Silberman a imprimé sa thèse.

Les Thèses de Doctorat suivantes sont adoptées: Thèse de Doctorat

M<sup>r</sup>. Vulkyanov : Extraction des corps étrangers sous le contrôle radioscopique au moyen de la pince à angle droit. M<sup>r</sup>. Vulkyanov

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Roux et Perret

M<sup>r</sup>. Jordanstky-Konssine : Sérum antitétanique et accidents cardiaques de l'encephalite. M<sup>r</sup>. Jordanstky-Konssine

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Arthur et Jalli

M<sup>r</sup>. Goldenberg : Paralyties traumatiques du nerf facial et leur pronostic. M<sup>r</sup>. Goldenberg

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Hurlet et Desvignes

M<sup>r</sup>. Ganzelwitsch : Résultats éloignés des fractures sous-condyliennes du coude. M<sup>r</sup>. Ganzelwitsch

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Roux et Perret.

La Commission universitaire a nommé comme experts du concours de M<sup>r</sup>. Staliska, M<sup>r</sup>. Moxaz, Arthur et le Doyen. Commission universitaire

M<sup>r</sup>. Wilczek est nommé président de l'École de Pharmacie.

Les vacances de Noël. etc. sont fixées du 26 Décembre au 5 Janvier.

Le Professeur Japet, de Bâle, demandant qu'on lui communique les thèses de la Faculté de médecine de Lausanne pour les mentionner régulièrement

dans le Correspondenzblatt.

Le Doyen priera le Secrétaire de l'Université de faire ces envois.

Dispense de 1<sup>er</sup> prof.

M. Peret insiste pour que le Doyen veille à ce que les thèses soient réellement envoyées. M. Léon Kaban, étudiant de Londres, demande à être dispensé du 1<sup>er</sup> semestre; il a passé l'"examination of Chemistry and Physics" du Royal Collège of Physicians de Londres. Le Doyen s'informera s'il a suivi les cours de botanique et de zoologie; si oui, la dispense sera accordée.

Le Doyen indique le programme des cours pour le semestre d'été 1911. M<sup>rs</sup> Dind, Coubert et Cery m'ont pas adressé leur programme.

Sujet de Concours

M. Loewenthal annonce comme nouveau Sujet de Concours: l'"histogénèse de la glande sous-maxillaire".

Le Recteur annonce les noms des étudiants qui demandent la dispense de la finance d'étude. Après renseignements pris par le Doyen les dispenses sont accordées.

Rapports sur Priv. Doz.

M. Mahaim lit ses rapports sur les dossiers des candidats Privat-Dozenten M<sup>rs</sup> Dr. Preissig et de Markt.

Dr. Preissig

M. Preissig obtiendrait le titre de "Privat-Dozent d'Anatomie comparée du système nerveux et d'Anatomie pathologique".

Dr. de Markt

M. de Markt obtiendrait le titre de "Privat-Dozent de psychologie médicale et de psychothérapie". Des préavis favorables seront transmis au Recteur.

Le Secrétaire:  
Dr. Rossin



Séance du 1<sup>er</sup> Février 1911

Présidence : M<sup>r</sup> Benley, Doyen

Présents : M<sup>r</sup>s Mahaim, Stojzowski, Falli,  
Spengler, Lagnier, Eperon, Perret, Rossini.

Excusés : M<sup>r</sup>s Shilling, Muret, Arthur.

Le Procès-Verbal de la séance du 14 Oct. 1910 est lu et adopté!

Les thèses de doctorat suivantes sont adoptées: Thèse de Doctorat

M<sup>lle</sup> Messelmann: Etude sur le Serum anti-M<sup>lle</sup> Messelmann  
vermineux disséché

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Arthur & Falli

Cette thèse sera revue par M<sup>r</sup>: Arthur au point de vue orthographique.

M<sup>lle</sup> Vita Mitchnik: La pellagre en Bessarabie M<sup>lle</sup> Mitchnik

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Falli et Mahaim

M<sup>lle</sup> Goldenfain demand d'être dispensée de ces thèses examens; nous lui dispensons lui de la 1<sup>re</sup> série d'examens de Doctorat (P.C.N.); la 3<sup>me</sup> étant incomplète devra être refaite.

M<sup>lle</sup> Goldenfain

M<sup>r</sup>: Van der Reyden, d'Amsterdam, médecin hollandais demand s'il peut être dispensé de tous les examens de Doctorat en présence d'une thèse. Il devra envoyer ses notes et diplômes et devra probablement refaire les 2<sup>de</sup> et 3<sup>me</sup> Doctorat.

M<sup>r</sup>: Van der Reyden

M<sup>r</sup>: Selim Khoury vient de l'École de Beyrouth et demand une équivalence.

M<sup>r</sup>: Selim Khoury

Le Doyen écrira au Recteur de l'École de médecine de Beyrouth pour être renseigné sur ses examens.

M<sup>r</sup>: Berdjé Avide aurait fait les 3 premiers examens; il demand une dispense. Il devra d'abord envoyer ses notes.

M<sup>r</sup>: Berdjé Avide

M<sup>r</sup>. de Jumbach

La Faculté a envoyé au Recteur son avis favorable sur la demande de Privat Docteur de M<sup>r</sup>. de Jumbach.

Le Recteur nous réadresse ces documents; le Département de l'Instruction Publique estime par la réponse de la Faculté n'est pas favorable; il demande si la Faculté estime utile pour nos étudiants que ces cours soient donnés.

M<sup>r</sup>. Preisig

Quant à M<sup>r</sup>. Preisig au sujet de son avis de la Faculté était aussi favorable; il y a eu erreur, le Département n'ayant nommé Privat Docteur avant sa thèse de habilitation.

M<sup>r</sup>. le Doyen expliquera clairement notre manière de voir au Département de l'Instr. Publique en insistant sur l'utilité de ces deux enseignements.

Prix Marc Dufont

Le Recteur a reçu du Département l'avis de la fondation d'un prix bisannuel par feu le Prop<sup>r</sup>. Marc Dufont.

La Faculté remercie la famille Dufont.

Le Doyen fait remarquer que la Faculté de Médecine dispose

Résumé des Prix

1<sup>o</sup> des prix de concours dont les sujets sont proposés par la Faculté (60 - 100 fr.)

2<sup>o</sup> des prix de Facultés avec sujet laissé au choix du candidat (200 - 300 fr.)

3<sup>o</sup> de fondations spéciales:

Prix de Cereville (500 fr.)

Prix Brunner pour récompenser un prix de concours ou de Faculté

Prix Emile Duboué (120 fr.)

Le Prix Marc Dufont <sup>(10000 fr.)</sup> rentre dans cette catégorie.

Le Doyen donne connaissance d'un projet de règlement de ces divers prix; ce projet est adopté. L'expression de notre gratitude sera transmise à la famille Dufont.

Le Secrétaire:

D. Vossier



## Séance du 1<sup>er</sup> Mars 1911

Présidence: M<sup>r</sup>. Bury, Doyen

Présents: M<sup>rs</sup>. Arthur, Jelli, Spengler, Roux,  
Larquier, A. Pons, Strogowski, Hurst,  
Dumont, Alméida, Rossier

Excusés: M<sup>r</sup>. Stilling, Perret.

Le Procès Verbal de la Séance du 1<sup>er</sup> Février 1911 est lu et adopté.

Les Thèses de Doctorat suivantes sont adoptées: Thèses de Doctorat

Mlle Marie Grossmann: Contribution à l'étude de Mlle M. Grossmann  
l'Hébobstomie à l'occasion de 11 cas opérés à  
la Maternité de Lausanne.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Rossier & Hurst

Mlle Vera Korostovzoff: Résultats fonctionnels M<sup>lle</sup> V. Korostovzoff  
cliniques de tumeurs contre-nature à la symphyse  
pour Carcinome recti.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Roux et Perret.

M<sup>r</sup>. Roganes: Recherches sur la chute de M<sup>r</sup>. Roganes  
pression de l'intoxication protéosique

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Larquier

Mlle Marie Firschtentzoff: Recherches sur le M<sup>lle</sup> M. Firschtentzoff  
sérum antivermineux. Action de l'état d'a.  
anaphylaxie sérique sur l'activité préventive  
et curative du sérum antivermineux.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Larquier.

M<sup>lle</sup> Bassia Sloutzkyne: Recherches expérimentales M<sup>lle</sup> B. Sloutzkyne  
sur le venin de crotalus adamanteus

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Jelli.

Mlle Nina Glavane: Existe-t-il une M<sup>lle</sup> N. Glavane  
anaphylaxie (Phénomène d'Arthur) passive  
du lapin?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Stilling

Mlle S. Horowitz: Intoxication et respiration M<sup>lle</sup> S. Horowitz  
thor artificielle

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Jelli.

Candidature P. D. D. nous avons reçu une nouvelle candidature / de D. Viciot,  
D. Viciot à Lausanne, pour la chirurgie orthopédique.

Le Doyen lit la lettre de M. Viciot au Chef du Département  
ministériel de l'Instruction publique.

D'après notre décision nous pourrions repasser d'entree en  
matière avant l'ouverture du semestre d'hiver prochain.

Le Doyen demande si la Faculté desire néanmoins entrer  
de suite en matière.

M. Julli demande qu'on s'en tienne au règlement;  
M. Murat ne comprend pas ainsi le règlement; il  
a toujours pensé qu'il s'agit, au début du semestre  
d'hiver, d'une préconsultation générale.

M. Arthur rappelle les termes de la décision du Conseil  
de Faculté.

M. Pons desire que cette question ne soit discutée qu'en  
présence de M. Perret, professeur d'orthopédie; il  
en demande le renvoi à la prochaine séance.

Le dernier avis, auquel se rattache aussi M. Julli, est  
adopté à l'unanimité.

Dans sa dernière séance la Faculté a adopté le  
règlement du prix Marc Dufour, qui doit être  
proposé à l'adoption du Conseil d'Etat par l'entre-  
mise du Recteur.

Après la séance l'illie avait été lue par des  
thèses exceptionnellement bonnes pourraient  
en bénéficier; c'est pourquoi le Doyen revient encore  
sur ce sujet.

Le Doyen relit les articles du projet de règlement.

M. Arthur fait remarquer que le nombre des candidats  
aux prix est très restreint; il voudrait permettre  
aux étudiants de présenter un travail qui serait  
susceptible d'obtenir le prix Dufour ou éventuellement  
un prix de Faculté.

M. Murat fait la proposition que le travail ayant  
obtenu le prix Dufour puisse servir de thèse en  
Doctorat.



Le Doyen insiste pour que le prix M. Dufour reste un peu difficile à obtenir, opinion approuvée par M<sup>r</sup> Falli. C'est la Faculté seule qui doit décider si le prix doit être décerné à une thèse exceptionnellement bonne.

Les 3 propositions du Doyen, et les amendes et les autres sont adoptés.

Le Règlement du prix Marc Dufour, tel qu'il sera proposé au Conseil d'Etat, arrivera donc la Règlement du  
Prix Marc Dufour

sera sera suivante :

Art. 1. Sur la proposition de la Faculté de médecine l'Université décerne tous les deux ans sous le nom de Prix Marc Dufour un prix égal aux intérêts du fonds originairement de Frs 10000 qui a été légué à l'Université par le Prof. Marc Dufour.

Art. 2. Le mémoire présenté au concours doit être un travail original dont le sujet soit choisi dans l'une quelconque des branches enseignées à la Faculté de médecine.

Art. 3. Sont admis à concourir les étudiants immatriculés à la Faculté de médecine de Lausanne ainsi que les anciens élèves dans l'année où finit leur obtention à Lausanne du diplôme de médecin suisse ou de celui de docteur en médecine.

Art. 4. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 31 Octobre au plus tard.

Art. 5. Le jury se compose du Doyen et de deux professeurs de la Faculté de médecine, désignés par le Conseil de Faculté.

Art. 6. Le rapport de ce jury sera adressé à la Commission universitaire qui, s'il y a lieu, décernera le prix.

Art. 7. Lorsque deux séances annuelles de concours

Aurait eu lieu sans que le prix Marc Dufour ait été attribué à l'auteur d'un travail original présenté dans le but d'obtenir ce prix, celui-ci pourra être décerné à un docteur de la Faculté de Médecine de Lausanne dont la thèse d'un mérite exceptionnel représenterait à la fois un travail personnel considérable et une contribution de valeur aux sciences enseignées à la Faculté de médecine.

Cette thèse devra avoir été acceptée par le Conseil de Faculté dans l'espace de deux années à partir de la séance de concours où le prix aurait pu être décerné à un travail original.

Sur la proposition des deux professeurs chargés de l'examen de cette thèse le Conseil de Faculté nomme un jury de deux autres professeurs, présidé par le Doyen. Ce jury préparera son rapport pour la séance suivante du Conseil, puis il sera procédé comme il est dit à l'article 6.

Art. 8 Les étudiants, médecins ou docteurs récompensés d'un prix Marc Dufour reçoivent le titre de lauréat de l'Université de Lausanne. Leur nom est proclamé dans la séance publique des concours.

Art. 9 Le lauréat du prix Marc Dufour, pourvu que n'étant, être autorisé à présenter comme thèse de doctorat son travail primé.

Art. 10 Le candidat pourra, s'il n'obtient pas le prix Marc Dufour utiliser son travail en vue d'un prix de Faculté.

Art. 11 Toutes les fois que le prix n'aura pas été attribué sa valeur sera ajoutée au capital.



M<sup>r</sup>. Roux fait remarquer, à propos de l'absence des  
cours, que le Samedi est presque dépourvu de cours.

M<sup>r</sup>. Spengler demande au Doyen où en sont les  
négociations à propos de la chaire de physique.

Reposons de la  
chaire de physique

Le Doyen ne sait rien d'officiel; il est prêt  
à prendre des informations auprès du Rectorat.

M<sup>r</sup>. Roux propose que la Faculté écrive au  
Département pour déplorer de l'insuccès  
de la Faculté sur la non-reprise de la  
chaire de physique

Le Secrétaire:  
Dr Rossier

La lettre suivante sera envoyée au Rectorat:

M<sup>r</sup>. le Rectorat, dans la séance du 1<sup>er</sup> Mars 1911  
le Conseil de la Faculté de médecine m'a chargé  
de vous demander si les transactions en vue  
de repourvoir la chaire de physique sont près  
d'aboutir, l'état provisoire actuel pouvant  
être préjudiciable à la bonne marche d'études  
médicales.

Lj: Le Doyen.

Séance du 3 Mai 1911

Présidence: M<sup>r</sup>. Berley, Doyen

Présents: M<sup>r</sup>s Arthur, Muret, Spingler, Jalli, Perret, Laspinet,  
Demiéville, Bouquet, Rossier

Excusé: M<sup>r</sup> Bugnion

Le Procès Verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Mars est lu et adopté.  
Thèses de Doctorat Les Thèses de Doctorat suivantes sont adoptées:

M<sup>lle</sup> Catherine Itine: Etudes sur le sérum de  
Naja bungarus.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Arthur & Jalli.

M<sup>me</sup> Sébastienne Bartholomeeff: Le sérum anti-  
venimeux supprime-t-il les accidents d'in-  
toxication protéique de la co-traitement?

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Arthur & Jalli.

M<sup>lle</sup> Anne Popoff: L'immunisation anti-cobraïque  
est-elle précitée d'une phase d'anaphylaxie?

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Arthur & Jalli.

M<sup>lle</sup> Anna Lubowitsch: Etude sur la digestion gas-  
trique du lait.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Arthur & Bouquet.

M<sup>me</sup> Olga Jetter-Rapport: Recherches sur le  
sérum anti-venimeux préventif.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Arthur & Perret.

M<sup>r</sup>. Robert Feissly, méd. jur.: La thérapeutique  
statistique dans les rétrécissements pel-  
viens.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Rossier & Muret.

M<sup>r</sup>. Michael Petkoff: La radioscopie comme  
nouveau procédé d'examen de l'estomac.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Coube et Demiéville.

M<sup>r</sup>. René Masson, méd. jur.: L'amaurose  
typhoïde.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s Eperon et Bouquet.

M<sup>lle</sup> Eugénie Topaloff: Le sérum anti-cobraïque  
exerce-t-il quelque action sur les



Vermis et cristas alamanicus et de tectis Cau-  
2ceolatus?

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Duguin.  
Mlle Rose Schafemann: Etudes sur les lapins  
thyro-parathyroidectomisés.

Rapporteurs: M<sup>r</sup> Arthur & Duguin.

Le Doyen annonce les résultats des examens d'Octo-  
bre:

I <sup>er</sup> Doctorat	9 candidats	6 ont passé	1 échoué
II <sup>e</sup>	14 "	10 "	4 "
III <sup>e</sup>	11 "	11 "	—

Le Doyen communique la réponse du Département et  
l'Instruction publique au sujet du prix Marc Dufour  
et de son règlement qui est approuvé.

La Faculté de médecine a reçu une invitation  
pour le 3<sup>em</sup> Congrès de laryngo-Pharyngologie à  
Berlin du 30 août - 2 Septembre.

Le Doyen priera M<sup>r</sup> Mermot de lui vouloir proposer  
de cette invitation.

La discussion est reprise au sujet de la Candidature Candidature  
privat-docent de M<sup>r</sup> Mermot. Mermot Privat Doc.

M<sup>r</sup> Perret indique qu'il ne s'occupe plus d'ortho-  
pédie depuis plusieurs années; il en voit aucun  
inconvénient à ce que M<sup>r</sup> Mermot soit autorisé  
à donner un cours d'orthopédie.

Le Doyen demande à la Faculté si elle désire  
enfin en matière ou si elle veut remettre  
à octobre la décision à prendre, selon la pro-  
2<sup>e</sup> cédure proposée dans une séance antérieure.

La majorité estime qu'il est préférable de s'en  
tenir au règlement et de remettre cette question  
à la séance d'octobre.

Le Doyen a fait la dernière décision lors  
du dernier conseil au sujet de la réponse de

la chaire de physique :

Le Doyen n'a pas encore reçu de réponse.

M. Calame demandant à une candidate de physique  
qui doit se présenter au 3<sup>m</sup> doctorat s'il  
autoriserait à répondre par écrit.

Le Doyen se renseignera sur cette dame.

Le Secrétaire :

Dr Rossier

M. Perret insiste pour qu'on inscrive au  
Procès-verbal sur le Comité de l'Hospice ortho-  
pédique la forte ment encouragé au cours de  
ses fonctions. Il désire sur les mêmes diffi-  
cultés on se présente pas pour M. Nicot  
et sur la Faculté s'assure que les cours pour-  
ront être donnés sans entraves.

Dr Rossier



## Séance du 24 Mai 1911

Présidence : M<sup>r</sup> Benly, Doyen.

Présents : M<sup>rs</sup> Jalli, A. Roux, Perret, Strogowski, Roux,  
Loewenthal, Spengler, Deminville, Rossier

Excusés : M<sup>rs</sup> Brunet, Skilling, Brugnon, Arthur;  
M<sup>r</sup> Duboi, prof. de physique.

Assistent à la séance : M<sup>rs</sup> Blanc, prof. de zoologie;  
Peler, prof. de chimie.

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mai est lu  
et adopté avec une adjonction de M<sup>r</sup> Perret.

Les Thèses de Doctorat suivantes sont adoptées: Thèses de Doctorat

Mlle Augusta Falperine: Etude sur le veau  
de *Cynurus caeruleus*.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Jalli

Mlle Olga Solovioff: Injections intraveineuses de  
sérum hémolytique.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Perret

Mlle Rita Kofane: De la durée de l'immuni-  
sation passive engendrée par le sérum  
antivermeux.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Perret.

Mlle Elise Semenov: Parallèle des virus de  
*Naja tripudians* et de *Crotalus ad-*  
*mankeus*.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Jalli.

Mlle Vera Loubo: Etude sur le sérum anti-  
vermeux.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Brugnon.

Mlle Rosa Poesner: Action des macérations d'or-  
ganisme sur le veau de cobra.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Brugnon

Le Doyen fait passer le programme des cours  
1911 - 1912.

Conférences Anatomiques.

M. A. Roux demande à faire des Conférences Anatomiques en collaboration avec M. Popoff. La finance d'inscription de 10 fr. reviendra à M. Popoff. Cette lettre sera transmise au recteur.

Thèse d'habilitation de M. de March.

Les membres de la Faculté ont tous reçu la thèse d'habilitation de M. de March intitulée "Etude sur la nature et le traitement de certains excès alcooliques intermittents."

La Commission chargée de rapporter sur cette thèse est composée de M. Maheun, Bourge et du Doyen.

2 étudiants qui ont échoué à I<sup>er</sup> et à III<sup>es</sup> Doctorat à la dernière session demandent si elles peuvent se présenter à la prochaine session.

M. Perret & Roux estiment que ce n'est pas possible et sur la question on doit pas même se poser. D'ailleurs la Commission a le droit de les retarder à une ou deux sessions ultérieures.

La Faculté refuse l'autorisation demandée.

Le Prof. Daniels, de Fribourg, demande l'opinion de la Faculté sur l'uniformisation de la procédure d'immatriculation dans les Universités Suisses.

La conférence des Recteurs a formulé ses propositions qui sont soumises à la Faculté.

M. Roux demande si ce programme est accepté par une conférence ou tous les Recteurs étaient présents.

Le Doyen lui la lettre d'envoi.

M. Blanc: La commission des Recteurs s'occupe



depuis longtemps de cette question.

La grande commission des recteurs est trop vaste pour aboutir; on a donc nommé une commission restreinte, préparatoire, des recteurs des Universités.

M. Blanc, remplaçant M. le recteur Rossi, a participé à la discussion.

Le prof. Boret, de Zürich, désirerait qu'on institue une commission analogue à la maturité fédérale, pour les étrangers.

Cette proposition Boret a été rejetée, même en parlant pas entendu parler d'une commission intercantonale.

La commission préparatoire donnera son avis à la Conférence des recteurs après avoir pris l'avis des Facultés de médecine.

La proposition exigeait un certificat d'études de 8 classes. M. Blanc estime que la 8<sup>me</sup> classe n'est pas un complément sérieux aux études des Russes, à moins que les éléments russes n'aient changé.

Une amélioration consiste à faire passer un examen de latin sur un programme défini, à une Université Suisse, sans obligation de caudat à rentrer pour cela en Russie.

Quant à exiger un examen de français des étudiants russes, M. Blanc trouve la mesure exagérée; elle n'est pas universitaire.

La dévotion presque complète de l'Université de Lausanne est due en partie aux mesures de police prises au sujet des étudiants russes. Nous ne donnons pas d'immatriculation définitive avant d'avoir obtenu un certificat de police sur les étudiants russes.

Mr. A. Rind a voté il y a 3 ou 4 ans pour l'uniformisation.

La seule chose à exiger c'est ce qui est exigé dans le pays d'origine. Genève désire avoir le plus de Russes possible; Bâle n'en veut pas; il sera donc difficile d'uniformiser.

Si les autres universités veulent suivre notre exemple, c'est bien. Ce qui a le plus de valeur, c'est l'examen de sciences naturelles sérieux. Mr. Rind propose pour Lausanne le maintien de l'état actuel.

Mr. Rind est d'accord avec Mr. Blanc à propos du français; pas besoin d'examen. Quant à la police, les gens raisonnables n'ont pas besoin d'avoir peur de la nôtre; il désire maintenir le système actuel.

Mr. Blanc veut à faire remarquer qu'il ne fait pas une critique de la mesure de police; il s'en félicite, au contraire, mais il exprime par elle la diminution du nombre des Russes.

L'examen préparatoire n'a jamais été discuté à la conférence des recteurs; il serait bon que cette question soit discutée.

L'examen de latin devrait être réglé car il y a trop de différences entre universités.

Mr. Rind craint que cet examen de latin fait en Suisse, n'incite des étrangers à faire la maturité fédérale et que nous soyons d'une clientèle que nous ne désirons pas.

Mr. Jelli désire qu'on se rallie à la proposition de Rind qui est de maintenir le statut actuel en usage chez nous.

Le Doyen lui a écrit littéralement les réponses à faire sur ce sujet.

Une lettre dans ce sens sera écrite au Prof. Daniel en tenant compte des vœux



qui viennent d'être élus.

Le Doyen lit la liste des étudiants dispensés  
de la finance d'études.

M. Ross désire qu'on consacre une séance  
à l'étude du projet d'examen fédéral.

Le Secrétaire:

D. Rossier

Séance du 14 Juin 1911Présidence: M<sup>r</sup>. Bouley, Doyen.Présents: M<sup>rs</sup> Jalli, Wakain, Brin, Spengler, Perret, Strogowski, Arthur, A. Roux, Combe, Lemer, Pons, Bourget, Rossier.Excusés: M<sup>rs</sup> Buzin, Deminville.

Le Procès-Verbal de la Séance du 24 Mai est lu et adopté.

Décès de Prof. Stilling

Sur l'initiative du Doyen le Conseil se lève pour honorer la mémoire du regretté Prof. Stilling.

M<sup>r</sup>. Bouley annonce que le Dr. Marulley, Priv. Doc. a bien voulu se charger de surveiller le laboratoire d'anatomie pathologique et de faire ses cours aux heures fixées par M<sup>r</sup>. Stilling.Le Doyen a vu le Chef de Dept. de l'Instruction publique au sujet de la succession de M<sup>r</sup>. Stilling. Le départ demandera l'avis de la Faculté dans une prochaine séance.

Thés de Doctorat

M<sup>r</sup>. P. CalameLes thés de Doctorat suivants sont adoptés:M<sup>r</sup>. Paul Calame: La jeffé de Mamebon et de la gland mammaire dans la rate.Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Stilling et A. RouxM<sup>r</sup>. Stilling estimait la thèse très bonne, mais sa maladie l'a empêché d'en faire un rapport.M<sup>rs</sup> FrachtmannM<sup>rs</sup> Frachtmann: Action de la salive sur le lait.Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur et Bourget.A propos de la thèse d'habilitation de M<sup>r</sup>. de Mon-ster, M<sup>r</sup>. Wakain a rédigé un rapport auquel se joignent M<sup>rs</sup> Berdez et Bourget.

Le rapport est favorable et permet au candidat de concourir aux épreuves ultérieures. Il devra défendre son travail devant la Faculté et faire ensuite une leçon sur un sujet donné 24 h. à l'avance. Il sera donc convoqué à la prochaine séance du Conseil.



M. Guermot est empêché d'aller à Berlin au Congrès Congrès de Laryngologie  
de Laryngologie.

Le Doyen dira sans nos vœux et en faveur  
nous rendre à l'invitation reçue.

Le Conseil passe à l'étude du nouveau projet Examens fébriles  
de Règlement pour les examens fébriles.

M. A. Roux indique à mesure ce qu'il y a  
de nouveau dans ce règlement.

La Faculté demande la suppression du 3<sup>m</sup> alinéa  
de l'art. 40<sup>a</sup>. ; elle estime qu'un candidat  
ne devrait pas pouvoir se présenter plus de  
3 fois ; après avoir échoué 2 fois il devra  
faire 2 semestres d'études à nouveau avant  
de pouvoir se représenter.

Art. 47 propose de donner 2 notes, l'une  
de chimie organique, l'autre de chimie inorganique.  
La majorité du conseil est d'avis de maintenir  
2 examens de chimie mais avec une note  
seulement.

M. Bourget estime la connaissance de la chimie  
si importante actuellement qu'il voit la  
nouvelle proposition très favorable. Il demande que  
les objections soient notées au procès-verbal.

Art. 48. La Chimie physiologique théorique  
est admise, mais le conseil désirerait voir  
ajouter un n<sup>o</sup> 9 portant sur l'obligation  
d'un laboratoire de chimie physiologique.

Art. 49 M. Arthurs estime que le n<sup>o</sup> 3 de  
demandant un rapport écrit sur une expérience  
physiologique personnelle est bien inférieur à une  
composition de physiologie.

Le Conseil demande la maintien de l'ancien  
article 49 laissant le choix entre ces deux modes  
de faire.

Art. 50 6 notes principales au lieu de 3 : adoptés.

Les art. 51, 54, 55 sont adoptés.

Art. 56 <sup>b</sup> Au lieu de "2 ou plusieurs cas" le  
Comité propose de dire "1 ou plusieurs cas clinici-  
ques ou polysémiques de syphilis".

De même aux art. 57 <sup>a</sup> et <sup>b</sup>.

R. propos de l'article 60 <sup>a</sup> sur traité d'une  
division en 2 parties de l'examen final  
3 membres du Comité sont pour et 5 contre;  
les autres s'abstiennent.

Le Secrétaire:

Dr Rossier



Séance du 5 Juillet 1911.

Présidence: M<sup>r</sup> Denlez, Doyen

Présents: M<sup>rs</sup> A. Roux, Dind, Jalli, Makhaïm, Spengler, Roux, Perret, Arthur, Eperon, Humbert, Strogowski, Combe, Decuisille, Rossini.

Excusé: M<sup>r</sup> Buguinon

Le Procès Verbal de la séance du 14 Juin est lu et adopté.

Les Thèses de Doctorat suivantes sont Thèses de Doctorat adoptées:

M<sup>me</sup> Koskka - von Spindler: Vaccins et antiveineux

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Jalli

M<sup>me</sup> Makaroff - Perl Agné: Une seule injection Antérieure de sérum de cheval diminue-t-elle l'efficacité du sérum Antiveineux ?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Perret

M<sup>lle</sup> Leibson Leraïd: Le champ visuel dans la rétinite pigmentaire.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Eperon & A. Roux

M<sup>lle</sup> Brapiusky Zoïe: Etude de sérothérapie Antiveineuse

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Perret

M<sup>r</sup> Edmond Guillard, médecin fédéral  
Thérapeutique de quelques affections cutanées par le mélange alcool 50<sup>g</sup>/<sub>100</sub> et ichthyl aa.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Dind & Decuisille.

M<sup>me</sup> Popoff - Tcherkaski: Comparaison de quelques méthodes de coloration de mycobacterium tuberculosis avec la méthode de Ziehl-Neelsen et observations sur la coloration de mycobacterium leprae.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Jalli & Spengler

Mlle Aimée Aleikoff : de la substance  
anaphylactisante du sérum (phénomène  
d'Arthus)

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthus & Galli  
M<sup>rs</sup> de Petroo - Soulima - Samoillo Tabiana :  
Sur la capacité de l'organisme animal  
à former des sérums précipitants plus  
valents

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Strogowski & Arthus  
Mlle Mar'koff-Serna : Résultats éloignés  
du traitement opératoire du cancer  
de l'utérus.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Stroz & Peret  
M<sup>rs</sup> Fischensou Chaim : Etudes expé-  
rimentales sur pulpus veines coa-  
gulantes.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthus & Strogowski  
Mlle Berthe Nagel : Peut-on expurger l'état  
anaphylactique par injections sous-cutané-  
es de protéines coagulés?

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthus & Galli  
Mlle Nina Alexandroff : Le veuin de  
Hoplocephalus curatus d'Australie.  
Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthus & Bupin

Travail présenté à la  
Faculté par le D<sup>r</sup> M<sup>r</sup>  
Moutet

Leçon inaugurale de  
D<sup>r</sup> de Moutet

M<sup>rs</sup> le D<sup>r</sup> de Moutet est prêt à défendre  
son travail intitulé: "Etude sur la  
nature et le traitement de certains excès  
alcooliques intermittents". M<sup>rs</sup> le Prof.  
Machain, en l'honneur avancé, venant à  
pour une prestation, d'ailleurs accessoire.  
M<sup>rs</sup> le D<sup>r</sup> de Moutet fait une leçon inau-  
gurale sur "l'histoire de la psychanalyse  
Elyse".

Après avoir entendu avec intérêt cette  
leçon entièrement dite le conseil de Faculté



à l'avis à l'unanimité du préavis favorable.

Le Doyen confirme le règlement du Conseil d'Etat pour le prix Marc Dufort.

M<sup>r</sup>. Abrahamson n'a pas fait son examen de latin; il a été immatriculé à Genève et demande s'il peut le faire à Lausanne. On le priera de se mettre en ordre pour le latin et ensuite seulement la Faculté étudiera la question.

Chaire d'Anatomie pathologique:

Chaire d'Anato:  
omie pathologique

Le Département de l'Instruction publique ne peut encore rien dire; il désire être renseigné sur les pensées de la Faculté.

M<sup>r</sup>. Arthur a appris que la candidature de Dr. Masson, de Paris, sera présentée.

M<sup>r</sup>. Dind demande qu'on insiste auprès du Dept pour que la chaire soit pourvue pour le semestre d'hiver.

M<sup>r</sup>. R. Roux désire qu'une commission soit nommée pour s'occuper de la question.

M<sup>r</sup>. Roux s'est déjà occupé de la chose; il nous faudra nous entendre de beaucoup de renseignements avant d'arriver à chef.

Certains sujets comme "la fièvre" ne sont traités par personne; c'est une lacune.

Il faut s'entendre <sup>à ce sujet</sup> avant il nommer le nouveau professeur. M<sup>r</sup>. Falli étant le premier et plus intéressé à cette question, voudrait-il se charger de ces chapitres?

M<sup>r</sup>. Dind serait très heureux si M<sup>r</sup>. Falli acceptait de développer ces chapitres, même au début des études des étudiants en médecine.

M<sup>r</sup>. Falli remercie M<sup>r</sup>. Roux et Dind de la confiance qu'ils lui accordent, mais il

faudrait d'abord savoir si le nouveau professeur ne désirera pas donner ce cours de pathologie générale. Il ne faudrait donc pas risquer de compromettre cette nomination. M<sup>r</sup> Falli est prêt à faire cette adjonction à ses cours, mais seulement à la condition que le nouveau professeur ne veuille pas à enseigner cette branche-là. M<sup>r</sup> Arthur traite de la fièvre dans la physiologie pathologique; D'après lui, la pathologie générale appartient au bactériologie et non pas à l'anatomie-pathologie.

M<sup>r</sup> Perret remercie M<sup>r</sup> Falli de bien vouloir éventuellement se charger de ce cours.

Le conseil nomme une commission de 5 membres pour s'occuper de la chaire d'anatomie pathologique; cette commission est composée de M<sup>r</sup> Benly, Doyen, Poux, Deméville, Falli et Coube.

Les résultats des examens de Doctorat sont:  
 Pour le III Doctorat 5 candidats qui ont passé.  
 Pour le II Doctorat 16 candidats dont 3 ont échoué.

Le conseil reprend la question du projet de nouveau règlement des examens de médecine. M<sup>r</sup> Bürki, Doyen de la Faculté de Berne a écrit à toutes nos Facultés suisses une lettre circulaire sur le Doyen contumace nous répondons sur nous nous sommes déjà occupés de la question et sur nous avons déjà répondu au Comité directif. Nous ajournerons sur, quant aux cours de



Vacances, nous ne leur reconnaissons pas  
 la même valeur qu'à ceux de semestre.  
 Enfin on nous estime que la Coupe  
 italienne doit absolument être reconnue  
 comme Coupe officielle aux examens.

Le Dr Popoff demande l'autorisation  
 de faire paraître dans un périodique son  
travail de habilitation avant de le présenter  
 à la Faculté.

La Faculté accord cette autorisation.

Le Secrétaire  
 Dr Rossignol

## Séance du 14 Août 1911

Présidence : M<sup>r</sup> Benley, DoyenPrésents : M<sup>rs</sup> Perret, Huret, Combe, Guérinot,  
A. Rand, Busnion, Deminville, Dind, Roux,  
Bouquet, Sponon, Spengler, Larpinot, Rossier.Le Procès-Verbal de la séance du 5 juillet  
est lu et adopté.Chaire d'Anatomie  
pathologiqueLa Commission nommée au cours de la dernière  
séance s'est réunie une fois chez M<sup>r</sup> Roux  
lui s'est beaucoup occupé de la succession à la  
chaire d'Anatomie-pathologie. M<sup>r</sup> Benley a  
été à Munich et Leipzig et la commission  
est actuellement en état de présenter au  
Conseil une liste de 14 noms.Pour lui faciliter sa tâche, le Doyen lui a  
ces 14 noms et donne sur chacun des  
renseignements plus ou moins détaillés.La Commission croit au devoir de retenir  
quatre à cinq de ces noms; ce sontM<sup>rs</sup> Herxheimer, de Wiesbaden; Mönckebach, de  
Jessen; Bätzke, de Berlin; Salnikoff, de  
Bâle. Les deux derniers parlent bien le  
français.Même encore d'être mentionné M<sup>r</sup> Hugue  
Min, de Genève, très zélé et consciencieux  
mais dont les travaux ne peuvent être en  
concurrence avec ceux des précédents.M<sup>r</sup> Bouquet demande au Doyen pourquoi son nom  
n'a pas été nommé comme membre de la Commission  
ci-dessus le professeur ordinaire de médecine  
interne.M<sup>r</sup> Dind, pris à partie par M<sup>r</sup> Bouquet, dit qu'il  
n'y a eu aucune question personnelle en jeu;  
qu'il n'a aucune hostilité personnelle à son



égard. L'anatomie pathologique intéresse tous les services de l'Hôpital.

M. Roux déclare qu'il n'a eu à aucun instant l'impression que M. Dint avait pu lui en dire contre M. Bourget.

Le Doyen rappelle imprimant que M. Bourget n'a pas fait partie de la Commission; la question passant, M. Bourget étant absent à la dernière séance son nom n'a pas été prononcé.

M. Bourget lit une protestation dont il demande l'insertion au procès verbal.

M. Perret et Dint n'acceptent pas cette protestation.

La discussion sur les candidats reprend.

M. Bupria demande un supplément d'information sur M. Huguenin.

Le Doyen fait remarquer qu'il n'a pu de bons certificats, mais que comme carrière scientifique il n'est nullement connu comme les ser<sup>ts</sup> proposés.

M. Bourget verrait avec plaisir et confiance venir M. Huguenin qui est un consciencieux; il désire qu'il soit mentionné sur la liste de présentation. et on faudrait pas donner l'impression que le fait d'être Suisse est nuisible à un candidat.

M. Alessandri dit que M. Huguenin a rencontré beaucoup de sympathie au sein de la Commission, mais ses travaux ont été jugés nettement inférieurs à ceux des autres indiqués avant lui.

M. Hurst connaît M. Huguenin de longue date; au point de vue pratique il est très bon; ses cours sont intéressants; il parle français.

M. Roux pense qu'il est de faire une singulière idée des membres de la Commission de penser que la nationalité suisse puisse nuire à un

Candidat. La Commission s'est occupée fin à fond de la question et m'a en un mot par l'intermédiaire de l'Université; elle s'est adressée à des hommes connaissant à fond l'anatomie pathologique et sur lesquels on pourrait absolument compter pour avoir leur avis sur les divers candidats.

M<sup>r</sup> Dind & Possier demandant à la Commission dans quel ordre elle présente les 5 candidats dont les noms sont retenus.

Le Doyen dit que la Commission laisse au Conseil le soin d'établir la liste.

M<sup>r</sup> Dind estime que cette tâche est impossible sans indications plus précises de la Commission.

M<sup>r</sup> Possier prie la Commission qui a étudié cette question fin à fond d'indiquer au Conseil l'ordre dans lequel elle ferait la présentation au Chef de Département.

Après une courte discussion et à l'unanimité des membres du Conseil les présentations seront faites de la manière suivante :

- 1<sup>o</sup> ex aequo M<sup>r</sup>s Baizke & Herzheim
- 2<sup>o</sup> ex aequo M<sup>r</sup>s Woenkeberg & Saltikoff
- 3<sup>o</sup> M<sup>r</sup> Huguenin

La demande de M<sup>r</sup> Bouquet la protestation suivante est inscrite au procès-verbal :

"Le Prof<sup>r</sup> Bouquet proteste contre la façon anormale avec laquelle, en son absence, le Conseil de la Faculté de médecine présidé par son Doyen le Prof<sup>r</sup> Berdy, a procédé dans la nomination d'une Commission chargée de rapporter sur le remplacement des professeurs d'anatomie pathologique.



Comme professeur ordinaire de clinique médicale, le Prof. Bourget est le plus directement et journellement en contact avec le prof. d'anatomie pathologique, chargé des autopsies de son service. Il devrait, par ce fait, être de droit membre de cette Commission consultative. Il regrette donc que le Conseil de la Faculté ait dans cette circonstance oublié toutes les lois de l'équité, pour ne laisser parler que les passions personnelles.

Le Conseil de Faculté n'acceptant pas cette protestation, Mr. Doin rédige la déclaration suivante sur laquelle le Conseil est appelé à voter; à l'unanimité, y compris le Prof. Bourget, il est décidé de l'insérer au procès-verbal: "Le Conseil, inscrivant la protestation de Mr. Bourget dans le procès-verbal, déclare que la Commission nommée dans la séance dernière a été constituée à la suite de présentations multiples faites par plusieurs membres de la Faculté.

Tout en regrettant, comme vient de le déclarer Mr. le Doyen au nom de la Faculté, que le nom de Mr. Bourget n'ait pas, par oubli, figuré dans la Commission désignée, la Faculté déclare par 14 voix sur 15 membres qu'elle n'a voulu se prêter à aucune rancune personnelle et proteste énergiquement contre l'interprétation donnée par Mr. Bourget des décisions de la Faculté."

Le Secrétaire:  
Dr Rossier

X qui l'accepte à condition qu'on l'ôte spécialement du vote est rédigé par Mr. Doin.

Séance du 1<sup>er</sup> novembre 1911

Présidence: M<sup>r</sup>. Berdy, Doyen

Présents: M<sup>r</sup>s. Arthur, Mathias, Spengler, Eperon,  
Galli, Dind, Roux, Perret, Mermod, Beitzke,  
A. Roux, Stydzowski, Bonnet, Hurlet,  
Larquier, Lemisilla, Rossier.

Excusé: M<sup>r</sup>. Brugnon.

Le Procès-Verbal de la séance du 14 Août est lu et adopté après adjonction d'une remarque de M<sup>r</sup>. Bonnet.

Le Doyen souhaite la bienvenue à M<sup>r</sup>. Beitzke, professeur d'anatomie pathologique et le présente au conseil.

Les thèses de Doctorat suivantes sont adoptées:

M<sup>lle</sup> Bötthlingk

M<sup>lle</sup> Bötthlingk = Action exercée par la chaleur sur le venin de crotalus adamanteus.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s. Arthur et Galli.

M<sup>lle</sup> Petyko

M<sup>lle</sup> Petyko = Etude sur l'action d'une anti-toxine sur une toxine-venin de cobra et sérum antiscorbacique.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>s. Arthur et Galli.

Résultats des examens de Doctorat en Octobre 1911

<u>I</u>	Sciences Naturelles	11 cand.	6 passés	5 échoués
<u>II</u>	" (Anatomie-Physiologie)	11 "	8 "	3 "
<u>III</u>	" (Sciences Médicales)	26 "	23 "	3 "

Le conseil décide de supprimer les fractions dans les notes données au Doctorat.

Pour le 3<sup>em</sup> Doctorat les notes pour travaux écrits échoués ne doivent pas être additionnés avec celles des travaux oraux.

Le Doyen annonce les bons manquants des Drs Preissig et de Humbert, Privat-Doctents.

La Commission nommée pour juger de la thèse d'habilitation de Dr Popoff est composée



de M<sup>rs</sup> Bagnion et A. Roud.

Le Doyen de Doyen s'informant des services dans lesquels il y avait de la place pour un Privat Doct. M<sup>r</sup> Rossier répond qu'il y avait une place dans son service.

M<sup>r</sup> Roud fait remarquer qu'il n'y a pas bien d'écrit au Recteur à ce sujet, les Privat Docteurs devant tout d'abord faire leur demande au Département.

Il ne voit pas d'opposition à ce qu'il y ait un Privat Doct. d'orthopédie.

Enfin il réclame que l'horaire des cours soit établi d'une manière plus exacte; il rappelle à vote de la Soc. Vaud. de Médecine à ce sujet. L'heure horaire est trop fourrée et souvent mal répartie. Le Bureau de la Faculté devrait élaborer ce programme en tenant compte des conseils donnés aux étudiants d'après le programme imprimé.

M<sup>r</sup> Spengler fait remarquer que ce programme est donné à chaque étudiant lors de l'inscription.

Le Doyen annonce que la candidature du Dr. Nicot comme Privat Docteur est autorisée; la commission qui examinera le dossier est composée de M<sup>rs</sup> Roud, Perret et Benley.

Le jury préparé aux concours pour préparations anatomiques est formé de M<sup>rs</sup> A. Roud et Perret.

Le Doyen communique une lettre du Doyen de la Faculté de médecine de Berne, à propos de réglemens de l'examen fédéral de médecine; il demande que la commission qui jugera soit complétée par un représentant de chaque Faculté.

M<sup>r</sup> Beizke propose M<sup>r</sup> Jaumeret comme 2<sup>d</sup> assistant. Il demande en outre un 3<sup>m</sup>e assistant qui pourrait de la gratuité des cours et d'un petit traitement.

M<sup>r</sup>. Reizke aimerait donner 4 heures de démonstrations et 7 après 4 heures d'autopsies; ces 4 heures d'autopsies seraient réparties suivant le matériel.

Le cours d'histologie pathologique demandant beaucoup de temps pour les préparations un 3<sup>me</sup> assistant devient nécessaire.

M<sup>r</sup>. Roux voteira pour la gratuité des cours pour les assistants; il voudrait que le cours d'histologie pathologique puisse être suivi par le plus grand nombre d'étudiants et qu'on n'en exclue aucun.

Le Conseil vote et adopte la gratuité des cours pour les assistants.

Des étudiants de Beyrouth demandent leur P.C.N. leur soit compté.

M<sup>r</sup>. Spengler fait remarquer que certains cours ne sont pas donnés à Beyrouth, tels l'Anatomie comparée.

M<sup>r</sup>. Arthur indique que celle-ci est comprise dans le cours de zoologie.

Le Doyen donne lecture d'une lettre de Salomon Epstein demandant à faire son examen d'Anatomie - physiologie après 2 semestres. M<sup>r</sup>. Arthur veut bien l'y autoriser s'il est suffisamment préparé.

M<sup>r</sup>. A. Roux annonce que nos demandes ont été presque toutes acceptées pour l'élaboration du nouveau règlement des études médicales.

Le Secrétaire,  
Dr Rossier



Séance du 6 Décembre 911

Présidence: M<sup>r</sup>. Berdez, Doyen.

Présents: M<sup>r</sup>. A. Roux, Duval, Berdez, Perret, Falli,  
Arthur, Muret, Demisith, Lagnier, Roux,  
Rossier.

Excuse: M<sup>r</sup>. Lumbé.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre est  
lu et adopté.

Les thèses de Doctorat suivantes sont adoptées:

M<sup>r</sup>. Kisseloff: Les points de jonction dans les  
frankes articulaires.

Rapporteurs M<sup>r</sup>. Perret & Roux.

M<sup>r</sup>. Madini Rachatt: Le verin de la vespère d'Inde.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Arthur & Falli.

A propos des demandes de dispense de paiement  
de la finance d'étude, M<sup>r</sup>. Perret estime que  
le Département devrait s'informer avant tout de  
la situation des parents. Le Conseil ne connaît  
pas encore un certain nombre des plus jeunes  
étudiants et on peut donner son avis au Rec-  
tueur sur leurs aptitudes.

M<sup>r</sup>. A. Roux et Perret présentent leur  
rapport sur le travail de M<sup>r</sup>. Joseph Berdez,  
cand. med. auquel on accorde un prix de  
140 fr.

Le Conseil tient compte de ce que M<sup>r</sup>. Lumbé  
a été empêché d'assister à la dernière séance  
et n'a pu, en temps voulu, présenter la candi-  
dature de M<sup>r</sup>. Delay, D<sup>r</sup>, cand. Privat Doct. M<sup>r</sup>. Delay  
La candidature est admise.

M<sup>r</sup>. le D<sup>r</sup>. Thelin a fait parvenir au Doyen son  
dossier qui sera examiné par une commission  
composée de M<sup>r</sup>. Rossier, Muret et du Doyen.

M<sup>r</sup>. Thelin

M<sup>r</sup>. Dupuis & A. Roux présentent un  
rapport sur le travail d'habilitation de M<sup>r</sup>.

Mr Popoff

Popoff traitant de la structure et de  
développement de la glande thyroïde. De  
"Vieilles inépuissables et des corps jaunes  
de l'ovaire" avec 4 planches.  
à rapport est favorable.

Leçon devant la  
Faculté

Mr Popoff fait devant le Conseil une  
leçon sur "la structure et le développement  
de la glande thyroïde"; cette leçon fut très  
bonne et remarquable par sa clarté. Mr  
Popoff est admis comme Pr. Doc. pour  
les sciences anatomiques et ceci à l'unanimité.

Le Recteur transmet au Conseil une lettre  
du Chef du Dépt. de l'Instruction publique  
au sujet des études de physique. Il demande  
pour nous nous occupions d'élaborer le  
programme de ces études.

Mr Arthur estime que c'est au Congrès  
de physique à nous faire des propositions  
que nous étudierons et discuterons.

Mr Roux désirerait que Mr Périer nous  
exposât ses vues à ce sujet et Mr Druil  
demande s'il nous apporte un programme  
pouvant servir de base de discussion.

Une seconde lettre du Recteur transmet  
une demande du gymnase scientifique  
au sujet de la valeur du baccalauréat en  
sciences pour l'immatriculation à l'Université.

Mr Roux estime qu'il n'y a pas une réponse  
à faire, c'est par ces questions que nous  
voulons pas, par ces étudiants voient se  
prouver la maturité fédérale. Ils n'ont  
pas à suivre le règlement existant.

Mr A. Roux fait remarquer qu'on n'imma-



strictement encore de Temps en Temps des étudiants  
qui ensuite ne peuvent être admis aux examens  
généralistes; c'est très fâcheux.

M. Roux demande sur cet état de choses ce que  
on en immatriculant ces étudiants, on les  
troupe.

M. Dind croit que la gymnase scientifique  
veut se hausser au même niveau que la  
gymnase littéraire; on confond toujours l'im-  
matriculation et l'accès aux examens.

M. Berly répondrait que l'immatriculation  
ne nous concerne pas et que l'admission  
aux examens est réglé par un règlement  
fédéral.

Le Doyen donne lecture d'une lettre du consul  
Ottoman à Genève et d'une autre de Genève

sur le sujet des étudiants Ottomans. Etudiants Ottomans.

Le recteur et la commission universitaire  
estiment qu'il vaut mieux répondre né-  
gativement.

M. Dind rappelle que nous nous sommes pro-  
noncés sur des cas isolés, mais croit que  
nous ne devons pas généraliser; nous nous  
reprochons à assimiler le latin à l'arabe.

M. Falli fait remarquer que nous ne demandons  
rien pour l'admission que les branches exi-  
gées dans le pays d'origine; pour les per-  
sons comme pour les Ottomans il faut suivre  
une règle uniforme.

M. Roux croit qu'il y aurait danger à  
trop généraliser.

Le Conseil répondra au Consul Ottoman  
que nous admettrons les étudiants Ottomans  
qui remplissent les conditions d'admission  
à l'école de médecine de Constantinople.

Le Secrétaire:

J. Rossier

Séance du 17 Janvier 1912

Présidence : Mr. Benley, Doyen

Présents : Mr. Jalli, Hermod, Beitzke, Combes,  
Geyler, Larpuis, Hurmet, Arthur, Roux,  
Styzygowski, Dind, Loewenthal, Desmireville,  
Rossic.

Excusés : Mr. Perret, Makheim, Rond.

Le procès verbal de la séance du 6 Dec. 1911 est lu et adopté.

Matriculations

Mr. Roux insiste pour qu'on en finisse avec les matriculations qui troublent les étudiants.

Mr. Benley n'a pas encore répondu à la commission universitaire, il lit la lettre qu'il se propose d'adresser au Rectorat.

Mr. Roux estime que cette lettre crée une confusion entre le Doctorat et l'examen d'Etat. Nous avons pris des mesures générales pour les étrangers pour ne pas avoir de perpétuelles discussions ; pour entre, nos nationaux instruits, n'ayant pas la maturité, de s'embarquer dans des études qu'ils ne pourraient pas suivre. Voici le texte qui, après une discussion, sera transmis au Rectorat :

"Nous demandons qu'avant d'inscrire les étudiants qui voudraient quelque jour obtenir un diplôme fédéral de médecine, dentiste, pharmacien, vétérinaire, le Rectorat les informe que leurs inscriptions ne leur seront comptées qu'à partir du moment où ils seront porteurs de la maturité fédérale ou d'un diplôme reconnu équivalent par les autorités fédérales."

Mr. Lamine

Les théses de Doctorat suivantes sont adoptées :

Mr. Lamine : les globules blancs eosinophiles dans le sang des poissons d'eau douce.

Rapporteurs : Mr. Loewenthal & Rond.



Mlle Hagaroff: De la spécificité des sérums Mlle Hagaroff  
antibothropique et anticrotaline.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Strzyzowski

Mlle Newtonoff: Le veau de Pseudectris Mlle Newtonoff  
porphyriacus d'Australie.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Arthur & Jelli

M<sup>r</sup> Tchilinguirian: Contribution à l'étude M<sup>r</sup> Tchilinguirian  
des tératomes du sacrum

Rapporteurs M<sup>rs</sup> Becke & Spengler

M<sup>r</sup> Kouprini: Observations cliniques sur le M<sup>r</sup> Kouprini  
traitement de la syphilis par le CO<sub>2</sub>.

Rapporteurs: M<sup>rs</sup> Dind & Deméville

M<sup>r</sup> le Prof. Dubois, chargé de laboratoire de  
physique, a bien voulu assister à notre  
séance et nous exposer son programme pour  
les études des étudiants en médecine.

M<sup>r</sup> Arthur estime que le programme pré-  
vient d'être exposé comporte toutes les  
études préliminaires nécessaires aux études  
de physiologie.

Le Doyen concurre une lettre du Département  
signalant une lettre de M<sup>r</sup> le Municipal  
Burnier, demandant la création d'un service Service dentaire  
dentaire scolaire, à Lausanne; il servirait dentaire  
de clinique dentaire spéciale où les étudiants  
dentistes pourraient terminer leurs études.

M<sup>r</sup> Roux estime qu'on ne peut répondre sans  
autre car il s'agit, en somme, de la création  
d'une école dentaire qui se regarderait pas la  
Faculté de médecine. Avant aux étudiants en  
médecine ils n'ont pas le temps de suivre  
davantage de cours.

M<sup>r</sup> Spengler fait remarquer qu'il y a ici 2 pres-  
teurs, celle de la Municipalité, école dentaire  
scolaire et celle des dentistes qui s'occupent à

une école de médecine.

M<sup>r</sup> Dind en voit pas comment la Faculté de médecine pourrait se prononcer sur cette question qui en la concerne pas. Il propose qu'elle soit reprise à la prochaine séance.

Pétition des étud. en  
méd. étrangères.

Le Doyen donne lecture d'une pétition des étudiants en médecine étrangers de mandant une division en 2 séries des examens du 3<sup>m</sup> doctorat.

M<sup>r</sup> Arthur dit sur la question qui a été présentée, mais sans le proposer. Le Doyen donne cette lettre.

M<sup>r</sup> Roux: on pourra revoir cette question si l'on décide en deux examens fédéral. Mais nous avons voté le statut pour un fédéral, et serait bizarre d'accorder le contraire au doctorat.

M<sup>r</sup> Jalli votera dans le même sens.

Le conseil refuse d'accorder cette demande.

Le Recteur indique les noms de 8 étudiants étrangers qui, n'ayant pas payé leur finance d'études, sont exclus des cours de la Faculté de médecine pour le semestre 1911 - 1912.

M<sup>lle</sup> Helène Steinberg qui a fait PCN et l'examen Anatomie-Physiologie, à Genève, demandant à être dispensée du 2<sup>m</sup> semestre.

Demande de dispense. On lui répondra affirmativement si elle est en règle avec notre règlement pour le tout.

" " M<sup>lle</sup> Dobrisch Abramowitch, de Zurich; même demande; même réponse.



à propos de Privat Doctos:Privat - Doctos  
Mr. Popoff

Mr. Popoff a reçu sa nomination de  
Conseil d'Etat.

Mr. le Dr Thelin se propose de joindre encore  
un travail scientifique à son dossier, à lui  
relatera de quelques séances notre appé-  
ciation.

Mr. Thelin

Mr. Delay n'a pas encore envoyé son dossier. Mr Delay

Le dossier de Mr. Nicod a été examiné  
par Mrs Roux et Perret. La 1<sup>re</sup> impression  
est bonne; Mr. Nicod pourrait être encoura-  
gé à présenter son travail d'habilitation.

Mr Nicod

Mr. Drind est fort bien traité avec une sévé-  
rité extrême ceux qui entrent dans la  
Faculté, de façon à renforcer nettement la  
valeur de celle-ci.

Mr. Roux est bien d'avis qu'il faut songer  
à la qualité avant tout.

La Faculté émet son vote affirmatif  
sur l'autorisation à donner à Mr. Nicod  
de présenter un travail d'habilitation.

Observations au sujet du nouveau Règlement  
fédéral de médecine:

Mr. Beitzke demande s'il y ait cours Mr. Beitzke  
d'autopsies et de démonstrations, à pag  
24 n° 19 Lektions - und Demonstrationen.

Mr. Pernod demande sur le cours sur Mr. Pernod  
au n° 18 sous C, s'il peut au n° 16  
sous D de façon à obtenir un certificat

de Gratiam.

Mr. Rossini

Mr. Rossini demande la 'an ajarte Sms de  
 pag 27 "des secours utiles" à l'usage  
 des écoles.

Les 3 voeux Sms admis à l'unanimité.

Le Secrétaire:

Dr Rossini



## Séance du 6 Mars 1912

Présidence: M<sup>r</sup>. Berly, Doyen

Présents: M<sup>r</sup>. Demiéville, Spengler, Larpinier, Arthus,  
Beitzke, Jalli, Dind, Hurst, Spon,  
Rossin.

Le procès-verbal de la séance du 17 Janvier est  
lu et adopté

Les thèses de Doctores suivantes sont adop-  
tées:

Mlle Vera Kafursky: Etude sur l'intoxication  
protéique.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Arthus & Larpinier

M<sup>me</sup> Marie Sinitzky: De la durée de l'immu-  
nité anticotbraïque déterminée  
par injections intraveineuses, intra-  
musculaires ou sous-cutanées de sérum  
antivenimeux.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Arthus & Jalli.

M<sup>me</sup> Eugénie Tchikine Brandtner: Etude sur  
la production de l'urine.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Arthus & Larpinier

M<sup>r</sup>. Serge Bourrier, médecin fédéral: L'opération  
césarienne, son histoire, ses pro-  
cédés, ses indications et ses ré-  
sultats à la Maternité de Lausanne  
à propos de 15 cas opérés de  
16 Nov. 1902 au 1<sup>er</sup> Juillet 1911.

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Rossin & Hurst.

M<sup>r</sup>. Camé, médecin fédéral: Considérations sur  
les opsonines, essais de détermi-  
nation de l'index opsonique chez  
les tuberculeux

Rapporteurs: M<sup>r</sup>. Bourget & Jalli

M<sup>r</sup>. A. Bonifazi, médecin fédéral: Etude sur  
les causes d'erreur dans le diagnos-  
tic de la fosse étrangère,

suivie de la publication de 24 nouveaux cas de  
processus tubaires opérés à la Maternité de  
Lausanne du 29 Nov. 1906 - 11 Juin 1910.

Rappareurs: Mrs Rossini & Meuret.  
Mr. Chapiro a fait un travail sur la physiologie  
de l'ovaire dans ses rapports avec les  
troubles de la ménopause.

Rappareurs: Mrs Meuret & Arthur  
La thèse sera admise si les 2 rapports des ex-  
perts sont favorables et sans fin ceux-ci sont  
lus à la Faculté, ceci à la demande de Mrs  
Meuret.

Les finances d'études seront envoyés par la  
poste au destinataire qui en fera la demande.

Le Doyen parle de la proposition des étudiants de  
demandant la création de cours spéciaux et  
d'une clinique dentaire.

Mr. Decimus fait remarquer que les étudiants  
eux-mêmes ne semblent pas d'accord sur  
l'opportunité de cette création.

Mr. Spengler demande si le Doyen a de nou-  
veaux renseignements sur cette question.

Le Doyen pense que nous n'avons pas à don-  
ner un avis à ce sujet tant qu'il se pré-  
sente sous une forme aussi déboussée.

Mr. Decimus donne lecture d'une lettre de  
Mr. Rorx attirant à nouveau l'attention sur  
les erreurs de l'horaire actuel pour les cours.

Mr. Dind propose que le Doyen étudie la  
question d'horaire en mains.

Mr. Spengler estime que la faute est aux  
étudiants qui ne suivent pas le plan d'études.  
Le Bureau fera bien de voir si en suivant  
le plan d'études il y a encore des retardements.



Mr. O'Connell will <sup>be</sup> ~~be~~ <sup>give</sup> ~~give~~ certain of his  
hours of course to suit.

Le Secrétaire  
D. Rossing

## Séance du 8 Mai 1912

Présidence: M<sup>r</sup>. Bendy, Doyen

Présents: M<sup>r</sup>. Arthur, Spengler, A. Roux, Beitzke, Jalli, Larpinet, Roux, Demicheli, Rossini.

Excusés: M<sup>r</sup>. Buppin, Cambé, Muret, Perret  
Le Procès-Verbal de la séance du 6 Mars est lu et adopté.

M<sup>r</sup>. Beitzke fait remarquer que le chevauchement persiste entre son cours et celui de M<sup>r</sup>. Eperon (Clinique ophthalmologique).

M<sup>r</sup>. Bendy explique que le cours de M<sup>r</sup>. Beitzke n'étant pas obligatoire on n'a pas pu en tenir compte.

M<sup>r</sup>. Roux estime la question trop importante pour être résolue dans une séance ordinaire. L'histologie pathologique doit être suivie par les étudiants. Le Département devra s'occuper de la question des locaux trop exigus.

M<sup>r</sup>. Rossini demande que le plan d'études soit renvoyé dans une séance spéciale.

M<sup>r</sup>. Demicheli propose que le contenu du plan d'études soit étudié par le Bureau et présenté à une séance spéciale.

Le Bureau s'occupera de ces deux questions  
1<sup>o</sup> Plan d'études 2<sup>o</sup> Locaux trop exigus (Beitzke, Arthur).

Les Thèses de Doctorat suivantes sont adoptées:

M<sup>lle</sup> Werner: Recherches expérimentales sur le Venin de *Lachesis lanceolata*.

Rapp.: M<sup>r</sup>. Arthur & Buppin

M<sup>lle</sup> Nadine Zeltner: Recherches sur l'action curative des Venins.

Rapp.: M<sup>r</sup>. Arthur & Buppin

M<sup>lle</sup> Marie Prokiewski: Venin et Anaphylaxie

Rapp.: M<sup>r</sup>. Arthur & Jalli.



Mlle Lazarian: Recherches sur la toxicité des humeurs et des tissus des serpents venimeux.

Rapp. M<sup>rs</sup> Arthur & Jelli

Mlle Sophie Goriatcheva: Etude sur la composition du venin de Naja tripudians.

Rapp. M<sup>rs</sup> Arthur & Larpin

Mlle Sara Mitcheuk: Venin de vipères et sérum antivenimeux

Rapp. M<sup>rs</sup> Arthur & Larpin

M<sup>rs</sup> Hitzemacher-Kessler: Contribution à l'étude des épanchements chyliformes de la cavité péritonéale chez l'enfant.

Rapp. M<sup>rs</sup> Combe et Beizke.

Les 2 rapports étant nécessaires la thèse est reprise

~~Les thèses suivantes sont adoptées:~~

Mme Petroff-Falleudorff

Les fractures de l'extrémité inférieure du radius chez l'enfant

Rapp. M<sup>rs</sup> Proux et Piret

Le rapport de M<sup>r</sup>. Proux n'étant pas encore fait la thèse est renvoyée à la séance prochaine.

Les thèses suivantes sont adoptées:

Mlle Lydie Alexandroff: Recherches expérimentales sur le venin des crotales terrifiens.

Rapp. M<sup>rs</sup> Arthur et Jelli

Mlle Tatiana Nikitine: Recherches sur le mécanisme de la dépression primitive des intoxications venimeuses et protéiques.

Rapp. M<sup>rs</sup> Arthur & Larpin

Le Doyen proclame les résultats des examens de Doctorat d'Avril:

I<sup>er</sup> Doctorat

II

III

8 cand. dont 2 échoués

10 cand. dont 2 échoués

14 cand. dont 4 échoués.

Le recteur adresse à la Faculté les demandes de

Dispenses de paiement des finances d'études.

M<sup>r</sup> Paul annonce qu'il désire faire pendant le semestre d'hiver, en collaboration avec M<sup>r</sup> Popoff, un cours privatissime intitulé "Empirisme anatomique".

Le Doyen continue son lettre au Chef de Dept. de l'Inst. publ. au Recteur, priant la Fac. de médecine d'étudier l'opportunité de la création d'une clinique dentaire.

M<sup>r</sup> Rouz voudrait qu'on répondît en amorçant ainsi des demandes d'augmentation des locaux de médecine en faisant remarquer qu'étant de ce champ de travaux gratuits, il faudrait venir la parole engagée pour les cours existants.

Le Doyen annonce un don de 100 fr. de la part d'un médecin étranger pour venir en aide à un étudiant indigent.

M<sup>r</sup> Beuley connaît un étudiant pauvre, tuberculeux au début et, sentant qu'il mourra. Ce don lui sera remis.

La Faculté a reçu une invitation pour le Congrès international d'hygiène (Washington) et pour le Congrès de médecine (Londres); et même au Congrès de pathologie comparée, à Paris.

Le Dr. Popoff fera sa leçon publique de Privat doyen le 9 mai.

Le Secrétaire:  
Dr Rossier



Séance du 29 mai 1912

Présidence: M<sup>r</sup>. Pouly, Doyen

Présents: M<sup>rs</sup> Perret, Combe, Spengler, Bonnet, A. Roux, Beitzke, Murat, Falli, Roux, Demiéville, Arthur, Sponon, Loewenthal, Strogowski, Dind, Rossier.

Excusés: M<sup>rs</sup> Languis, Dupuis.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 mai est lu et adopté.

Les thèses de doctorat suivantes sont adoptées:

Mlle Eva Petroff: Contribution à l'étude des vestes embryonnaires dans le cordon ombilical de l'homme.

Rapp: M<sup>rs</sup> Loewenthal & Dupuis

Mlle Valentine Zakharine: Verius curarisanto et physostigmine:

Rapp: M<sup>rs</sup> Arthur & Falli

M. Ivan Proboff: Contribution à l'étude de la détermination quantitative du pigment anthracosique dans le poumon:

Rapp: M<sup>rs</sup> Beitzke et Bonnet

Mlle Kathelinie Richtova: Etude expérimentale sur le venin de vipère:

Rapp: M<sup>rs</sup> Arthur & Dupuis.

M. Petroff-Fallendorf ayant obtenu son examen de doctorat est parti pour la Prusse; sa thèse ne peut pas être imprimée avant qu'elle n'ait passé son examen. Cette thèse est intitulée: "Les fractures de l'extrémité inférieure du radius chez l'enfant"; elle est faite sous la direction de Dr. Vulliam, Priv. Doz.

Rapp: M<sup>rs</sup> Roux & Perret.

Le Doyen donne lecture de la lettre d'un M<sup>r</sup>. Wurm, de Mürnich, demandant à faire un stage dans un service de l'Hôpital.

M<sup>r</sup>. Ferrero, de Naples, qui a étudié à Beyrouth,  
demande à être exempté de l'examen d'embryologie.

La demande ne peut être accordée.

Les Professeurs sont invités à prendre part à  
l'Exposition nationale Suisse; le délai d'ins-  
cription est le 1<sup>er</sup> juin.

Le Recteur demande la liste des Travaux des  
Professeurs pour la rédaction d'un Index bi-  
bliographique.

Des démarches ont été faites, au sujet des co-  
ûts trop élevés des cours de médecine,  
auprès du Recteur et du Chef de Département  
de l'Instruction publique et des Cultes, dans le  
sens indiqué à la séance du 8 mai.

M<sup>r</sup>. le Chef du Dép<sup>t</sup> fait remarquer que la sur-  
nécessaire à l'agrandissement de l'Institut de  
Pathologie est plus élevée que ce qui avait été  
prévu d'abord et qu'elle sera prise sur le pro-  
duit de l'emprunt si celui-ci est accordé en  
tout par le peuple.

Le Doyen a fait une enquête détaillée au  
sujet de l'horaire des cours; on signale quel-  
ques changements qui seront corrigés par les  
intéressés, après enquête.

M<sup>r</sup>. Bischoff expose la manière dont il désire  
que les études d'Anat. Pathol. se passent.

Dès 1913 les cours seront régularisés.

M<sup>r</sup>. Combe et M<sup>r</sup>. Dind s'entendent pour  
que leurs cours ne aient pas sur les mêmes  
heures. Il en sera de même pour M<sup>r</sup>. Mahaim  
et Herriot.

M<sup>r</sup>. A. Roux communique les modifications  
apportées au projet d'examen fédéral.

Le Secrétaire:  
J. Rossier



Séance du 26 Juin 1912.

Présidence : M<sup>r</sup>. Budéj, Doyen

Présents : M<sup>r</sup>s. Galli, A. Roux, Mermud, Beitzke,  
Spengler, Perret, Arthur, Roux, Strzyzowski,  
Eperon, Dind, Leunersville, Prossier.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 mai est  
lu et adopté.

Les thèses de Doctorat suivantes sont adoptées :

M<sup>r</sup>. Perleuann : Etudes d'immunisation contre  
le venin de *Crotalus terrificus*.

Rapp. : M<sup>r</sup>s. Arthur & Galli

M<sup>lle</sup> Rachel Solotereff : Anaphylaxie et immuni-  
sation.

Rapp. : M<sup>r</sup>s. Arthur & Perret.

M<sup>lle</sup> Marie Pokrassoff : Nouvelles recherches sur le  
venin de *Hoplocephalus cinctus*.

Rapp. : M<sup>r</sup>s. Arthur et Bourguion.

M<sup>me</sup> Marie Nicolaeff - Trimbouff : Sur quelques  
procédés nouveaux d'obtention l'oxy-  
hémoalbumine cristallisée

Rapp. : M<sup>r</sup>s. Arthur & Strzyzowski

M<sup>r</sup>. Kreutzberg, médecin fédéral : Sur un cas  
de tumeur kystique intrapéritonéale.

Rapp. : M<sup>r</sup>s. Beitzke & Combe.

M<sup>lle</sup> Alexandry : Etudes d'immunisation contre  
le venin de *Vipera Russellii*

Rapp. : M<sup>r</sup>s. Arthur & Galli.

M<sup>r</sup>. Zarnenkoff : Contribution à l'étude de  
l'échologie et des variations de l'esp.  
*Aipnethisme cornéum*.

Rapp. : M<sup>r</sup>s. Eperon et Perret.

M<sup>lle</sup> Freimann : Sur la pénétration du mercure  
dans les cheveux des *Syphilitiques*  
ayant subi un traitement mercuriel.

Rapp. : M<sup>r</sup>s. Strzyzowski & Bourget.

M<sup>r</sup> Albert Reverdin, médecin fédéral:

Le drainage de la péritonée fébrile:  
 sa signification et contribution à son traitement.

Rapp: M<sup>r</sup>s Roux et Perret.

Le Doyen communique une lettre du recteur annonçant que M<sup>r</sup> Hermann Monnet est exclu des cours pour le semestre d'été 1912 pour ne pas avoir payé sa finance d'études.

Une commission composée du Doyen et de M<sup>r</sup>s Roux et Perret est nommée pour rapporter sur le travail d'habilitation, Jean Valpou, du Dr Micot.

Des étudiants étrangers demandent qu'on leur fasse passer un examen pratique d'anatomie et d'histologie pour qu'on leur exige dans leur pays.

Note règlement 24 opposé. Leur demande sera <sup>étudiée</sup> prise en considération quand nous serons appelés à réviser notre règlement.

Le Doyen adresse un résumé d'une lettre de la Commission Médicale Suisse au Conseil fédéral au sujet de réformes qu'elle estime nécessaires dans les études et les examens fédéraux de médecine.

M<sup>r</sup> Dind estime que, ayant déjà donné notre avis, nous ne pouvons reprendre la discussion.

M<sup>r</sup> Roux est du même avis ainsi que les membres du conseil.

M<sup>r</sup> Dind désirerait que les mêmes cours soient donnés dans les autres Universités suisses et même.

M<sup>r</sup> A. Roux répond que la chose est prévue.

Le Bureau du Conseil de Faculté est



constitué comme suit :

Nomination de Doyen : Sur 13 bulletins

M<sup>r</sup>. A. Roux obtient 11 voix

M<sup>r</sup>. Jelli 2 -

Nomination de Secrétaire : Sur 13 bulletins

M<sup>r</sup>. Arthur obtient 8 voix

M<sup>r</sup>. Rossier 3 -

M<sup>r</sup>. Spon 2 -

M<sup>r</sup>. Berley est nommé Vice-Doyen.

M<sup>r</sup>. Roux estime qu'il n'est pas d'habitude de recevoir un avis indiquant la date avant laquelle il ne faut pas signer les carnets des étudiants est dangereuse et superflue, car elle tend à raccourcir les semestres.

Le Secrétaire  
J. Rossier

Séance du 10 juillet 1912

Président: M<sup>r</sup>. Berdey, Doyen

Présents: M<sup>r</sup>s A. Prou, Jalli, Spengler,  
Cuthung, Roux, Desmerville, Pousier.

Excusés: M<sup>r</sup>s Beitzke, Brugnon, Perret,  
Makain.

Le Procès-verbal de la Séance du 26 juin  
est lu et adopté.

La Thèse de doctorat de M<sup>lle</sup> Nadine  
Tansouff, Etude sur la cobrai-  
sation, rapportée par M<sup>r</sup>s Arthur & Jalli  
est adoptée.

Le Doyen rend compte de résultats des  
examens de Doctorat:

1 <sup>re</sup> série (Sciences natur.)	7 cand	4 échoués
2 <sup>e</sup> " (Anatomie physiol.)	13 "	2 "
3 <sup>e</sup> " (Sciences médicales)	10 "	2 "

Le Doyen a reçu des réclamations, surtout  
véhémentes, à la suite des examens.

De la 2<sup>e</sup> série M<sup>r</sup>. Bourdijff et M<sup>lle</sup> Raïsine  
demandent qu'on leur élève leur note d'his-  
tologie; M<sup>r</sup>. Loewenthal y serait disposé.

Le Recteur écrit sur ces deux personna-  
ges se sont présentés à son bureau avec la même  
répète.

M<sup>lle</sup> Thimotoff, échouée de la 3<sup>e</sup> série,  
réclame aussi et oblige le Recteur à leur  
écrire à son sujet.

Plusieurs membres du Conseil prennent la  
parole estimant qu'il devait être plus sou-  
vent égard à ces sollicitations.

Le Doyen écrit à M<sup>r</sup>. Loewenthal sur le  
Conseil estime, par les notes une fois don-  
nées, sont immuables.

Le Recteur transmet une lettre de M<sup>r</sup>.



le D<sup>r</sup> Cevy soulevant une question importante à propos de cours à donner.

Le D<sup>r</sup> Dyer avait écrit à M<sup>r</sup> Cevy pour lui rappeler le Règlement et surtout l'article 39. En outre M<sup>r</sup> Tailleux donne depuis long temps un cours sur le même sujet.

Enfin, las d'un conflit de cours entre lui-même et M<sup>r</sup> Dufour, la Faculté a précédé dans le même sens.

Le D<sup>r</sup> Dyer s'en tiendra donc à la décision de l'art 39 des Procès-Verbaux.

Le Secrétaire:

D. Rossier

## Séance du 6 Nov. 1912

Président: M. A. Roud, doyen

Présents: M<sup>ms</sup>. Galli, Rossier, Berdez, Larquier, Roux  
Beitzke, Styggowski, Demicville, Muret, Mahaim,  
Feret, Eperon, Dind, Arthous

Excuse: M. Frengler.

Le procès verbal de la séance du 10 juillet 1912 en a été  
et adopté sans observation.Cheris de Doct<sup>rs</sup>.Les thèses de doctorat suivantes sont acceptées, les  
rapports présentés étant tous favorables.M<sup>lle</sup> Keindrawa. L'insertion des fibres gonitantes  
sur l'épithélium ciliaireRapp. M<sup>ms</sup>. A. Roud et BugnionM<sup>lle</sup> Karakacheff. Etudes d'anesthésie mixte.  
Chloral-protocyanide d'azote et Morphine-  
protocyanide d'azoteRapp. M<sup>ms</sup>. Arthous et FeretM<sup>lle</sup> Martin, méd. féd. Etudes expérimentales  
sur les centres vaso-moteurs bulbaireRapp. M<sup>ms</sup>. Arthous et LarquierM. Brachtmann. Recherches sur l'anesthésie par  
le protocyanide d'azote. Mélanges de protocyanide  
d'azote et de chloroformeRapp. M<sup>ms</sup>. Arthous et BerdezM<sup>lle</sup> Elantchik. Etudes d'anaphylaxie  
venimeuse de la dose anaphylactisanteRapp. M<sup>ms</sup>. Arthous et GalliM. Pierre Stauffer, méd. féd. Un cas de  
défect partiel congénital de la colonne  
vertébrale et de la moelle épinière avec  
fente thoraco-abdominale pelvienneRapp. M<sup>ms</sup>. Beitzke et Demicville

M. Eminzade Merza-Rafi. Contribution à



l'étude de la ~~myopie~~ progression de la myopie, spécialement de la myopie forte.

Rapp. MM. Eperon et Perret

M<sup>lle</sup> Calypro Katchatouroff. Recherches sur l'action autotroïque du sérum anticobraïque chez les lapins séro-anaphylactisés.

Rapp. MM. Arthur et Galle

Le doyen donne lecture à la faculté d'une lettre de M. Cours. Beitzke au Recteur de l'Université, transmise par ce dernier à la faculté avec demande de préavis. M. Beitzke demande à enseigner dans le présent semestre d'hiver la 2<sup>e</sup> partie du cours d'anatomie pathologique spéciale, au lieu du cours de pathologie générale indiqué au programme; cela, pour satisfaire à une demande présentée par la majorité des élèves. Préavis favorable sera transmis au recteur.

M. Bentzian Gleich demande à être dispensé de l'examen des Sc. naturelles: il présente un certificat d'aide médecin de Schernigoff.

Demande rejetée.

M. Ali Riza Izzet demande l'équivalence des examens qu'il a subis à Constantinople et des examens des Sc. naturelles et d'Anatomie-physiologie. L'équivalence est accordée pour l'examen des Sc. naturelles et refusée pour l'examen d'Anatomie physiologie.

M. Jacometti a fait à Leyde l'examen des Sciences naturelles des étudiants en médecine; il demande à être dispensé de l'examen correspondant de notre faculté. — L'examen subi à Leyde ne comportant pas d'interrogations en zoologie, la demande est rejetée.

M. D<sup>r</sup> Willh. Sternberg a adressé une demande à la faculté en vue de devenir privat-docent. Conformément au règlement, et avant tout examen de cette candidature, le doyen transmettra la demande au Doyen de l'Instruction publique.

M. B. Roux attire l'attention de la faculté sur la nécessité de prendre nettement position dans la question des privat-docents, en tenant compte du surmenage auquel sont déjà soumis les étudiants pendant leurs semestres cliniques, et en laissant de côté toute question personnelle. Il serait désirable que, pour un temps au moins, on n'augmentât pas le nombre des privat-docents de la faculté de médecine.

Question des  
privat-docents

### Question des Privat-Docents.

La faculté devant décider dans la 1<sup>re</sup> séance de l'année scolaire s'il y a lieu de créer de nouveaux privat-docents, le Doyen met la question en discussion, rappelant que déjà 2 demandes présentées pendant la précédente année scolaire, celles de MM. Nicod et Chélin sont soumises au jugement de la faculté.

M. Mahaim désirent que la faculté autorisât l'installation d'un privat-docent de psychiatrie médico-légale, cette branche de la psychiatrie et de la médecine légale présentant un intérêt incontestable pour le médecin et pour le juriste. M. Mahaim a fait autrefois un cours de psychiatrie médico-légale, ce cours n'a été supprimé que pour éviter un conflit d'horaires. M. Mahaim d'ailleurs, malgré son désir de voir adopter sa proposition se rangea à l'opinion de la faculté.

M. Roux combat la proposition de M. Mahaim. Il fait remarquer qu'il n'y a ni nécessité ni utilité à ce que les médecins praticiens soient tous qualifiés pour faire des rapports de psychiatrie médico-légale et qu'en



des questions aussi délicates que les expertises judiciaires, il serait désirable que le professeur de psychiatrie fût seul appelé à intervenir en justice. M. Roux demande à la faculté de ne pas accepter de faire un privat-docent de psychiatrie médico-légale.

M. Rossier demande que la faculté autorise l'installation d'un nouveau privat-docent d'obstétrique, non pour augmenter le nombre des heures d'enseignement, mais pour augmenter le nombre des directeurs compétents pour les cours de pratique obstétricale. Sans doute, il y a les internes, mais les internes changent et les privat-docents restent au plus grand profit de l'enseignement.

M. Roux admet la conception de M. Rossier; il accepte le privat-docent aide du professeur, il rejette le privat-docent qui se propose d'enseigner des spécialités, l'enseignement des spécialités à outrance n'étant pas conforme à l'économie de notre faculté.

Aucun autre professeur ne demande la création de privat-docent dans la discipline dont il a la charge.

M. Mahaim demande à la faculté de voter sur sa proposition de présenter un privat-docent de psychiatrie médico-légale. Il est entendu, sur la proposition de M. Galli que le vote qui doit être émis ne saurait être que provisoire, en cas d'occupation de la proposition Mahaim, le professeur de médecine légale, dont il conviendrait de prendre l'opinion, n'assistant pas à la séance; pas contre le vote de refus serait acquis.

La faculté rejette la proposition de M. Mahaim.

La faculté avait désigné M<sup>ms</sup>. Berdez, Rossier Candidat<sup>um</sup> et Muret pour examiner la demande du Dr. Chélin Chélin priv. doc. candidat privat-docent en obstétrique. — M. Berdez

rapports au nom de la Commission unanime : les travaux scientifiques du candidat sont suffisants pour qu'on puisse l'autoriser à présenter un travail d'habilitation.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Candidature Nicod  
puis. - doc.

La faculté avait désigné MM. Berdez, Roux et Perret pour examiner le thèse d'habilitation du Dr. Nicod. - M. Roux rapporte au nom de la Commission. Il estime que les remarques qu'il a présentées touchant l'exagération des spécialisations ne s'appliquent pas au cas présent : il y a intérêt à ce que les médecins pratiquants que nous sommes chargés de préparer à l'exercice de leur profession soient pourvus de notions d'orthopédie. Le travail présenté par le Dr. Nicod est suffisant pour nous assurer que son auteur est capable de donner l'enseignement de l'orthopédie de façon à faire profiter nos étudiants des ressources de l'hospice orthopédique.

L'acceptation du travail du Dr. Nicod proposée par la Commission est ratifiée par la faculté.

Examens de Doct  
Och. 1912

M. Berdez a transmis le résultat des examens de doctorat de la session d'Octobre 1912

Sc. naturelles 10 candidats 7 admis 3 refusés

Mat. physiol 12 " 8 " 4 "

Exam. médical 24 " 21 " 3

A propos du nouveau  
réglement des exam.  
Fed. de médecine

Le doyen fait remarquer que la faculté aura à s'occuper de la rénovation du plan d'études médicales afin de l'adapter au nouveau règlement des examens fédéraux de médecine qui prévoit 11 semestres d'études.

Ce nouveau règlement prévoit d'autre part un enseignement des accidents du travail. Le doyen demande si la faculté estime devoir discuter la



question et faire des propositions à l'Université sur ce  
sujet, ou devoir attendre d'être invité par l'Université à  
étudier la question.

M. Roux estime qu'il convient d'échanger des idées  
sur cette question à la prochaine séance de faculté,  
et, entre temps, d'avisser l'autorité universitaire de ce  
fait nouveau, l'introduction d'un enseignement des  
accidents du travail dans le programme des études  
fédérales de médecine. Adopté.

Le Secrétaire

Maurice Arthois

## Séance du 11 Décembre 1912

Président. M. A. Roux, doyen

Présents: M<sup>ms</sup>. Larquier, Rossier, Spengler, Demicelle, Genet, Drid, Galli, Mahaim, Muret Strzyzowski, Berdez, Bourget, Combe, Roux, Arthus

Le procès-verbal de la Séance du 6 nov. en lu a adopté sans observations.

Thèse de Doct. La thèse de M<sup>lle</sup> Medvednikoff, - Quelques recherches sur la dégénérescence dite rétrograde des cellules des ganglions spermatiques en acceptée, les rapports de M<sup>ms</sup>. Loewenthal et Mahaim étant favorables.

Examens particuliers. L'article 5 du Règlement autorise les étudiants à subir des examens dans l'une quelconque des branches enseignées à la faculté. Une demande ayant été présentée, le doyen propose de fixer l'examen à la même date que les examens de doctorat. - Adopté.

Dispense d'exa- mens. M. Ismail, docteur en médecine, chirurgie et accouchements de Liège s'étant obtenu le doctorat de Louvain. Le doyen propose de lui accorder la dispense des 2 premiers examens, soit Sc. naturelles et Anatomie-physiologie. - Adopté.

M. Sabry Ibrahim Ahmed ayant déjà subi à l'examen des Sciences naturelles demande à en être dispensé. Il devra présenter au doyen les pièces officielles à l'appui de sa demande.

M. Philippe Dear possède le diplôme d'état pour la profession de dentiste (Pennsylvanie) et en outre le diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire de Philadelphie. Il demande dispense de l'examen des Sciences naturelles. - Accordé.



Mr. Moise Jossem a subi avec succès l'examen de dentiste à  
Varsovie. Il demande dispense de l'examen des Sciences naturelles.  
Il y a un précédent en faveur d'un dentiste russe. - Accordé.

Mr. Mahaim informe la faculté qu'avec l'autorisation du Conseil d'Etat il organisera, à partir de l'été prochain un service de Consultations pour les maladies mentales et pour les maladies du Système nerveux. Afin de faire profiter les étudiants des ressources de ce service, grâce auquel ils pourront voir de nombreux cas qu'on n'hospitalise pas à Cery, Mr. Mahaim se propose de remplacer sa clinique psychiatrique du Samedi par une séance de polyclinique psychiatrique et neuropathologique, au bâtiment de la polyclinique à Lausanne. Une institution équivalente a été organisée récemment à Zurich à la suite d'un vœu émis par la Société de psychiatrie.

Mr. Bourque proteste contre le projet. Mr. Mahaim est professeur de psychiatrie et il ne doit pas faire une clinique concurrente à la clinique médicale; les cas de neuropathologie sont déjà peu nombreux en clinique médicale à Lausanne, que sera-ce si Mr. Mahaim les retient pour lui?

Mr. Mahaim répond: il ne s'agit pas de créer une clinique neuro-pathologique, mais une polyclinique des maladies mentales et nerveuses; loin de nuire à la clinique médicale, cette polyclinique peut lui fournir des malades.

Mr. Demieville estime que le projet de Mr. Mahaim doit être absolument approuvé; il ne peut y avoir que des avantages à ce que la polyclinique psychiatrique et neuropathologique soit dirigée par un spécialiste.

Mr. Bourque déclare être satisfait par les explications fournies par Mr. Mahaim.

A propos d'un projet

de cours nouveau de  
M. D<sup>r</sup> Cevy priv. doc.

Le doyen informe la faculté qu'il a inscrit au programme du semestre d'été prochain tous les cours de priv. docents, qui ont déjà figuré au programme pendant les précédents semestres; mais il a refusé d'inscrire un cours nouveau que le D<sup>r</sup> Cevy voulait annoncer sans soumettre son projet à l'approbation de la faculté.

M. Cevy avait averti le doyen de son projet de faire un cours nouveau, introduction à la Clinique médicale. Le doyen lui répondit que, pour se conformer à une décision de la faculté, le privat-docent qui veut donner un cours nouveau doit obtenir l'autorisation du professeur titulaire de la branche correspondante, et, si cette autorisation lui est donnée, il doit s'adresser à la faculté qui transmet la demande au département de l'Instruction publique. M. Cevy a alors déclaré oralement au doyen qu'il ne veut pas adresser cette demande à la faculté; puis il lui a écrit pour lui demander de prendre acte de sa décision de donner un cours, Introduction à la Clinique médicale, se réservant de développer, quand il en aura le temps, les raisons de droit qui justifient sa conduite. Le doyen a répondu à M. Cevy qu'en présence de son refus de s'adresser à la faculté, il n'inscrirait pas son cours au programme.

M. Berdez dit que M. Cevy avait fait précédemment une tentative semblable, et que la réponse qui lui avait été faite avait été celle-là même que vient de faire le doyen.

Une discussion s'engage sur la question soulevée par la demande de M. Cevy.

M. Bourget dit que rien dans le Règlement ne justifie la prétention de la faculté d'obliger le privat-docent à lui soumettre son dessein de faire un nouveau cours. Il y a en décision, de la faculté dans ce sens, mais cette décision est-elle valable en l'absence de toute indication équivalente au règlement. D'ailleurs, même en admettant le bien fondé de la décision de la faculté, M. Cevy n'aurait pas à lui soumettre son projet. Il ne



s'agit pas là en effet d'un cours nouveau: l'introduction à l'étude de la Clinique médicale que M. Cevy, à l'instigation de M. Bourget, se propose de faire sera son cours de privat-docent, et M. Cevy privat-docent de médecine interne a le droit de professer un tel cours. L'enseignement donné jusqu'ici par M. Cevy était le cours de pathologie interne, pour lequel il a suppléé le professeur de Clinique médicale. M. Cevy n'avait donc à demander l'autorisation qu'à un seul professeur titulaire: il l'a fait et l'autorisation lui a été accordée. La faculté n'a pas à intervenir.

M. Doid dit que la question examinée se pose ainsi: d'un côté, M. Bourget soutient que la décision prise par la faculté n'en est pas valable, tant que le règlement ne l'aura pas légitimée en l'assimilant; d'un autre côté, le doyen refuse d'inscrire le cours de M. Cevy pour se conformer à la décision de la faculté. La faculté, liée qu'elle est par la décision prise précédemment ne peut que se ranger à l'avis de son doyen. S'il y a conflit entre la faculté et M. Cevy, il appartiendra à l'autorité supérieure de le résoudre. Mais la faculté ne saurait donner raison à M. Cevy.

M. Galli estime que le cours Introduction à la Clinique médicale n'en est pas un cours nouveau, mais un simple chapitre du cours donné antérieurement par M. Cevy. Ce dernier n'a dès lors aucune autorisation à demander à la faculté. Le doyen répond que c'est un cours nouveau puisque M. Cevy n'a donné ci-devant que le cours de pathologie interne et que cette introduction n'en est pas le cours de pathologie interne.

M. Mahaim rappelle que la décision de la faculté était justifiée, entre autres raisons, par le désir d'éviter des conflits de cours et d'horaires.

M. Muret consolide que l'obligation de présenter la demande à la faculté est justifiée par la certitude

que le professeur titulaire aura été ainsi certainement prévenu de la demande du privat-docent.

M. Rossier rappelle le sens de la décision de la faculté. Cette décision avait pour objet de fixer la procédure à suivre pour l'institution d'un nouveau cours de privat-docent en l'absence de toute indication au règlement. Elle était inspirée par la volonté de la faculté d'éviter tout conflit avec le professeur titulaire. Cette décision a été prise sans opposition à une séance à laquelle assistait M. Bourget.

La faculté est appelée à voter sur cette question: le cours de Introduction à la Clinique médicale que M. Cevy se propose de faire est-il un cours nouveau? Le Doyen en est d'accord que la question soit posée sous cette forme; il déclare qu'il acceptera sans opposition le vote de la faculté.

Il en procède au vote à main levée. Non 3 - Oui 5. Abstentions 5.

M. Bourget demande l'inscription du nom des votants au procès verbal; il n'en fait pas fait d'opposition à cette demande.

Non. MM. Bourget, Galli, Stykowski

Oui MM. Demieville, Muret, Rossier, Spengler  
et Berdez

Abstentions MM. Arthus, Larquier, Drid, Mahaim  
et Combe

Absents au moment du vote MM. Ferrer et Roux

M. Mahaim demande à expliquer son abstention. Entre les dires de M. Cevy relatifs par le doyen et les affirmations contraires de M. Bourget sur le cours d'Introduction à la Clinique médicale, M. Mahaim avait besoin de renseignements complémentaires pour prendre une décision. Il s'en est donc abstenu. Cette opinion est aussi celle des autres professeurs qui se sont également abstenus.

M. Demieville a voté Oui parce que M. Cevy



lui-même a déclaré oralement au doyen qu'il s'agit bien d'un cours nouveau.

M. S. Nicod fait devant la faculté une leçon sur ce sujet : Du rôle des ostéites dans certaines déformations du squelette.

Leçon S. Nicod

M. Berdez fait remarquer que le S. Nicod a lu sa leçon; il importerait d'avisser les candidats privés-docents qu'ils doivent faire une leçon et non pas la lire. Cette remarque est unanimement approuvée.

La faculté appelle à se prononcer si le préavis a transmis au département en ce qui concerne un préavis favorable.

La faculté est appelée à donner son avis sur 23 demandes de dispense des finances d'études. Le doyen exprime l'opinion qu'un avis favorable ne devrait être donné que pour des candidats ayant subi leurs examens à l'époque réglementaire et au succès. Cette opinion est partagée par la faculté.

Dispense des finances d'études.

La faculté examine 13 des 23 demandes présentées. Elle donne un avis favorable aux demandes présentées par MM.

Elle donne un avis défavorable aux demandes présentées par MM. Beyler, Capt. A. Meirthe et L. Meirthe ces étudiants de 3<sup>e</sup> semestre n'ayant pas subi l'examen des Sciences naturelles.

La faculté ne saurait préavis toutes les autres demandes qui concernent des élèves de Sc. naturelles. Il appartient au département de faire à leur sujet une enquête au gymnase par exemple.

M. Sprengler ajoute que cette enquête devrait être faite sévèrement, car on abuse incontestablement des dispenses de finances d'études.

D. H. Schmidt.

demande priv. doc.

Le rectorat transmet une demande du D. H. Schmidt exprimant le désir d'être privé docent de psychiatrie médico légale.

La faculté a décidé dans la précédente séance de répondre Non.

A propos du nouveau

Le nouveau règlement félicite des examens de médecine a été définitivement adopté. Il prévoit comme nouveautés féliciteuses de médecine un cours de chimie physiologique avec travaux pratiques, la pratique aux Cliniques infantile, psychiatrique et dermatologique, un cours de dispensation des médicaments, un cours d'accidents du travail.

Seul ce dernier cours doit être organisé dans notre faculté. Le doyen en a avisé le recteur. M. Roux présente quelques remarques générales au sujet de ce cours.

Le projet du plan d'études élaboré par le doyen à l'occasion de ce nouveau règlement sera examiné à la prochaine séance de faculté.

Le Secrétaire

Maurice Artigas



# Séance du 15 Janvier 1913

Président: M. A. Roux, d'emp.

Présents: MM. Combe, Galli, Mermod, Spengler, Roux, Larquie, Rossier, Styzykowski, Demieville, Beitzke, Mahaim, Arthus.

Le procès verbal de la séance du 11 décembre 1912 est lu par le secrétaire.

M. Demieville fait remarquer que la demande de M. Bourges d'insérer au procès verbal les noms des votants et le vote émis par chacun n'est pas dans les usages admis par la faculté.

Sont acceptés les thèses suivantes

Thèses de Doct.

M. Leuba. Euberculose du pied et héliothérapie

Rapp. MM. Roux et Ferret

M<sup>lle</sup> Vasshentko. Contribution à l'étude de la kératite parenchymateuse et spécialement de son traitement

Rapp. MM. Espéron et Ferret

M. Chéodoroff. Essais d'immunisation contre le venin de cobra à l'aide de mélanges neutres de venin de cobra et de sérum anticobraïque

Rapp. MM. Arthus et Styzykowski

M<sup>lle</sup> Jernakoff. Recherches expérimentales sur le venin des scorpions d'Égypte

Rapp. MM. Arthus et Larquie

M<sup>me</sup> Schiffmann. Immunité et anaphylaxie

Rapp. MM. Arthus et Galli

M. Carrasco. Recherches sur les stomates et les cellules intercalaires du mésentère des vertébrés

Rapp. MM. Loewenthal et Beitzke

M. Galli rapporte oralement sur une thèse de M. Augsbury. Il est entendu que la thèse sera acceptée si le

second rapport est favorable.

M. Combe informe la faculté que M. Jeanneret a présenté un travail, Intradermoréaction à la tuberculine comme preuve de faculté. Les rapports des experts sont tous favorables.

M. M. Fallico et de Cortés, vétérinaires de l'École de Milan demandent dispense de l'examen de Sc. nat., et de la Scolarité des Semestres d'Anat. et de physiologie. — Accordé

M. Lavier dentiste Suisse demande les conditions qui lui seront imposées pour le doctorat. — Examen de Anat.-Physiol., dernier examen, Scolarité pour les cours non suivis durant ses études de dentiste

M. Sigmund Korsum a passé en Russie les examens de Sc. naturelles et d'Anat. physiologie. — Il devra justifier par présentation des certificats, et sera alors dispensé de l'examen des Sc. naturelles

A propos du nouveau règlement des Exam. féd. de médecine

Le doyen de la faculté devant rédiger à la demande du Dep. de l'Instruction publique un rapport au sujet d'une lettre du Dep. féd. de l'Intérieur relative aux examens de médecine et aux études préparatoires à ces examens, et désirant exposer les idées de la faculté donne lecture des passages essentiels de la lettre

L'un échange de vue entre les professeurs présents il résulte :

1<sup>o</sup> En ce qui concerne les cours de Sciences naturelles, que la faculté ne croit pas devoir demander l'institution de cours exclusivement destinés aux médecins, étant donné qu'elle estime que les cours de Sciences naturelles doivent tendre à un double but, ainsi qu'elle l'a récemment indiqué; donner aux étudiants une culture générale et leur fournir les notions positives qu'ils auront à appli.



quer en médecine

2. En ce qui concerne la polyclinique, que la faculté reconnait l'utilité pour les étudiants de faire le service en ville et non pas seulement la consultation; mais que le service en ville s'est heurté précédemment à des difficultés insurmontables (manque de temps) qu'il sera peut-être possible d'éviter à l'avenir grâce au 11<sup>e</sup> semestre d'études.

Le nouveau règlement des examens de médecine prévoit un cours d'accidents du travail et un examen oral correspondant. Le dép. de l'J. P. demande un rapport sur la création de ce cours.

Enseignement des  
Accidents du travail.

La faculté décide d'ajouter au rapport demandé des propositions sur le choix du titulaire de la nouvelle chaire, afin de faire connaître à ce sujet son opinion au Dép. - celui-ci en effet n'est point obligé de prendre l'avis de la faculté pour pourvoir une chaire nouvelle.

M. Roux déclare qu'il mettra à la disposition du prof. d'accidents du travail, toutes les pièces et tous les malades accidentés de la clinique, de sorte que l'enseignement pourra être donné sans aucun retard.

Il désigne comme éminemment qualifié pour donner cet enseignement le D. Secrétan et exprime l'espoir que ce dernier voudra bien accepter la place qu'il ne doute pas qu'on lui offrira. Il indique comme également qualifié pour donner cet enseignement le D. Vallier.

Le doyen remercie M. Roux de mettre à la disposition du futur prof. des accidents du travail son matériel d'accidents et son auditoire. Il propose la nomination d'une commission pour faire rapport et propositions.

M. Demicelle met à la disposition du prof. d'accidents du travail les accidents de la polyclinique. M. Rossier demande que la faculté prie les ophtalmologistes de la faculté d'inviter MM. Roux et Demicelle. M. Mahaim demande qu'il soit noté dans le rapport que c'est grâce

à MM. Roux et Demicelle que le cours pourra être com-  
mencé sans retard.

M. Galli propose de joindre à la liste des présentations  
le D<sup>r</sup> Pometta

MM. Roux, Spengler, Demicelle et Galli estiment  
que la nomination d'une commission, en vertu de  
la faculté se range à leurs avis.

Et l'unanimité la faculté propose de présenter: en 1<sup>re</sup>  
ligne D<sup>r</sup> Secretan, en 2<sup>e</sup> ligne D<sup>r</sup> Vulliet, en 3<sup>e</sup> ligne  
D<sup>r</sup> Pometta

M. Spengler a la suite d'un entretien qu'il a eu avec  
le D<sup>r</sup> Secretan, entretien confirmé par une lettre, croit pouvoir  
affirmer que le D<sup>r</sup> Secretan n'accepterait pas une nomination.  
La faculté décide que l'on fera connaître au D<sup>r</sup> Secretan  
le vote unanime qu'elle veut d'émettre et puis les D<sup>rs</sup>  
Roux et Mermod se vont bien le rendre puis du  
D<sup>r</sup> Secretan pour lui manifester le désir de la faculté.

A propos du nouveau  
plan d'études.

Un échange de vues a lieu au sujet du nouveau plan  
d'études

M. Beitzke désirerait qu'on supprimât au plan d'études  
les grandes cliniques pendant les 2 derniers semestres, soit  
pendant les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> semestres, afin de laisser du temps  
libre pour la fréquentation des Cliniques spéciales et des cours  
ou démonstrations d'Anatomie pathologique.

M. Combe serait heureux de pouvoir faire sa clinique  
dans la matrici, pour des raisons humanitaires et scien-  
tifiques.

M. Roux ne s'opposerait pas à la suppression de la  
Clinique chirurgicale pendant les 2 derniers semestres.  
Une autre combinaison possible consisterait à réserver  
2 jours par semaine pour la Clinique gynécologique.  
Comme les débutants ne sont pas tenus de suivre cette  
clinique, ils pourraient profiter de la liberté qu'ils retrouveraient  
de cette distribution de l'enseignement pour suivre d'autres  
cours.



M. Demière est absolument opposé à la suppression de 2 semestres de grandes cliniques; il accepterait la suppression de 1 semestre. M. Rothel accepterait aussi la suppression du dernier semestre, mais n'admettrait pas une suppression plus importante.

M. Beitzke soutient son opinion: supprimer les 2 derniers semestres de grandes cliniques.

La faculté ne prend aucune décision définitive sur la question. Le doyen recherchera un nouveau plan d'études en réunissant des idées qui ont été émises.

Le Secrétaire

Maurice Arthur

## Séance du 5 Mars 1913.

Président, M. A. Roux d'orger

Présents: Mm. Berdy, Demicelle, Spengler, Beitzke, Eperon, Strzyzowski, Rossier, Roux, Mahaim, Larquie, Duid, Galli, Muret, Arthur.

Chiens de Dieu:

La thèse de M. Augsburg (Vors. p. 399) est acceptée le second rapport (prof. Beitzke) étant favorable

Sont encore acceptés les thèses suivantes:

M. Robert de Grey - L'extraction d'après Deventer Müller - Rapp. Mm. Rossier et MuretM<sup>lle</sup> Schultz - Recherches expérimentales sur l'immunité contre les venins de Cascavel et de Daboira

Rapp. Mm. Arthur et Berdy

M<sup>lle</sup> Rapoport - L'immunité antivenimeuse est-elle spécifique? Rapp. Mm. Arthur et GalliM<sup>lle</sup> Chondou - Recherches expérimentales sur le venin de *Crotalus adamanteus*. Rapp. Mm. Arthur et PenetM<sup>me</sup> L. Feldmann Etudes de Cocainisation bulbaire. La strychnine associée à la Cocaine

Rapp. Mm. Arthur et Bourger

M. H. Feldmann. Etudes de Cocainisation bulbaire. Les phénomènes cardio-médiastinaux

Rapp. Mm. Arthur et Bourger

M. Danossian Léo-anaphylaxie du lapin et immunité anticoagulante Rapp. Mm. Arthur et StrzyzowskiM. Elson - Action hypotensive du venin de Scorpion (*Buthus quinque striatus*) Rapp. Mm. Arthur et LarquieM<sup>lle</sup> Luova. Le venin de *Naja Naja* Rapp. Mm. Arthur et LarquieM. Jeanneret-Minkine L'incontinence d'urine chez la femme dans ses rapports avec le prolapsus



de la paroi vaginale antérieure Rapp. M<sup>me</sup> Muret et Roux

Le doyen fait circuler l'horair des cours du semestre d'été.

Une commission composée de M<sup>ms</sup>. A. Roux, Rossi, D<sup>r</sup>. Chélin et Muret est désignée pour rapporter sur le thèse d'habilitation présentée par le D<sup>r</sup> Chélin - Du streptocoque. Son rôle dans la fièvre puerpérale.

M. Valillo (Voss p. 400) demande à être dispensé du 2<sup>de</sup> semestre de dissection, s'engageant à établir qu'il a complété en Italie durant l'été prochain ses exercices de dissection - Après observation de M<sup>ms</sup> Galli et Beitzke en faveur de la demande présentée, cette demande est acceptée.

M. Korsum ayant apporté la justification demandée de ses examens russes (Voss p. 400) est dispensé de l'examen des Sc. nat. Il devra subir l'examen d'Anat. physiol.

M. Moilliet possédant Certificats d'études secondaires, doctorat du Coll. médical de Baltimore, l'ence du Texas, et ayant exercé la médecine durant 3 ans, sera dispensé de l'examen des Sc. naturelles après présentation des pièces établissant le bien fondé de ses affirmations.

M. Ginowsky a fait en Russie les 2 premiers examens. Il sera dispensé de l'examen des Sc. naturelles, après justification.

Le département de l'Instruction publique a avisé le doyen que la Chaire d'Accidents du Travail a été offerte au D<sup>r</sup> Secretan selon le désir exprimé par la faculté.

D<sup>r</sup>. Pulliet

Le D. Secrétaire ayant refusé, des pourparlers sont en gagés avec le D. Vullier présenté en seconde ligne par la faculté.

Le professeur Roux donne lecture de deux lettres qu'il a rédigées, la première aussitôt après la séance du 15 janvier adressée au doyen, dans laquelle il demande que la faculté sollicite pour le D. Vullier le titre de professeur extraordinaire de Chirurgie, même s'il est chargé de la Chaire des accidents du travail; — la seconde adressée à la faculté dans laquelle il fait remarquer que sa proposition de demander pour le docteur Vullier le titre de professeur extraordinaire de chirurgie n'avait pas pour objet de l'écarter de la chaire des accidents du travail, mais de lui faire obtenir un titre conforme à ses mérites et à sa spécialisation. Il serait désirable que le D. Vullier fut nommé profess. extraord. de Chirurgie et chargé du cours des accidents du travail.

La faculté fait siéger le professeur de M. Roux, et le doyen, après en avoir parlé au D. Vullier, écrit dans ce sens au D. de l'Instruction publique.

Le Secrétaire

Maurice Arthus



# Séance du 7 Mai 1913.

Président. M. A. Roud, doyen

Présents MM. Spengler, Vulliet, Rosier, Perret, Galli,  
Beizke, Berdez, Demieville, Arthur

Excusés MM. Bugnion, Larquie, Muret

Le procès-verbal de la séance du 5 mars est lu et adopté  
sans observations.

Le doyen souhaite la bienvenue à M. le Professeur  
Vulliet.

## Thèses de doctorat.

M<sup>lle</sup> Staroripouiska. — Immunisation contre l'action  
coagulante du venin de *Hemodochis porphyreus*  
MM. Arthur et Galli accepté

M<sup>me</sup> Calame

M<sup>me</sup> Calame ayant laissé passer plus de 2 ans  
entre ses examens et la présentation de sa thèse, celle-  
ci ne peut être acceptée qu'après avis spécial de  
la faculté. — La faculté accepte

Nouvelles recherches sur le venin de *Bungarus*  
*coeruleus*

MM. Arthur et Bugnion accepté

M<sup>lle</sup> Volpert — Traitement chirurgical des hémor-  
roides par les injections de glycérine périmérique  
à 80 %

MM. Vulliet et Perret accepté

À l'occasion d'une lettre adressée au doyen par M.  
Moullier (p. 405), la faculté spécifie que les examens  
de doctorat doivent être subis en français.

M. le Recteur transmet à la faculté une demande  
de souscription et participation à l'érection d'une

Chesis

Statue en la Liste. - La demande sera transmise aux professeurs individuellement.

Julien Prévost

M. Prévost professeur de physiologie à Genève se propose de prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire. Ses amis se feront une petite manifestation de sympathie à cette occasion. - M. Bugeon désirerait que la faculté de médecine de Lausanne y participât; il a écrit au doyen le priant de faire les propositions suivantes: envoyer à Genève un délégué; p. ex M. Arthur représentant la faculté à lui une adresse; demander à l'Université de décerner à M. Prévost le titre de Docteur honoris causa.

Après un échange de vives ententes membres de la faculté présents, la faculté décide par 6 voix contre 3 de demander à l'Université le titre de Docteur honoris causa pour M. Prévost.

La faculté décide en outre de se faire représenter par M. Arthur et d'envoyer une adresse.

Dispense de  
finances d'études

Lucandot

La faculté est priée de présenter sur 21 demandes de dispenses de finances d'études.

Elle emet un avis favorable pour les demandes Brassy, Beyel, Champod, Gagneux, Grandchamp, Michel, R. Raymond, Fr. Rossier, Grenand - un avis défavorable pour les demandes Page, Mientz Adrien, Mientz Louis - Elle renvoie les demandes Dupuis, Gonin, Guisan, Jacottet, Mayor Jean, Mayor Charles, Mientz Robert et Trotter Etienne aux profess. de Sc. nat.

MM. Penet et Rossier demandeur avis favorable pour la demande Trotter

Plusieurs professeurs expriment le regret de la trop grande libéralité dont on fait preuve dans la concession de dispenses, soit en les accordant à des familles capables de payer soit en passant outre à



L'avis défavorable de la faculté.

Le doyen et M. Arthur proposent de fixer approximativement les règles auxquelles la faculté s'entendra à l'avance pour imettre un avis favorable. 1° Se présenter à l'époque réglementaire aux examens; 2° Avoir obtenu à ces examens une moyenne minima de  $4\frac{1}{2}$ ; 3° Faire preuve d'un effort soutenu dans les semestres suivants. La faculté accepte.

M. Beitzke se propose de donner 6 heures de pathologie spéciale pendant l'hiver. La question des heures sera examinée lors de l'établissement de l'horaire.

La commission chargée de rapporter sur le travail d'habilitation de M. Chelin (le doyen MM. Rottet & Murel) a fait un rapport favorable: lecture en est donnée par M. Rottet.

La faculté se range aux conclusions des rapporteurs, et décide que M. Chelin fera sa leçon dans la prochaine séance.

Le Secrétaire

Maurice Arthur

# Séance du 2 Juillet 1913.

Président M. A. Roud doyen

Présents mm. Berdez, Bützke Peres Styżowski,  
Kullis, Spungler, Rossier, Mermod, Roux, Dind, Galli,  
Lecrenthal, Muret, Demicelle Arthur

Le procès verbal de la Séance du 7 Mai en la est adopté  
sans observations

M. Arthur expose qu'il est allé à Genève le 27 Juin  
comme délégué de la faculté, lire l'adresse à M. Prevost  
et lui remettre le diplôme de docteur honoris causa

Thèses de Doct<sup>r</sup>. Sont acceptées, les deux rapports étant favorables les  
thèses suivantes.

M<sup>lle</sup> Feigenbaum

Des effets de l'injection de venins cardio-modérateurs  
chez les animaux Thyroïdectomisés

Rapp. mm. Arthur et Mermod

M<sup>me</sup> Weissmann

Études sur la toxicité du Sang des anaphylactisés

Rapp. mm. Arthur et Mermod

M<sup>lle</sup> Dzubenko

Recherches expérimentales sur le venin de  
Buthus quinque-striatus

Rapp. mm. Arthur et Perret

M. Gaschard

Contribution à l'étude des greffes thyroïdien-  
nes

Rapp. mm. Kullis et Bützke



M. Picot

L'utérus bicorné unicol au point de vue obstétrical

Rapp. MM. Rossier et Munn

La thèse est acceptée, à condition que M. Picot  
l'amende au point de vue du style.

M. Thomas

Un cas d'infarctus anémique du poumon

Rapp. MM. Butzke et Bugnon

M<sup>me</sup> Bereza

Sérum de Scorpion et Sérum antiscorpionique.

Étude sur la vitesse de la réaction des antitoxines sur  
les toxines

Rapp. MM. Arthus et Galli

M. Glanz

De l'immunisation à l'aide de mélanges  
neutres de venins et d'antivenins (Sérum de  
Crotalus terrificus et Sérum anticrotalique)

Rapp. MM. Arthus et Suid

M<sup>lle</sup> Glick

Sérum de Scorpion et pression artérielle

Rapp. MM. Arthus et Berdey

M. Vuichoud

Résultats éloignés du traitement opératoire  
du cancer du gros intestin et du rectum

Rapp. MM. Roux et Perret

M<sup>lle</sup> Heilig

Études de quelques réflexes cardio-motriciens  
chez les animaux thyroïdectomisés

Rapp. MM. Arthus et Perret

M<sup>me</sup> Filensky

Etudes expérimentales sur la toxicité du Sary des  
animaux anaphylactisés

Rapp. MM. Arthur et Perret

Prvat Doum  
D<sup>r</sup> Chélin

M. Chélin fait sa leçon de privat-docent sur  
ce sujet - Notions actuelles sur l'éclampsie et  
son traitement

La faculté vote. Avis favorable sera transmis  
au Département.

Le Consulat Suisse du Brésil demande les  
conditions d'admission à la faculté pour des Brésiliens  
étudiants de l'Université de Porto-Allegre. - Le doyen  
proposé d'accorder l'équivalence pour l'examen des  
Sciences naturelles, les étudiants ayant d'ailleurs fourni  
les titres nécessaires à leur immatriculation. - A  
propos d'une remarque faite par M. Roux au sujet de  
la valeur des études à l'Université de Porto-Allegre  
M. Galli indique qu'au Brésil les universités sont  
libres comme aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

A. M. Karary qui a fait ses études à Bruxelles  
le doyen propose d'accorder l'équivalence de l'examen  
des Sciences naturelles Adopté

Horaires d'hiver.

M. Combe indique un dédoublement de la Clinique  
infantile pour l'époque où sera appliqué le nouveau  
réglement; il y aura une Clinique pour les praticiens,  
une pour les non-praticiens. L'une des heures  
choisies par M. Combe correspond à un cours de M.  
Beitzke. Celui-ci regrette que cette disposition empêche  
les étudiants de suivre son cours fait à la même heure.  
Le doyen ne peut rien faire dans ce cas. Il doit s'en



tenir au plan des études adopté par la faculté. Or d'après ce plan la Clinique infantile et l'Anatomie pathologique ne correspondent pas aux mêmes semestres. La faculté ne se prononce pas sur la question; il apparaît toutefois nettement qu'elle estime qu'il faut s'en tenir au plan d'études.

D'un échange de vues qui n'est suivi d'aucune résolution formelle, il résulte que la faculté aimerait à être renseignée sur les raisons qui ont conduit M. Combe à proposer le détachement de sa clinique, dans une réunion ultérieure.

Quelques professeurs MM. Roux et Joid notamment désiraient <sup>l'enseignement de</sup> la faculté de médecine, et surtout les cliniques ne fussent pas fin au jour fixé par le Recteur pour la signature des canuts. La question pourrait être examinée au début du semestre; il est trop tard actuellement pour prendre une décision applicable au semestre en cours.

Hayem

M. Hayem doit présenter incessamment une thèse faite chez M. Galli. Elle sera acceptée si les deux rapports sont favorables.

M. Beitzke indique que M. Langhans de Berne quitte son service à la fin de ce semestre.

Il propose de s'associer aux témoignages de sympathie qui se produiront à cette occasion.

La faculté décide d'envoyer une adresse à M. Langhans et de se faire représenter par M. Beitzke.

Le Secrétaire

Maurice Arthur

Séance du 11 juillet 1913.

Le Président et le Secrétaire  
sont présents.

Président. M. L. Roux Doyen

Présent. MM. Rossier, Dard, Gagnier, Couët, Boas, Combe, Lemaire,  
Dziewicki, Berdez.

La discussion au sujet des leçons supplémentaires que désire donner  
le professeur Combe et de l'œuvre de la clinique infantile, est  
renvoyée à la <sup>une</sup> ~~pro~~ séance ultérieure.

Le Doyen fait part aux membres du conseil de la  
grande peine faite par la Faculté en la personne du professeur  
Bourget et les prie de se lever en signe de deuil.

La séance de ce jour a été ~~renvoyée~~ convoquée pour nommer  
une commission chargée de faire à la Faculté des propositions au  
sujet de la présentation de candidats à la chaire de médecine  
interne. ~~Ren~~

M. L. Roux estime qu'il y a urgence à examiner la plus  
brièvement possible les propositions de candidats à cause du travail actuellement en cours  
à l'hôpital cantonal. Au lieu de nouvelles installations de la  
clinique chirurgicale on pourrait installer des locaux pour  
le service de médecine interne. Ce transport ne serait peut-être  
plus possible dans quelques semaines.

Le Doyen propose de nommer une commission formée des  
chefs de service de l'hôpital cantonal et du Directeur de la  
polyclinique universitaire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.  
Le rapport de la commission sera présenté au conseil de Faculté  
entre le 10 et le 15 août.

Le Doyen donne lecture d'une lettre du professeur Berdez attirant  
l'attention de la Faculté sur l'intérêt qu'il y aurait pour l'assignement  
au Doyen ou professeur de Thérapeutique un service  
hospitalier. Cette demande sera examinée dans une prochaine séance.

Le professeur Reitzke annonce que le professeur Gagnier  
est dans un état extrêmement grave et que toute manifestation  
à l'occasion de sa retraite de l'enseignement est renvoyée

pour le moment. ~~Ren~~



Séance du 15 août 1913.

Président M. le Dr. Baudouin

Présents MM. Brachet, Darnis, Fugère, Coube, Vallier, Basset, Baudouin, Stoyzowski, Baizke, Dard, Lucman, ~~Fugère~~, Demiville, Baizke.

M. Fougère et Basset  
le font par ailleurs.

M. Doyen a convoqué cette séance, conformément à une décision prise antérieurement, afin de communiquer au Conseil le rapport de la commission chargée de présenter des candidats pour la chaire de clinique médicale. Cette commission avait l'honneur de présenter trois candidats: MM. ~~les~~ professeurs Coube et Demiville et M. Tailleur privat-docent. Malheureusement les professeurs Coube et Demiville opposent un refus absolu au titre exprimé par la commission et, préférant <sup>conservant</sup> leur enseignement actuel, ne peuvent accepter la chaire de clinique médicale. La commission se voit donc obligée de demander au Conseil de lui accorder un nouveau délai, car la faculté ne peut pas présenter au Département un seul candidat; elle doit lui en présenter plusieurs. Bien qu'une décision ne puisse pas être prise ce soir, un échange d'idées pourrait être utile et servirait à orienter la commission.

M. Baizke <sup>désire</sup> savoir que le nouveau professeur de médecine s'intéresse à l'anatomie pathologique et voudrait avoir quelques dirigés.

Il parle de J. Macgill, Québécois, actuellement professeur à Tubingen et de M. Fugère privat-docent à Bâle.

M. Stoyzowski met en avant le nom du professeur Fugère de Bâle.

M. Vallier pense qu'avant de chercher au loin, il faut surtout chercher chez nous. Il propose d'encourager les efforts faits par les jeunes gens du pays. A ce sujet le Doyen fait remarquer que si la commission demandait un nouveau délai, ce n'est pas qu'elle manque à évaluer le mérite des candidats locaux, mais elle doit compléter sa liste réduite actuellement à un seul nom. M. Dard ajoute que la commission tient compte du mérite général dans le pays et de mérites de la famille.

Après la séance

Ch. Baudouin

## Séance du 24 Septembre 1913

Président M. Rond doyen

Présents M<sup>rs</sup>. Combe, Ferret, Spengler, Drind, Larquier, Styzykowski, Beitzke, Murat, Bugnion, Berdez, Roux, Vallier, Rossier, Mermod, Mahaim, Demiéville, Eperon.M<sup>rs</sup>. Arthus et Galli' absents se sont excusés.Chaire de Clinique  
médicale.

Lecture est donnée du rapport de la commission chargée de faire des propositions à la faculté - Déposé aux Archives de la faculté.

Après une discussion à laquelle prennent part M<sup>rs</sup>. Rond., Demiéville, Drind, Beitzke, Styzykowski, Roux, Murat, Combe et Rossier, la faculté propose en 1<sup>er</sup> rang S<sup>r</sup> L. Michaud; en 2<sup>d</sup> rang S<sup>r</sup> J. Baillens, en 3<sup>e</sup> rang S<sup>r</sup> Roch et Kurtmann.

Le procès verbal in extenso est déposé aux Arch. de la faculté.

Médecin adjoint  
à la Clinique médi-  
cale.

Le procès verbal relatif à cette question est aux Archives de la faculté.

La faculté décide à la majorité de demander la création d'un poste de médecin adjoint du Service de médecine interne: le titulaire de ce poste devant être nommé pour 3 ans et pouvant être renommé une fois sur la demande du titulaire de la Clinique interne et spécialement dans le cas où ce médecin adjoint serait professeur.

Il est désirable que ce médecin adjoint soit nommé avant l'arrivée du titulaire. Il importera de préciser ses fonctions, ses droits et ses obligations. Il est désirable que le Département provoque une étude de la part du Conseil de Santé et d'une commiss. désignée par la faculté.

Demande du  
Prof. Berdez

M. Berdez par lettre du 15 juillet demande qu'un petit service hospitalier de quelques lits soit mis à sa disposition afin qu'il puisse illustrer son enseignement de la Médiacupuncture et surtout son cours d'électricité médicale.

M. Demiéville fait observer qu'actuellement il ne serait pas possible de donner satisfaction à M. Berdez: le service de médecine



interna sera déjà viduit par le fait que les enfants jusqu'à 14 ans vont passer au service de pédiatrie.

Le Docteur fait remarquer qu'en Allemagne les professeurs de thérapeutique tiennent par le service hospitalier, mais un institut pharmacologique.

Sur la proposition du doyen la faculté par 8 voix (contre 0, plusieurs abstentions) décide d'appuyer la demande Budy, après que, lorsque les circonstances le permettront, il soit mis à la disposition un petit service hospitalier.

## Séance du 15 Octobre 1913.

Président M. Roux doyen

Présents M. Perret, Spengler, Rossier, Drid, Mermod, Galli, Beizke, Combe, Larguis, Muret, Vulliamy, Demunet, Roux et Artus

Le doyen donne lecture du procès verbal de la séance du 24<sup>th</sup> rédigé par le doyen. Le procès verbal en question ne sera pas transcrit sur le livre des procès verbaux, mais conservé aux Archives.

Le doyen fait savoir qu'il a transmis au Département le procès verbal de la séance du 24<sup>th</sup>. Le département ne peut résoudre la question du médecin adjoint qu'après décision à prendre par le Grand Conseil. L'avis de la Commission de Santé sera demandé par le Dept. de l'Inst. publique.

Le doyen donne lecture d'une lettre du Dept. de l'Inst. publique. Le dept. annonce à la faculté la nomination <sup>immminente</sup> de M. Michaud comme prof. de pathologie interne et de clinique médicale pour le 3<sup>e</sup> Novembre. Il déclare avoir pris bonne note de l'avis de la faculté relatif au poste de médecin adjoint et espère pouvoir donner la solution satisfaisante par la faculté. Il fait savoir qu'il est disposé à nommer le D<sup>r</sup> Caillens professeur extraordinaire de médecine interne.

Ce dernier point seul peut être examiné par la faculté, la question du médecin adjoint ne pouvant être résolue qu'après décision du grand Conseil, et après entente entre les intéressés.

Le doyen propose de répondre au Département relativement à la nomination éventuelle du D<sup>r</sup> Caillens comme professeur extraordinaire de médecine ce qui suit :

La faculté serait heureuse de voir nommer le D<sup>r</sup> Caillens prof. extraord. de médecine interne. La faculté estime désirable de fixer, après entente avec le professeur de médecine interne les cours du D<sup>r</sup> Caillens nommé prof. extraord., afin d'éviter tout conflit avec le titulaire de la chaire de médecine interne. La faculté prie le Département de l'avis des décisions qui auront



été puis.

Un échange d'opinions a lieu auquel prennent part surtout deux  
Mm. Bédouin Muret et Paul Rossier à Genève, puis  
la Société accepte le projet de lettres au duc.

Manni Arthur

## Séance du 12 Novembre 1913.

Président, M. Roud, doyen

Présents M<sup>mm</sup> Berdy, Michaud, Demière, Beitzke,  
Muret, Roux, Stoyzowski, Dind, Cailleux, Vuillet, Combe,  
Rossier, Spengler, Larquin, Arthus.

Excusés: M<sup>mm</sup> Galli, Bugnion, Perret.

Le procès verbal de la séance du 2 Juillet est lu par le  
Secrétaire

M. Beitzke craint que la rédaction relative au conflit d'ho-  
raire avec M. Combe, telle qu'elle a été faite par le secrétaire,  
ne paraisse indiquer que la faculté a décidé qu'il fallait s'en-  
tenir rigoureusement au plan d'études, et il demande une modi-  
fication de cette rédaction.

Le doyen et le secrétaire font remarquer que la rédaction admise  
n'a pas cette signification. La question au fond reste absolument  
entière: aucune décision n'a été prise par la faculté.

M. Beitzke n'insiste pas

Le procès verbal est adopté.

Thèses de  
Doctorats.

La thèse de M. Kayem Contribution à l'étude de  
la géographie médicale de la Colombie (Voir p. 413)  
a été acceptée le 16 juillet, les rapports de M<sup>mm</sup> Galli et  
Bugnion étant favorables.

Sont acceptées les thèses suivantes, les deux rapports étant  
favorables

M. Paul Karbel. méd. féd.

Contribution à l'étude du Malaria à Comedor,  
Rapp. M<sup>mm</sup> Dind et Galli.

M. Waldemar Decker. méd. féd.

L'atophan dans la thérapeutique de la goutte, du  
rhumatisme et de quelques autres affections.



Rapp. MM. Demiéville et Combe

M. Francis Messerli méd. féd

Contribution à l'étude de l'étiologie du goitre endémique  
que se de sa distribution dans le canton de Vaud d'après  
les résultats du recensement

Rapp. MM. Galli et Beizke

M<sup>lle</sup> Esther Podlasiak

Etudes expérimentales sur la dépression proto-  
toxique

Rapp. MM. Arthur et Laroque

M. Jonas Schwarz

Des propriétés du sang des animaux préparés  
par injections de veum de Jabroia

Rapp. MM. Arthur et Laroque

M<sup>lle</sup> Belle Ornstein

Le veum de Crotonus alon

Rapp. MM. Arthur et Strogowski

M<sup>lle</sup> Nathalie Gladkoff

Recherches expérimentales sur l'action vasculaire  
et sur l'action cardiaque de la pitocarpine

Rapp. MM. Arthur et Beudé

M<sup>lle</sup> Frieda Braquinsky

Action de l'anesthésie chloroformique sur  
l'effet hypertenseur de quelques veumis

Rapp. MM. Arthur et Perret

M. Georges de Loscher a demandé à subir les exa-  
mens de doctorat en médecine des sciences au dessert à  
Lausanne. Il a fourni des pièces pour établir sa  
scolarité antérieure et un travail de thèse de doctorat

Sur les embolies veineuses et artérielles dans la tuberculose pulmonaire et leur traitement chirurgical

Le doyen aura à vérifier les pièces présentées à l'appui de la demande; il expose à la faculté l'intérêt qu'il y aurait à faire accomplir des manœuvres le travail présenté comme tel, et il propose de charger de cet examen M<sup>me</sup> Vallier et Larquie. Adopté.

Enseignement  
D<sup>r</sup> Echelin  
Priv. doc.

Le D<sup>r</sup> Echelin nommé le 14 Août dernier privat-docent d'Obstétrique et de gynécologie demande à faire

1<sup>o</sup> pendant le semestre en cours un Repetitorium d'Obstétrique

2<sup>o</sup> pendant le semestre d'été 1914

a. un Repetitorium de gynécologie

b. une Répétition d'opérations obstétricales en collaboration avec le Prof. Rossier.

En ce qui concerne le semestre en cours, le professeur Rossier étant consentant, la faculté autorise D<sup>r</sup> Echelin à donner le Repetitorium d'Obstétrique qu'il annoncera par une affiche apposée dans les locaux de la faculté.

En ce qui concerne les enseignements du semestre d'été, D<sup>r</sup> Echelin faisait savoir à M. le Doyen dans la lettre qu'il lui a adressée quelques instants avant la séance que les Prof. Roux, Rossier et Muret étaient consentants - c'est cette affirmation qui a amené le doyen à soumettre la demande à la faculté.

M. Muret dit que D<sup>r</sup> Echelin lui a demandé son consentement avant la séance de la faculté par téléphone en lui laissant comprendre qu'il se proposait de traiter à fond certains sujets gynécologiques et non pas de faire un repetitorium élémentaire. M. Muret aurait depuis longtemps fait lui-même ce repetitorium et il n'avait craint de surcharger encore un enseignement déjà très touffu. S'il apparaît qu'il y ait intérêt à faire ce repetitorium et possibilité de le faire, M. Muret dont le domaine est



déjà extrêmement restreint se chargerait de le faire lui-même.  
Il faut d'ailleurs remarquer qu'au moment où D<sup>r</sup> Chélin  
a été proposé comme privat-docent (Voir page 389), on a  
parlé de collaboration avec le Prof. Rostier pour l'enseigne-  
ment obstétrical et non pas d'enseignement gynécologique.

M. Rostier est d'avis qu'il convient d'autoriser D<sup>r</sup> Chélin  
à donner le Repetitorium de gynécologie. Il a été nommé  
privat-docent d'obstétrique et de gynécologie; on ne saurait  
lui contester le droit de donner un enseignement gynécologique.

M. Roux dit que lui-même ne peut faire qu'un ensei-  
gnement clinique restreint de gynécologie, parce qu'il ne  
peut ni ne veut présenter les malades comme on se croit  
autorisé à le faire ailleurs. Il serait favorable à un  
repetitorium de gynécologie pourvu qu'il ne fit pas  
double du cours de M. Muret.

De différentes observations présentées par Mm. Muret,  
Rostier, Beitzke, Duval, Dennierle et Roux, il résulte  
que la forme dans laquelle D<sup>r</sup> Chélin a demandé l'auto-  
risation nécessaire au prof. Muret n'est pas régulière. Il  
convient que le D<sup>r</sup> Chélin se mette en rapport avec le  
D<sup>r</sup> Muret, ce dernier ne demandant d'ailleurs qu'à  
convenir avec lui et à arriver, s'il le peut et comme il  
l'espère à une entente.

La faculté est d'avis qu'il n'y a pas lieu pour le moment  
d'accorder au D<sup>r</sup> Chélin l'autorisation qu'il a deman-  
dée de donner un repetitorium de gynécologie. L'affaire  
est remise à une date ultérieure.

M. Weith privat-docent demande à la faculté  
l'autorisation de donner un cours (Nouveau cours) sur  
Quelques chapitres choisis d'obstétrique.

Cours Weith

M. Rostier étant d'accord la faculté donne l'auto-  
risation demandée.

Le doyen, conformément à l'usage demandé aux pro-  
fesseurs s'il y a lieu, le cas échéant, d'autoriser la présen-

Privat-docents.

tation de privat-docent dans leurs disciplines respectives  
durant l'année 1913-1914

Il donne lecture d'une lettre de M. Galli, lequel désirerait  
avoir un privat-docent pour la Bactériologie et la  
Chimie appliquée à l'hygiène. Le candidat éventuel  
n'étant pas docteur en médecine, mais docteur et sciences,  
M. Galli demande si la faculté considérerait que  
ce candidat n'a pas les titres suffisants.

M. Combe renouvela une demande antérieurement  
formulée en faveur d'un privat-docent en pédiatrie.

Il a été présentée une demande pour privat-docent en  
Oto-rhino-laryngologie. M. Mermoud n'a pas formulé  
son opinion de façon catégorique.

En ce qui concerne la demande Galli, le règlement  
n'impose pas aux privat-docent l'obligation d'avoir le  
doctorat en médecine. Il n'y a pas d'objections à faire  
à cette demande.

La faculté enregistrera la demande de M. Combe  
sans faire d'objections ou de remarques.

La question du privat-docent d'Oto-rhino-laryngologie  
sera soumise à M. Mermoud. S'il ne fait pas  
d'objection, la demande sera considérée comme acceptable  
en principe par la faculté.

M. Michaud dit que Dr. Werner de Villars lui a  
parlé de son intention de devenir privat-docent de médecine  
interne. Le prof. Bourget aurait proposé un travail  
qui eût pu devenir travail d'habilitation. — M. Michaud  
n'élevait pas d'objection à l'examen de ce cas.

M. Duid fait remarquer que la faculté n'a pris à ce sujet  
aucun engagement antérieur à la nomination de M.  
Michaud. La situation en a ce regard très nette.

M. Michaud ajoute qu'il n'a pas besoin de privat-docent  
mais qu'il ne s'opposerait pas à ce qu'on en nommât.

Tous les autres prof. n'ont pas besoin de collab. privat-docent.



M. Berdez, étudiant, candidat au prix Dufour ou à défaut du prix Dufour au prix de Cereurle présente un travail d'histologie: Contribution expérimentale à l'étude des dégénérescences secondaires consécutives aux lésions de la moelle spinale.

Travail pour prix.

Le travail sera examiné par une Commission composée du Docteur, de M. Loewenthal et de M. Mahaim. Si l'absence de M. Loewenthal devait être trop prolongée, il serait remplacé par M. Beitzke.

La faculté examine les demandes de dispense des finances d'études selon les règles précédemment adoptées.

Dispense de finances d'études.

Elle ne saurait donner de financements à toutes les demandes de Dudau Alpid, Sulley, Luric, Wagner Andre et Jacottet Andre qui sont en 1<sup>er</sup> année.

Avant favorable pour Gesta Ernest, Mayor Jean, Mayor Charlotte, Meirille Louis, ~~Garnier René~~.

Avant défavorable pour Garnier René, Jacottet Marc, Meirille Adrien, Meirille Robert.

Avant favorable pour Cuendet Huguette, Jacquemont, Champod et Rossier.

Le fonds Mercier dépensé de dispo est actuellement de 6000 fr; à partir du 1<sup>er</sup> juin 1916, il fournira environ 1000 fr par an.

Fonds Mercier

Une commission composée du docteur et de MM. Beitzke, Michaud et Vallat examinera la question de l'utilisation de ces ressources.

À propos du conflit éventuel d'horaires entre MM. Combe et Beitzke, dont il a été question précédemment voir p. 112, il y a échange de vues.

À propos d'un conflit éventuel d'horaires.

M. Combe expose qu'il estime devoir faire la clinique infantile le matin et non pas le soir, essentiellement pour raison d'humanité. Il compte la faire, le moment venu, le jeudi matin, parce que c'est le seul jour où il n'y

ait pas de grande clinique de 9<sup>h</sup> à 11<sup>h</sup>. M. Beitzke pourrait peut-être retarder sa leçon et il éviterait à l'écarter un conflit d'horaires.

Le doyen remarque que dès l'entrée en jeu du nouveau plan d'études qui prévoit 11 semestres, le conflit ne saurait exister puisque le cours de M. Beitzke se donne au 9<sup>e</sup> semestre et celui de M. Combe au 11<sup>e</sup> semestre. Le conflit n'existe pas actuellement puisque le nouveau plan d'études n'étant pas appliqué, il n'y a pas lieu de discuter cet point la clinique infantile pour en reporter une partie au jeudi matin.

M. Beitzke fait remarquer que, même avec le nouveau plan d'études, il conviendrait d'éviter la superposition des deux enseignements. On a d'ailleurs précédemment agi ainsi à propos d'un conflit d'horaires équivalent entre M. Beitzke et Mermoud. M. Mermoud pour les élèves de 9<sup>e</sup> semestre, M. Beitzke pour les élèves de 7<sup>e</sup> semestre avaient choisi la même heure. Le doyen a invité les deux professeurs à s'entendre pour ne pas faire coïncider les deux cours, et l'on est arrivé à un arrangement. M. Beitzke demande qu'il en soit fait de même dans le cas présent. Il s'en est efforcé d'arranger les choses avec M. Espron, malheureusement sans pouvoir aboutir. Il regrette que M. Combe choisisse précisément l'heure de son cours du jeudi matin; pourquoi M. Combe ne ferait-il pas ce cours en conflit d'horaires avec une des cliniques, la clinique obstétricale par exemple, que les étudiants suivent plus longtemps qu'il n'y sont obligés. M. Beitzke demande instamment à M. Combe de faire le nécessaire pour éviter le conflit d'horaires avec lui.

M. Roux s'en est efforcé de faciliter la fréquentation des autres enseignements en dispensant les élèves débarrassés de s'inscrire pour la clinique du jeudi matin. Quant à reporter les cliniques à une heure tardive, il n'y faut pas songer; l'administration hospitalière n'y oppose pour des raisons de tenue.

La faculté n'a aucune opinion sur la question. Le



doyen propose de laisser les choses en l'état où elles sont; les  
 cours seront donnés ces trois selon l'horain accepté par tout  
 un juillet dernier. Quand la durée des études sera de 11 semestres,  
 la question se posera de nouveau

M. Combe accepte de maintenir à l'horain précédemment  
 établi pour le semestre en cours

M. Pullet demande à la faculté d'appuyer les démarches  
 faites par la Société de médecine auprès du Département  
 de l'Instruction publique en vue de s'organiser la  
 bibliothèque de la Société

Adopté

Maurice Arthur

## Séance du 17 décembre 1913.

Président. M. Rouot doyen

Présents MM. Galli, Muret, Perret, Coatlens, Larguier, Spengler, Roux, Deminitch, Rossier, Michaud, Dind, Kuller, Strzygowski, Beitzke, Mesmod, Combe, Berdez, Loewenthal, Artus.

Le procès verbal de la Séance du 12 Novembre en lu  
et adoptéLa thèse de M. Georges de Loscher (Voir p. 421) est  
retiréeMM. Professeur Muret et D. Chélin s'étant mis d'ac-  
cord au sujet du Répertoire de gynécologie (Voir  
p. 422), la faculté autorise ce Répertoire.Thèses de  
Doctorat

Les thèses suivantes sont acceptées.

Jacques Roux.

De l'emploi des rayons X avant l'appendicec-  
tomie

Rapp. MM. Roux et Perret

Hélène Moszynska

Contribution à l'étude du lymphogranulome  
malin

Rapp. MM. Beitzke et Michaud

Leia Figdortchik

Des actions hypertensives et cardio-modifica-  
trices du venin de Cascavel

Rapp. MM. Artus et Larguier.



## Oxinoit

Etudes sur les propriétés du Sang rendu incoagulable par injection intraveineuse de Venius  
Rapp. MM. Arthur et Baillou

## Sophie Lamenhof.

Le Venin de *Bungarus fasciatus* (Bandelid. Kraib)

Rapp. MM. Arthur et Combe

## Aziz Fikret

Examens de l'ovaire et grossesse  
Rapp. MM. Muret et Rossier

M. Rinsema a subi en Hollande les examens médicaux d'Etat; il demande à obtenir le Doctorat en médecine de Lausanne. Le doyen propose de dispenser des 2 premiers examens, mais d'exiger le 3<sup>e</sup> examen et la thèse. Adopté.

## Résultats des examens de doctorat

Examens de  
Doctorat

Avril 1913

1 <sup>er</sup> Doctorat	4 Candid.	2 reçus	2 refusés
2 <sup>e</sup> ..	4 ..	4 ..	0 ..
3 <sup>e</sup> ..	11 ..	10 ..	1 ..

Juillet 1913

1 <sup>er</sup> Doctorat	3 ..	3 ..	0 ..
2 <sup>e</sup> ..	9 ..	7 ..	2 ..
3 <sup>e</sup> ..	9 ..	7 ..	2 ..

Octobre 1913

1 <sup>er</sup> Doctorat	6 ..	5 ..	1 ..
2 <sup>e</sup> ..	1 ..	0 ..	1 ..
3 <sup>e</sup> ..	13 ..	12 ..	1 ..

Horaires  
d'été

Le doyen a établi l'horairi d'été d'après l'horairi d'été 1913. Il ya quelques conflits d'horaires; mais ils sont inévitables; et ils n'ont aucune importance quand ils résultent de la superposition de cours qui ne sont pas prévus pour le même semestre d'après notre plan d'études. Le plan d'études qui doit faire loi actuellement est l'ancien plan, le nouveau plan ne doit entrer en vigueur qu'en Octobre 1915.

M. Combe se propose de faire désormais la Clinique infantile le jeudi matin. — M. Beitzke fait son cours à la même heure; il ne fait pas d'objection à ce déplacement de la clinique infantile pour le semestre d'été; mais dès maintenant il fait remarquer que ce déplacement, et le conflit qui en résulte avec son cours présenterait pour le semestre d'hiver les plus graves inconvénients.

M. Beitzke se propose de faire de nouveau le matin de 11<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> 1/2 un cours que durant l'été dernier, il avait fait exceptionnellement l'après midi, par mesure de conciliation avec M. Epiéron. Il en résulte un conflit avec ce dernier. Les inconvénients de ce conflit ne sont pas graves pour l'été; ils le seront pour l'hiver. A la demande de la faculté le doyen écrit à M. Epiéron pour lui demander s'il ne consentirait pas à faire sa clinique un soir de 6<sup>h</sup> à 7<sup>h</sup> 1/2.

Les propositions Combe et Beitzke pour le semestre d'été sont acceptées par la faculté.

## Fonds Mercier

La commission chargée par la faculté de faire des propositions pour l'utilisation du fonds Mercier n'a pu mettre au point que la moitié de son programme, celle relative aux revenus annuels de 1000 fr.

Elle propose des abonnements aux périodiques dont la liste est inscrite ci-dessous.

Ces propositions sont adoptées par la faculté.

Le doyen demande à la Faculté de décider dès main-



tenant de la destination de ces périodiques. Devront-ils être  
répartis entre les laboratoires, devront-ils être réunis dans un  
local spécial.

Une longue discussion à laquelle prennent part la plu-  
part des membres de la faculté s'engage à ce sujet.

La faculté décide à la majorité (opinion certaine) que  
les ouvrages payés par le fonds Mercier seront répartis  
entre les laboratoires.

La faculté décide en outre que pour l'achat et la distribu-  
tion des ouvrages, il conviendrait de s'en remettre à la bibliothé-  
que cantonale, selon le mode adopté pour les ouvrages  
payés sur les crédits de laboratoire.

M. Prof. Beitzke veut bien se charger d'établir la liste  
des périodiques propriété personnelle des professeurs  
de la faculté que ceux-ci veulent bien mettre à la  
disposition de leurs collègues.

Maurice Arthus

Liste des périodiques à acheter à l'aide des  
revenus du fonds Mercier.

Archiv. f. experim. Pathologie und Pharmacologie  
American Journal of physiology  
Zeitsch. f. exp. Pathol. und Therapie  
Archiv der Se. troboyejens de St. Petersburg  
Strahlentherapie  
Revue de la tuberculose  
Zeitsch. f. Augenheilkunde  
Org. de l'hygiène infantile  
Zeitsch. f. orthopädische Chirurgie

Annals of Surgery  
 British medical journal  
 Boas Archiv f. Verdauungskrankheiten  
 Zeitsch. f. gesammte experimentelle Medizin  
 Beiträge zur Klinik der Tuberculose  
 2<sup>te</sup> Woch. Münchener mediz. Wochenschrift  
 Praktische Monatshefte für Dermatologie und Syphilis  
 Medizinische Klinik  
 Arch. des maladies du coeur des vaisseaux et du sang  
 Bull. et Mém. de la Soc. de Chirurgie de Paris  
 American Journal of psychology  
 Surgery, gynecology and obstetrics  
 Archivio di Anatomia e di Embryologia. Firenze.



# Séance du 11 février 1914

Président M. Roud doyen

Présents M<sup>l</sup>s. Rossier, Larguier, Vulliamy, Spengler, Coillens,  
Beitzke, Munn, Michaud, Berdez, Galli, Suid, Demicourt et  
Arthur

Excusés M<sup>l</sup>s. Roux, Combe, Mahaim.

Le procès verbal de la séance du 17 décembre est lu et  
approuvé sans observations.

Emmanuel Raoux. —

Thèses

Les résultats du traitement du rhumatisme articulaire  
aigu par la méthode externe. Étude des cas traités à l'hôpi-  
tal cantonal de Lausanne dans le service de M. le prof. Bour-  
get pendant une période de dix ans.

Les rapports de M<sup>l</sup>ls. Michaud et Berdez sont diffa-  
vorables: la faulxite refuse la thèse dans sa forme actuelle

Sont acceptées les thèses suivantes

Georges Miché méd. féd.

Contribution à l'étude de la malacoplaxie de la vessie

Rapp. M<sup>l</sup>ls. Beitzke et Mahaim

Daniel Jaccard méd. féd.

Contribution à l'étude de la cirrhose pigmentaire

Rapp. M<sup>l</sup>ls. Beitzke et Michaud

M<sup>l</sup>le Demetrescu

Nouvelles recherches sur le venin de *Naja haje*

Rapp. M<sup>l</sup>ls. Arthur et Larguier

M<sup>l</sup>le Ougrelidze

L'antithrombine engendrée dans l'intoxication  
par venin de *Crotalus adamanteus* est-elle d'origine  
hépatique? Rapp. M<sup>l</sup>ls. Arthur et Mermoud

Sur M. Dufour. La commission composée de MM. Roud, Loewenthal et Mahaim a proposé d'accorder le prix Mau Dufour à M. G. Berdez, étudiant en médecine.

À la demande qui lui a été présentée au nom de la faculté par le doyen, de changer l'heure de sa clinique pendant la semaine d'été prochain. M. Speroni a répondu que cela n'est pas possible.

Comme on l'a fait antérieurement, la faculté dispense de l'examen des <sup>Trois</sup> ~~deux~~ étudiants de Beyrouth, MM. ~~Wassil~~, ~~Tramides~~ et ~~Selim~~, qui ont obtenu le certificat d'études et d'examen de L. nat. à Beyrouth, - certificats acceptés dans les facultés françaises de médecine.

### Fonds Mercier

Les propositions suivantes sont faites par la Commission précédemment nommée par la faculté pour utiliser le fonds Mercier.

Faire des achats destinés à rendre complètes les collections des publications auxquelles la faculté est abonnée sur les revenus du fonds Mercier. - Demander au département de compléter sur le fonds de la bibliothèque les collections dont l'abonnement est payé par la bibliothèque.

Une confusion s'étant produite à propos de *Archiv für Hygiene* que M. Galli paie sur les fonds de son laboratoire, et que la commission proposait de faire compléter par le département, il est entendu que la Faculté demandera au Département de faire les frais nécessaires pour l'achat de cette collection. En cas d'urgence dans cette dernière, le nécessaire sera fait par la faculté par avance à M. Galli la possession de la collection sur le fonds Mercier.

M. Berdez en sera accepté de s'occuper de cette bibliothèque du fonds Mercier, s'il y a lieu.

La commission propose les achats suivants  
Arch. f. exp. Path und Pharmacol. 1876-1913  
Hygiene 1912-13



Medizinische Klinik 1905-1913

Surgery, gynecology and Obstetrics 1905-1913

Z. f. Orthopäed Chirurgie 1892-1913

Z. f. d. ges. exp. Medizin 1913

Z. f. exp. Pathol und Therapie 1905-1913

Archiro di Anatomia e di Embryologia 1902-1913

Arch. des Maladies du Coeur, des Nerfs et de l'Œil 1903-1913

Beitr. z. Klinik der Tuberkulose 1903-1913

Arch. f. Verdauungskrankheiten 1895-1913

Arch. f. Kinderheilkunde 17 vol

Mitth. aus dem Grenzgebiete d. Med und Chirurg 1-85

Ces deux dernier ouvrages sont abonnées de la Soc  
Vandervelde Medizin.

La commission propose de demander à l'Etat l'achat de

Arch. de biologie vol II

Arch. für Hygiene vol 1-54.

J. of Anat and Physiology Vol 1-23

Z. f. physiol. Chemie Vol 2-7

Z. f. Fleisch und Milchhygiene Vol 1-7.

Hanni Arthur

## Séance du 29 Avril 1914.

Président. M. Roux doyen

Présents MM. Spengler, Rossier, Galli, Drid, Cailleux, Roux,  
Pomet, Beitzke, Demicville, Stypzowski, Michaud, Vulliet, Mermod,  
Orthus.

Excusés MM. Berdez, Larquier, Mahaim, Muret.

Thèses

Sont acceptés les thèses suivantes:

M<sup>lle</sup> Dobrich Abramowitch

De la guérison spontanée du Strabisme divergent hypermétrope.

Rapp. MM. Epéron et Ferrer

M. Gabriel Valéro

Recherches expérimentales sur les actions cardio-modéra-  
trices et hypertensive de quelques venins

Rapp. MM. Orthus et Berdez

M. Adrien Joly méd. féd.

Des résultats de l'intervention chirurgicale dans le  
tuberculose urécale.

Rapp. MM. Epéron et Ferrer

M. Jean Barraud. méd. féd.

Des rapports de l'énurésie nocturne avec les adénosides

Rapp. MM. Mermod et Drid

M. E. de Terra. méd. féd.

Contribution à l'étude des troubles consécutifs à la réséction  
expérimentale du nerf sciatique

Rapp. MM. Loewenthal et Orthus

M<sup>lle</sup> Edmige de MagnuszewskaContribution à l'étude de l'étiologie des arrêts de développement  
mentat

Rapp. MM. Mahaim et Demicville.



M. Karekin Amadiàn

Nouveau procédé de dosage des chlorures dans le sang et dans l'urine applicable à la clinique infantile

Rapp. mm. Combe et Michaud

M<sup>lle</sup> E. Bouchouieff

Le phénomène d'Arthus est-il propre au lapin?

Rapp. mm. Arthus et Galli

M. Francesco Bonci Casuccini

La rétroposition congénitale du gros intestin et ses suites

Rapp. mm. Kullier et Perret

M<sup>lle</sup> Trina Schterental

Recherches expérimentales sur la polyposité de la rétine générale d'anaphylaxie du lapin

Rapp. mm. Galli, Arthus et Galli

M<sup>lle</sup> Raissa Lyssy

Recherches expérimentales sur le venin des abeilles

Rapp. mm. Arthus et Strzykowski

M<sup>lle</sup> Rose Grobdronk

Sur la coagulabilité du sang des animaux préparés par injections de venin de Vipère Russellii

Rapp. mm. Arthus et Beitzke

M<sup>lle</sup> Nathali Fanny Karel

Contribution à l'étude de la réparation des membranes

Rapp. mm. Rossier et Mouret

M. Henri Guilleumier méd.vét.

Les conséquences éloignées de la luxation scapulo-humérale

Rapp. mm. Roux et Perret

M. G. Berdez demande à la faculté d'accepter comme thèse de doctorat le travail qu'il a présenté pour le prix Dupou, conformément au règlement de ce prix.

Le travail a pour titre Contribution expérimentale à l'étude des dégénérescences secondaires consécutives aux lésions de la moelle épinière.

La faculté accepte ce travail comme thèse de Doctorat, estimant que les rapports présentés par MM. Leventhal et Mahain lors de l'attribution du prix Dupou en sont suffisant.

Examens de  
Doctorat.

Session de printemps 1914

Sc. nat.	— 10 cand.	7 refus	3 élim (dont 1 pour la 3 <sup>e</sup> fois)
An. ph.	— 12 ..	10 ..	2 ..
Médecin.	— 5 ..	5 ..	0 ..

Congé Bugnion.

M. prof. Bugnion en congé pendant le semestre d'été a été remplacé par M. Popoff pour le cours et le laboratoire d'embryologie.

Cours Gaillens

Le doyen communique à la faculté l'arrangement intervenu entre MM. Michaud et Gaillens, agréé par le Départ<sup>t</sup> pour l'enseignement médical.

M. Gaillens fera :

le cours de percussion et d'auscultation 2 heures

le cours d'examen du malade 2 heures

— et a titre facultatif des conférences de médecine pratique 1 heure

Le chef de clinique prendra part au cours d'examen du malade et fera un cours pratique sur une partie du sujet que M. Gaillens n'enseignera pas dans le même semestre.

Cet ordre de l'enseignement médical sera revu, et, cas échéant, modifié lorsque la question du médecin adjoint sera réglée et qu'un médecin adjoint sera nommé.

Équivalance

A deux étudiants venant de Beyroth : MM. Resk et Toufik l'équivalence de l'examen des Sc. Nat. est accordée, comme elle l'a été tout récemment à deux autres étudiants de même origine. — La faculté examinera ultérieurement s'il y a lieu de continuer.



a' accorder cette équivalence aux étudiants de Beyrouth.

Le Dep. avis le doyen que M. J. C. de Macedo Suarez de S. Paul, Brésil, a donné 12000 frs pour fonder un prix C. Roux; Lecteur en matière de règlement d'attribution de ce prix

Prof. C. Roux

Le doyen remercie le donateur au nom de la faculté

L'Etat n'a pas agréé la demande présentée par le doyen en vue d'obtenir l'acquisition sur les crédits de la bibliothèque de la collection de Archiv für Hygiene.

Fonds méricain

M. Prof. C. Roux déclare qu'il fera les frais de ces acquisitions

La faculté exprime ses remerciements à M. C. Roux

M. prof. Beitzke en fait de vouloir bien continuer à faire le nécessaire pour la reliure des volumes déjà arrivés. Si le Dep. ou l'Académie n'en veulent pas faire les frais, on prélèvera le montant de la dépense sur le fonds méricain.

M. Ammi Arthur

## Séance du 10 Juin 1914

Président M. Roux doyen. Présents Mm. Berdy, Caillens, P.  
Spengler Rossi Beitzke Combi Ferris Roux Galli Demierre Strogowski  
Michaud Muret Arthus.

## Thèses

M. Fritz Heim, med. fed.

Quelques considérations sur la diphtérie

Rapp. Mm. Michaud et Caillens

M. Lekarisky

Etudes sur la production d'antithrombine chez les ani-  
maux séroanaphylectisés

Rapp. Mm. Arthus et Strogowski

M. Bach.

Contribution à l'étude des malformations du système  
urogénéital

Rapp. Mm. Beitzke et Galli

M<sup>lle</sup> J. Piotrouitch.

Contribution à l'étude de la structure fine du revête-  
ment cutané du conduit auditif chez l'homme

Rapp. Mm. Loewenthal et Beitzke

M<sup>lle</sup> Laremba

Contribution à l'étude de la sécrétion pancréatique  
du lapin

Rapp. Mm. Arthus et Ferris

M<sup>lle</sup> Dylkiewicz

Ethyroïdisme et Cardio modulation

Rapp. Mm. Arthus et Berdy



441

443

Mr. Cuendet

De la formation de bords de graisse dans les kystes  
dermoïdes de l'ovaire

Rapp. Mm. Beitzke et Muret

Mr. Cailon

Études sur la Léio-anaphylaxie du chien

Rapp. Mm. Arthus et Combe

Les deux thèses sont acceptées, les rapports étant favorables.

Mr. le Doyen avisé de la faculté qu'après en avoir reçu  
l'autorisation du Département, il a remis au semestre d'hiver  
le cours d'Embryologie que le malade du Dr. Popoff  
n'a pas permis de faire cet été.

Le doyen espère que l'hiver prochain le cours pourra être donné  
par M. Popoff. Mais dans le cas où celui-ci en serait empêché  
ou où M. Bouquion ne pourrait faire lui-même le  
cours, le Doyen propose de demander à M. Loewenthal  
de s'en charger.

L'université demande le préavis de la faculté sur les titres  
scientifiques de M. Bismard qui sollicite l'autorisation  
de donner à la faculté de Médecine un cours de Chimie  
et de Bactériologie appliquée à l'hygiène en qualité  
de professeur.

M. Galli dans la première séance de l'année avait  
avisé la faculté de cette demande éventuelle, et avait  
donné son consentement en principe.

La faculté charge Mm. Galli, Beitzke, Michaud  
d'examiner les titres du candidat.

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

Mr. Beitzke rend compte à la faculté de son activité en qualité de délégué à l'utilisation du fonds Meunier, et fait connaître en particulier le différend survenu avec J. Fock, libraire, ce dernier n'étant pas de supplément.  
La faculté donne pleins pouvoirs à Mr. Beitzke pour régler au mieux cette difficulté.

Mr. Silbermann dentiste diplômé de Verviers demande dispense d'Examen des Sc. nat.  
Sur avis du doyen, la faculté refuse, le demandeur n'ayant pas subi d'examen de zoologie et de botanique.

Mr. Sarkisiantz Étudiant en médecine à l'examen des Sc. naturelles de Bruxelles, le baccalauréat des Sciences médicales de Genève. demande disp. Ex. Sc. nat. et Ex. Anat. <sup>physiol.</sup>  
Accordé selon l'usage, sous réserve de la vérification des certificats.

Mr. Beyeler demande dispense de séances d'études pour un dernier semestre. Est assistant au laboratoire cantonal de bactériologie.  
Avis favorable donné sur la proposition de Mm Roux et Combe.

### Horaires d'hiver

Mr. Lœwenthal désire donner une heure de plus en histologie, afin de disposer du temps nécessaire à l'exposé du cours complet.  
Admis.

Mr. Beitzke exprime de nouveau le désir que Mr. Eperon veuille bien échanger l'heure de sa Clinique pour supprimer le conflit d'horaires. Mr. Eperon a écrit au doyen qu'il ne lui paraissait pas possible de donner satisfaction à Mr. Beitzke. - Mr. Lind fait savoir à la faculté



qu'il serait peut-être possible d'arriver à une entente, M. Espirero lui  
 avec lequel il s'est entretenu de la question voulant bien consentir  
 sous certaines réserves à faire son cours le mardi ou le mercredi  
 à 6 heures.

M. Corbe demande à faire sa clinique le jeudi de 2<sup>h</sup> à 4<sup>h</sup>.  
 M. Galli proteste: en fait les étudiants suivent souvent son  
 cours en celui de M. Corbe le même semestre: Il y aurait conflit.

Après un échange de vues auquel prennent part MM.  
 Rond, Beitzke, Corbe, Michaud, Muret, il est entendu qu'on  
 s'efforcera de trouver une solution satisfaisante pour tout le  
 monde.

### Nomination du Doyen et du Secrétaire

#### Doyen

1<sup>er</sup> tour - 16 votants

MM. Galli 7, Mahaim 5, Arthur 1, Muret 1, Rottier 1, Rond 1

2<sup>e</sup> tour - 16 votants

M. Mahaim 9, Galli 5, Muret 1, Rottier 1

M. Mahaim est donc élu doyen

#### Secrétaire - 16 votants

M. Caillens 8, Beitzke 3, Michaud 3, Vullier 2.

M. Caillens est élu secrétaire

Maurice Arthur

444

## Séance du 8 Juillet 1914

Président M. Roud. doyen

Présents M<sup>rs</sup>. Berdez, Galli, Beitzke, Caillens, Vullier,  
Mermad, Muret, Michaud, Mahain, Styzyzowski, Splen-  
ger, Rothier, Demieville, Eperon, ArthursLe procès verbal de la séance du 10 juin est lu et  
adopté sans observationsThèses.Toutes acceptées, les deux rapports étant favorables  
les thèses suivantesM. Schiffmann

Études sur la sécrétion du suc pancréatique

Rapp. M<sup>rs</sup>. Arthurs et BerdezM<sup>lle</sup> LindaDe la fixation du venin de cobra par le  
charbon pulvérulentRapp. M<sup>rs</sup>. Arthurs et StyzyzowskiM. Digley Roberts med. féd.Un cas de dilatation kystique du canal cho-  
ledoqueRapp. M<sup>rs</sup>. Beitzke et GalliM. Henri Grandchamp med. féd.L'éosinophilie dans les maladies infectieuses  
de l'enfantRapp. M<sup>rs</sup>. Combe et Michaud



A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z

445 447

N<sup>o</sup> Nossenko.

Le pronostic de la tuberculose laryngee basé sur l'examen histologique

Rapp. Mm. Mermoud et Beitzke

N<sup>o</sup> Bachrach.

Onaphylaxie passive du lapin

Rapp. Mm. Artthaus et Ferrus

N<sup>o</sup> Moalkine

Recherches experimentales sur le Venin de Cascade (Prot. terrifiens) et le serum anticrotalique

Rapp. Mm. Artthaus et Michaud

N<sup>o</sup> Augustowicz

Etudes sur l'appareil cardio-médiastin des Thyroïdectomisés

Rapp. Mm. Artthaus et Caullun

Equivalence de l'Examen des Sciences naturelles de Peyronth.

Les renseignements recueillis par le doyen établissant que l'examen des Sc. nat. de Peyronth ne représente en aucune façon l'examen des Sc. nat. tel qu'il existe à la faculté, la faculté décide sur la proposition du doyen de ne plus accorder l'équivalence.

Au 3<sup>e</sup> examen de doctorat 16 candidats, 10 refusés. M<sup>lle</sup> Heilij par lettre adressée au doyen demande à être autorisée à subir simplement un examen dans les 3 branches pour lesquelles elle a eu 3 (Anat path. Chirurgie et médecine) à l'un des prochains prochains d'examen.

La faculté ne peut accorder l'autorisation demandée contraire à l'esprit et à la lettre des règlements.

saction  
20 ps.  
ste ten

bon le  
pour  
vjetans

rien  
rien

'au  
uni au  
to ayant

études  
toute,  
rien un  
et les y

indiaute

rien  
ulti  
a ne  
ulté.  
l'invat.  
aus

le fait:



d. 10/10

Thèse d'habilitation Dr. Barrault

La faculté désigne pour rapporter sur cette thèse Mm. Mahaim  
doyen pour l'année scolaire 1914-1915 et Mm. Mermoud & Roux.

La Commission médicale Lutti, desirant que les médecins  
pussent suivre un cours de médecine des accidents sera  
disposée à subventionner ce cours sous certaines conditions.

Sur la proposition du doyen la lettre est envoyée au Département  
de l'Intérieur, la question n'étant pas du ressort de  
la faculté, en ce qu'elle ne concerne pas les Étudiants.

M. Bornand. Candidat jurat docent

Mm. Gall, Beitzke & Michard tirent les rapports  
qu'ils ont écrits sur les travaux de M. Bornand.

Les 3 rapports étant favorables, M. Bornand sera  
mis à présent dans les conditions fixées par le règlement  
pour une thèse d'habilitation.

Le doyen donne lecture d'une lettre du Département trans-  
mise par le Recteur. Dans cette lettre l'Administration  
de l'Hospice orthopédique fait savoir qu'elle songe  
à édifier un nouvel hospice de 70 à 80 lits. Elle desir-  
rait obtenir une subvention de l'État sous forme de  
cession de terrain; et elle desirerait qu'on profitât de  
l'occasion pour organiser s'il y a lieu un enseignement  
de l'orthopédie dans des conditions à fixer.

La question sera soumise à Mm. Perret prof de Ortho-  
pédie et aux chefs de Services de l'Hôpital.

Le doyen transmettra leurs réponses et observations sous  
en référé à la faculté pour gagner du temps.

Adopté.

En prévision de l'impossibilité ou malheureusement  
pouvait se trouver le Dr. Popoff de donner l'hiver  
prochain le cours d'embryologie, et d'un refus de  
M. Buguion ou de M. Loewenthal de se charger de ce



447

enseignement, le doyen demande à la faculté de l'autoriser à  
s'adresser pour cette suppléance à un élève de M. Stemedt,  
chef des travaux privés de M. Gervais

Adopté.

M. Beitzke fait savoir qu'il est intervenu une transaction  
avec la librairie Fock; il leur paye à cette dernière 90 fr.

Reste assy d'argent pour faire rebien les vol. achetés sur  
le fonds Mercier.

### Horaires d'hiver.

M. Beitzke a préparé un projet d'horaires pour le  
semestre d'hiver; ce projet élaboré exclusivement pour  
les Semestres de Clinique a été soumis aux professeurs  
intéressés.

Le doyen avant de soumettre le projet à la discussion  
présente quelques remarques sur des questions soulevées  
à propos de ce horaire.

1.° Peut-on obliger les étudiants à suivre le plan  
d'étude. — Le doyen estime que non: cela en contraire aux  
traditions de l'université; cela éliminerait les étudiants ayant  
commencé leurs études dans d'autres universités et plantés études  
différentes du nôtre; cela ne conviendrait ni pour les assistants,  
ni pour les étudiants malades, ni pour ceux qui suivent un  
semestre dans un hôpital comme le règlement fédéral les y  
autorise. — Cette opinion est acceptée par la faculté.

2.° Peut-on refuser la signature de livres aux étudiants  
qui s'inscrivent à deux cours se faisant à la même  
heure? — Le règlement ne prévoit pas le cas. La faculté  
est d'avis qu'on peut refuser la signature; le visa ne  
doit pas être considéré comme une simple formalité.

3.° Doit-on envoyer le projet d'horaires aux jurés  
docteurs pour les inviter à mettre leurs cours dans  
la journée?

Le doyen estime qu'il n'y a pas lieu de le faire.



Les privat-docents pouvant être ainsi amenés à plaquer leurs  
 cours aux mêmes heures que des cours de professeurs. Or  
 la faculté a de suite tenu la proposition de M. Bourque de  
 s'y opposer. Revenu sur cette décision n'est pas favorable.  
 La faculté se range à l'avis du doyen.

Le doyen demande avant toute discussion de fixer les  
 conditions du vote à intervenir sur le projet d'horaires  
 préparé par M. Berzke

M. Demierre propose qu'on se range à l'avis de la  
 majorité - M. Muret propose qu'on se fasse un vote par  
 la faculté que si les  $\frac{3}{4}$  des professeurs intéressés acceptent le  
 projet d'horaires. M. Caillens propose qu'on substitue les  
 $\frac{3}{4}$  des professeurs présents à la séance aux  $\frac{3}{4}$  des professeurs  
 intéressés

La proposition Demierre fait 4 voix; la proposition  
 Muret en fait 10; la proposition Caillens en fait 2.

Il sera procédé comme le demande M. Muret.

Lecture est donnée de lettres de Mm. Roux, Combe, Penon  
 et Drid.

M. Roux n'émet pas d'opinion sur l'acceptation ou le refus  
 du nouvel horaire. M. Drid est favorable, mais sous une  
 réserve qui va à l'encontre du projet. M. Combe est favo-  
 rable; M. Penon est opposé.

Les professeurs intéressés présents sont invités à donner leur  
 opinion

Mm Gallie et Caillens sont opposés.

Mm. Rottier, Mahain, Michaud, Speron, Mesmod,  
 Muret, Demierre, Spengler, Berdy, Berzke et Lullier  
 sont favorables, soit sans réserve, soit en demandant de  
 légères modifications facultatives réalisables.

Si M. Drid est considéré comme favorable, il y a 13 favo-  
 rables et 3 opposants; dans le cas contraire il y a 12 favorables  
 et 4 opposants. Les  $\frac{3}{4}$  des prof intéressés sont donc favorables.

Par 10 voix contre 2, la faculté adopte le projet  
 d'horaires élaboré par M. Berzke

Inconvénient  
 Berzke



A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z

afrikian	Russie	38.
Assistants		45, 46, 61, 76, 102, 364.
Alliance universitaire		79.
Anatomie normale		16, 53, 91, 54, 55, 111, 119, 133, 192, 196, 210, 212, 235, 257.
Anatomie pathologique		29, 32, 34, 35, 353, 358.
Autopsies de l'ery.		72.
Akademische Revue	Munich	25
Annuaire. D.	Lausanne	98, 100, 104, 104.
Aide-médecin à Pétersbourg.		114, 171, 172.
Abakoumova		230.
Abramoff		235
Anatomie du cerveau (Cours D.)		245
Antonoff		245
Arthur prof.		250, 253.
Ascher		250
Agassiz (Centenaire)		261
Azmi		261
Asness		261
Auditeurs (Cours D. - non valables)		267
Alperowitch		269
Journal Académique		275
M <sup>r</sup> . Altkofer		303
Académie privée de Médecine profanes (Grosson)		315
Asile des Aveugles et État		329
M <sup>r</sup> . Benlji Avitch		335
M <sup>lle</sup> Aleinikoff		354
M <sup>lle</sup> Alexandroff		354
M <sup>r</sup> . Abrahamson		355
M <sup>lle</sup> Alexandroff		377
M <sup>lle</sup> Alexandroff		381
Ali Riza Igzer		387
Accoucheurs du travail		401, 405, 446
Augsburger		399, 404
Arnstein M <sup>re</sup>		421
Aziz-Fikret		429
Abramovitch M <sup>r</sup>		436

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z



A

Amadian  
for Augustomy

438  
445

Barde Prof.		16.
Berdez Dr. Prof.	Lausanne.	17. 162. 71. 152. 197.
Berne	conférences	17
Belkowski		40, 65, 68.
Bugnion Prof.	Lausanne	54. 91. 192. 196. 197. 221.
Bibliothèque cantonale		20. 39. 44. 47. 80. 216.
Bibliothèque de la Soc. de médecine.		19.
Bureau de la faculté.		3, 39, 81, 109, 155, 170, 199, 204, 221, 246
Boujour II <sup>e</sup>	Lausanne.	105.
Bourget Prof.	Lausanne.	148
Bieler Prof.	Lausanne	184
Barrault		211
Breilowski		215
Baelanowsky		230
de Buman		230
Belidsky		234
Belamine		236
Boltine		237, 240
Bradvareva		240, 245
Batohwaroff		240.
Bronstein		243
Bekina		245
Batelli		250, 253
Bettex		255
Doulgakoff		265
Balkera		265
Belovodsky		266
Borel		266
Biechst		266
Barinskaya		267
Blauchod		274
M. Buser		299
M. Bakaloff		303
Mlle Berditschenky		303
Prof. Brummer		306
Mlle Baranoff		323

B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z



## B

M <sup>lle</sup> Bogdanoff	323.
M <sup>lle</sup> Bartholomeuff	342
M <sup>lle</sup> Brapinsky	353
M <sup>lle</sup> Böhlingk	362
M <sup>rs</sup> Joseph Berdez (Riz)	365
M <sup>rs</sup> Burnier	373
M <sup>rs</sup> Bonifazi	373
M <sup>rs</sup> Beitzke	382
M <sup>me</sup> Berza	412
Bragunsky M <sup>me</sup>	421
Bernard Jean	436
Bouchonoff M <sup>me</sup>	437
Boniv Casucini	437
G. Berdez	438
M <sup>rs</sup> Baethrach	445
Beyrath	445
Barrault pro. loc	446
Bormand	441. 446
Bach	440
Beyler	442

" Cours, 1. 2. 3. 4. 54.  
horaires des leçons

"			
"			
Congrès	Londres	13.	Buda Pest 262
"	Rome	44. 50. 52. 68.	Québec 268
"	d'Hygiène	76.	
"	universitaire de Lyon	79.	
"	de Calcutta	83.	
"	de Moscou	121.	
"	de Madrid	133.	
"	de physiologie Bruxelles	121	
"	de Lisbonne	227	
"	Obstétrique de Pétersbourg	229	
"	Lisbonne	236,	
"	d'hygiène Berlin	256	
Charbonnier	Bussigny	21.	
de Bèrenville Prof.	Lausanne	39. 147.	
"	"		
Constantin Eng.	Genève	64.	
Cérésole H.	Lausanne	71.	
Chiari Alex <sup>dre</sup>	Milan	74	
Certificat d'études		80, 91, 123,	
Chimie biologique		152, 156	
Conférence de Berne		150, 155	
Conférence	des universités Suisses	17, 20	
Conférence	des docteurs.	26, 79, 290. 288.	
Cours libre de faussemonts		69	
Cours des médecins militaires		147, 148.	
Cours de Séméiologie		125, 131, 139	
Clinique médicale		147,	
Combe prof.	Lausanne	101-104, 107, 112, 113, 115, 146, 148,	
Conférence des docteurs		202, 115, 219,	
Cotay		203. 275. 396	
de Lyon		214,	
Cheintzisse		221	

C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



**C**

Cours de vacances	229
Czerni Nowsky	243, 246, 249, 248
Crotti	256
Clutchnikoff	261
Casimir	266
Calvras	262, 263
Chapiro	274
Samuel Chapiro	276
F. & Crémille	289
Dr. Cley	290, 300, 302
M <sup>lle</sup> Charmine	286
Chester	285
Études de Chimie	306, 332
Chimie & physique, Organisation de l'enseignement	309, 316
Conseil de la Faculté représenté par la Commission spéciale	319
Paul Calame	350
M <sup>r</sup> . Carad	373
M <sup>r</sup> . Chapiro	374
M <sup>r</sup> . Crutkyng	381
Carrasco	399
Choudon	404
M <sup>m</sup> Calame	407
Clinique médicale	414, 416
Casuccini	437
Cecender	440

"Doctorat" f. 8. 15. 26. 78. 289. 300. 362.

"

"

"

"

Drobner Lemberg. 12. 16. 33-40.

"Répt. de l'Instr. publique." 30. 59.

"

"

"

"

"

"

Dietrich Allemagne 32. 64.

Demiéville Dr. Lausanne 38.

"

"

Douglas Angleterre 37.

Dela Harpe Cug. Dr. Lausanne. 38. 43.

Domela Nieuwenhuss. 91, 113

Dousson de Ciéville 164.

Dufour M. prof. 3.

Dufour A. Dr. Lausanne 111.

Dubois Dr. Berne 143

Dujerine prof. Paris. 161

Dantchakoff 204

Dispense de finances d'études 204, 213, 214, 218, 236, 249, 257, 363, 378, 429

Dolgado 205, 211,

Delay 219, 264, 371.

Dind prof. 219

Dicker 230.

Demiéville 251

D. Dufour 260

Dubour 262

Dumont 264

Doctor 265

D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z



D

Dorfmann	273
Doctoraky	283
A. Deling	292
Mlle. Decaussoff	318
Prix Mac Dufont	339
Clinique de l'aine	374-378
Dear	392
M <sup>re</sup> Dzubenko	410
Decker Warden	420
Demetreson M <sup>re</sup>	433
Sylkimmig M <sup>re</sup>	440

Etudes 6.

"

"

"Examens fédéraux" 8. 19, 44, 77, 90, 95, 125, 244, 245, 262, 278, 283, 301, 304, 351.

[356

Examens fédéraux de maturité. 94, 97, 99, 101, 116, 135.

"Examens" 19. 211, 213, 214, 228, 246, 247, 256, 266, 266, 289.

Eperon Dr. 211, 26, 203

Examens de doctorat f. médecine fédérale 87, 97, 97.

Equivalence des semestres. 27, 76, 77, 79, 85, 145, 205, 229,

Echange de Thèses 41, 45,

Examens des Thèses 110, 111, 179,

Examens facultatifs 10, 392

Embryologie 194, 196, 203

Electrothérapie 47

Exposition de Genève 37, 98, 100, 118

" de Vevey 163

Erismann Dr. 141

Eisinger 197,

Equivalence d'examens 204, 205, 210, 212, 216, 219, 225, 229, 230, 235, 239, 239, 240, 241, 249,

Examens des certificats de langues 255, 256, 258, 259, 262, 220,

Examen de latin 235, 243, 265,

Ecole préparatoire de français 242

Eperon 264, 331.

Examens fédéraux, révision du règlement 277, 278, 282, 304, 363, 371, 372, 400

Mlle Lina 308.

Mlle Ehrlich 327

M. Epstein 364

Ecole dentaire suisse 369, 374.

Exposition des locaux de médecine 380.

M. Blautchik 386

Elson 404

Embryologie 441, 446

E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



Faculté de  
médecine

Lausanne

4. 3. 8. 9. 14. 54. 81.

"

"

"

"

Autres Facultés de médecine  
Paris

45.

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

W

X

Y

Z

Favre Dr.

Chaux de Fonds

42. 43.

Finances d'études.

4, 5, 10 272. 397

Nous d'études

5, 13, 20, 21, 135, 145, 153, 162, 163, 175.

Forel. Aug. prof. Zurich.

155, 161.

Finances de librairie

213,

Faesy

219

Feyler

222

Finances d'examen

224

Fonds merciers

242.

Froloff

267

Forel

267

Fuchs

259

Mlle Finsimoff

289

M. A. Feldmann

285

M. Freimann

292

Mlle Fedosseff

327

Mlle Frickeberg

337

M. Feissly

342

Mr. Fischersohn	354
Mr. Ferrero	380
M <sup>lle</sup> . Freimann	381
W. Feldmann	404
M <sup>me</sup> . Feldmann	404
M <sup>lle</sup> . Feigenbaum	410

F



Gynecologie	22, 25, 33, 55 et 56, 62 et 63, 65, 213,
Galli Valerio prof.	19, 132, 142, 276.
Gonin J <sup>r</sup>	206, 211,
Gorodnauskaja	214, 221,
Garin	215
Gouréwitch	234
Gilliard	265
Girardet	266
Gilinsky	267
Giadinin	273
M <sup>r</sup> G. Jay	286
Giudin <i>i</i>	285
M <sup>r</sup> G. Leuber	303
M <sup>lle</sup> Glanz	308
M <sup>lle</sup> Goupinkel	318
M <sup>r</sup> Goldenberg	333
M <sup>lle</sup> Gangelewitch	333
M <sup>lle</sup> Goldenfain	335
M <sup>lle</sup> Gossmann	337
M <sup>lle</sup> Glavine	337
M <sup>re</sup> G. Rappoport	342
M <sup>lle</sup> Galperine	345
M <sup>lle</sup> Goriatchewa	377
Gleikh	387
Gmouisky	405
Glanz	411
M <sup>lle</sup> Gleich	411
M <sup>re</sup> Gladkoff	421
M <sup>r</sup> Grobdrack	437
Grandchamp	444

G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z

Histologie	54, 55, 258
Hygiène des constitutions	16
Hygiène sexuelle	105, 109,
Hygiène	24, 141, 143, 109.
Hochschulnachrichten.	59, 132.
Herzen	92, 221, 245, 247
Heubner	250,
Horochewitch	260
Hawsky	274
Hof Helz	323.
Hof Hornitz	337
Horanic des Cours	374. 376. 380.
M <sup>lle</sup> Hemdrava	386
M <sup>lle</sup> Heuty	411
Harary	412
Heigem	413
Horanic (Compte d')	412. 420. 425. 442
Horani (puy. Beutke)	447
Heim	440

H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z



Surgmsen H.P. Danois 19.  
 "Institut pathologique" 29. 34 et 35.

" "  
 " "

Immatrieulation . 15, 19 61, 82, 204, 210, 235, 236, 238, 241, 275. 346 . 368.

Institut bactériologique Suisse 144.

Indemnité pour diligénc 160.

Insuffisance des locaux 132, 167.

Jaquet prof. Bâle 157, 177.

Jadebsky 218.

Imprimatur 207, 251.

Institut Leshaft 207.

Jakowleff 284, 264.

Janoulloff 236

Institut Marey 242

Jubilé Lombroso 243

Jolliat 250

Thür Joseph 315. 319.

Witt Jacowleff 318

Witt Meass 318

Witt Jordansky-Konsumine 333

Witt Ittine 342

Witt E. Julland 353

Jacomitti 387

Ismaïl 392

Jossem 393

Jematoff 399

Jeamere Munkun 404

Jaccard 433

Jshy 436

J J

J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z

Krönlein Prof.	Zurich	13.
Kellenberger C.	Coire	15.
Krafft D.	Laurance	105, 107, 106,
Kremenichowsky		203
Kuzmine		222
Kraiselsky		227,
Kouwikhinsky		230,
Kastelli		230, 232
Komotzka		234,
Kolossoff		
Koutot		260
Kowine		264
Koslova		264
Katz		267
Komaroff		269
Konovaleff		273
Kriinsky		273.
Koitcheff		274
M <sup>r</sup> . Khalifa		290
M <sup>lle</sup> Kitchekian		292
M <sup>lle</sup> Kostoroff		299
M <sup>lle</sup> Kolomoitseva		308
M <sup>me</sup> Kozel		315
M <sup>lle</sup> Korvilloff		318
M <sup>lle</sup> Kofane		322
M <sup>lle</sup> Kaploun		323
M <sup>r</sup> . Sein Kahan		334
M <sup>r</sup> . Selim Khoury		335
M <sup>lle</sup> Korostoroff		337
M <sup>lle</sup> Kofane		345
M <sup>lle</sup> Kosheke		353
M <sup>r</sup> . Kisseloff		365
M <sup>lle</sup> Karachachoff		386
M <sup>r</sup> . Katchatoroff		387
Korsum		405

K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z



Löwenthal N. Prof. Lausanne	116, 54, 55, 92, 112
laryngologie	195,
legs Bormand	23.
laboratoire d'hygiène	34.
Langhard Prof. Berlin	157,
J. Languier Dr Prof	214, 216, 225, 230, 232, 250, 253
Ladame	215
laboratoire d'histologie animale	216
Im Kopuski	228
Lobanoff	243
Livchitz	264
Lang	267.
Lusoff	270
Lubomiroff	274
Lubarsky	283-
Mlle Larunatko	292
Mlle A. Lubomitch	342
Mlle Doubo	345-
Mlle Leibson	353
Mlle Lamine	368
Mlle Lazarian	377
Lenba	399
Loona	404
Prof Langhans	413
de Boschut	421
Lysky M <sup>me</sup>	427
Linda M <sup>me</sup>	444
Lekarsky	440

L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z

Melcher	Grisons.	12.	
Mercanton J.	Lutry	46.	
Matthey César		64.	
Muret Dr.	Lausanne	70. <sup>71</sup> FH. 165, 173, 201	
Microscopes (location des)		5, 9-10,	
mélange des sexes		116.	
médecine opératoire		163, 174, 176.	
maturité		165, 175,	
Meyer, Pius, Dr.		183,	
Morax Dr.	Morges	141,	
Mouh Dr.		142,	de Micheli's 173.
Mermod prof.	Lausanne	197, 198,	
Mohaim prof.	Lausanne	161,	
nétraux		215, 261	
Médecine légale		218, 219	
Machon		219	
Marullaz		221, 261, 262, 265	
Meckler		241,	
Mulier		243	
Mestral		250	
Maggi		255	
Mola		258	
Maltzoff		260	
Meckler - Racine		261	
Militaire et études		272, 275	
M <sup>lle</sup> - Menon		289	
M <sup>lle</sup> - Mordvinov		292	
M <sup>lle</sup> - Mikhaïloff		292	
M <sup>lle</sup> - Montfort		300	
M <sup>lle</sup> - Vielberg		315	
M <sup>lle</sup> - Morgunoff		322	
M <sup>lle</sup> - Musk Balt		327	
Dr. de Mouton		334, 336, 346, 350, 354, 362.	
M <sup>lle</sup> - Meselman		335	
M <sup>lle</sup> - Mitchnik		335	
M <sup>lle</sup> - Paul Masson		342	

M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z



M <sup>lle</sup> Makaroff	353
M <sup>lle</sup> Markoff	354
M <sup>lle</sup> B. hazel	354
M <sup>r</sup> Morfiri	369
M <sup>r</sup> de Mokiewski	376
M <sup>r</sup> de Mitchevich	377
M <sup>r</sup> Muzermacher - Kossak	377
M <sup>r</sup> Martin	386
Mirza Rafi	386
M <sup>r</sup> Medvedukoff	392
Moilliv	405. 407
Miduz adjami	416
Michaud (Prof)	418
Mellert	421
Mercu (Fonds)	429. 430. 434. 439
M <sup>me</sup> Mosewska	428
Miche	433
de Magnuszewska M <sup>me</sup>	436
Mazel M <sup>me</sup>	437
M <sup>me</sup> Malkem	445

**M**

Narbel	216
Nicholsky	231
Nikrasoff-Matavloff	243
Nicod	263. 338. 368. 371. 390. 397.
M. Hajel	327
Mlle. Hajaroff	369
Mlle. Hajaroff	369
Mlle. Hajarovsky	373
Mlle. Hikitine	377
Mlle. Nicolaeff	381
Narbel Paul	420
M <sup>re</sup> Kostenko	445

N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z



Olivier Eug.	70, 115
Obstetique	22, 25, 33, 55, 59, 63, 65, 105, 163, 169, 172, 201, 205, 208, 213,
Orthopedie	75, 153, 160, 162,
Orloff	211, 215, 234
Orloff	228
Olgorodnikoff	283
mit Oxinwir	301
Etudiants d'Hornans	367.
Oxinwir	429
Ouzelidze m <sup>m</sup>	133
Rhododym hospu	446

O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z

" Privat-docent .. 11, 72, 100-101, 104, 109, 206, 211, 213, 214, 223, 235, 250, 252, 255, 256, 261, 262, 265, 267, 269  
 " 271, 290, 286, 292-294 (Diplomant), 300, 308, 316, 317, 328, 330.  
 " 334, 338, 343, 371, 385, 388  
 "  
 "  
 "

Poltowicz Casimir

211.

Policlinique de l'Université.

25, 36, 219, 223

"

obstetricale

146, 319.

"

Perret Louis

Rolle.

46.

Pasteur

Paris

48, 52, 94.

Paccand Jd.

64.

Perret Dr

Lausanne.

69, 75, 90, 91, 109, 120, 163, 146, 247.

Pochou

177

Pédiatrie

13, 101, 107, 156,

Parasitologie

180,

Psychiatrie

69, 72, 151, 303

Psychologie

155, 233, 250, 252,

Prix de faculté

65, 68, 477.

Physiologie

169, 177, 216, 217, 225, 230, 232, 242, 246, 250, 252, 257,

Peste. (Laboratoire de la)

172

Présentation des professeurs.

202, 213,

Pidkowska

203

Preisig

217, 334, 336.

Pilz

221.

Pilpoul

222,

Philipoff

229,

S. Popoff

230

Pometta

241

Pavloff

243

Pachou

250

Perrin Dr

250, 252, 255, 256,

Popoff

256, 319.

Pétounnikoff

261

Protopopoff

255

P

Q

R

S

T

U

W

X

Y

Z



Popoff	274. <sup>319</sup> 357. 371. 366.
Parastevopoulou	283
Perrin	"
Pokasoff	"
Institut de Police scientifique	295
Etudiants persans (admission)	295
Mlle Poubiaka	299
Mlle S. Popova	299
Mlle Proumova	304
Mlle Petrieff	303
M. H. Perrin	308
Programmes de cours du 1 <sup>er</sup> Presidentiel	308.
Physique & Chimie, reorganisation de l'enseignement	309. 341.
D. Prissij	334. 336. 362.
Prix Franc Dufont	336. 339
Mlle Anne Popoff	342.
M. Michael Petkoff	342
Mlle Poesner	345
Mme Popoff	353
M. M. Petrovo etc.	354
Mlle Petyko	362
Mme Petrieff-Fallenderff	377. 379.
Mlle Ira Petrieff	379.
M. Perlmann	381
Mlle Pokrasoff	"
Plan d'etudes	402
Sauvostain	404
Prof. Prevost	408. 410
Gaschoud	410
Picot	411
Fodlatiuk (M <sup>lle</sup> )	421
Prival. de ans	422
Prix Dufont	425. 434
Prix C. Roux	439
Pistronitch M <sup>lle</sup>	440

P

Rossier (Prof.) Doct.	Lausanne	113. 45. 50. 53. 201.
Rapin Prof.	Lausanne	55. 155, 170, 201.
Rabow Prof.	"	69. 157, 195,
deRham Ed.	"	80, 122,
Roud A. Prof.	"	120, 121, 145, 162, 163, 177, 192, 196, 221, 269.
Radzi Kowsky Chef de Travaux	Lausanne	109, 174.
Rabetz		203
Rachkowsky		211
Reinbold		217
Règlement de la faculté de médecine		222, 227, 229,
A. Rossier		224,
Rusicka		228
Roudaëff		230
Ramm		236
B. Ris		241
Rapin		243
Righetti		244
Rücklin		250
Rosen		256
Rogalsky		266
Re. Mlle Profovine		299
M. Robeff		300
Mlle Rabinowitch.		315
M. Van der Reijden		335
M. Rozaner		337
Mlle Racht		365
M. Robeff		379
Mlle Ricchowa		379
M. G. Reverdin		382
Robert de Trey		404
Rapopon		404
Jayme Roux		428
Ruisema		429
Roux		433
Roberts		444

R  
S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z



Secretan L. <sup>e</sup>	Dr. Lausanne.	12. <sup>12</sup> 89. 93. 185, 193.
Scémama J.	Bunise	15.
"Services cliniques."		29. 34 et 35.
"		
"		
Spengler II. <sup>r</sup>	Lausanne	53. 58.
Siegrist	Dôle	58.
Sean de la Faculté		75
Stage dans les hôpitaux		77, 80.
Société helvétique des Sc. naturelles.		107.
Schiff.		51
Sklifosowsky	adressé au pif.	85, 86,
Syphilis		52.
Stilling prof.	Lausanne	171. 350.
Styżowski prof.	Lausanne	174, 193. 276
Schow		203
Schafranoff		203
Sternberg		213
Sussmann		215
Schwetz		217, 223, 249, 251
Saruggia		218, 220,
Spengler		218
Simoneseu		220, 222,
Silberschatz		221
de Stoutz		225,
Smirnoff		240
Scherewatsky		241,
Slouginoff		247.
Sonnenstein (Chirurgien)		248.
Simonin		251
Smirnoff		250
Schwarzwalb		261
Schlepianoff		262, 267, 269
Salzberg-Faifel		263
Sarouman		265
Saratch		269

S  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z

Schischkewitch	240
Satz	270
Semitschin	270
Servia militair	271. 272. 275.
Sannouilowitch	273.
Sineff	274
Societe Vandier et Medecin	282
Mittl Satz	290
Mittl Sazonoff	300
Mittl Siegel	303
Mittl Seifall	308
Mittl Stawka	318
Mittl Schänkeritz	318
Mittl Stockmann	322
Mittl Silberminig	323. 331.
Mittl Plontzkine	337
Mittl Schapfmann	343
Mittl Solowit	344
Mittl Semenovoff	345
Mittl Simsky	373
Mittl Samsouff	384
Mittl Solotauff	381
Staufel	386
Sternberg	388
Sabry	392
Schmidt	398
Mittl Schiffmann	399
Schoultz	404
Staroujanskaja	407
Schterental	437
Schiffmann	446
Silbermann	442
Sarkisowant	442

S



Caillens Jules	Lausanne	38, 76, 123, 211, 213, 309.
Treyer	Fribourg.	162, 235.
Weiss. Joseph J.	Bâle	163
Toxicologie		32
Thèses		62, 119, 121
Tune		21, 65, 74, 81, 85, 102, 120, 140, 151, 164, 214,
Thérapeutique		151, 152, 157, 199, 202
Trachtenberg		218.
Toneff		221
Turini		224
Tomoff		226.
Timotkef		227,
M <sup>re</sup> Théodoroff		230,
Tcharoff		243
M <sup>lle</sup> C. Théodoroff		243
Traitement des doyens.		257
Théodoroff		260
Thélin		265. 371. 365. 389. 427
M <sup>lle</sup> Tollstichtko		276.
" Poporkoff		276
Cours de technique histologique		294
M <sup>lle</sup> Tarasewitch		303
M <sup>lle</sup> Tyntschank		308
M <sup>lle</sup> Fritschel		318
M <sup>re</sup> Tursack		322
M <sup>lle</sup> Eugénie Fritschel		323
M <sup>lle</sup> Trimanousky		323
M <sup>lle</sup> Popaloff		342
M <sup>lle</sup> Frackmann		350.
M <sup>re</sup> Schilinsprisan		369
M <sup>me</sup> Schikine-Brandner		373
Erachtmann		386
Eheudoroff		394
R de Vey		404
D <sup>r</sup> Ehelin		405. 409. 412. 422
Ehomas		411

Sch  
St  
T  
U  
W  
X  
Y  
Z

Cherapentique (Clinique d.)  
Gautier Prof  
Schwarz Jonas  
Gautier

416  
418 438  
421  
440

Sch  
St  
T



Ulmann

238

U

W

X

Y

Z

Valerio Gally	Milan	19.
Verrey. Dr.	Lausanne	211, 133,
Viaro Angelo	Milan	75.
Vuillet H. Dr.	Lausanne	122, 143-219,
Weiss Joseph Dr.	Bâle	163,
Volumetrie		151, 152, 153, 199,
Verchoskiy		205
Veinberg		215
Weith Dr.		223, 125,
Vuillet J		267
Wojciechowska		271, 256
Vourloud Dr.		267, 269, 319.
Vella		267
Wladikine		270
Volobinskiy		290
Vourland		291
Wollmann		274
M. Volodarsky		299
M. Vischniak		303
M. Vtorjch		318
M. Viridarstky		318
M. Verrey		323
M. Vukly amoz		333
M. Wernel		376
Vashtenko		399
Valillo		405
Dr. Vallui		405
Volper		407
M. Weissmann		410
Vuichard		411
M. Vilenstky		412
Dr. Weuth		422
M. Vjedorobinski		428
Valis		436
de Serra		436
Vuilleumier		437

V  
W  
X  
Y  
Z



Zoologie appliquée

184

Y  
Z

Zoologie appliquée		166
Zumstein Prof.	Allemagne	192
Zublin		221
Zimont		255
M <sup>lle</sup> Zeltner		376
M <sup>lle</sup> Zatharine		379
M <sup>lle</sup> Zamenhoff		381
M <sup>lle</sup> Zamenhof		120
Zarumba M <sup>lle</sup>		410



